64e année — N° 1 HEBDOMADAIRE : 10 Centimes Dimanche 5 Janvier 1913

JOURNAL DES SABLES

ET COURRIER DE LA VENDÉE RÉUNIS

Organe d'Intérêts locaux, Républicain

ADRESSER les Abonnements et Annonces à l'Imprimerie T. DORÉ 27, rue des Halles, 27

ADRESSER ce qui concerne la Rédaction à M. T. DORÉ 27, rue des Halles, 27

L'IMPRIMERIE du JOURNAL DES SABLES est spécialement outillée pour exécuter promptement toutes sortes de Travaux Typographiques : Factures, En-têtes de lettres, Enveloppes commerciales, faire-part de Naissance, de Mariage et de Décès, Cartes de visite et d'adresse, Prospectus, Circulaires, Brochures, Livres à souche, etc. — Exécution irréprochable. — Prix modérés. AFFICHES

ABONNEMENTS — LES SABLES (VILLE) : Un an ..... 5 fr. Six mois ..... 3 fr. — DÉPARTEMENTS : Un an ..... 6 fr. Six mois 3 50

Les abonnements se paient d'avance. — L'abonnement fini, l'acceptation de deux numéros suivants équivaudra à un réabonnement.

TÉLÉPHONE 2-12

Le journal est en vente chez tous les marchands de journaux et dans les principaux bureaux de tabac des Sables et de l'arrondissement.

ANNONCES — La ligne, 4e page ..... 25 cent. La ligne, 3e page ..... 50 cent. Tarif réduit pour longue publicité.

LES ANNONCES SONT REÇUES : Dans toutes les Agences de Publicité et au bureau du journal, rue des Halles, 27.

Ce journal est désigné pour recevoir les Annonces judiciaires et légales. — Les extraits des affiches imprimées par nous y sont insérés gratuitement.

Le Journal des Sables

A ses Lecteurs

LETTRE PARISIENNE

Vous vous souvenez qu'au moment où la C. G. T. préparait à grand fracas sa grève « générale » du 16 décembre dernier, en vue de manifester contre la possibilité d'une guerre européenne, vous vous souvenez, dis-je, qu'à ce moment le gouvernement avait annoncé qu'il sévirait rigoureusement contre ceux de ses ouvriers qui voudraient suivre le mouvement. Les préfets maritimes, si ma mémoire est fidèle, avaient fait afficher des ordres sévères aux portes des arsenaux de la Marine, et toute la partie saine de la nation avait applaudi à ce déploiement d'autorité.

Or, rien qu'à Lorient, 280 ouvriers passèrent outre aux menaces officielles. Les sanctions appliquées aux absences injustifiées du 16 décembre, les voici :

Aux ouvriers permanents qui ont chômé toute la journée, huit jours de rétrogradation, soit une réduction de salaire de 0 fr. 50 par jour, ou une amende totale de 4 francs. A ceux qui ont chômé une demi-journée, six jours de rétrogradation, soit 3 francs d'amende.

Aux ouvriers auxiliaires qui ont manqué la journée entière, trois jours de mise à pied. Aux auxiliaires qui ont chômé une demi-journée, deux jours de mise à pied.

Un journal, que j'ai sous les yeux, et dont les sympathies gouvernementales sont cependant mystère pour personne, dit que « les peines infligées sont assez bénignes. » J'te crois ! répondit l'avroche.

Comment ! voilà des hommes qui abandonnent le travail national à eux confié pour aller participer à une manifestation antinationale au premier chef ; qui prouvent ce faisant le cas assez mince qu'ils font des ordres de leurs chefs ; qui s'insurgent ouvertement contre un ordre de choses qu'ils ont mission de contribuer à défendre — et on leur inflige une punition purement dérisoire. Comprend-on bien cela ?

Il en est un autre, et non moins grave : c'est l'affaiblissement de l'autorité supérieure qui va en résulter. Ce n'est pas en menaçant qu'on montre de la vigueur, c'est en agissant. Lorsque les mauvaises têtes des arsenaux — il y en a malheureusement pas mal — auront remarqué que les menaces à eux adressées ne sont suivies que d'une sanction dignifiante, rien ne les retiendra plus. Alors, sabotage, grève perlée, action directe, nous verrons s'épanouir toute la floraison maudite du fumier révolutionnaire.

Il y a longtemps cependant que les Romains avaient placé le célèbre *acta, non verba*, en tête de leurs maximes de gouvernement. Des actes, non des paroles... je vous le demande, est-il un moment où cela soit plus nécessaire que à présent ? Ce n'est pas avec des mots, fussent-ils des menaces comminatoires, qu'on arrive à vaincre les périls, et parmi tous ceux dont la redoutable accumulation rend si noir le ciel politique, je n'en sais pas de plus angoissant que le péril révolutionnaire, et qui devrait être plus ardemment combattu.

Qu'on s'y mette donc une bonne fois, au nom du ciel, et que le gouvernement fasse place nette de la C. G. T. et aux ulcères malfaisants qui rongent la France ! Qu'on pourchasse sans pitié, qu'on extirpe sans tarder, jusqu'au plus léger vestige d'une action anarchique et, par une aberration aussi coupable qu'incompréhensible, on laisse librement se développer. Et nous ne demandons rien d'extraordinaire : nous réclamons qu'on applique simplement, mais rigoureusement, les lois destinées à assurer la sûreté de l'Etat. Si un gouvernement s'y décide quelque jour, je lui promets d'ores et déjà un vrai succès national, et bien mérité.

JEAN MAUCLÈRE.

LA SEMAINE

Deux candidatures sont officiellement posées à la présidence de la République : celles de MM. Poincaré et Ribot. Les deux candidats ont eu plusieurs entrevues qui ont été très amicales et ont porté sur les affaires extérieures et intérieures. On parle également des candidatures de MM. Deschanel, Pams et Dubost. C'est M. Poincaré qui paraît avoir le plus de chance.

— Aucun fait nouveau ne modifie la situation d'attente qui pèse sur l'Europe relativement au conflit des Balkans. La Turquie semble vouloir tergiverser. Elle veut conserver Andrinople et les îles de la mer Egée. Pour toutes les autres questions, elle veut, s'en remettre aux puissances. L'inquiétude est toujours très vive.

— A Nancy, la municipalité radicale a décidé d'accorder les fournitures scolaires aux enfants des écoles libres et laïques. A Saint Etienne, même décision.

— M. de Kiderlen Wœchter, ministre des affaires étrangères d'Allemagne, a succombé lundi matin. On se rappelle son rôle dans les pourparlers franco allemand relativement au Maroc.

— Une crise ministérielle s'est produite en Espagne. Le roi a renouvellé sa confiance au franc maçon Romanones et l'a chargé de constituer le nouveau cabinet.

— Le maire radical-socialiste de Gentilly a été arrêté sous l'inculpation de double tentative d'assassinat. Le vol était le mobile du crime.

— Tout le courrier postal de la Seyne-sur-Mer, porté mardi matin, à la gare de cette ville, a été volé sur l'omnibus faisant le service entre la gare et la poste. Il y a pour plusieurs milliers de francs de valeurs.

— Les négociations balkaniques ont fait un pas vers l'entente. Les Turcs entrent dans la voie des concessions. Ils cèdent aux alliés cinq de leurs provinces d'Europe sur sept. Mais ils refusent de céder Andrinople et les îles de la mer Egée.

— La banque Brousset de Nantes, a été déclarée en faillite. Le passif serait des plus élevés.

1913

Est-ce l'effet du chiffre 1913 même sur ceux qui sourient de cette superstition, ou bien les appréhensions légitimes que suscite l'état actuel de l'Europe ont-elles vraiment pénétré les esprits ? Toujours est-il que la plupart des Français n'aventurent qu'un pied craintif sur le seuil de l'année nouvelle.

Le temps est passé de l'insouciance joyeuse, de l'indifférence systématique. Les plus étourdis s'interrogent : « Faut-il décidément penser aux choses sérieuses ? »

Il semble que chaque nation se recueille et que Dieu laisse entendre au monde un « garde-à-vous » solennel.

Vers cette année 1913 convergent tant d'avertissements, tant de prédictions ; et les circonstances leur prêtent une telle force de vraisemblance que, si la crise éclate, on peut dire qu'elle ne surprendra personne.

— Vous verrez, disent les sceptiques et les optimistes, que cette fois encore il ne se passera rien : 1913 sera une année plate comme les autres.

— C'est possible. Mais on a cependant l'impression très nette que l'échéance approche. Les nations du vieux monde sont à bout de souffle, à bout d'armements, à boût de rodomontades et de bluffs ; et les principaux acteurs, ceux qui, depuis tant d'années, tiennent la scène, se rendent parfaitement compte qu'ils ne peuvent plus éviter de faire rire qu'en faisant pleurer. C'est très dangereux pour les spectateurs, appelés dans ce cas à figurer pour tout de bon dans la pièce.

Est-ce à dire que la confiance nous manque ? Loin de là.

Il en est des centenaires, comme des ans, comme des jours : ils se suivent et ne se ressemblent pas. Si la France connut, il y a un siècle, tant d'angoisses et de tristesses, c'est peut-être une raison pour que 1913 compense 1813, et que le déclin marqué par cette année lugubre, avant-coureuse de l'Invasion, ait pour pendant, cent ans plus tard, une aurore de relèvement.

1813. Quels dramatiques souvenirs dans cette simple évocation !

Napoléon, qui a quitté l'armée le 5 décembre 1812, est arrivé à Paris le 18. Il se prépare à faire face au soulèvement de l'Allemagne, à la coalition de l'Europe que nos défaites ont dressée tout entière contre nous dans un délire de représailles.

Il frappe du pied le sol épuisé et il en sort encore des soldats : huit cent mille conscrits parmi lesquels les anciens exemptés. On les appellera les « gardes d'honneur » : c'est, en effet, l'honneur du drapeau qui est engagé dans cette partie suprême.

Par quel étrange entêtement d'orgueil l'empereur, que sollicitent tant d'autres soucis, s'acharne-t-il, en ces premiers jours de janvier 1813, contre son prisonnier de Fontainebleau, le doux et Saint Pape Pie VII ? Il faut qu'il résiste à l'Europe qui s'avance en armes contre lui, et il demeure en tête-à-tête avec ce vieillard pour lui arracher une signature, que celui-ci, bourrelé de remords, déchirera trois mois plus tard.

Le nouveau Concordat fut enfin signé par Pie VII le 25 janvier 1813, dans ce palais de Fontainebleau où Napoléon, à son tour, se verra imposer prochainement une cruelle signature : celle de l'abdication. Les entrevues furent mouvementées entre le Pape et l'empereur, la légende les a résumées dans les deux mots célèbres qui ne furent, d'ailleurs, jamais prononcés : « *Comediante ! Tragediante !* »

Le vaincu de la campagne de Russie aurait dû réfléchir que son étoile avait pâli du jour où il avait touché au Pape : « Ce n'est pas cela, disait-il, un an plus tôt en parlant de l'excomunication lancée contre lui par Pie VII, qui fera tomber les armes des mains de mes soldats ».

Et, cependant, elles étaient tombées, à la lettre, des mains gelées des vétérans qui n'avaient jusqu'alors connu que la victoire. Il avait vu ce spectacle et, malgré tout, il s'obstinait. Etait-ce seulement par orgueil ? Ne sent-il pas plutôt le besoin absolu de la paix religieuse, ou l'apparence de la paix religieuse, dont un pays comme la France ne peut se passer, surtout sous la menace du péril extérieurs car son unité patriotique et son élan moral sont à ce prix.

Quelle leçon, en ce cas, pour nos gouvernants actuels ! Et quelle responsabilité ils assument en perpétuant la querelle religieuse et en refusant de reconnaître le Pape, le Pape qui fut la grande préoccupation de Napoléon, même au plus fort de son duel avec l'Europe !

1813 : ce sont les glorieuses mais meurtrières victoires de Lutzen, de Bautzen, de Dresde ; et puis cette bataille de Leipzig, si justement appelée la *bataille des nations*, effroyable lutte de trois jours qui coûta aux Français 60.000 hommes et qui se termina en défaite. Désormais, c'en est fini : les aigles reculent, avec des retours offensifs et d'héroïques défenses, sans doute, mais les destins sont accomplis. Dans la nuit du 31 décembre 1813 au 1er janvier 1814, l'invasion commence...

Cette année 1813 inaugure les revanches allemandes et marque le début de cette lente et méthodique construction qui devait aboutir au couronnement du 18 janvier 1871 dans la galerie des glaces du palais de Versailles.

Mais cette construction est fragile ; trop de matériaux divers y ont été entassés, et c'est un mauvais ciment de peur et de haine qui les relie. Le colosse a des pieds d'argile ; à plusieurs reprises on l'a senti vaciller : résisterait-il au choc d'un ébranlement européen ? Une année viendra qui verra sa chute. Quelle année ? Sera-ce 1913 ? Le cycle sera-t-il clos en cent ans ?

Beaucoup de prédictions rejoignent ici nos vœux et nos espoirs : 1913 devrait être fatal à la Puissance allemande. Nous avons mentionné maintes fois la prophétie des Hohenzollern attribuée au moine Lenin. Il y en a d'autres. Et nous n'attachons pas, pour notre part, grande importance à ces vaticinations toujours un peu ridicules, au moins dans l'interprétation qu'on en donne. Mais il paraît que l'empereur Guillaume, très superstitieux, en est, au contraire, très frappé et qu'il n'aborde pas sans terreur cette année 1913. La mort de Kiderlen, après celle du baron de Marshall, doit contribuer à l'impressionner fâcheusement.

On le dit surtout agacé par la prédiction de la bohémienne faite à son grand-père. Le socialiste Vorwœrts s'amusait, ces jours-ci, à la lui rappeler.

Allons-y nous aussi : cet alignement de chiffres vaut bien les petits jeux de salons auxquels on se livre en ce moment. Celui-là a le mérite de l'actualité.

C'était en 1849 : le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume, voulut interroger une bohémienne très réputée à Berlin pour son habileté dans la cartomancie.

En réponse aux questions du prince sur l'avenir de sa famille et de son royaume, la bohémienne le pria simplement d'écrire le millésime de l'année..... 1849

— « Maintenant, sire, continua-t-elle, veuillez replacer le même nombre sous le premier, dans un ordre vertical, et faire l'addition

1
8
4
9

Lorsque le roi eut écrit le total..... 1871

la bohémienne prononça ces mots : « EMPIRE D'ALLEMAGNE ».

Et le roi insistant pour connaître la date de sa mort, elle lui fit répéter l'exercice pour le chiffre 1871

1
8
7
1

1888

L'empereur Guillaume mourut, en effet, en 1888.

« Ecrivez, poursuivit d'autorité cette fois la bohémienne. Et le roi replaça le chiffre..... 1888

1
8
8
8

1913

FIN DE L'EMPIRE, murmura la sybille.

— Vous riez ! Mais il paraît que Guillaume, lui, n'en rit pas. Cette année 1913 lui pèse comme un cauchemar.

Cauchemar pour lui. Puisse-t-elle être, au contraire, pour la France, la réalisation d'un rêve, d'un beau rêve, vous savez bien : le *Rêve* de Detaille...

Henri BAZIRE.

UN ULTIMATUM A LA TURQUIE

La séance d'hier de la Conférence de la Paix a commencé vendredi à 6 heures et a été levée vers 7 h. 1/2.

Les délégués Turcs ont présenté leurs nouvelles propositions : les lignes frontières turco-bulgares proposées laissent Andrinople à la Turquie. Les Turcs se montrent intraitables à ce sujet, ainsi que sur la question de la mer Egée.

Les Alliés ont alors présenté un ultimatum portant sur trois points, savoir : Andrinople, la Crète, les Iles de la mer Egée.

Ils ont déclaré que si, avant quatre heures, lundi, les Turcs ne donnaient pas une réponse claire et satisfaisante, les négociations seraient rompues.

— Pourquoi pas demain ? demandèrent les Turcs.

— Très bien ! ont répliqué les alliés.

La conférence a donc été ajournée jusqu'à samedi, quatre heures.

De leur côté, les ambassadeurs se réunissent aujourd'hui samedi après-midi.

TRISTE RECORD

La Chambre se trouve dans les meilleures conditions pour détenir un très fâcheux record. Dès le commencement de juin elle a abordé la discussion du budget. Aujourd'hui tout ce qu'on peut espérer, c'est que le budget soit voté à la fin de mars et qu'on puisse éviter un quatrième douzième provisoire, de telle sorte que nos valeureux représentants auront mis dix mois à perpétrer un budget, qui n'aura pas à beaucoup près l'excuse de la qualité. Bien entendu nos parlementaires accuseront le ministère de les avoir convoqués trop tard. Celui-ci, à la vérité, s'est simplement contenté de se conformer à un usage aussi explicable que regrettable.

Il a réduit de son mieux la période des hostilités parlementaires. Cela prouve une fois de plus l'absurdité d'un système dans lequel une prime est régulièrement offerte aux chambardeurs et aux naufrageurs. Si le ministère Poincaré n'avait pas eu le fâcheux avantage de détenir les portefeuilles en une période troublée, où l'on ne peut sans danger changer de dirigeants, on ne se fût point fait faute de le jeter à bas, car il avait l'impardonnable défaut de répondre aux besoins du pays ; il avait donné l'impression d'un ministère plus national que les précédents, et cela, les hommes qui ne travaillent que pour eux-mêmes et pour leur parti ne sauraient l'excuser.

ET LE PRINCIPAL ?

La commission sénatoriale, avec une rapidité malheureusement exceptionnelle, institue un projet de réforme électorale à l'usage de la Chambre. On ne saurait trop remarquer que ces intrépides sénateurs adoptent des projets qu'ils avaient repoussés [illegible] jets relatifs à la [illegible] du vote. Pour donner un [illegible] sainissement complet [illegible] toral, ils ont même [illegible] député ne pourrait plus, par le moyen ingénieux des missions, cumuler avec ses émoluments parlementaires de gros traitements administratifs.

Le zèle est éminemment louable, mais ils oublient la réforme principale. Ils n'auront pas, pour si peu, desséché les mares stagnantes. Rendre le vote sincère est une excellente chose, permettre à tous les citoyens de voter en toute conscience, sans avoir à redouter aucune indiscrète curiosité, c'est assurément quelque chose, mais il n'est pas indifférent que le vote de chaque citoyen ait une réelle action ; il reste toujours indispensable qu'il y ait une réelle représentation, et la représentation ne peut être réelle que si elle est proportionnelle. C'est ce que les membres de la commission sénatoriale comprennent aussi bien que personne, mais feignent de n'avoir pas encore aperçu.

LA Crise de l'Apprentissage

La crise de l'apprentissage n'est plus à démontrer. Voilà longtemps que, de tous côtés, on a dénoncé la gravité sans cesse accrue. Les patrons, unanimement, se lamentent de ne plus trouver d'apprentis. « Ce n'est plus seulement la qualité, c'est la quantité qui fait défaut », disait récemment l'un d'eux. Les ouvriers se plaignent de l'insuffisance des moyens d'instruction professionnelle mis à leur disposition. Les enquêtes, les congrès aboutissent aux mêmes constatations. « Il y a décroissance de l'instruction professionnelle des ouvriers français. Cette constatation pénible est définitivement acquise au débat », écrivait naguère M. Briat dans son rapport au Conseil supérieur du Travail. Et à l'appui de son affirmation il apportait les enseignements d'une vaste enquête poursuivie dans les différentes professions.

Assurément, c'est là un des problèmes économiques et sociaux qui méritent le plus d'attirer et de retenir l'attention. L'avenir de notre industrie est lié à sa solution.

Problème complexe, d'ailleurs, et qui ne saurait être résolu par une formule unique, tellement sont nombreuses les causes qui lui ont donné naissance.

J'ai sous les yeux les résultats d'une enquête faite récemment par divers syndicats féminins dans les métiers de la couture et de la mode à Paris — ce qui prouve que dans tous les milieux on commence à comprendre l'importance de la question et à en chercher la solution. En première ligne, parmi les causes de la décadence de l'apprentissage dans ces métiers, l'enquête signale des causes morales : le désir des parents et des enfants de recevoir un gain immédiat, et une mésestime croissante des professions manuelles, résultat d'un faux intellectualisme dont l'enseignement scolaire est en partie responsable.

Ce ne sont pas les seules causes. Dans l'industrie, le développement du machinisme, la spécialisation excessive du travail, ont puissamment contribué à créer la situation lamentable où est aujourd'hui, en France, l'instruction professionnelle. Autrefois, le patron était un homme de métier : l'artisan, fier de son art, considérait comme un honneur de former de bons apprentis. Aujourd'hui, le chef d'industrie est avant tout un homme d'affaires, préoccupé de produire au meilleur marché possible, le plus d'objets possible, dans un temps toujours plus court. Il n'a plus le loisir — je parle du grand nombre — de se préoccuper de la formation de ses collab-

borateurs de demain.

Voilà le mal auquel il importe d'apporter promptement remède.

Dans l'enquête que je viens de citer, de nombreuses réponses réclament le rétablissement du contrat d'apprentissage. Certaines vont même jusqu'à demander au législateur d'en faire une obligation. C'était déjà le vœu formulé en 1900 au Conseil supérieur du Travail par MM. Dalle, Briat et Mlle Bonnevial.

Ce pourrait être, en effet, une solution dans les « métiers », et la petite industrie, là où encore subsiste l'apprentissage proprement dit. Rien ne vaut, en effet, la formation à l'atelier. Le vieux proverbe est toujours vrai : c'est en forgeant qu'on devient forgeron.

Mais le rétablissement du contrat d'apprentissage ne saurait être la solution générale. Il ne saurait, en particulier, convenir à la grande industrie. C'est ailleurs qu'il faut chercher le remède : dans l'organisation d'un enseignement professionnel technique, complémentaire du travail de l'atelier ou de l'usine.

Déjà, en ces dernières années, l'initiative privée ou corporative a tenté d'intéressantes expériences : on connaît, en particulier, les cours professionnels créés pour les apprentis et les jeunes ouvriers par la Chambre des Métiers de Limoges. C'est dans cette voie, par la combinaison d'un enseignement théorique avec l'enseignement pratique de l'atelier, qu'il faut chercher la solution du problème.

Malheureusement, jusqu'à présent ces [illegible] ont été trop r[illegible]ares : faute de [illegible]isation et d'en[illegible]es expériences [illegible]u plus haut chef [illegible] généralisât, au [illegible]urs financier du département et de l'Etat.

Mais si l'on comprend l'intervention des pouvoirs publics dans une question d'une telle importance, ce serait une erreur de vouloir faire de l'enseignement professionnel un enseignement d'Etat, comme le prolongement de l'enseignement primaire ; ce serait une faute grave de ne pas laisser la direction de cette éducation spéciale aux organisations professionnelles, seules compétentes pour l'adopter aux besoins divers des différentes professions.

Aider les organisations professionnelles à organiser et à développer l'enseignement technique, promouvoir leurs initiatives, mettre à leur disposition les ressources nécessaires : c'est là l'œuvre urgente. Elle s'impose si l'on ne veut pas voir s'aggraver encore la crise de l'éducation professionnelle en France.

JEAN LEROLLE,
Député de Paris

Les Sables

CONSEIL MUNICIPAL

Discussion du budjet primitif de l'exercice 1913

Séance du Samedi 28 Décembre 1912

Samedi le Conseil Municipal s'est réuni en séance extraordinaire pour élaborer le budget primitif 1913. Nous avons dit à nos lecteurs quelle était la situation financière de la Ville et les difficultés qui en résultaient pour la Municipalité. L'opinion publique s'est émue de cette situation et surtout de l'accroissement des charges fiscales que comporte le budget de 1913. Aussi, la séance de samedi avait attiré un nombreux public.

Le Conseil Municipal était à peu près au complet. Etaient présents : MM. Chailley, maire, Collineau, Toyes, Barré, Mounier, Riant, Mainard, Boré, Chénay, Alder, Doré, Bataille, Soupault, Pédeneau, Fontaine, Petit, Lucas, Mourat, Friconneau, Lecomte, Morineau, Palas et Violteau.

M. Chailley demande que l'on aborde immédiatement la discussion du budget. Puis il commence la lecture du chapitre premier des dépenses ordinaires, article par article. Tous sont à peu près adoptés sans discussion. Disons toutefois que dans les deux réunions privées du Conseil qui avaient précédé cette séance, la discussion avait été vive et M. le Maire dut apporter des modifications au budget notamment des réductions sur le traitement des employés de la Ville.

A l'article 28, M. Doré demande que l'employé chargé de l'entretien des urinoirs soit occupé au nettoyage des rues de La Chaume qui sont dans un très mauvais état. M. Chailley répond que cet employé étant déjà employé au nettoyage des rues, il fera le nécessaire pour la mise en état des rues de La Chaume qui sont en effet mal entretenues.

×

A l'article 29 (création d'un emploi d'agent-voyer communal), M. Bataille demande que cette place soit mise au concours et qu'aucun fonctionnaire de l'Etat ne puisse l'occuper.

M. Chailley. — Le traitement de 2.100 francs qui sera accordé à cette fonction sera insuffisant pour qu'un candidat capable se présente au concours. C'est pourquoi je propose le renvoi de la question à la commission qui jugera de l'utilisation du crédit.

M. Violteau. — Je vote contre la création de ce nouveau poste d'agent-voyer. L'Architecte de la Ville que fera-t-il, si l'on charge un autre employé de faire sa besogne ?

M. Chailley fait l'éloge de M. Smolski qui, dit-il, a une tâche très lourde. Il doit rester à son bureau et ne peut se déplacer.

M. Violteau. — Il n'y a pas lieu de créer un nouvel emploi. On peut trouver à la mairie la personne pouvant seconder M. Smolski.

×

A l'article 30 (atelier de charité), M. Violteau. — Je demande que l'on relève le crédit de l'assistance par le travail, qui a été réduit de 14.500 francs. On augmente les employés qui sont très à l'aise, et l'on diminue ceux qui sont pauvres.

M. Chailley. — Laissez nous marcher avec ce crédit. Nous en tirerons le meilleur parti possible et s'il est insuffisant, nous le relèverons au prochain budget. (*Il sera relevé à la prochaine période électorale*).

×

M. Violteau demande la suppression de l'indemnité de l'ingénieur-conseil. Cet emploi est inutile, car, par ses fonctions mêmes, M. l'Ingénieur des Ponts-et-Chaussées nous doit des renseignements. Et toutes les fois que nous avons eu recours à ses conseils, il nous les devait.

M. Chailley. — Je demande le maintien de l'emploi. Nous avons pu nous rendre compte après l'expérience, que son rôle est inutile. Nous n'avons pas eu à le consulter seulement sur des questions intéressant le service des Ponts-et-Chaussées. En outre, il s'est livré à des études nécessaires sur l'usine d'ozone, l'usine à gaz, le tramway électrique, l'éclairage par l'électricité. Il nous a signalé dans ces services des abus et des pratiques surannées entraînant des dépenses inutiles. Grâce à ses conseils nous pourrons réaliser des économies importantes.

Le crédit est voté.

M. le Maire déclare ensuite la séance levée et invite le public à se retirer. Le Conseil va se réunir pour discuter en séance secrète la suite du budget.

×

Séance du lundi 30 décembre 1912

Etaient présents : MM. Chailley, maire : Collineau, Bataille, Mainard, Barré, Peltier, Germain, Toyes, Chénay, Lucas, Doré, Alder, Pédeneau, Germain, Morineau, Friconneau, Mourat, Petit, Fontaine, Riant, Boré, Palas, Violteau et Lecomte.

Le Conseil reprend la discussion du budget.

M. Boré présente des observations sur l'indemnité de logement allouée aux instituteurs et institutrices. La plupart d'entre eux, dit il, reçoivent de 50 à 100 francs de plus que nous devons leur allouer conformément à la loi. Je demande des réductions pour que nous nous confirmions strictement à la loi.

M. Chailley. — Jusqu'ici la Ville a accordé des indemnités supérieures, auxquelles nous avons apporté quelques réductions, mais nous ne pouvons les ramener au chiffre prescrit par la loi.

M. Doré. — Il est regrettable qu'une commission n'ait pas encore visité les locaux scolaires, alors que depuis six mois le Conseil a pris une décision en ce sens. Il y aurait de notables économies à réaliser. Car les nouveaux bâtiments scolaires sont suffisamment vastes pour loger d'autres ménages d'instituteurs. C'est pourquoi nous ne pouvons pas voter cet article avant que le Conseil n'ait statué sur la question des logements.

M. Chailley. — Nous n'avons pu encore rassembler la commission pour faire ces visites. Mais les renseignements que nous avons recueillis me permettent de dire qu'il sera difficile de loger d'autres instituteurs ou institutrices dans les bâtiments scolaires. On a fait une magnifique école avec de trop beaux logements qui sont conçus de telle sorte qu'on ne peut caser de nouveaux ménages, alors que ceux qui y sont occupent jusqu'à neuf chambres !!! avec salon, salle à manger, etc.

Toutefois, M. Chailley prend l'engagement de faire les réformes nécessaires, après des constatations précises qui auront été faites par une commission municipale. Et pour répondre à M. Boré, je lui demanderais, puisqu'il est conseiller municipal depuis cinq ans, pourquoi il n'a pas réclamé plus tôt la réduction des indemnités de logement.

M. Boré. — Je ne connaissais pas encore les termes de la loi.

L'article est adopté.

×

A l'article 50, M. Boré signale le trop grand nombre d'emplois occupés dans les écoles maternelles. Il y a, dit-il, des bonnes, des gardiennes et des institutrices. C'est trop. Qu'on supprime les institutrices qui sont inutiles.

M. Chailley. - Nous ne le pouvons. Ces emplois sont créés par décision ministérielle.

×

M. Chailley. — Nous avions décidé de supprimer les cours complémentaires professionnels de garçons ; mais après enquête je me suis rendu compte qu'ils rendaient des services, car ils préparent des apprentis et des élèves pour certaines écoles professionnelles.

M. Violteau. — Je me rallie à M. Chailley. Je demande le maintien des cours.

M. Doré. — Je demande la suppression de ces cours qui sont inutiles. Les enfants sortant de l'école rentrent aussi bien en apprentissage sans avoir passé par le cours complémentaire. De même peuvent-ils être admis dans les écoles de Lorient.

Le cours est maintenu.

M. Doré demande alors l'exercice d'un contrôle rigoureux de la Municipalité sur le fonctionnement des cours complémentaires.

M. Chailley reconnaît le bien fondé de cette observation et promet que la Municipalité exercera son droit de contrôle.

×

Les fournitures classiques

M. Boré. — Je demande que la distribution des fournitures classiques soit faite avec justice. On donne deux ou trois crayons à Mlle Unetelle qui est bien vue, tandis que certaines élèves ne peuvent en avoir. (*Rires*).

M. Doré. — Je propose que les fournitures classiques soient distribuées aux enfants pauvres de toutes les écoles de la ville des Sables-d'Olonne.

M. Chailley. — Je serais partisan de n'accorder les fournitures classiques qu'aux élèves pauvres ; mais, étant donné qu'elles sont accordées à tous les élèves, je demande que le crédit soit attribué aux seuls élèves fréquentant les écoles laïques.

M. Doré. — Pourtant, ces 4 500 francs représentent bien l'argent de tous les contribuables sans distinction.

M. Chailley. — Lorsque nous avons voté des réparations aux églises, on disposait bien de l'argent des contribuables républicains.

M. Doré. — Ce n'est plus la même chose. La loi met à la charge des communes la réparation des églises. En votant ces réparations le Conseil n'a fait que son devoir. D'ailleurs des républicains et non des moindres ne se font pas faute de fréquenter les églises. Mais la question n'est pas là. Il y a dans nos écoles des enfants pauvres qui ont droit au même titre que leurs petits camarades des écoles laïques, aux fournitures classiques. Il y a là une question de justice.

M. Chailley. — Nous devons soutenir « nos écoles ». C'est pourquoi je combats votre proposition

M. Doré. — Dans ces conditions, je ne vote pas le crédit. Le Conseil adopte à la majorité.

×

La Caisse des écoles

M. Doré. — La subvention de 400 fr. allouée à la « Caisse des écoles » est bien destinée aux enfants pauvres fréquentant les écoles laïques ? Dans ce cas, je propose de voter également une subvention pour venir en aide aux enfants pauvres des écoles libres. Le Conseil Municipal pourra contrôler l'emploi de cette somme. Je demande au Conseil municipal républicain de se rallier à ma proposition dans un esprit de justice et d'humanité.

M. Doré cite de nombreuses municipalités républicaines qui appliquent la répartition proportionnelle scolaire.

M. Mourat. — Avez-vous une caisse des écoles ?

M. Doré. — On peut en organiser une. En tout cas je propose que ce soit le Conseil qui distribue le secours aux enfants pauvres des écoles libres.

M. Chailley. — Mais le bureau de bienfaisance n'est-il pas à la disposition de toutes les familles nécessiteuses. Nous ne pouvons pas détourner un centime des fonds destinés à la Caisse des écoles. Surtout dans nos régions où l'école laïque est persécutée (*sic !*).

Nous sommes obligés de défendre « nos » écoles contre lesquelles, dans ce pays-ci, ont fait une guerre au couteau. Si nous « regorgions d'argent », nous pourrions peut-être songer aux autres... Mais la Municipalité républicaine a pour premier devoir de défendre l'école laïque et elle obéit en cela à des raisons d'ordre politique et philosophique.

M. Doré. — Je proteste contre ces termes ! Citez nous un fait aux Sables qui vous permette de dire que l'école libre fait la guerre au couteau à l'école laïque. Au contraire, les écoles privées des Sables rendent un immense service à la population. Que deviendraient les enfants fréquentant ces écoles si demain elles venaient à fermer leurs portes ?...

M. Chailley. — Nous les recevrons avec plaisir et je suis sûr que le Conseil municipal républicain n'hésiterait pas à voter les sommes nécessaires pour recevoir ces enfants.

M. Doré. — Les contribuables ne partageraient certainement pas la manière de voir du Conseil municipal. Ils estimeraient qu'ils sont assez surchargés d'impôts et que les sacrifices faits jusqu'à ce jour pour les écoles laïques sont assez lourds. C'est pourquoi j'insiste pour le vote d'une subvention aux enfants pauvres fréquentant les écoles libres.

M. Chailley. — Voter une subvention pour les écoles libres n'est pas possible. Vous ne voudriez pas obliger la Ville à s'imposer de nouveaux centimes additionnels ?

M. Doré. — Je sais que la Ville n'est pas riche. Aussi est-ce un vote de principe que je demande avec une subvention, si modeste soit-elle.

M. Chailley. — Nous ne pouvons que soutenir les écoles laïques, qui ne peuvent vivre que par les lourds sacrifices que « nous nous imposons ».

M. Chailley met aux voix la proposition de M. Doré. Elle est repoussée à l'unanimité moins la voix de MM. Alder et Doré.

×

M. Doré fait voter une subvention de 100 francs pour la Société chorale l'*Union Sablaise*,

M. Fontaine fait également voter une subvention de 100 francs pour la Société Symphonique.

×

M. Violteau s'étonne que le crédit « secours aux indigents » ait été réduit de 5.493 francs à 1.000 francs

M. Chailley dit que les distributions de pain à la mairie seront supprimées en raison des abus qui se produisent.

M. Doré. — Il n'y a que l'année dernière que ce crédit a été aussi élevé ?

M. Collineau. — Oui : Il n'a jamais atteint ce chiffre.

×

M. Doré demande la réduction à 200 francs de la subvention accordée à la *Patriote*. Cette Société ne rend aucun service. Elle sort juste le jour du 14 Juillet. Elle a alors plutôt l'air d'une armée en déroute, qu'une troupe qui va passer la revue.

M. Fontaine. — Nous devons soutenir cette Société parce qu'elle a été fondée par le docteur Godet.

M. Doré. — Il me semble que ce n'est pas une raison !

La subvention est maintenue.

×

M. Chailley fait enfin le total des dépenses dont le chiffre s'élève à 642.343 fr. 05. Puis on passe à l'examen des recettes.

×

Les recettes

M. Lecomte demande d'inscrire 10 centimes additionnels pour insuffisance de revenus au lieu de 12 ; et d'augmenter les prévisions de la Poissonnerie.

M. Chailley déclare que le chiffre des recettes prévues pour la Poissonnerie ne peut être dépassé.

MM. Bataille et Morineau font des réserves sur le vote des 12 centimes additionnels qui sont demandés. M. Morineau déclare qu'on aurait pu réduire les dépenses, surtout sur les traitements des employés municipaux, en observant l'échelle de traitement prévue au tableau d'avancement.

MM. Violteau et Doré déclare qu'ils s'expliqueront au moment de voter l'ensemble du budget.

×

M. Bataille demande que tous les chiens soient taxés comme chiens de luxe.

M. Chailley. — Si je pouvais les taxer davantage !...

Au sujet de la taxe qui frappe les voitures dételées, M. Bataille exprime la crainte que cet état de chose nouveau diminue la fréquentation de nos marchés.

M. Chailley objecte qu'il n'y a rien à craindre parce que les marchés des Sables n'ont pas à supporter la concurrence de marchés importants, vu l'absence de grands centres dans notre voisinage.

×

M. Doré proteste contre la location de l'ancien petit séminaire à la Société l'*Eglantine*. En plus des renseignements déjà donnés par lui, il déclare que cette société apporte avec elle aux Sables tous ses approvisionnements ; dans ces conditions la ville ne doit pas la favoriser en lui louant un immeuble communal.

M. Chailley. — M. Doré a donné, en effet, en réunion privée d'excellents arguments contre cette location. Mais il faut songer que nous avons là une recette à laquelle nous ne pouvons renoncer.

M. Bataille se range à l'avis de M. Doré.

M. Doré. — Si le Conseil décide de louer encore cette année le petit séminaire, je demande qu'on augmente le prix de location étant donné que la ville a besoin d'argent.

M. Chailley. — Nous ferons le nécessaire.

×

A propos du Monopole des Pompes funèbres, M. Doré demande si l'on ne pourrait pas obliger l'adjudicataire à respecter le cahier des charges.

Plusieurs conseillers appuient cette observation. M. Chailley déclare que la Municipalité s'occupera de la question.

×

Le total des recettes s'élève à 640 805 francs 31 centimes. Il manque environ 2000 francs pour boucler le budget. Nos édiles se regardent anxieux et se demandent s'il reste encore quelques plumes au contribuable.

— Oh ! dit M. Lecomte, nous n'avons que l'embarras du choix.

Et, en effet, les 2000 francs sont bientôt trouvés en forçant quelques prévisions. Finalement, on établit les recettes à la somme de 642 565 francs 31. Ce qui fait un excédent de recettes de 222 fr. 26.

Nos édiles satisfaits de leur œuvre se frottent les mains.

Avant le vote final, M. Violteau déclare qu'il vote l'ensemble, mais en faisant ses réserves, notamment sur l'augmentation des dépenses pour le personnel de la ville. Il émet l'espoir qu'au prochain budget on s'efforcera de réaliser de sérieuses économies.

M. Doré fait la déclaration suivante :

« Monsieur le Maire,
« Messieurs,

« Permettez-moi avant le vote définitif du budget, de vous faire une simple déclaration.

« Elu par un parti d'opposition, je me suis engagé à collaborer à l'œuvre administrative commune en ayant toujours pour premier but l'intérêt général de la Chaume et de la ville des Sables.

« En prenant en main la situation financière telle que nous la léguait la Municipalité passée, j'assumais au même titre que vous une part de responsabilité à laquelle je ne saurais me dérober par une abstention ou une obstruction inutiles.

« Après avoir présenté des observations et de justes revendications, qu'aujourd'hui et toujours je m'efforcerai de faire adopter, je voterai le budget de 1913.

« Parceque je crois que la situation budgétaire des Sables-d'Olonne ne saurait sans péril attendre plus longtemps une solution.

« J'exprimerai en même temps pour ma part le regret que nous soyons obligés de demander à la population de nouveaux sacrifices pécuniaires.

« Mais justement puisque nous demandons à la population sablaise de consentir de nouveaux impôts, je crois utile M. le Maire, pour lui en démontrer l'opportunité et l'urgence, qu'elle connaisse exactement dès ce soir, par un rapide aperçu, la situation financière devant laquelle nous nous trouvons, en attendant que vous la lui fassiez connaître en détail par les moyens de publicité que vous jugerez les plus convenables ».

Après le vote du budget, M. Chailley remercie le Conseil pour la collaboration qu'il a apportée à l'œuvre budgétaire. Il reconnaît que le budget n'est pas sans défaut et qu'on a eu tort de l'établir si tardivement. Mais il espère qu'on fera mieux à l'avenir. M. le Maire ajoute que les prévisions en recettes pourrait bien être dépassées.

Répondant à M. Doré sur la situation financière, il croit que la dette de la ville s'élève à environ 115.000 francs, et espère pouvoir donner dans peu de jours des renseignements certains sur la situation. Il essaye de justifier la gestion de la Municipalité précédente dont le seul tort, dit-il, est de n'avoir pas voulu s'imposer des centimes additionnels pour faire face à certaines dépenses.

On peut aussi reprocher à nos prédécesseurs la vente des terrains communaux. C'est une pratique que nous ne pourrions continuer sans danger. C'est pourquoi nous avons recours à ces impositions nouvelles et nous espérons que la population saura rendre hommage à notre effort.

M. Doré demande comment M. le Maire envisage la publicité des déclarations qu'il vient de faire.

M. Chailley promet de la porter à la connaissance du public par la voie de la presse.

Avant de lever la séance, M. Palas déclare qu'au nom de ses collègues, il tient à manifester à M. Chailley son entière confiance.

La séance est levée.

Séance du Conseil Municipal du 3 Janvier 1913

Encore de nouveaux emprunts

Le Conseil Municipal s'est réuni hier vendredi pour liquider la situation financière.

Etaient présents : MM. Chailley, maire, Collineau, Mourat, Petit, Boré, Mounier, Doré, Mainard, Violteau, Barré, Alder, Chénay, Peltier, Friconneau, Morineau, Riant, Toyes, Germain, Lecomte, Bataille, Fontaine et Palas.

×

Emprunt de liquidation

M. Chailley dit que le Conseil est appelé à voter un emprunt pour liquider la situation financière. J'ai, dit-il, annoncé, à la dernière séance, que la dette était d'environ 113.000 francs. Mais, par suite de rentrées, ces chiffres se trouvent modifiés. Nos dettes ne sont pas si considérables qu'on l'avait cru d'abord. Au lieu de 113.000 francs c'est 72 000 francs que nous avons à voter. M. Chailley essaye d'atténuer la responsabilité de la précédente municipalité, en disant que la dette s'explique par une situation qui pèse sur la Ville depuis plus de quinze ans, obligeant les municipalités à faire argent des biens communaux pour ne pas créer des impôts nouveaux. M. le Maire donne ensuite le détail des sommes à payer : 39 923 fr. 10 dus au Crédit foncier pour deux créances échues à juillet et décembre dernier ; 9.000 francs pour dettes courantes ; 8 163 fr. 76 pour une série de marchés passés avec

---

11. Feuilleton du JOURNAL DES SABLES ET COURRIER DE LA VENDÉE réunis

L'ANNONCE

PAR

Robert d'AVRILLÉ

Il ne faut pas dire : « Fontaine, je ne boirai pas de ton eau.

VI

— SUITE —

Et comme le jeune homme, qui, dès le début, avait prévu l'averse, ne répondait pas :

Eh bien !.., vous ne dites rien ?...

Même silence embarrassant.

Mais elle, impatientée : seriez-vous par hasard atteint tout à coup de surdité ?... la surdité antimatrimoniale ?

— C'est cela, chère madame, comme vous le dites fort spirituellement... je suis atteint de cette maladie, moins grave cependant que la maladie du sommeil, car on n'en meurt pas !

— Eh bien !... mon cher monsieur, je vous dis que vous avez tort ; vous finirez dans la peau d'un vieil égoïste. Fi !... l'horreur ! Laissez-vous persuader... Après tout, je ne veux que votre bonheur. Tenez, je connais de par le monde une charmante fille,... peut-être, même deux, dont vous avez fait la conquête...

— Oh ! madame !...

— Laissez-moi continuer et vous dire en toute sincérité que je m'intéresse plus particulièrement à l'une d'elles... Peut être devinez vous de qui je veux parler ?

— Puisque vous le voulez, chère madame je vous répondrai : « Oui !... j'ai deviné !... je sais de qui vous voulez parler... l'une est votre intime amie, celle qu'on nomme la belle Edith ; l'autre !... eh bien !... l'autre, c'est la richissime yankee, miss Edje Sivson !... Me tromperais-je ?...

— Non ! vous avez compris !... c'est fort heureux ! Edith vous aime !... je le sais par sa mère qui lui a arraché cet aveu, et je me figure qu'elle ne vous est pas indifférente car, vous savez, cher monsieur, vous avez, ceci est indéniable, passablement flirté avec l'aimable fille... D'autres que moi l'ont remarqué puisqu'il faut vous le dire... Allons ! dois-je annoncer que vous me chargez d'une demande en règle ?

Lucien l'arrêtant :

— Pardon, chère madame, votre bonne volonté vous fait aller trop vite en besogne et puisque nous parlons tous deux avec une entière franchise, vous me contraignez à vous dire que je ne me pose nullement en prétendant pour aucune de ces demoiselles.

— Mais... voulut dire Elina...

— Ce n'est pas une raison, parce que dans le monde ou aux eaux, on rencontre une jeune fille charmante et de société agréable, pour se poser forcément sur les rangs comme aspirant au mariage ! Je suis, je vous l'ai dit déjà : réfractaire à l'hymen !

— Oh ! reprit la jeune femme, mon amie est pourtant un beau parti... et c'est vraiment une femme séduisante...

— Je ne le nie pas, madame, mais !...

— Alors, vous aimez ailleurs peut-être ?

— Ni là, ni ailleurs !...

Lucien mentait !... il se mentait à lui même !... Il aimait malgré lui... sans le savoir.

— Allons, reprit la jeune femme un peu dépitée de son insuccès. Je suis mauvais avocat ! Je n'ai pu gagner ma cause ! Si jamais, je prenais la toque, je n'obtiendrais rien du jury et je ferais envoyer mes clients à Nouméa...

Là-dessus, allons dîner !...

L'entretien était terminé. Les deux interlocuteurs regagnèrent silencieusement la coquette villa : madame Revel, toute décontenancée de ne pas avoir réussi, et son compagnon, un peu ému, sans qu'il se rendit compte du sentiment qu'il éprouvait.

VII

Il y avait déjà une quinzaine de jours que Lucien vivait sous le toit hospitalier de son ami. Deux fois, il avait parlé de boucler sa malle pour regagner Paris et, chaque fois, il avait eu à subir de tels combats d'affectueuses instances de la part d'Ollivier et de sa femme. qu'il était resté..

A la troisième tentative, il avait été arrêté net par le mari d'Elina :

— Enfin, lui avait dit celui ci, tu ne vas pas, je suppose, nous quitter juste à la veille de la fête qui se prépare... une kermesse pour les pauvres !...

Et le jeune homme resta !.

Il éprouvait du reste une si douce quiétude dans ce joli intérieur, près de ce jeune ménage uni comme aux premiers jours, entourés de leurs charmants babys, qui, comme des oiseaux chanteurs, riaient et gazouillaient tout le jour, et le soir, s'endormaient sur les genoux de la gentille maman...

Lui, Lucien, le mondain brillant, l'homme sceptique, cachait souvent sous des accès de gaieté factice le sentiment du vide qu'éprouve parfois une âme sevrée des affections pures du foyer qui ne laissent ni remords, ni dégoût, ; et, au contact du jeune ménage Revel, il ressentait une paix et une douceur infinies qu'il n'avait point encore soupçonnées...

.....

Le lendemain, toute la colonie balnéaire, jointe aux naturels de l'endroit, se rendit sur le vaste emplacement où non loin de la plage, on avait installé la kermesse, et chacun de prendre son billet à l'un des deux guichets installés près de la porte d'entrée où, deux messieurs dernier cri, le gardénia à la boutonnière, se tenaient en permanence...

Dès l'entrée, le coup d'œil était féérique : les arcs de triomphe ornés de banderolles et de lanternes vénitiennes multicolores, pour la fête de nuit. De distance en distance, de gentilles boutiques en coutil rayé de toutes nuances, abritaient les vendeuses.

Ici, un bazar en miniature, où s'apercevaient une foule de bibelots médiocres, vendus très chers : porte monnaie, portes cartes, de 0 fr. 95 centimes livrés à six francs : porte-cigares adjugés un louis aux jeunes sportsmans, éventails en gaze légère brodée de paillettes que les papas offraient à leurs filles, petits canifs de poche, objet d'envie pour les collégiens et les fillettes.

Plus loin, un magasin de jouets autour duquel se pressaient têtes brunes et blondes, auxquelles les deux charmantes jumelles Yvonne et Jeanne de R... distribuaient à des prix un peu plus abordables pour leurs bourses d'enfants : petites poupées joufflues aux joues enluminées dec armin, soldats rangés dans une boîte autour d'un fort de carton peint, tambours sonores destinés à remplir le logis de bruit, petits ménages de poupées où de minuscules soupières de faience se voyaient près de lilliputiennes assiettes.

Là, encore, quatre belles jeunes femmes en superbes toilettes couvertes de dentelles renaissance, sorties des mains de la bonne faiseuse, s'empressaient en un bar à servir à tous ceux que la chaleur altérait : bières, sirops de toutes sortes, shampagne mousseux frappé.

Et quel mortel du sexe fort eût pu résister au plaisir de recevoir un verre d'Aï des mains de la belle Madame X... ou de la délicieuse petite baronne de Z... Aussi, ce comptoir était-il fort achalandé et les pièces blanches s'amassaient elles vite dans la tirelire que ces charmantes pourvoyeuses de pauvres tenaient entre leurs mains.

Il y avaient de tout dans cette foire de la charité. Voir aussi une pâtisserie entourée par tous, grands et petits, jeunes et vieux.

La suite à Dimanche prochain.

divers fournisseurs de la Ville ; 15.007 francs 56 pour dépassements au sujet de l'agrandissement du bassin de captation et honoraires dus à M. Smolski. Au total : 72 086 fr. 10.

M. Chailley signale une somme de 7.000 francs que la Ville n'aura pas à payer, due à la suite du procès engagé à M. Revoux ; celui-ci ayant renoncé à ses droits par suite d'un arrangement intervenu entre lui et la Ville. Cette dette est donc éteinte.

« Je ne dis pas que ce soit toutes nos dettes, ajoute M. le Maire ; il y a une somme due à la Compagnie de l'Ozone dont je demande au Conseil de ne pas formuler le chiffre, car ce serait émettre une reconnaissance dont la Compagnie pourrait tirer avantage à notre détriment.

« Enfin, nous avons encore des dettes provenant de choses antérieures et qui seront du reste inscrites au budget 1913. Il s'agit d'une somme 6 000 francs pour construction d'un perret au bassin de captation des eaux, et de 7.000 fr. pour construction de la cale des fontaines.

« Je demande donc au Conseil de voter un emprunt de 72 000 francs, remboursable dans un délai de dix ans par annuités de 8.705 francs. Ce qui nous oblige à imposer 5 centimes 80 additionnels. »

M. Palas tient à faire remarquer que ces dettes incombent à la municipalité Gautret et non pas aux municipalités qui l'ont suivie. Au contraire, dit-il, ces dernières ont diminué la dette et il y a lieu de leur adresser des félicitations !!!

M. Doré. — Je n'ai pas l'intention de défendre la municipalité Gautret. Du reste, je ne m'attendais pas à la voir attaquer ici ; aussi je n'ai pas recueilli les éléments d'information à son sujet. Toutefois, je dois dire que j'ai entre les mains un budget de l'année 1907, qui me permets de dire qu'à cette époque la ville n'avait aucune dette, la situation financière était absolument régulière et à jour. Je dois donc affirmer que si la ville s'est endettée depuis, la responsabilité en incombe à l'administration municipale qui a suivi. De plus, n'a-t-on pas vendu par la suite pour 300 ou 400 000 francs de terrains communaux ?

Le produit de ces ventes aurait suffi à éteindre ou à empêcher toute dette.

M. Chailley. — Personne ne vous dit que ces dettes provenaient de la municipalité Gautret ! Je n'attaque pas son administration. Il a donné un bon élan à la ville des Sables en entreprenant certains travaux importants. Mais son système financier, pratiqué par les municipalités suivantes, est fort critiquable. Il a contracté un emprunt dont les annuités sont couvertes en partie par des centimes additionnels et en partie par une somme de 45 000 francs prélevée sur les recettes ordinaires qui grève lourdement nos budgets. Quant à la municipalité Sanejean, elle a eu le tort de faire des dépenses sans se préoccuper des recettes.

M. Doré. — Je constate qu'en plus de la dette que nous avons à payer, on a vendu pour 350.000 francs de terrains communaux. Sur ces dépenses, aucune somme n'a été prélevée pour effectuer des améliorations à la Chaume. En ma qualité de conseiller chaumois, je ne voterai pas l'emprunt.

M. Chailley. — Vous avez tort. Il n'y a ici qu'une ville : il y a les Sables et il y a la Chaume. Dans ces conditions si tous les quartiers voulaient réclamer, nous n'en sortirions pas. Est ce que les améliorations apportées aux Sables ne profitent pas à la Chaume ?

M. Violteau. — Je voterai l'emprunt. Mais je demande qu'on vérifie si la digue du bassin de captation ne laisse pas filtrer l'eau à sa base.

L'emprunt est adopté à l'unanimité. M. Doré vote contre.

×

Second emprunt

M. Chailley propose au Conseil de voter un second emprunt de 269 500 fr. pour entreprendre divers travaux qui se répartissent ainsi : 7 000 francs à la commune du Château pour aliénation à la ville des Sables de la forêt de la Rudelière ; 18 000 francs pour travaux aux Halles ; 12.000 francs pour réparations à la chaussée du Remblai ; 77.500 pour acquisition du terrain de l'hippodrome ; 155.000 francs pour consolidation du quai d'allègement.

Cet emprunt sera remboursé par 35 annuités de 14 295 francs, pour lesquel les on imposera les contribuables de 9 centimes 96 additionnels.

M. Palas. — Je voterai une partie de cet emprunt sauf la somme demandée pour le quai d'allègement qui n'est pas d'intérêt général, mais profitera qu'à un très petit nombre d'habitants.

M. Lecomte. — Il y aurait peut être lieu de voter séparément sur chaque article, car les avis sont partagés.

M. Chailley met aux voix. Les emprunts pour indemnité à la commune du Château-d'Olonne, construction d'une passerelle dans les Halles et Marchés et chargement de la chaussée du remblai, sont adoptés sans discussion.

×

Vif incident

La question de l'hippodrome soulève un vif incident.

M. Violteau. — Je ne voterai pas la dépense concernant l'hippodrome. Je ne reviendrai pas sur les motifs que j'ai déjà exposés au Conseil. Mais je tiens à signaler à M. le Maire, qu'après une visite des lieux, j'ai pu constater qu'il s'expose à de grosses difficultés de la part de propriétaires riverains.

M. Chailley. — Est-ce en séance publique que vous devez signaler ce cas ? Vous risquez de compromettre les intérêts de la Ville.

M. Violteau. — Je proteste contre vos paroles.

M. Chailley. — Votre intervention est maladroite. Vous voulez, en me mettant en difficultés, tirer vanité de votre clairvoyance. Vous commettez une mauvaise action.

M. Violteau. — Je suis de bonne foi. J'ai le droit de faire les observations que j'ai jugé nécessaire dans l'intérêt de la Ville.

M. Chailley. — Vous tenez à ce qu'on dise : Violteau est rudement fort et le Maire est rudement bête. Vous cherchez à vous faire de la popularité.

M. Violteau. — J'ai la prétention d'être de bonne foi et d'être aussi honorablement connu aux Sables que M. le Maire. Si j'ai apporté ces observations, c'est qu'il ne m'a pas été permis de le faire plus tôt. Pourquoi ai-je été éliminé de la commission qui s'est rendue sur les lieux ?

M. Lecomte blâme M. Violteau de son intervention qui lui paraît regrettable et compromet l'intérêt de la ville.

M. Chailley déclare l'incident clos et met aux voix l'emprunt de l'hippodrome qui est adopté.

×

La réfection du quai d'allègement

donne lieu à une longue discussion à laquelle prennent part MM. Petit, Lecomte, Palas, Doré et Ruchaud, de laquelle il ressort que cette réfection sert non seulement les intérêts du port commercial mais les intérêts du port de pêche.

L'emprunt est voté à l'unanimité.

Nous reviendrons sur cette question dans un prochain numéro.

Signalons cependant une intervention de M. Doré concernant l'amarrage des bateaux de pêche au quai d'allègement. Il demande si on ne pourrait pas placer sur le quai un signal indiquant qu'un navire est attendu à la marée et que par conséquent le quai d'allègement doit rester libre. Ce signal éviterait ainsi des manœuvres d'amarrage et de démarrage à nos marins et faciliterait la tâche du Maître de port.

Cette proposition est appuyée par M. Lecomte.

M. le Maire répond que si il y a utilité on demandera à l'administration des Ponts et Chaussées de faire le nécessaire.

×

Questions diverses

Le Conseil désigne les membres de la Commission chargée de la révision des listes électorales.

Il autorise M. le Maire à poursuivre la résiliation du bail passé avec l'adjudicataire de l'affichage, M. Decroix-Gauron.

Et décide de régler à l'amiable le différent qui divise la ville et M. Canteteau.

La séance est levée.

Dans notre prochain numéro nous commenterons la discussion du budget au Conseil Municipal. Nous apprécierons notamment la réponse donnée par M. Chailley, maire, à M. Doré, qui demandait une juste répartition des crédits alloués aux enfants des écoles laïques pour fournitures scolaires et secours. Nous ne pouvons pas admettre les arguments fournis par M. Chailley qui sont injustes et imbus de l'esprit de sectarisme, ainsi que nous le démontrerons.

CORRESPONDANCE

Nous avons reçu la lettre suivante :

Lettre ouverte à Monsieur le Maire des Sables-d'Olonne

Monsieur le Maire,

« Parmi les projets que vous avez jugé bon d'inscrire dans votre programme, il en est un, dont vous avez oublié de parler et qui est très important, puisqu'il représente à lui tout seul, les trois grands principes de la République — Liberté — Egalité — Fraternité, c'est la *Répartition proportionnelle scolaire* ; et, en effet, puisqu'en République tous les peuples doivent être libres, on peut donc choisir à son gré l'école qui fait plaisir pour envoyer ses enfants s'instruire ; il en va ainsi de l'égalité : que les enfants aillent à l'école laïque ou à l'école libre, ils doivent être égaux, par conséquent ils doivent être secourus au même titre et si ces deux principes sont appliqués, libres, égaux, ils seront forcés de devenir frères. Voilà donc pourquoi Monsieur le Maire, j'ose me permettre de porter votre attention sur la *Répartition proportionnelle scolaire* ; il ne peut-être rien de plus juste que vous répartissiez les fonds que les contribuables versent dans la caisse municipale à toutes les écoles suivant le nombre des élèves qu'elles instruisent ; Une municipalité vraiment républicaine et s'inspirant des grands principes exposés plus haut, ne doit pas laisser, plus longtemps les choses où elles en sont ; une municipalité — sans abuser de ses pouvoirs — ne peut obliger les Contribuables, qui envoient leurs enfants aux écoles libres, de payer pour les écoles laïques sans un centime des fonds publics aux écoles libres. Et cependant il en est ainsi, vous avouerez que ce n'est pas juste, il faut donc que vous y remédiez, c'est votre devoir et j'ose espérer que vous n'y faillirez pas. Plus d'un, parmi nos concitoyens pense que vous vous attireriez ainsi l'estime des honnêtes gens épris de justice et de liberté. Croyez-moi Monsieur le Maire. »

Votre très humble serviteur
ARDLET

Dédié à M. Chailley maire des Sables-d'Olonne

On persécute l'Ecole laïque

Le Directeur de l'Agence de l'Administration de l'Assistance Publique d'Etang-sur Arroux (Saône-et Loire) vient d'adresser à deux mères de famille de Saint-Léger-sous-Beuvray, la lettre suivante :

Madame,

J'apprends que vous envoyez vos fillettes en classe à l'école libre.

En vertu de l'article 193 de notre réglement, j'ai le regret de vous faire connaitre que je vais être obligé de vous retirer la garde de l'enfant que je vous ai confié.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

Le directeur,
GUITTON.

Les deux pères de familles ont fait leur devoir en laissant leurs enfants à l'école libre. Mais on leur a retiré la garde des enfants assistés.

Et des faits semblables sont fréquents, Malheur aux pauvres ! tel est le cri des partisans de la laïcité à outrance.

M. Chailley affirmait à la séance du conseil municipal de lundi, en réponse à une droposition de M Doré, qu'on menait une « guerre au couteau » à l'école laïque. N'est-ce pas le contraire qu'il faudrait dire.

×

Une décision de la Municipalité radicale de Nancy.

Questionné par des conseillers de la minorité libérale, l'adjoint radicale Schertzer, de Nancy, a déclaré que la municipalité était disposée à admettre que les fournitures scolaires seront données à tous les enfants des écoles laïques ou libres.

×

Une décision de la Mnnicipalité radicale de Lorient.

Sur la demande des huits conseillers municipaux de la minorité libérale, la municipalité radicale-socialiste et socialiste de Lorient a décidé, à la majorité, d'allouer une somme de 2000 francs pour donner des secours en nature aux enfants pauvres des écoles primaires élémentaires privées, ainsi qu'une somme de 500 francs aux enfants indigents fréquentant les crèches privées.

SPORTING-CLUB SABLAIS

Poursuivant son idée uniquement sportive le *Sporting Club Sablais* nous a donné dimanche dernier le loisir de reconnaître qu'aux Sables-d'Olonne les éléments sportifs existaient en grand nombre, et qu'il ne tient qu'à eux de se grouper et de nous faire assister de nouveau à une aimable manifestation sportive comme celle qui eut lieu le 29 décembre dans la salle de l'ancien Séminaire. Cinquante sportmen s'y réunirent et nous avons admiré — c'est le mot — les athlètes que nous étions loin d'y soupçonner, c'est ainsi qu'il nous a été donné de voir un premier entraînement de boxe, entre M. Guédon, de la Mouzinière, et M. A. Favroult.

Puis une lutte entre MM. Chauffeteau et Epaud.

Un 2e match de boxe par MM. Loriau et Maronnier, un 3e entre Maronnier et Clair, puis une lutte entre MM. Seigneuret et Paul Favroult et pour terminer un véritable assaut entre MM. A. et P. Favroult.

Puis tous les sportmen y compris le Président d'honneur du *S. C. S.* ont fait du saut en longueur et joyeusement l'on s'est séparé en se promettant de recommencer, j'ai même crû comprendre qu'une petite fête était en préparation.. mais chut...

L'après-midi du même jour, sur la plage une équipe du *F. C. Y.* se rencontrait avec le *S.-C.* S. n'a réellement assez bien joué que dans la 1re mi-temps, marquant 5 points à 3, mais l'issue du match fut à l'honneur du *F.-C. Y.* par 11 points à 5.

La revanche doit avoir lieu m'a-t'on dit vers le 12 janvier. Entrainez vous Sablais et donnez nous une victoire, ce sera le couronnement de l'effort que vous tentez avec tant de persévérance.

Off. SIDE.

UNE ANNÉE QUI COMMENCE MAL

Beaucoup de gens voient avec plaisir venir le premier de l'an. C'est une occasion de se réunir, de se serrer la main, de passer quelques heures agréables ensemble et d'oublier les mauvais jours de l'année qui vient de s'écouler.

Il n'en est pas de même du papa Germain Gibotteau, 67 ans, rue du Château-d'Eau, bien connu dans notre ville. En fait de visite, il reçut celle d'un noble personnage, M. Edouard de Bourgonnière, 24 ans, demeurant chez ses parents, rue du Château-d'Eau, qui, comme étrennes, administra sur la figure de ce brave M. Gibotteau, une série de coups de poing et de massette dont il se rappellera longtemps.

Ceci se passa au domicile de M. Gibotteau, chez qui de Bourgonnière s'était introduit pour souhaiter la « bonne année » à Mme Gibotteau, avec qui, paraît il, il est au mieux. Mais notre homme ayant fêté plus que de raison le premier de l'an, Madame n'accueillit point ses souhaits comme il convenait. Colère de Bourgonnière qui devint menaçant. Papa Gibotteau ayant voulu intervenir reçut comme étrennes les blessures suivantes, constatées suivant certificat du docteur Gaucher :

1° A la partie externe gauche de la rainure du nez, deux plaies contuses ;

2° Une ecchymose à la région palpebrale inférieure gauche ;

3° A la région occiptale gauche une plaie contuse ;

4° Plusieurs ecchymoses au niveau de la ligne de la paroi abdominale.

Pour mettre un terme à cette distribution, il fallut l'intervention de la gendarmerie, qui, à son tour fut très mal menée. Néanmoins on réussit à mettre de Bourgonnière en état d'arrestation.

Aussitôt pris aussitôt jugé. Conduit au Tribunal vendredi matin, les juges reconnaissaient que de Bourgonnière avait dépassé la mesure dans sa distribution d'étrennes, et afin qu'il soit moins généreux une autre année, le condamnait à un mois de prison avec sursis et à 5 fr. d'amende pour ivresse.

Espérons qu'il s'en souviendra.

HEUREUX GAGNANTS !

Il ne se passe pas de mois sans que nous ayons à enregistrer quelques nouveaux gagnants à la Société *La Capitalisation*. Après avoir remboursé pendant l'année 1912 : 500 francs à Mlle Mourat, avenue de la Gare ; 500 francs à Mme Daviet, caissière à la *Compagnie Singer*, rue des Halles et 2.500 fr. à M. Renaud, pharmacien à Talmont, nous sommes heureux d'annoncer qu'au tirage du 2 janvier 1913, Mlle Marthe Riand, dont les parents sont commerçants avenue de la Gare, aux Sables-d'Olonne, gagne 1.000 fr. avec les numéros 680.438 et 683.317.

Détail à noter : Mlle Riand n'avait ses Bons que depuis quelques mois.

Pour renseignements et pour souscrire s'adresser à M. COINDE, coiffeur, correspondant, avenue de la Gare, aux Sables-d'Olonne, ou à M. GAYET, retraité, rue de l'Abattoir, villa l'*Arlésienne*.

LA CRISE SARDINIÈRE

Cent seize usines auraient déjà fermé leurs portes

Mercredi 1er janvier, conformément à la résolution syndicale, 116 usines de conserves de sardines de la côte bretonne (Vendée, Loire-Inférieure, Morbihan et Finistère) ont fermé en guise de protestation contre l'inertie des pouvoirs publics à propos des droits de douanes insuffisants sur les produits espagnols et portugais et contre la limitation de la pêche par l'interdiction de l'emploi des engins propres à assurer un approvisionnement normal des usines.

» Restent seules ouvertes jusqu'en mars une vingtaine d'usines travaillant ordinairement les frets du nord.

» Une manifestation hostile a eu lieu. à midi, à Douarnenez, contre les ouvriers soudeurs de l'usine Chancerelle.

« La situation est relativement grave pour les futures campagnes de pêche, si le Gouvernement n'intervient pas. »

Une interpellation de M. de l'Estourbeillon

M. de l'Estourbellon, député du Morbihan, vient d'adresser à M. le ministre de la marine et à M. président du Conseil une demande d'interpellation, dès la rentrée, sur la situation déplorable de la pêche côtière, la misère effroyable que va déchaîner sur nos côtes bretonnes la fermeture annoncée des usines sardinières et les mesures que compte prendre le Gouvernement pour parer à cette éventualité.

GRAND CASINO DES SABLES

Nous rappelons que c'est aujourd'hui samedi 4 janvier, qu'aura lieu la représentation de *la Fille à Papa* dont nous avons déjà parlé.

Les moments que l'on passe à rire sont les mieux employés de tous. C'était l'avis du bon Regnard, Michelet, non moins affirmatif assurait : « Le rire est une fonction essentielle de notre nature. » Et il ajoutait sentencieux : Comment porter la vie si nous ne pouvons rire.

Eh bien, on rira peuvent se dire à l'avance, ceux qui assisteront à la représentation de *la Fille à Papa*. On rira pendant trois heures !... On rira d'un rire franc; d'un rire large d'un rire sain.

Avis aux amateurs de la bonne vieille gaieté gauloise ! Avis aussi aux neurasthéniques. C'est le meilleur remède que nous puissions leur conseiller.

LIGUE DES PÈRES ET MÈRES DE FAMILLES NOMBREUSES

Un Congrès national de la Ligue des Pères et Mères de Familles Nombreuses de France aura lieu le samedi 18 et dimanche 19 janvier prochains, à Paris. Le Comité adresse un appel à toutes les sections de la Ligue pour se faire représenter par un ou plusieurs délégués, à ce Congrès qui aura une grande importance.

Une réduction de 50 0/0 est accordée par la Compagnie des Chemins de fer de l'Etat à ceux qui se rendront à Paris, participer au Congrès.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. Marsault, président de la section des Sables-d'Olonne, place du Vieux-Marché.

P. S. Une réunion de la Ligue aura lieu le dimanche 12 janvier prochain, aux Sables-d'Olonne.

LES MANŒUVRES EN 1913

Les évolutions et manœuvres auront lieu en 1913 dans les conditions ci-après :

Evolutions spéciales, 11e corps, Coëtquidan.

Manœuvres d'armée du Sud Ouest, le 3e dragons, de Nantes, fournira la cavalerie de la première division coloniale.

Manœuvres de brigade (9e, 10e, 11e corps). Ces manœuvres comporteront 5 jours d'opérations pour un déplacement total de 10 à 11 journées.

LES CARTES DE VISITE

Deux francs dix d'amende ! Tel était le tarif fixé par l'Administration postale quand un malheureux expéditeur avait, par mégarde, inscrit six ou sept mots sur une carte de visite alors qu'il n'a le droit qu'à cinq.

Désormais, espérons-le, il n'en sera plus ainsi.

La Chambre a en effet voté vendredi la proposition suivante de M. Engerand :

Les dispositions de l'article 50 de la loi de finances du 8 avril 1910 sont abrogées et celles de l'article 9 de la loi du 25 juin 1856 et de l'article 9 de la loi du 25 janvier 1873 sont remises en vigueur.

Par exception aux dispositions de l'article 9 de la loi du 9 juin 1856, les cartes de visite ne portant que des vœux souhaits, compliments, de condoléances, félicitations, remerciements ou autres formules de politesse, sont, en cas d'irrégularités, considérées comme lettres et taxées seulement au double de l'insuffisance d'affranchissement.

Le Sénat, qui va avoir à examiner cette proposition, ne pourra que l'approuver.

L'OUVERTURE DES CONSEILS GÉNÉRAUX

Le *Journal Officiel* a publié mercredi un décret de M. Steeg, ministre de l'Intérieur, reportant au lundi 14 avril prochain l'ouverture de la première session ordinaire des Conseils généraux qui devait avoir lieu le 31 mars.

BANQUET DE « L'UNION SABLAISE »

Un banquet est organisé par la société chorale l'*Union Sablaise*. où sont conviés les Membres honoraires et les Membres participants de la Société. Il aura lieu, le dimanche 19 prochain, à 7 heures 1/2 du soir. hôtel du Cheval Blanc. Le prix est de 4 francs. Se faire inscrire chez : MM. Audebert, président, Cours Dupont ; Pineau, trésorier, avenue de la Gare ; et Bremaud, secrétaire, rue Bisson.

ACTES DE VANDALISME

Dans la nuit du 1er au 2 janvier, vers une heure 1/2 du matin, des individus ont brisé des carreaux et fait diverses détériorations à dix becs de gaz du Remblai, à un bec du boulevard de l'Est à un bec de l'usine à gaz et enfin à un bec de la place de l'Estacade.

Plusieurs lanternes et réflecteurs ont même été faussés et des manchons ont disparu.

La Police recherche activement les coupables : espérons qu'elle ne tardera pas a connaître les auteurs de ces stupides actes de vandalisme.

---

du 25 décembre au 2 Janvier

Naissances

Germaine-Victoria-Georgette Baud, rue des Francs-Maçons.

Désirée-Charlotte-Marie-Aimée Billet, rue Momus.

Victor-René-Fernand-Aubin Gérard, boulevard de l'Est.

André-Paul-René Chauvet, et Clément-Ernest-Maurice Chauvet, rue des Traponnières, 20.

Solange-Anne-Marie-Henriette Cadou, rue du Pavillon.

Promesse de mariage

Ernest-Charles-Sylas Rocheteau, marin, rue la Cure, à La Chaume, et Désirée Irma Friconneau, couturière, rue Napoléon.

Décès

Deliza-Vihié Thibaudeau, 80 ans, veuve de Elie-Sylvain Dupuy, rue du Puits-Perdu.

Marie-Florence-Olympe Robert, 65 ans, propriétaire, rue des Séchoirs.

Emilia-Thérèse-Eugénie-Maria Chiron, 2 ans, avenue Paul Baudry.

Pierre Petitgas, 86 ans, journalier, veuf de Marie Marchand, Hôpital.

Assurance contre la Maladie

Les personnes qui ont les bronches et les poumons faibles s'assurent, en quelque sorte, contre la maladie en faisant usage de la Poudre Louis Legras, qui a obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900. Ce merveilleux médicament qui prévient toute aggravation, calme instantanément les plus violents accès d'asthme, catarrhe, essoufflement, toux de bronchites chroniques et guérit progressivement. Une boîte est expédiée contre mandat de 2 fr.10 adressé à Louis Legras, 139, Bd Magenta, à Paris.

Pour vos étrennes

N'achetez pas vos articles
Et cadeaux du Jour de l'An
Sans visiter les boutiques
Du *Pierrot Gourmand*.

Pour les Rois, goûtez le *Pierrot*, gâteau exquis contenant une très agréable surprise.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Audience du 30 Décembre 1912

Outrage aux gendarmes et ivresse — Le 27 décembre courant, le gendarme de service à la gare de Challans aperçut un individu qui se trouvait pris de boisson et causait du scandale. Aux observations du représentant de la loi, cet individu, nommé Fradin Pierre-Charles, âgé de 42 ans, journalier, demeurant à Sallertaine, répondit par de grossières injures. Fradin, dont les antécédants sont mauvais, est condamné à 15 jours de prisons pour outrage. et 5 francs d'amende pour ivresse.

Affaire renvoyée. — L'affaire concernant les jeunes Baril, Charrier et Brochard de La Chaume, poursuivis pour vol de cordages au préjudice de MM. Coulombeau et Daviet, marins, est renvoyée au mercredi 8 janvier prochain pour plaidoirie.

Exercice illégal de la médecine. — Le nommé Guyomard Edouard, âgé de 55 ans, marchand de cartes d'aluettes, demeurant aux Sables, est poursuivi pour exercice illégal de la médecine. L'inculpé ne comparaît pas à l'audience mais le défilé de ses victimes intéresse l'auditoire. Le sieur Guyomard soignait les maladies avec les remèdes les plus cocasses. Le tribunal le condamne à 200 fr. d'amende et aux frais.

Pour soigner ses poules. — Roulleau Henri, âgé de 37 ans, journalier, demeurant à la Rudelière, a été surpris par M. Jodet, entrepreneur, au moment où dans un wagon de la gare des Sables, il emplissait un petit sac de blé. Le prévenu prétend qu'il avait l'intention de donner le blé volé à ses poules. Il est condamné à 6 jours de prison et aux frais.

SAVON DES PRINCES DU CONGO
Méfiez-vous des imitations. — V. VAISSIER.

CREDIT FONCIER DE FRANCE
ÉMISSION de 1.000.000 d'OBLIGATIONS FONCIÈRES
de 500 fr. 3 1/2 % avec LOTS
rapportant 17 fr. 50 d'intérêt par an.
PRIX D'ÉMISSION : 495 FRANCS
Les souscriptions seront reçues en titres libérés ou en titres non libérés, moyennant le versement de :
Pour les titres non libérés : 20 fr. en souscrivant; 20 fr. à la répartition et le surplus en 10 versements :
Pour les titres libérés : 50 fr. en souscrivant et 442 fr. du 8 au 22 février 1913. Titres jouissance 1er mai 1913.
6 Tirages par année pour 1.560.000 fr. de Lots. dont 3 Lots de 250.000 fr. et 3 Lots de 100.000 fr.
Pour le surplus, voir le prospectus ou l'affiche.
Souscription publique le 9 JANVIER 1913
à PARIS : AU CRÉDIT FONCIER DE FRANCE
et dans les principales Sociétés de Crédit
DANS LES DÉPARTEMENTS { Chez MM. les Trésoriers-Payeurs généraux. Chez MM. les Receveurs particuliers des Finances. OU DANS LES AGENCES ET SUCCURSALES DES SOCIÉTÉS
Les souscriptions par correspondance sont admises dès à présent pour 5 obligations et au-dessus. Les souscriptions supérieures à 50 obligations ne seront reçues que pour des nombres multiples de 10; celles supérieures à 1.000 obligations, pour des multiples de 100.
Notice publiée au bulletin annexe du *Journal Officiel* du 23 décembre 1912.

AUX MILLIERS DE MALADES venus pendant plus d'un demi-siècle au MONASTÈRE DE LA GRANDE-TRAPPE consulter le **Docteur Debreyne,** Trappiste et Médecin de la Grande-Trappe, le célèbre Religieux-Médecin, auteur de nombreux ouvrages de médecine pratique, préconisait avant tout, pour personnes faibles, le vin phosphaté qui porte aujourd'hui son nom.

Les cures merveilleuses obtenues ont valu au **Vin Debreyne** une renommée universelle. On peut se le procurer dans toutes les bonnes pharmacies. (Exiger le cachet de garantie : **Vin Debreyne-phosphaté-Grande-Trappe.**)

Le Vin Debreyne est vivement recommandé dans tous les cas où les fortifiants sont prescrits, faiblesse générale, affections des os, troubles de croissance et de formation, anémie, neurasthénie, bronchite et tuberculose sous toutes ses formes.

Le Vin Debreyne est indispensable aux enfants, aux convalescents et aux vieillards; c'est le meilleur, le plus efficace et le moins dispendieux des reconstituants.

Le litre : 3 fr. 50, principales pharmacies.

LES SABLES : Gde Pharm. Gauduchon
CROIX de-VIE : Pharm. Gaudremeau
LA MOTHE-ACHARD : Phie Dreneau
TALMONT : Pharmacie Renaud
ST-JEAN-DE-MONTS : Pharm. Guérin

CHRONIQUE AGRICOLE

Remèdes contre les parasites

Pour prévenir et combattre les attaques des cryptogames qui font un tort immense à nos plantations de pommiers et de poiriers, des expériences nombreuses ont été faites tout récemment. Ces essais ont porté sur l'application des bouillies cupriques. Ils comprenaient un double traitement : 1° celui d'hiver qui a consisté à faire, en avril, avant l'entrée en végétation, un lavage complet de toutes les parties aériennes de l'arbre à l'aide d'une forte bouillie bordelaise à 3 0/0 de sulfate de cuivre ; 2° le traitement d'été qui s'est fait pendant le courant de la végétation ; la première pulvérisation immédiatement avant l'épanouissement des boutons à fleurs ; la deuxième pulvérisation quand le fruit avait atteint la grosseur d'une noisette. Ce traitement d'été doit se faire à l'aide d'une bouillie cuprique moins forte, 1 à 1 1/2 0/0 de sulfate de cuivre, afin d'éviter les brûlures possibles.

Des traitements d'hiver ont été pratiqués en Belgique, à Anthée, Sorinnes-lez-Dinant, Profondeville, Herve, Charneux et Waremmes. L'expérience a porté sur les variétés suivantes :

Pommiers : Petit-bon-pommier, Franc-bon-pommier, Court-pendu, Reinette de France, Calville des prairies, Gueule de mouton et Pomme de rose.

Poiriers : Légipont, Double Philippe, Durondeau et Jules d'Airolles.

Les expériences ont été faites comparativement, les vergers étant divisés en quatre parcelles : 1re parcelle, traitement d'hiver ; 2e parcelle, traitements d'hiver et d'été ; 3e parcelle, traitement d'été ; 4e parcelle, témoin.

L'année très sèche de 1911 n'a pas été favorable à la multiplication des spores des champignons : nos variétés fruitières les plus tendres n'ont pas été atteintes, ce qui ne nous a pas permis de faire des constatations concluantes.

Cependant, s'il n'a pas été donné de faire des remarques sérieuses relatives à la destruction des cryptogames, les expériences à la bouillie cuprique n'en ont pas moins donné d'heureux résultats en détruisant les mousses et les lichens qui vivent sur nos arbres fruitiers dans les parties froides de la Belgique (Ardenne et Entre-Sambre-et-Meuse).

De nouveaux essais à l'aide des bouillies cupriques seront entrepris, en 1913, en différents endroits de la circonscription.

Les bouillies arsénicales ont été employées pour la destruction des insectes broyeurs qui attaquent les diverses parties de nos arbres fruitiers ; les résultats ont été satisfaisants pour la destruction des chenilles et de la pyrale.

Cette année des essais seront organisés en vue de détruire l'anthonome qui cause de très grands dégâts dans nos plantations de pommiers et poiriers.

Pour combattre le puceron lanigère, plusieurs expériences ont été faites à l'aide du carbolineum :

1° Le carbonileum, soluble dans l'eau, employé en pulvérisation en hiver à la dose de 25 0/0 n'a pas donné de résultat appréciable ;

2° Le même produit employé en pulvérisation pendant le courant de la végétation n'a pas détruit le lanigère et a occasionné des brûlures importantes ;

3° Le carbolineum à 50 0/0 appliqué à l'aide d'un pinceau sur les troncs, les grosses branches et les parties ligneuses des pommiers, là où apparaissent les premiers pucerons lanigères, a donné d'excellents résultats. Les parties herbacées touchées par cet ingrédient ont été brûlées ;

4° Le carbolineum, non soluble, employé pur à l'aide d'un pinceau sur les parties ligneuses de l'arbre, a détruit entièrement les colonies de pucerons sans faire du tort à la végétation. Les parties herbacées atteintes pendant l'opération ont été brûlées.

Le carbonileum est, à mon avis, un excellent produit qui peut être employé avec succès pour détruire le puceron lanigère. Mais il doit être appliqué avec discernement et toujours sur les parties ligneuses de l'arbre ; son emploi, à l'aide du pulvérisateur, ne me paraît pas possible pendant la végétation et, cependant, c'est alors seulement qu'apparaît le puceron lanigère.

BULLETIN FINANCIER

L'ouverture est très ferme, et au cours de la séance les bonnes dispositions s'accentuent.

Le 3 0/0 s'avance à 89.50.

Les Fonds étrangers ne sont pas moins bien traités : Extérieure 92.15 ; Italien 98.85 ; Serbe 83.65 ; Turc 86.60.

Les Etablissements de Csédit profitent largement de l'amélioration générale : Crédit Lyonnais 1598 ; Société Générale 822 ; Banque Franco-Américaine 499 ; Banco di Roma 112. Le Crédit Foncier est très ferme à 860.

Rappelons que les obligations foncières qui vont être émises le 9 courant sont nominalement de 500 francs et du type 3 1/2 0/0, qu'elles sont offertes à 495 francs, avec versements échelonnés jusqu'en mai 1916, que les tirages sont au nombre de six par année, qu'il y a à chaque tirage 54 lots et qu'alternativement le gros lot est de 100.000 fr. ou de 250.000 francs.

Le marché des valeurs d'électricité est plus actif : Electricité de Paris 795.

Les valeurs industrielles russes s'améliorent sensiblement : Hartmann 692, Maltzoff 1152, Briansk 483.

Le compartiment cuprifère est animé : le Rio progresse jusqu'à 1903.

NOVEL,
42, rue Notre-Dame-des-Victoires, Paris.

ON DEMANDE une forte Famille
MÉTAYERS

Pour très bonne Propriété près de SAINT-JEAN-D'ANGÉLY (Charente-Inférieure), **70 hectares** environ, à proximité de l'habitation.

S'adresser à M. LABROUSSE, 5, rue Nationale, aux Sables-d'Olonde.

Les Sables Imp. Tardé-Lambert T. DORE suc.

Le Gérant : T. DORE

Etude de Me J. PERRIN, huissier-audiencier aux Sables-d'Olonne, rue de la Poissonnerie (successeur de Me LALIRE).

VENTE JUDICIAIRE

Le **Samedi onze Janvier** mil neuf cent treize, *à une heure et demie* du soir, aux SABLES-D'OLONNE, garage du *Touring-Hôtel*, cours Dupont, il sera procédé par le ministère de Maître PERRIN, huissier, à la vente aux enchères publiques, des

Meubles et Objets Mobiliers

Dépendant de la Liquidation Judiciaire de Mademoiselle Irma THIMON, épicière aux Sables-d'Olonne.

COMPRENANT NOTAMMENT :

Lits en chêne, literie, lits-cage, armoire à glace en noyer, commode en noyer, tables de toilette, table de nuit en chêne et en noyer, armoire ordinaire, glaces, chaises, fauteuils, garnitures de cheminée et de toilette, couvertures, couettes, traversins, oreillers, draps, serviettes, machine à coudre, batterie de cuisine, fourneau à alcool, vaisselle, et une quantité d'autres objets.

AU COMPTANT ET 10 0/0 EN SUS

Cette vente est faite à la requête de Me André BONNIN, avoué-licencié aux Sables-d'Olonne, rue du Palais, agissant en qualité de liquidateur judiciaire de la dite demoiselle THIMON sus-nommée, en vertu d'une ordonnance de Monsieur le Juge Commissaire de la dite liquidation.

L'huissier chargé de la vente :
J. PERRIN.

Etude de Me G. LAMOTTE, notaire aux Sables-d'Olonne.

VENTE par adjudication volontaire. Le mercredi 22 janvier 1913, à 2 h. aux Sables, en l'étude dudit notaire, des Immeubles situés route de l'Abattoir, à proximité de la gare, etc. Jouissance immédiate. Facilités de paiement. S'adresser audit notaire.

Même étude

A VENDRE à l'amiable, en totalité ou par un ou plusieurs lots, au gré des amateurs : 1° Une Villa, dite la *Maisonnette des Fleurs* ; 2° Plusieurs Parcelles de Terrain, Prés de la dite villa situés aux Sables. Magnifique situation. S'adresser au dit notaire.

Même étude

A VENDRE à l'amiable, en totalité ou par lots, au gré des amateurs, ville des Sables-d'Olonne, au centre du Remblai, Vastes Terrains à Bâtir, les seuls existants en bordure de la Plage. Entrée en jouissance immédiate. Facilités de paiement. Facultés les plus larges accordées aux amateurs pour la réunion ou la modification des lots. S'adresser audit notaire, et à M. Emmanuel Eriau, propriétaire à Aizenay (Vendée).

Etude de Maître Cl. CHARBONNIER, notaire aux Sables-d'Olonne, 1, rue Bisson, près la place de l'Eglise (successeur de Maître POIRAUD).

A VENDRE à l'amiable, un Jardin en plein rapport, rue du Château-d'Eau, 45, aux Sables-d'Olonne, d'une superficie de 343 mètres carrés. Jouissance au 31 janvier 1913. S'adresser audit notaire.

Même étude

A VENDRE à l'amiable : 1° La Villa « Margaret », sise aux Sables, à l'extrémité du Remblai, avenue Georges-Godet, 31, à proximité de la Forêt des Pins de la Rudelière, de 139 mètres carrés. 2° Un Terrain à Bâtir, sis aux Sables, rue du Bastion prolongée touchant la cour de la maison ci-dessus, de 151 mètres carrés. Jouissance immédiate pour le terrain et par la perception du loyer pour la villa. S'adresser audit notaire.

Etude de Me POTIRON, notaire à Soullans

A VENDRE à l'amiable le Pré Bordet, sis commune du Perrier, contenant 2 hectares 82, dépendant de la Borderie de l'Herbaudière. S'adresser audit notaire.

Etude de Me BIZET, notaire à Saint-Gervais (Vendée)

A LOUER de gré à gré, une Maison d'habitation, propre à tous commerces, sise au bourg de Saint-Gervais, occupée par M. Alexis Barreteau. Entrée en jouissance le 29 septembre 1913. S'adresser audit notaire.

Même étude

A VENDRE de gré à gré, commune de Beauvoir-sur-Mer, Une Parcelle de Terre, actuellement plantée en vigne, sise au lieu dit Les Plantes, Quartier des Garboullières, contenant 60 ares. Jouissance de suite. Facilités de paiement. S'adresser audit notaire.

Vins authentiques de la province royale de Champagne

Vve de St VALERIE

DES GRANGES

EPERNAY (Marne)

Cuvée de réserve.....	3 50
Carte bleue.....	4 50
Saint-Esprit.....	5 50
Gold bands.....	6 50
Rosé.....	6 50
Impériale.....	8 50
Gold Cross 1893.....	9 50

FRANCO GARE ÉPERNAY

0 fr. 25 en plus par demi-bouteille

Doux, demi-sec, sec, extra dry, brut

PRIX SPÉCIAUX

Par 500, 1.000 et 5.000 Bouteilles

Etude de Me LEMÉNAGER, notaire à Noirmoutier

BAIL par adjudication le dimanche 26 Janvier, à 3 heures du soir, à Noirmoutier, des immeubles appartenant au Bureau de Bienfaisance et à l'hospice de Noirmoutier. Pour renseignements s'adresser au dit notaire.

Etude de Me BÉLIARD, notaire à Bouin

ADJUDICATION Dimanche 26 janvier 1913, à 1 h. du soir, en l'étude de Me BELIARD, des Immeubles légués au département de la Vendée par M. Luneau, situés commune de Bouin, divisés en 12 lots. S'adresser audit notaire.

Etude de Me BRANGER, notaire à Talmont

A VENDRE aux enchères, le Dimanche 26 Janvier, à midi, à Talmont, en l'étude, plusieurs immeubles situés commune de Saint-Hilaire-de-Talmont, appartenant à M. Buffet. Jouissance au 1er novembre 1913.

Etude de Me BIAILLE de LANGIBAUDIERE, notaire à Jard.

A VENDRE Dimanche 12 Janvier 1913, à 1 heure de l'après-midi, salle de la mairie de Longeville, des immeubles situés commune de Longeville, appartenant à M. Auguste Boizard. Facilités de paiement.

Même étude

A VENDRE Le Dimanche 26 janvier, à 1 h. à Longeville, dans la maison appartenant à M. Landais divers Meubles et Immeubles. 10 0/0 en sus pour la vente de Meubles.

Etude de Maître BILLET, notaire à la Garnache

A VENDRE par adjudication volontaire avec l'autorisation de Mgr l'Evêque de Luçon, en l'étude dudit notaire, le dimanche 5 janvier 1913, à 1 h. du soir, les Immeubles faisant autrefois partie de la Ferme de l'Hilairière, situés commune de la Garnache. Jouissance à partir du jour de l'adjudication. Paiement comptant. Siadresser audit notaire.

Etudes de Me Louis POTIRON, notaire à Soullans et de Me LEMIGNOT, notaire à Beauvoir-s-Mer.

A VENDRE à l'amiable, commune de Soullans, le Pré des Huit-Journaux de 4 hect. 88 a, et une Parcelle de Terre dite la Vallée, de 44 a. S'adresser audit notaire.

CABINET D'AFFAIRES

Agence de Locations

LES SABLES-D'OLONNE

29 ter, rue des Halles

DIRECTEURS :

Ménage Walder et Naslin

Déclarations de successions, liquidations et partages d'actes, sous seings privés de toutes sortes, tels que : ventes de meubles et dimmeubles, vente de bateaux, échanges, vente de fonds de commerce, baux, de recouvrements de créances, etc., etc...

MALADIES DE LA PEAU

TRAITEMENT DU DOCTEUR F. LENORMAND

Médecin-Spécialiste

GUÉRISON certaine et radicale de toutes les **Affections** de la **Peau** et du **Cuir Chevelu, Dartres, Eczémas, Psoriasis, Acné, Herpès, Prurigo, Lupus, Teigne, Scrofule**, etc., même des **PLAIES** et **ULCÈRES variqueux.**

Ce **Traitement** qui a été essayé dans les **Hôpitaux** et présenté à l'**Académie de Médecine**, ne dérange pas du travail ; il est à la portée des petites bourses et dès le 2me jour il produit une amélioration sensible.

Consultations gratuites, *22, rue de Vintimille, PARIS*, lundi, mercredi, vendredi, de 1 à 4 h. et par *correspondance.*

Les MALADIES de la FEMME

LE FIBROME

Exiger ce portrait

Sur cent femmes, il y en a 90 qui sont atteintes de **Tumeurs, Polypes, Fibrôme**, et autres engorgements, qui gênent plus ou moins la menstruation et qui expliquent les *Hémorragies* et les *Pertes* presque continuelles auxquelles elles son sujettes. La **Femme** se préoccupe peu d'abord de ces inconvénients, puis tout à coup le ventre commence à grossir et les malaises redoublent. Le **FIBROME** se développe peu à peu, il pèse sur les organes intérieurs, occasionne des douleurs au bas ventre et les reins. La malade s'affaiblit et les pertes abondantes la forcent à s'aliter presque continuellement.

QUE FAIRE ? A toutes ces malheureuses il faut dire et redire : **Faites une cure avec la**

la JOUVENCE de l'Abbé SOURY

qui vous guérira sûrement, sans que vous ayez besoin de recourir à une opération dangereuse. N'hésitez pas car il y va de votre santé, et sachez bien que la **JOUVENCE de l'Abbé SOURY** est composée de plantes spéciales, sans aucun poison, elle est faite exprès pour guérir toutes les **Maladies intérieures de la Femme**, *Métrites, Fibrômes, Hémorragies, Pertes blanches, Règles irrégulières et douloureuses, Troubles de la Circulation du sang, Accidents du* **RETOUR d'AGE**, *Etourdissements, Chaleurs, Vapeurs, Congestions, Varices, Phlébites.*

Il est bon de faire chaque jour des injections avec **l'HYGIENITINE des DAMES** (1 fr. 25 la boîte).

La Jouvence de l'Abbé Soury se vend 3 fr. 50 le flacon dans toutes les Pharmacies. 4 fr. 10 franco gare. — Les 3 flacons franco contre mandat-poste 10 fr. 50 adressé l'pharmacie **Mag. DUMONTIER**, 1, place de la Cathédrale, Rouen.

(Notice et renseignements confidentiels gratis

GARAGE MODERNE

BOISSON, Place de la Barre

LOCATIONS D'AUTOMOBILES Limousine et Landaulet **RENAULT**

Stock Michelin, Réparation de pneumatiques par la vulganisation à chaud
Réparation et Mise au point des Voitures de toutes marques

Bicyclettes — Canots Automobiles — Moteurs Industriels

FERBLANTERIE, ZINGUERIE, PLOMBERIE, TOLERIE, VENTILATION

CHAUDRONNERIE, FER ET CUIVRE

Couverture économique sur Charpente en Fer

POMPES ET INSTALLATIONS D'EAU

APPAREILS SANITAIRES, PARATONNERRES

ARROSOIRS « LE PRATIQUE »

DÉPOSÉ S. G. D. G.

Edouard TEULET

9, Place de la Digue, 9

LES SABLES-D'OLONNE (Vendée)

Installations de **CHAUFFAGE CENTRAL**

Grand Prix, Diplôme d'Honneur et Médailles d'Or

Le plus agréable des Purgatifs

THÉ CHAMBARD

Pris à demi-dose, ce thé assure la régularité des fonctions digestives, prévient la **CONSTIPATION** *et ses suites : Maux de tête, Perte de l'appétit, Embarras d'Estomac, Bile, Acreté du sang, etc...*

C'EST LA MEILLEURE TISANE DE SANTÉ.

FERBLANTERIE - PLOMBERIE - ZINGUERIE - CHAUDRONNERIE

EAU ET GAZ — CHAUFFAGE CENTRAL

OCTAVE VOYER

Quai de la Poissonnerie, SABLES-D'OLONNE

MAISON RECOMMANDÉE POUR SALLES DE BAINS ET SANITAIRE
ECLAIRAGE PAR LE GAZ LUXOR DE GRANDE ÉCONOMIE
SERVICE D'EAU HYDRAULIQUE. NOMBREUSES RÉFÉRENCES
LESSIVEUSE PERFECTIONNÉE A BOUILLEUR

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

Société Anonyme fondée en 1864

CAPITAL : 500 MILLIONS DE FRANCS

Siège Social : 54 et 56, Rue de Provence, à PARIS

980 Agences et Bureaux en France, Correspondants sur toutes les Places de l'Etranger

BUREAU DES SABLES-D'OLONNE

PLACE DU GÉNÉRAL COLLINEAU

Ouvert tous les jours non fériés de 8 h. 1/2 à 11 h. et de 1 h. à 4 h.

Service de Coffres-Forts

Le bureau des Sables-d'Olonne tient un service de COFFRES-FORTS à la disposition du public place du Général Collineau.

Garantie et sécurité absolue

Compartiments depuis 5 f. par mois

Tarif décroissant en proportion de la durée et de la dimension.

Une clef spécial unique *est remise à chaque locataire. Il fait et change sa combinaison à son gré, il peut seul ouvrir son coffre.*

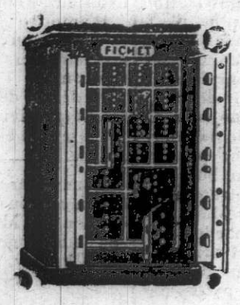

Opérations de la Banque

DÉPOTS DE FONDS à intérêts en compte ou à échéance fixe. — ORDRES DE BOURSE. — SOUSCRIPTIONS SANS FRAIS. — ESCOMPTE ET ENCAISSEMENT DE COUPONS. — MISE EN RÈGLE DE TITRES. — AVANCES SUR TITRES. — ESCOMPTE ET ENCAISSEMENT D'EFFETS DE COMMERCE. — GARANTIE CONTRE LE REMBOURSEMENT AU PAIR et les risques de non vérification des tirages. — TRANSPORTS DE FONDS (France et Etranger). — BILLETS DE CRÉDIT CIRCULAIRES — LETTRES DE CRÉDIT — CHÈQUES. — RENSEIGNEMENTS.

GRANDE BLANCHISSERIE MODERNE

HYGIENIQUE A VAPEUR

Rue de l'Abattoir — SABLES-D'OLONNE

Téléphone 1--25

Lavage repassage du linge,
Désinfection du linge à l'arrivée,
Glaçage américain pour faux-cols et manchettes, etc.
Spécialité de nettoyage pour chemisettes, corsages, jupons
Lavage de couvertures laine et coton, couvrepieds, etc.
Nettoyage hygiénique de flanelle.

La voiture de livraison prend et rend le linge à domicile
SE FAIRE INSCRIRE A L'USINE

Horaire des Trains — CHEMINS DE FER DE L'ETAT — Service à dater du 15 Octobre 1912

SABLES-D'OLONNE, LA ROCHE-SUR-YON, THOUARS, PARIS-Montparnasse

Les Sables. d	5 3	7 45	9 35	13 18	17 55		Paris (M.). d	21 5	»	»	23 20	8 13	10 45
Olonne.....	5 12	7 54	9 45	13 30	18 3		Chartres.....	22 34	»	»	1 15	9 54	12 5
Mothe-Achd..	5 28	8 14	10 »	13 50	18 18		Saumur (O.)	1 54	»	»	6 39	13 15	.. ..
Ste-Flaivre h.	»	8 22	10 8	13 58	18 26		Thouars... a	2 45	»	»	7 57	14 6	15 1
Clouzeaux..	5 40	8 30	10 15	14 6	18 33								
La Roche.. a	5 52	8 43	10 27	14 21	18 44		Thouars... d	3 26	4 54	»	»	9 7		15 12
La Roche.. d	6 36	9 8	10 44	15 12	18 59		Rigné.. arrêt	»	5 7	»	»	9 18		»
Chaize-Victe..	6 57	9 45	11 2	15 33	19 16		Coulonges....	»	5 18	»	»	9 27		15 29
Fougeré (arrt)	7 5	»	11 9	15 41	»		Luché.. arrêt	»	5 29	»	»	9 37		15 38
Bournezeau..	7 13	10 13	11 16	15 49	19 27		Noirterre....	»	5 41	»	»	9 48		15 48
Chantonnay..	7 39	12 2	11 38	16 12	19 50		Bressuire.. a	4 3	5 54	»		10 »		15 59
Sigournais h.	7 52	»	11 49	16 25	20 »		Bressuire.. d	4 15	6 4	»	7 50	10 25		16 18
Chavagnes...	8 4	12 47	11 59	16 37	20 10		Clazay.....	»	6 16	»	8 8	10 35		16 28
Pouzauges...	8 28	13 38	12 15	17 4	20 27		Cerizay.....	»	6 30	»	8 56	10 47		16 40
St-Mesmin...	8 41	14 10	12 28	17 21	20 40		St-Mesmin...	»	6 41	»	9 25	10 55		16 50
Cerisay.....	8 57	14 46	12 37	17 32	20 50		Pouzauges...	»	6 55	»	9 58	11 8		17 5
Clazay.....	9 12	15 12	12 49	17 46	21 1		Chavagnes...	»	7 10	»	10 37	11 19		17 19
Bressuire.. a	9 22	15 29	12 58	17 56	21 9		Sigournais h.	»	7 18	»	»	11 26		17 26
Bressuire.. d	9 33		13 13	18 25	21 37		Chantonnay..	5 10	7 38	»	12 20	11 42		17 39
Noirterre....	9 49		13 26	18 43	»		Bournezeau..	»	8 »	»	13 5	12 »		17 57
Luchet. arrêt	9 57		13 34	18 52	»		Fougeré (arrt.)	»	8 7	»	»	12 7		18 4
Coulonges....	10 4		13 41	19 2	»		Chaize-Victe..	»	8 14	»	13 35	12 16		18 10
Rigné.. arrêt	10 11		13 48	19 10	»		La Roche.. a	5 46	8 31	»	14 »	12 31		18 26
Thouars... a	10 19		13 57	19 21	22 5									
Thouars... d	13 12	14 17	14 54	21 39	0 22		La Roche.. d	5 58	9 »	10 47	15 20	12 47		18 48
Montreuil-B..	13 42	»	15 14	22 21	0 41		Clouzeaux....	»	9 13	11 »	15 34	13 »		19 1
Saumur (E.).	13 53	»	»	22 55	»		Ste-Flaive...	»	9 20	11 7	15 49	»		19 9
Saumur (O.).	14 53	»	15 41	»	1 8		Mothe-Achd..	6 19	9 31	11 16	15 51	13 14		19 19
Chartres.....	21 25	17 15	18 57	»	4 46		Olonne.....	»	9 46	11 31	16 4	13 29		19 32
Paris (Mont)	»	18 30	20 37	»	6 30		Les Sables. a	6 39	9 54	11 38	16 13	13 36		19 41

De LA ROCHE-SUR-YON à NANTES (via Clisson)

VIA CLISSON												VIA CLISSON									
La Roche... d	4 46	6 8	57	12 44	14 41	17 »	19 19	22 42				Nantes (Orl.) d	6 13	8 52	9 40	12 45	16 28	22 1			
Belleville.....	—	6 24	9 16	13 3	—	17 18	19 38	22 59				Nantes (Etat) d	6 22	9 1	9 45	12 48	16 37	22 5			
L'Herbt-Brouz..	—	6 44	9 37	13 23	—	17 38	19 59	23 16				Clisson.....	7 23	9 39	10 50	13 40	17 24	22 53			
Montaigu.....	—	6 58	9 54	13 39	15 16	17 53	20 11	23 29				Montaigu.....	7 45	9 53	11 14	13 57	17 41	23 9			
Clisson.....	4 55	7 24	10 20	14 2	15 32	18 21	20 42	22 50				L'Herbt-Brouz..	8 »	—	11 32	14 11	17 59	23 23			
Nantes (Etat) a	5 33	8 14	11 14	14 53	16 10	19 9	21 32	0 30				Belleville.....	8 24	—	12 »	14 32	18 21	23 41			
Nantes (Orl.) a	5 35	8 20	11 18	14 54	16 11	19 10	21 33	0 31				La Roche... a	8 40	10 31	12 21	14 47	18 37	23 57			

CHANTONNAY, VOUVANT-CEZAIS A FONTENAY-LE-COMTE

Chantonnay..... d	7 42	12 24	19 47		Fontenay-le-Comte..... d	5 58	9 33	16 27
La Jaudonnière-Pareds.....	7 55	12 51	20 »		Vouvant-Cezais..... a	6 16	10 »	16 45
Thouarsais-la-Caillère.....	8 4	13 11	20 8		Vouvant-Cezais..... d	6 34	10 10	16 48
St-Sulpice-en-Pareds..... halte	8 14	13 23	20 17		Saint-Sulpice-en-Pareds..... halte	6 41	10 19	16 55
Vouvant-Cezais..... a	8 20	13 31	20 23		Thouarsais-la-Caillère.....	6 52	10 41	17 6
Vouvant-Cezais..... d	8 31	13 48	20 30		La Jaudonnière-Pareds.....	7 2	11 5	17 16
Fontenay-le-Comte..... a	8 41	14 18	20 52		Chantonnay..... a	7 16	11 22	17 30

LA ROCHE-SUR-YON, VELLUIRE, LA ROCHELLE, BORDEAUX

La Roche-sur-Yon..... d	4 42	9 11	10 41	15 »	19 16	0 15		Bordeaux.....	22 16	8 36	—	—	—	12 16
Nesmy.....	4 57	9 26	—	15 14	19 31	—		La Rochelle..... d	2 6	12 33	9 8	5 35	15 21	19 51
Courtesolles..... halte		9 37	—	15 24	19 41	—		Marans.....	—	12 59	9 54	6 16	16 7	20 2
Champ-Saint-Père.....	5 15	9 48	—	15 36	19 52	—		Ile-d'Elle.....	—	»	10 3	6 24	16 15	20 35
La Bretonnière.....	5 29	10 2	—	15 48	20 4	—		Vix.....	—	»	10 14	6 34	16 25	20 45
Luçon.....	5 46	10 18	11 21	16 4	20 20	1 2		Velluire.....	—	13 20	10 29	6 46	16 40	21 1
Sainte-Gemme.....	5 53	»	—	16 11	20 27	—		Langon-Mouzeuil.....	—	»	10 42	6 57	16 52	21 11
Nalliers.....	6 2	10 32	—	16 22	20 36	—		Nalliers.....	—	»	10 51	7 7	17 5	21 19
Langon-Mouzeuil.....	6 11	10 44	—	16 30	20 44	—		Sainte-Gemme..... halte	—	»	11 »	7 16	17 14	»
Velluire.....	6 34	10 59	11 46	16 53	21 4	1 31		Luçon.....	3 10	13 46	10 19	7 30	17 29	21 3
Vix.....	6 40	11 6	—	17 »	21 11	—		La Bretonnière.....	—	»	11 29	7 44	17 43	21 44
Ile-d'Elle.....	6 51	11 18	—	17 11	21 23	—		Champ-St-Père.....	—	1 48	11 44	8 »	18 2	21 58
Marans.....	7 2	11 28	12 4	17 24	21 35	1 53		Courtesolles.....	—	»	11 55	8 12	18 13	»
La Rochelle..... a	7 41	12 6	12 28	18 6	22 10	2 18		Nesmy.....	—	»	12 5	8 23	18 26	22 14
Bordeaux.....	»	»	»	»	»	6 40		La Roche-sur-Yon..... a	3 50	14 27	12 18	8 37	18 40	22 27

LA ROCHE-SUR-YON, VELLUIRE, FONTENAY-LE-COMTE, NIORT (1)

La Roche-sur-Yon.....	4 42		10 41		15 »			Niort.....	4 50	6 40	11 23	17 2	
Velluire.....	7 2		11 50	13 30	17 4	19 44		Fontenay.....	5 59	9 51	12 43		5 13
Fontaines-Vendée.....	7 12		11 59	13 42	17 15			Fontaines-Vendée.....	6 9	10 2	12 54		
Fontenay.....	8 53	10 13	12 23		18 11			Velluire.....	6 18	10 13	13 5		5 25
Niort.....	9 55	12 27	13 17		19 20			La Roche-sur-Yon.....	8 37	12 18	14 25		

LES SABLES-D'OLONNE, LA ROCHE-SUR-YON, COMMEQUIERS, SAINT-GILLES-SUR-VIE

Les Sables-d'Olonne..... d	5 3	7 45	.	13 18	17 55			Saint-Gilles-sur-Vie..... d		8 »	12 55	15 21	19 43
La Roche-sur-Yon..... a	5 52	8 43		14 21	18 44			Saint-Hilaire-de-Riez.....		8 15	13 3	15 29	19 51
La Roche-sur-Yon..... d	6 22	9 3		14 58	19 7			Notre-Dame-de-Riez.....		8 30	13 13	15 39	20 1
Commequiers..... a	8 42	10 »		15 55	20 15			Commequiers..... a		8 40	13 22	15 47	20 10
Commequiers..... d		10 15	13 41	16 15	20 32			Commequiers..... d	8 52	10 3	13 37	16 10	20 18
Notre-Dame-de-Riez.....		10 24	13 50	16 30	20 41			La Roche-sur-Yon..... a	9 51		14 33	18 30	21 23
Saint-Hilaire-de-Riez.....		10 36	14 2	16 48	20 53			La Roche-sur-Yon..... d	10 47		15 20	18 48	
Saint-Gilles-sur-Vie..... a		10 42	14 8	16 54	20 59			Les Sables-d'Olonne..... a	11 38		16 13	19 41	

(*) Les mercredis et samedis et les jours de foire à Fontenay et à Fontaines, il part un train de Velluire pour Fontenay à 1 h. 30 soir.

(*) Les mercredis et samedis et les jours de foire à Fontaines, il part un train de Fontenay pour Velluire à 3 h. 48 soir.

TRAMWAY DES SABLES A CHAMP-SAINT-PÈRE — *Service à dater du 15 Octobre 1912*

Sables-d'Olonne d	5 34	12 40	16 25	» »»	7 32	Circule entre les Sables et Avrillé le jour de foire d'Avrillé ; entre les Sables et les Moutiers.	10 32	15		Champ-St-Père. d	6 40	9 50	15 40	8 30	Circule entre Champ-St-Père et Avrillé le jour de foire d'Avrillé ; entre Champ-St-Père et les Moutiers le jour de la foire des Moutiers.	18 »
La Rudelière.. a f.	5 42	12 48	16 33	» »»	7 40		10 40	15 8		La Nanté..... a f.	6 47	10 2	15 48	8 38		18 6
Puits-Rochais. a f.	5 49	12 56	16 40	» »»	7 47		10 47	15 15		St-Vincent-Givre.	6 59	10 14	16 »	8 51		18 18
Les Arpents.. a f.	5 57	13 4	16 48	» »»	7 55		10 55	15 23		Moutiers-les-Mau	7 16	10 30	16 13	9 12		18 34
La Michelière, a f.	6 8	13 14	16 59	» »»	8 6		11 6	15 34		St-Avaugourd. a f.	7 24	10 38	16 21	9 20		18 42
Talmont.....	6 20	13 26	17 15	» »»	8 16		11 12	15 48		Avrillé.....	7 39	10 55	16 35	9 32		18 58
Le Hasard.... a f.	6 24	13 30	17 19	» »»	8 20			15 52		Guignardière.. a f.	7 43	10 59	16 39			19 2
Le Brandais .. a f.	6 32	13 38	17 27	» »»	8 28			16		St-Hilaire-la-Forêt	7 50	11 7	16 46			19 11
St-Hilaire-la-Forêt	6 41	13 47	17 35	» »»	8 36			16 10		Le Brandais.. a f.	7 57	11 14	16 53			19 18
Guignardière.. a f.	6 50	13 56	17 44	» »»	8 44			16 19		Le Hasard.... a f.	8 4	11 21	17 »			19 25
Avrillé.....	6 56	14 4	18 »	» »»	8 50			16 38		Talmont.....	8 14	11 34	17 7			19 35
St-Avaugourd. a f.	7 8	14 16	18 12	» »»	9 2			16 50		La Michelière. a f.	8 21	11 41	17 14			19 42
Moutiers-les-Mau.	7 19	14 28	18 30	» »»	9 14			17 »		Les Arpents .. a f.	8 32	11 52	17 25			19 53
St-Vincent-Givre.	7 32	14 41	18 43	» »»	9 27			17 14		Puits-Rochais. a f.	8 40	12 »	17 33			20 1
La Nanté..... a f.	7 44	14 53	19 1	» »»	9 37			17 24		La Rudelière.. a f.	8 47	12 7	17 40			20 8
Champ-St-Père. a	7 50	15 »	19 7	» »»	9 43			17 30		Sables-d'Olonne. a	8 55	12 15	17 48			20 16

Tramway des Sables à Champ-St-Père. — Aux arrêts facultatifs (a. f.), on peut monter ou descendre en prévenant le conducteur.

Certifié par le Gérant soussigné,

Vu pour la légalisation ci contre, LE MAIRE :

64 année — N° 2 HEBDOMADAIRE : 10 Centimes Dimanche 12 Janvier 1913

JOURNAL DES SABLES

ET COURRIER DE LA VENDÉE RÉUNIS

Organe d'Intérêts locaux, Républicain

ADRESSER les Abonnements et Annonces à l'Imprimerie T. DORÉ 27, rue des Halles, 27

ADRESSER ce qui concerne la Rédaction à M. T. DORÉ 27, rue des Halles, 27

L'IMPRIMERIE du JOURNAL DES SABLES est spécialement outillée pour exécuter promptement toutes sortes de Travaux Typographiques : Factures, En-têtes de lettres, Enveloppes commerciales, faire-part de Naissance, de Mariage et de Décès, Cartes de visite et d'adresse, Prospectus, Circulaires, Brochures, Livres à souche, etc. — Exécution irréprochable. — Prix modérés. AFFICHES

ABONNEMENTS — LES SABLES (VILLE) : Un an ..... 5 fr. Six mois ..... 3 fr. — DÉPARTEMENTS : Un an ..... 6 fr. Six mois 3 50

Les abonnements se paient d'avance. — L'abonnement fini, l'acceptation de deux numéros suivants équivaudra à un réabonnement.

TÉLÉPHONE 2-12

Le journal est en vente chez tous les marchands de journaux et dans les principaux bureaux de tabac des Sables et de l'arrondissement.

ANNONCES — La ligne, 4e page ..... 25 cent. La ligne, 3e page ..... 50 cent. Tarif réduit pour longue publicité.

LES ANNONCES SONT REÇUES : Dans toutes les Agences de Publicité et au bureau du journal, rue des Halles, 27.

Ce journal est désigné pour recevoir les Annonces judiciaires et légales. — Les extraits des affiches imprimées par nous y sont insérés gratuitement.

LETTRE PARISIENNE

Les derniers évènements qui, depuis le célèbre coup d'Agadir, ont mis en pleine lumière la politique allemande, ont, aussi grâce à Dieu, livré un rude assaut à la doctrine de la paix à tout prix, et singulièrement réduit le nombre de ses adeptes. Mais le pacifisme n'est pas mort, il essaye de reprendre quelque vitalité ; et ses soubresauts sont particulièrement dangereux en ce moment, où, d'un jour à l'autre, la Patrie peut avoir besoin d'appeler ses enfants aux frontières.

Or, il circule dans beaucoup trop de journaux, même patriotes, mais dont la bonne foi a été évidemment surprise, certain sophisme de la dernière gravité. On fait le compte des fléaux de toutes sortes qu'amènerait infailliblement à sa suite une guerre européenne ; on catalogue les morts, on additionne les ruines ; et on dit que toutes ces calamités, — d'ailleurs exagérées — fondraient sur l'Europe *si la guerre était déchaînée pour permettre à la Serbie d'avoir un port sur l'Adriatique.* De là, pour les esprits simplistes, à mettre tout en œuvre pour éviter de telles catastrophes, et tellement disproportionnées avec la cause initiale, il n'y a naturellement qu'un pas.

C'est faire preuve d'une singulière étroitesse d'esprit que de considérer sous cet angle les périls actuels de la situation internationale. Le port serbe sur l'Adriatique n'a en l'espèce pas plus d'importance que n'en a par elle-même la goutte d'eau qui fait déborder le vase ; si cette question n'était pas présentée maintenant à l'attention des diplomates, il est fort probable en effet que la guerre n'eût pas menacé comme elle le fait à présent. Mais il est sûr qu'elle eût éclaté un jour où l'autre, et sans doute un jour proche, à propos d'un incident aussi minime relativement que le port serbe sur l'Adriatique.

Il faut voir les choses de plus haut, et de plus loin. L'Europe souffre d'un malaise latent, mais absolument réel, parce que chaque nation est allée à l'extrême limite, pour ses armements, de ses possibilités financières et de ses disponibilités matérielles. Elle a été obligée à ces armements à outrance par l'attitude de l'Allemagne, qui se croit destinée à gouverner le monde. La race germanique se révèle prête à renouveler les invasions des Huns ; c'est une question de vie ou de mort, pour les autres races, que de faire front à l'ennemi commun.

Le jour où, d'une part, l'Allemagne, acculée à la banqueroute par ses armements excessifs, se verra menacée de la révolution intérieure, fruit de la misère des classes populaires odieusement pressurées ; — où, d'autre part, l'Europe sera lassé de subir l'arrogance du vainqueur de 70, et ne voudra pas se laisser asservir en pleine paix, tous les jours un peu plus que la veille ; — ce jour là éclatera une épouvantable conflagration générale, semblable aux luttes des coalisés contre Charles Quint, Louis XIV et Napoléon, et qui se terminera vraisemblablement par l'écrasement de l'Allemagne, parce que tout est équilibre dans la nature, et que les nations sont soumises aux mêmes lois immanentes que les plus infimes d'entre les insectes.

Et les fils de France qui ce jour-là, marcheront au feu, ne se battront pas pour que la Serbie ait un port sur l'Adriatique, mais pour que la France vive, et continue, parmi la prospérité de ses enfants enfin délivrés d'un cauchemar, de porter le flambeau à la tête des nations libérées par elle.

Jean MAUCLÈRE.

LA SEMAINE

Les alliés et les Turcs n'ayant pu conclure un accord, la conférence a été déclarée suspendue. En présence de cette situation, les grandes puissances vont intervenir à Constantinople. On croit que devant cette intervention, la Turquie cèderait Andrinople à la Bulgarie. Mais il est probable qu'elle opposera des vives difficultés quant à la cession des îles de la mer Egée, surtout celles qui bordent l'Asie Mineure. Les Turcs et les Bulgares négocient directement à Tchataldja sur l'ensemble du conflit.

— Le décret de convocation de l'Assemblée Nationale pour l'élection du successeur de M. Fallières a paru à l'Officiel mercredi.

— M. Antonnin Dubost, président du Sénat, a décidé d'interdire aux journalistes l'accès des couloirs du Palais de Versailles au moment des élections. Cette mesure d'autorité, sans précédent dans les annales parlementaires, a provoqué un vif émoi dans la presse.

— Le collecteur de vapeur de la machine principale du Masséna a explosé, alors que celui ci quittait Toulon pour Bizerte. Il y a huit morts. Une enquête a été prescrite.

— Dans le canton de Plestin-les-Grèves (Côtes-du Nord), M. Le Guern, libéral, a été élu conseiller d'arrondissement par 1268 voix contre 1095 au candidat radical. Il s'agissait de remplacer un radical décédé, qui avait été élu sans concurrent.

— Le colonel Teyssier, qui s'est illustré à la défense de Bitche, a été nommé Grand-Officier de la Légion d'honneur. Il est âgé de 92 ans.

— Rochette est toujours introuvable. On a découvert ses traces à New-York. Mais comme un météore il a filé... sur le Mexique.

— L'élection du Président de la République donne lieu en ce moment à des intrigues peu dignes de la haute fonction autour de quoi elles s'agitent. La course à la présidence est de plus en plus ouverte. M. Poincaré semble conserver la tête, suivi par MM. Ribot, Deschanel, Pams, Dubost... et les autres.

— M. Millerand a passé une inspection à St Maixent et à l'école de cavalerie de Saumur. Il s'est déclaré très satisfait.

— C'est le 3 février que les complices de Bonnot, de la bande tragique seront traduits devant la Cour d'Assises de la Seine. Les accusés sont au nombre de 21.

La Justice Scolaire

AU CONSEIL MUNICIPAL

Rien n'est plus faux que les arguments présentés par M. le Maire des Sables, au Conseil Municipal, pour refuser aux enfants des écoles libres les fournitures classiques et les secours auxquels ils ont droit au même titre que les enfants des écoles laïques. Le simple bon sens les rejette. Mais comme il se trouve encore des braves gens qui se laissent volontiers prendre aux sophismes les plus monstrueux, il nous faut bien les discuter.

Voici en substance ce qu'a dit M. Chailley pour justifier son acte d'ostracisme : « Nous, membres d'un Conseil municipal républicain, devons soutenir nos écoles laïques contre les attaques de l'école libre en réservant à elles seules nos subsides ». A M. Doré qui lui faisait observer qu'il ne pouvait disposer ainsi de l'argent de tous les contribuables, M. le maire répondit : « Le Conseil, dont la majorité, ne fréquente pas l'église, a bien voté des réparations aux églises des Sables et de La Chaume ! » — « Et si l'on fermait les écoles libres, questionna le conseiller libéral, que deviendraient les enfants qui les fréquentent ? » — « Nous bâtirions de nouvelles écoles ; nous n'hésiterions pas devant les sacrifices nécessaires » répliqua M. Chailley.

Les contribuables sablais n'ignorent pas que les écoles libres font réaliser à la Ville une notable économie. Aussi n'approuveront-ils pas le langage du Maire. Ils savent trop combien l'instruction publique — et non gratuite — grève lourdement notre budget communal. En additionnant les frais d'entretien de l'école et du personnel de l'enseignement avec les annuités remboursant les emprunts qui ont payé la construction des édifices scolaires, c'est 66.000 francs que les contribuables sablais sortent de leur poche, tous les ans ; soit près de *cinq francs par habitant.* Et nous ne comptons pas les sommes fantastiques consacrées par l'Etat à l'instruction publique.

Il semble que nous avons atteint l'extrême limite de la matière imposable. Les affaires commerciales s'en ressentent. Elles sont actuellement dans le marasme. Augmenter les charges contributives, ce serait multiplier les faillites et accroître la misère déjà si grande.

M. Chailley, qui accepterait, de gaieté de cœur, cet accroissement d'impôts, joue au désintéressement héroïque, en disant : « nous ferons tous les sacrifices nécessaires ? »

Mais qui les fait ces sacrifices ? Ce ne sont pas ceux qui les imposent, mais nous, les contribuables !

Et dans quel but ces sacrifices ? Pour soutenir « leurs » écoles ! Car il ne faut pas s'y tromper. D'après les déclarations suffisamment explicites de M. Chailley, l'école laïque n'est pas l'école de tout le monde. Il a dit : « nous, conseillers républicains, en soutenant l'école laïque, « notre école », nous obéissons à des *motifs d'ordre politique et philosophique* ».

Voilà qui est net, clair. Cette affirmation a une importance qui ne peut nous échapper et confirme d'ailleurs ce que nous n'avons cessé de proclamer. L'école laïque reste l'œuvre de propagande d'un parti, d'une secte philosophique ; elle enseigne ses dogmes en opposition aux croyances de l'ensemble des Français. Or, puisqu'elle est « leur » école à eux, à leur parti, ils n'ont qu'à la soutenir avec leurs propres deniers.

Pour montrer qu'il n'obéit pas, — en refusant des secours aux élèves des écoles libres — à une pensée de sectarisme, M. le Maire déclare que lui et ses collègues du Conseil, qui ne mettent jamais les pieds à l'église, n'hésitent pas à voter des réparations aux édifices du culte qui ne servent qu'aux seuls catholiques.

Prétendre que les républicains radicaux n'entrent jamais à l'église, c'est un peu fort. On peut bien être député radical et assister, par exemple, au mariage religieux de la fille d'un maire radical. Mais tous ou presque tous les habitants, y compris les électeurs républicains radicaux, passent par l'église pour les événements les plus graves de leur existence. Le plus haut magistrat de la République lui-même, M. Fallières, n'y entre-t-il pas pour le mariage de sa fille ? M. Loubet pour la première communion de son fils ? MM. Félix Faure et Carnot n'ont-ils pas eu les solennités de l'église pour leurs obsèques.

Aussi la Loi républicaine a classé les églises au nombre des édifices dont l'entretien reste à la charge des communes, et c'est en vertu de cette loi que les conseillers radicaux de notre ville ont voté les réparations des églises des Sables et de la Chaume.

Tandis que les contribuables catholiques doivent loger, entretenir, nourrir les instituteurs laïques dont ils ne se servent pas ! Ils doivent payer aux élèves des écoles laïques des fournitures et des secours dont leurs enfants ne profitent pas ! Ils doivent subir les frais de construction et d'entretien des écoles laïques où n'entrent pas leurs enfants ! Il serait donc de toute justice que les enfants des contribuables, sans distinction de l'école qu'ils fréquentent, eussent un droit égal aux subsides payés par tous les contribuables. Que diraient MM. les radicaux d'une municipalité libérale qui refuserait de venir en aide aux enfants des écoles laïques ?

Que M. Chailley ne vienne pas prétexter une prétendue défense dont il est nécessaire d'entourer l'école laïque. C'est surtout contre l'esprit antireligieux, antipatriotique et immoral qu'il faut la protéger ! C'est contre les instituteurs de la C. G. T. ! Et s'il en est qui font à cette école une « guerre au couteau », c'est surtout au ministère de M. Guist'hau qu'ils se trouvent ou dans les tribunaux dont les juges prononcent chaque jour des condamnations et des blâmes contre ceux des instituteurs qui ont le tort d'être imbus d'un esprit excessivement ou plutôt vraiment laïque.

C'est donc une monstrueuse injustice, un abus de pouvoir que le conseil municipal des Sables a commis. C'est proclamer que seuls les parents riches ont le droit de faire élever leurs enfants selon leurs croyances et leurs principes, alors que la classe laborieuse n'a pas le choix entre deux écoles.

C'est enfin établir au profit des uns des *privilèges* que la République prétend avoir abolis.

Nous voulons croire que tout sentiment de justice et d'humanité n'est pas étouffé dans l'âme de nos conseillers municipaux et qu'ils veulent administrer sans esprit de sectarisme. C'est pourquoi nous espérons qu'ils donneront satisfaction aux revendications des familles catholiques, dès que l'occasion s'en présentera.

A. G.

LA PETITE PROPRIÉTÉ

Un des dadas de la Révolution, ce fut la protection de la petite propriété.

Quand les grands ancêtres avaient cessé de prêcher l'étranglement du dernier roi avec les boyaux du dernier prêtre (à moins que ce ne soit l'étranglement du dernier prêtre avec les boyaux du dernier roi), ils déclamaient : *Guerre aux châteaux ! Paix aux chaumières !*

Ce qui a abouti à faire posséder les plus beaux châteaux de France et les anciennes abbayes par des Juifs venus de Francfort et Hambourg.

Rothschid possède l'Abbaye des Vaux-de-Cernay ; un Reinach habite le château de Saint-Germain, qui vit naître le Grand Roi, et qu'on a transformé, en musée pour ce Hambourgeois, frère de Joseph.

Ne parlons pas des autres châteaux non royaux.

Les héritiers des grands ancêtres ne leur font plus la guerre ; ils vont y chasser.

Quant aux chaumières, voici :

Trois héritiers d'une maisonnette ont eu à payer au fisc, comme droits de succession, trois fois la valeur de la « chaumière ». Ils n'ont même pas pu traiter à forfait, comme cela se passe pour les héritiers chaque fois qu'un Rothschild décède.

Quant à la petite propriété mobilière, les admirateurs et héritiers de notre immortelle Révolution, émancipatrice des taillables et corvéables, la protège d'une façon vraiment terrifiante.

Une femme mourait récemment laissant un titre de rente de trois francs à cinq héritiers. Voici la facture que le fisc, institué par les descendants des grands ancêtres émancipateurs, a adressée à l'un des cinq héritiers :

1° Une déclaration de succession de ma grand'mère	2 50
2° Une déclaration de succession de mon père	0 80
3° Un certificat de propriété (par acte notarié) établissant que mon père et mes deux tantes étaient les héritiers et les seuls héritiers de ma grand'mère	22 »
4° Un certificat de propriété (par acte notarié) établissant que mes deux sœurs et moi sommes les héritiers et les seuls héritiers de mon père	22 »
5° L'acte de mariage de ma 1re tante	2 »
6° L'acte de mariage de ma 2e tante	2 »
7° L'acte de mariage de ma 1re sœur	2 »
8° L'acte de mariage de ma 2e sœur	2 »
9° Un certificat de paiement des droits de la succession de ma grand'mère	0 75
10° Id. pour la succession de mon père	0 75
11° Une procuration pour vendre le titre	5 »
12° Timbres, courtage, frais divers...	7 »
Total	68 80

De sorte que sur 90 francs, il faut déduire 68 fr. 80 et que l'héritage sera réduit à 21 fr. 20 qu'il suffit de diviser par cinq pour avoir la part de chacun : un peu moins de 4 fr. 25.

LES LAMENTATIONS CONTINUENT

Le parti radical continue de gémir, et ses écrivains les plus notoires versent des larmes sur son impuissance : « la crise des groupes de gauche est moins une crise d'opinion qu'une crise de pouvoir. Tous les militants veulent y être chefs, et quiconque y a été chef n'y veut plus connaître de discipline ». Ainsi dit M. Henry Béranger dans l'*Action*. Personne ne niera l'exactitude du diagnostic

Une seule chose nous surprend, c'est que des hommes intelligents, connaissant peu ou prou l'histoire de notre pays, s'étonnent de ce phénomène qui n'a rien que de normal et de naturel. On n'a jamais pu constituer un parti de gouvernement, stable et cohérent, avec des appétits. Dans une opposition, basée sur la surenchère démagogique, cela peut suffire, comme suffisent la haine ou la folie dévastatrice. Mais on ne maintient pas une apparence d'ordre dans les rangs d'une armée victorieuse, si cette armée n'a été constituée que par l'appât du pillage.

Chacun escompte les avantages personnels qu'il peut retirer de telle ou telle combinaison ; chacun rêve de s'adjuger à lui-même la part principale des bénéfices, et, pour y prétendre avec chances de succès, il s'efforce d'être le meneur de l'entreprise. On a trop souvent récompensé d'un portefeuille ministériel un quelconque Malvy, qui avait jeté bas le ministère par un ordre du jour captieux ou une insinuation méchante.

Ce sont des phénomènes qui se sont produits à la Convention et sous le Directoire. L'histoire contemporaine des partis de gauche, en Espagne et en Portugal, nous offre des faits identiques. Pourquoi donc le parti radical et radical-socialiste échapperait-il à la règle ? Et comment aurait-il le bénéfice de la discipline que, seul, un noble idéal impose, alors qu'il n'a d'autre but que d'exploiter cyniquement le pays ?

La Crise du Petit Commerce

Les doléances du petit commerce se font de plus en plus instantes, presque désespérées.

Pourtant le petit commerçant lutte encore avec courage, mais d'où lui viendra le secours ?

L'un d'entre eux nous disait ces jours-ci : « Vraiment nous jouons de malheur. Nous avons vu les grands magasins nous soutirer en quelque sorte notre clientèle, des sociétés puissantes s'essaimer partout et organiser de vastes caravansérails où l'on trouve tout ce que l'on veut et qui attirent l'acheteur par d'habiles réclames ou l'appât du crédit. En même temps les impôts nous écrasent ; nous avons à supporter des loyers de plus en plus élevés et les fabriques augmentent leurs prix. Pour retenir nos pratiques de plus en plus rares, nous devons réduire à presque rien, à peine de quoi vivre, notre bénéfice de vente. L'Etat devrait bien prendre souci de notre sort. »

Toutes ces plaintes sont certainement fondées, plus ou moins, mais que peut l'Etat pour y porter remède, dans la solitude financière où il s'est laissé mettre et d'ailleurs toutes ces préoccupations ne sont-elles pas tournées vers la classe ouvrière au détriment fatalement de la classe moyenne ?

Les commerçants, les gens du petit commerce principalement, ont été les républicains de la première heure, ils le disent et se plaignent de ce qu'ils paraissent moins écoutés depuis quelque temps. Les idées marchent, elles ont marché et elles dépassent maintenant leur horizon politique. Les lois sociales nouvelles n'ont plus été faites pour eux.

Les voilà alors organisant des congrès : c'est un peu tard. Mieux eût valu y songer lors de la première campagne électorale. Mais alors qui s'occupait des véritables questions économiques ?

La concurrence internationale a réduit les bénéfices de tous les producteurs et le commerce, surtout le petit commerce, qui est l'intermédiaire entre le producteur et l'acheteur, a subi le contre-coup de cette véritable révolution industrielle qu'absorbés, hypnotisés par les luttes pour la conquête du pouvoir, nos politiciens n'ont pas su et ne pouvaient pas prévoir, ou pallier dans ses désastreux effets.

Mais encore une fois le remède ? Nous ne le voyons guère que dans l'énergie individuelle et dans la force de l'association à laquelle les petits commerçants, oubliant leurs rivalités d'enseignes, recourent enfin aujourd'hui. Ils ont toutes les sympathies, du moins celles du public et elles ne feront que grandir avec leurs courageux efforts. Qu'ils parlent haut, eux aussi, et qu'ils persistent dans l'Union qui permet toutes les espérances.

NOËL MARTY.

84 VOIX POUR UN MILLION

La *Liberté de l'Eure* publie, sur les dessous de la future élection présidentielle, des détails dont elle garantit l'authenticité. Nous résumons cette histoire rocambolesque :

Maurice Berteaux, on s'en souvient, avait la main large vis-à-vis des parle-

mentaires : il distribuait les billets de mille avec facilité, mais il gardait une comptabilité exacte de ses générosités. D'après notre confrère, les sommes prêtées se seraient élevées à deux millions environ.

Lors du règlement de la succession, ces créances apparurent, dispersées sur la tête de 84 parlementaires appartenant au parti socialiste et au parti radical-socialiste.

M. Charles Berteaux, qui n'aime pas la politique, réclama le paiement de ses créances. Ce fut en vain. Il s'adressa à M. Poincaré, auquel il communiqua un bordereau récapitulatif, avec les noms des 84 emprunteurs et déclara que, s'il n'était pas remboursé, il livrerait la liste à la publicité.

Le président du Conseil demanda un délai pour trouver une solution : M Pams la fournit en rachetant les créances, et les débiteurs furent avisés que, dorénavant, ils étaient les obligés du ministre de l'agriculture.

Et l'on dit que les 84 sont acquis à la candidature de M. Pams et luttent pour son succès avec d'autant plus d'ardeur, qu'en cas de succès, M. Pams, bon prince, déchirerait les billets.

C'est ainsi que l'on prépare son élection à la première magistrature de la République.

Cette histoire, rapportée par l'*Eclair*, conduit notre confrère à émettre l'idée, qu'en guise de protestation, il convient de lancer la candidature du prince Roland Bonaparte.

Le *Temps* et le *Journal des Débats* gardent un silence plein de réserve. La *Liberté* ajoute que M. Pams aurait, en même temps que « le coup de 84 », fait une opération journalistique qui lui assure l'appui d'une grande partie des parlementaires du « Midi » : est ce que la *Dépêche...?*

Obtenir confirmation de cette histoire n'est point aisé : M. Charles Berteaux est absent pour « plusieurs jours ».

Cependant nous croyons pouvoir préciser qu'un député radical-socialiste, bien connu pour son attachement à la fortune de feu Berteaux, aurait été l'intermédiaire du marché entre M. Pams et M. Berteaux fils.

Nous savons encore que le montant exact des créances rachetées s'élevait exactement, en nominal, à 1.200.000 fr, mais que M. Pams fit valoir l'incertitude des remboursements éventuels pour rabattre 200.000 francs et ne payer à la succession Berteaux qu'un million tout rond.

Gabriel MAUCOURT.

Les Sables

LA Crise Sardinière

La misère sur les côtes bretonnes — La faute n'en est pas à la sardine — Le conflit économique entre pêcheurs et fabricants de conserves — La concurrence étrangère — Cent seize fabriques fermées depuis le 1er Janvier — Où serait le salut.

On nous écrit de Bretagne :

On a eu si souvent, depuis si longtemps que l'on parle de la crise sardinière, l'occasion de signaler la condition misérable faite aux pêcheurs bretons par suite de la rareté du poisson ou de la mévente de leur pêche, que nous avions fini par nous imaginer qu'il n'y avait, dans toutes les souffrances imposées à la population de cette côte déshéritée, que les manifestations d'un mal chronique, à peu près incurable, fort douloureux évidemment, mais nullement mortel. En tout cas, même aux heures où elle était le plus émue par les nouvelles navrantes venues du « pays de la faim », l'opinion publique ne supposait pas que cette crise pourrait finir par la mort de l'industrie elle-même.

Cependant la fermeture simultanée de 116 fabriques de conserves de sardines nous apprend tout à coup que l'industrie épuisée est aujourd'hui bien près de sa fin.

Comme il arrive toujours en présence d'une catastrophe imprévue, les pêcheurs essaient de douter de la réalité de ceux qui parlent pour eux, les chefs de leur syndicat, disent aujourd'hui : « C'est un *bluff* des usiniers. Remarquez qu'ils ferment leurs fabriques à un moment où la pêche à la sardine est complètement terminée. » Il est bien vrai, en effet, que la pêche à la sardine, qui n'a lieu que de mai à octobre, est suspendue normalement pour quatre mois encore. Il est donc incontestable que la fermeture des usines n'a pas, en ce moment, une conséquence aussi désastreuse pour la population de la côte qu'elle en aura en pleine saison de pêche. Néanmoins la mesure, si elle n'atteint pas encore les pêcheurs, réduit au chômage bon nombre de travailleurs, tous les ouvriers qui fabriquent, pendant la saison d'hiver, les boîtes de conserves et les femmes et les enfants employés à la préparation et à la mise en boîtes des sardines.

D'ailleurs pour se rendre compte combien est imprudent l'optimisme de ceux qui ne veulent voir dans la décision des fabricants de conserves qu'un geste, qu'une manifestation sans lendemain, il suffit d'examiner comment la fermeture a été décidée. La dernière campagne de pêche avait été, après plusieurs autres, extrêmement mauvaise, en particulier dans le Finistère. Pourtant il y avait du poisson au large, mais il était difficile de le capturer avec les engins primitifs employés, ce qui faisait dire à l'océanographe Thoulet que les marins bretons pêchent encore la sardine comme on la pêchaient du temps de Clovis ». Il aurait fallu faire usage des filets tournants or il est interdit par les règlements et quand on lui demanda de lever cette interdiction, l'administration fit la sourde oreille. Devant ce silence, les fabricants de la côte ouest du Finistère, qui sont ceux des marques les plus réputées et les plus répandues, avaient décidé dès lors de fermer leurs usines, l'approvisionnement devenant impossible. Mais, le 30 septembre, un cyclone effroyable désola la côte, détruisant un grand nombre de barques, faisant des veuves et des orphelins. En présence de ce sinistre, ils renoncèrent à la fermeture décidée « parce que cette mesure aurait pu aggraver encore la profonde misère des pêcheurs déjà trop cruellement frappés ». Or, dans les premiers jours d'octobre, récompense d'un bon mouvement, voilà que survinrent, au moment où on n'y comptait plus, des bandes de sardines, comme on n'en avait pas vu depuis longtemps. Pendant quelques jours la pêche fut extrêmement abondante et les usines travaillèrent jour et nuit. Mais alors la crainte vint aux pêcheurs que cette abondance ne provoquât une baisse exagérée du prix de vente et le syndicat des marins-pêcheurs de Douarnenez décida de limiter la pêche de chaque bateau à 15.000 poissons par jour et d'interdire en outre la vente du poisson aux caboteurs, bateaux chargeurs qui viennent pour l'approvisionnement des usines éloignées du lieu de pêche.

Les repsésentants des usines du Finistère et du Morbihan se réunirent d'urgence pour examiner les mesures à prendre ; ils résolurent à l'unanimité de demander au syndicat des marins-pêcheurs de renoncer à la limitation de la pêche, en offrant, en échange, l'engagement des fabricants de payer un minimum de 6 fr. le mille « loyal et travaillable » de poisson. Le syndicat ne voulut pas céder et le conflit prit bien vite une tournure violente à ce point qu'il fallut envoyer à Douarnenez plusieurs brigades de gendarmerie. Pour mettre tout le monde d'accord, la sardine un beau matin s'éloigna de la côte. « La sardine s'éloigne, la crise s'apaise », disait un de nos confrères du pays. Mais les usiniers ne voulant pas rester à la merci des pêcheurs pour la prochaine campagne, poursuivirent un réglement définitif du conflit. Et c'est parce que leurs démarches se sont buttées à l'entêtement de nos Bretons que chaque fabricant écrivit dès décembre au directeur des contributions directes : « Monsieur, notez qu'à partir du 1er janvier mon usine est fermée et que vous aurez par conséquent à la rayer du rôle des contributions directes pour 1913 ».

Les usiniers français ajoutent à leurs doléances que, dans les conditions où le syndicat prétend leur livrer la marchandise, il leur est impossible de lutter contre la concurrence étrangère qui s'exerce non seulement en Norvège et en Portugal, mais jusqu'aux Etats Unis. Ils voudraient voir nos pêcheurs bretons, non seulement leur vendre moins cher la sardine et ne pas restreindre le produit de leur pêche, mais employer, au contraire, des engins plus modernes pour arriver à faire des pêches plus abondantes. Cela leur permettrait de fabriquer davantage, de diminuer ainsi leurs frais généraux et de pouvoir plus facilement soutenir la lutte contre la conserve étrangère qui n'a que son bon marché pour la sauver.

Malheureusement les pêcheurs ne semblent pas prêts à entendre la voix de la raison : leur syndicat a à sa tête des meneurs dont l'intérêt de l'industrie française de la conserve de poissons est le moindre souci et qui déjà ont entrevu, dans le conflit violent de Douarnenez, tout un avenir de « sabotages » suivant formule enseignée par la C. G. T.

ROBERT DELYS.

A LA MAITRISE

La maîtrise de Notre-Dame-de-Bon-Port avait organisé, dimanche, dans une salle de l'école Saint-Joseph, une veillée de Noël. Tous les amis de la maîtrise s'y étaient donnés rendez-vous. Aussi la salle fut trop petite. Le vénéré archiprêtre de Notre-Dame présidait cette charmante petite fête entouré de tout le clergé de la ville

La veillée, préparée avec un grand soin, présentait un cachet artistique dans tous ses détails, aussi bien la décoration de la salle que le programme et l'exécution ; tout l'ensemble s'harmonisait parfaitement, comme sous l'inspiration d'une pensée unique. On se serait cru transporté au Moyen Age, à cette époque où l'art théâtral présentait un caractère de simplicité, de foi vive et de pure poésie. Aussi ce fut un spectacle vraiment nouveau et impressionnant, une manifestation d'art dans sa plus haute conception, qui suscita l'admiration de tous.

Un héraut, frère Jacques, conduisait l'action. Nous avons éprouvé une joie bien vive à écouter chanter ces vieux noëls, chefs-d'œuvre populaires, dont la mélodie est si douce et si pénétrante. Mais ce qui nous a le plus charmé, c'est encore l'exécution si parfaite des chants et l'admirable homogénéité de toutes ces voix pures d'enfants. Nous avons même eu l'agréable surprise d'entendre plusieurs petits solistes — une douzaine, ma foi ! — chanter qui des couplets, qui des pages savantes de la musique classique. Et c'est vraiment prodigieux de produire de tels résultats, de faire des petits enfants de nos écoles des chanteurs aussi sûrs et à la voix aussi cultivée. Pour atteindre cette perfection, il faut une méthode éclairée, guidée par ce grand sens artistique, que nous nous plaisons à louer en M. l'abbé Méfray, le dévoué maître de chapelle.

Ajoutons que cette fête a été rehaussée par une audition de violon qui nous a ravi. M. Orion est un virtuose remarquable. Nous le louons d'avoir choisi l'exécution de musique aussi sérieuse que belle, telle que l'*Andantino* du P. Martin Kreisler, la *Sonate* pour piano et violon, de Corelli, et la *Folie*, du même auteur. Le style de M. Orion est coloré et bien rythmé ; ses nuances sont délicates. Notre jeune compatriote a droit à tous nos éloges et nous espérons qu'il nous procurera en bien d'autres circonstances le plaisir d'apprécier son talent.

M. Orion était accompagné au piano avec beaucoup de goût, par un élève de la maîtrise le jeune Albert Séguier, et à l'harmonium par M. l'abbé Méfray.

Mgr Robert du Botneau a loué comme il le fallait les exécutants et la direction. Il a fait l'éloge bien mérité de la maîtrise et a dit que cette œuvre, qui fait l'admiration des étrangers, a conquis dans notre ville des sympathies inébranlables.

Enfin la soirée se termina par une apothéose magnifique et l'arbre de Noël fut dépouillé de tous les cadeaux et des friandises qui l'ornaient.

Dédié à M. Chailley maire des Sables-d'Olonne

On persécute l'Ecole laïque

A Saint-Jean-le-Blanc, dans une réunion publique, l'instituteur injurie grossièrement le curé.

Que croyez-vous qu'il arriva ?

D'abord, à la sortie de la réunion, une brute assomma le curé.

Et l'administration décerna à l'instituteur les palmes académiques.

Conseil municipal de Marseille

Sur le rapport de M. Albert Moullot, le grand papetier et imprimeur, le Conseil municipal de Marseille vient de voter une somme de 20.000 francs pour secours aux enfants pauvres des écoles libres.

« Cette libéralité dit M. Moullot, ne porte aucune atteinte à celles inscrites par ailleurs pour nos écoles municipales, puisque ces dernières sont en augmentation sur les chiffres de 1912. »

Les budgets précédents ne prévoyaient rien pour les écoles libres.

A Bordeaux

Sur la proposition de M. Saint-Marc, conseiller royaliste, le Conseil municipal de Bordeaux réuni en commission pour l'examen du budget, a voté une somme de 15 000 francs pour venir en aide à tous les enfants nécessiteux sans distinction de religion.

RÉSULTATS D'ADJUDICATION

Vendredi, il a été procédé à plusieurs adjudications, dont voici les résultats :

Chemins vicinaux de grande communication

1° Chemin de grande communication n° 4 des Lucs à Talmont : Construction de caniveaux, bordures en macadam armé, dans la traverse du bourg de Nieul-le-Dolent. Montant du devis, 6.000 fr. Adjudicataire, M. Thibault, entrepreneur à Talmont, rabais de 8 centimes par franc.

2° Chemin de grande communication du Boupère aux Epesses : Construction de caniveaux-bordures en macadam armé dans la traverse du bourg de Maillé. Montant du devis, 2.250 fr. Adjudicataire, M. Villeger, entrepreneur, rabais de 5 %.

3° Chemin de grande communication n° 32 des Sables-d'Olonne à Nantes : Réfection des caniveaux dans la traverse du bourg d'Olonne. Montant du devis, 3.300 fr. Adjudicataire, M. Thibault entrepreneur à Talmont, rabais de 11 centimes par franc.

SUBVENTIONS MINISTÉRIELLES

Sur le fond des primes à la marine marchande, le ministre du commerce et de l'industrie a accordé les subventions suivantes aux sociétés ci-après :

Sociétés d'assurances mutuelles entre patrons pêcheurs de Noirmoutier, 500 fr. ; la mutuelle de l'Ile-d'Yeu, 200 fr. ; la mutuelle de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, 400 francs.

LES CONSEILS DE REVISION EN 1913

Les conseils de revision pour la classe 1912 commenceront le 17 février et se termineront le 20 mai.

Les préfets sont autorisés à tenir, à partir du 7 février, une session spécialement réservée aux jeunes conscrits qui se trouvent en simple résidence dans un département autre que celui de leur domicile. De plus, du 21 au 30 mai, auront lieu, au chef-lieu de chaque département, où seront examinés les jeunes gens autorisés à ne pas se présenter au cours de la session ordinaire, ou qui ont été ajournés à la fin des opérations en raison de leur état de santé.

A la fin d'août, il sera tenu une session spéciale du Conseil de revision pour les jeunes gens qui, ayant été ajournés lors de la première session, demanderont à être visités de nouveau en vue de leur incorporation avec les hommes de leur classe. Ces séances se tiendront au chef-lieu de chaque département.

APPELS EN 1913 des RÉSERVISTES & TERRITORIAUX

Les hommes des différentes catégories de réserve astreints à accomplir une période d'instruction ou à répondre à une revue d'appel, pendant l'année 1913, seront convoqués directement et par ordres d'appel individuels au corps, service ou établissement où ils devront accomplir leur période d'instruction.

Les catégories appelées seront les suivantes :

Armée de terre

A. *Réserve de l'armée active*

(Troupes métropolitaines et troupes coloniales).

1° pour une période de 23 jours (1er appel) :

a) Les hommes de la classe 1908 ;

b) Les hommes des classes antérieures qui, par suite de différentes circonstances (ajournement à 1913, etc.) n'ont pas accompli la période prescrite par la loi.

2° Pour une période de 17 jours (2e appel) :

a) Les hommes des classes 1903, 1904 et 1905, affectés : aux régiments d'infanterie subdivisionnaires constituant le 2e régiment de la brigade ; aux bataillons de réserve de chasseurs à pied de numéro pair ; aux bataillons de réserve des régiments de zouaves de numéro pair ;

b) Les hommes de la classe 1904 et les hommes de la classe 1905 nés entre le 1er janvier et le 30 juin inclus, appartenant à des régiments régionaux, à des bataillons de place, à l'infanterie et aux troupes d'administration ;

c) Les hommes des classes antérieures qui, pour leur période d'instruction de 17 jours, auraient été ajournés à 1913

B. *Armée territoriale*

Pour une période d'instruction de 9 jours (3e appel) :

a) Les hommes des classes 1896 et 1897 appartenant : aux régiments territoriaux d'infanterie rattachés au 1er régiment actif de la brigade ;

Aux bataillons territoriaux de chasseurs à pied de numéro impair ;

Aux bataillons territoriaux de zouaves rattachés aux régiments de numéro impair ;

Aux escadrons territoriaux de cavalerie légère ; aux bataillons territoriaux du génie de numéro impair ;

b) Les hommes de la classe 1897 appartenant à l'artillerie, aux troupes d'administration, aux sapeurs conducteurs du génie, au train des équipages, à la gendarmerie territoriale ;

c) Les hommes des classes antérieures qui, pour leur période d'instruction de 9 jours, auraient été ajournés à 1913

C. *Réserve de l'armée territoriale*

Pour une revue d'appel :

Les hommes de la classe 1892, y compris ceux des services auxiliaires, à l'exception de ceux qui sont affectés au service de la garde des voies de communication et des points importants du littoral.

D. *Hommes du service auxiliaire*

Pour une revue d'appel :

Les hommes de la classe 1905.

Armée de mer

Seront convoqués en 1913, pour une période de 23 jours pour la première et de 17 pour la seconde :

1° *Equipage de la flotte*

a) Les réservistes des classes 1904 et 1906 ou qui se sont engagés volontairement du 1er janvier au 31 décembre 1905 et du 1er janvier au 31 décembre 1907 ;

b) Les réservistes qui ont obtenu un ajournement en 1912.

2° *Armuriers de la marine*

a) Les réservistes des classes 1902 et 1906 ;

b) Les réservistes régulièrement convoqués en 1912 et qui ont obtenu un ajournement.

STATISTIQUE SANITAIRE

Au cours du quatrième trimestre de l'année 1912, il y a eu dans la commune 50 naissances, 3 morts-nés, tous légitimes, et 59 décès dont voici la répartition par groupe d'âge : moins d'un an, 1 ; de 1 à 19 ans, 7 ; de 20 à 39 ans, 4 ; de 40 à 59 ans, 14 ; de 60 ans et au-dessus, 41.

ABATTOIR MUNICIPAL

Pendant le mois de décembre il a été mis à mort à l'abattoir municipal : 8 bœufs, 40 vaches, 138 taureaux, 134 moutons et un porc.

PRODUIT DES OCTROIS

En décembre le produit des octrois a été pour les liquides, de 5 299 fr. 71 ; pour les comestible, de 4.013 fr. 30 ; pour le combustibles, de 3.189 fr. 73 ; pour les fourrages, de 1 092 fr. 66 ; pour les matériaux et objets divers, de 8.945 fr. 58 ; soit au total une somme de 22.543 fr. 06 donnant un excédent de 1.306 fr. 92 sur le mois correspondant de 1911.

Les produits des octrois en 1912 se sont élevés à 228 558 fr. 05 soit 3 190 fr. de plus qu'en 1911.

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DU TRAVAIL

La Commission du Travail de la Vendée s'est réunie le 30 décembre dernier, à la Préfecture sous la présidence de M. Benjamin Guillet.

La Commission a émis un vœu au sujet de l'apprentissage, et, en ce qui concerne le départemental elle a insisté pour que des cours professionnels pratiques soient assurés par les associations corporatives existantes, syndicats ouvriers et unions compagnonniques, sous la direction effective d'un délégué de la Chambre de Commerce.

Des subventions seraient demandées à l'Etat, au Département et aux Municipalités dans les centres où ces cours, en raison du nombre d'apprentis, pourraient se justifier.

PERMIS DE CHASSE

Au cours de l'année 1912, il a été délivré par la sous-préfecture des Sables 1 426 permis de chasse, soit 80 de plus qu'en 1911 ; en 1911, 1.346 permis soit 47 de plus qu'en 1910 ; en 1910, le nombre des permis délivrés s'est élevés à 1299, soit 12 de plus qu'en 1909.

OCTROI

M. Florentin Deplagne est nommé brigadier contrôleur, en remplacement de M. Boutin, appelé à un autre emploi.

L'AVENIR DU PROLÉTARIAT

Au 36e tirage d'amortissement de la Société de retraites l'*Avenir du Prolétariat*, plusieurs de nos concitoyens viennent d'obtenir des parts de cent francs.

Voici les noms des heureux bénéficiaires :

MM. Raphaël Lucas, charcutier, rue Nationale ; Louis Fontaine, fils, mécanicien, avenue de la Gare ; Emmanuel Brochard, boîtier, Petite Garlière ; Mlle Gabrielle Martin, lingère, rue de l'Hôtel de-Ville ; Mme Nathalie Chiron, femme Bertret, rue de la Poudrière.

CONCOURS POUR UN POSTE D'AGENT SECRÉTAIRE

Un concours est ouvert aux Sables-d'Olonne pour un poste d'agent secrétaire, au traitement de début de 1.400 francs.

Les candidats devront être âgés de 25 ans au moins et de 40 ans au plus ; être de nationalité française ; avoir accompli leur service militaire ; avoir une taille minima de 1 m. 65.

En conséquence, ils devront fournir à l'appui de leur demande :

1° Leur acte de naissance ;

2° Leur livret militaire ;

3° Un certificat de bonne vie et mœurs fourni par le maire de la ville où ils résident actuellement ;

4° Un extrait de leur casier judiciaire ;

5° Un certificat médical, constatant qu'ils jouissent d'une constitution robuste, leur permettant de faire un service actif de jour et de nuit.

Les épreuves du concours comporteront :

1° Une épreuve de dictée et d'écriture ;

2° Rédaction d'un rapport de police ;

3° Des opérations arithmétiques portant sur les quatre règles.

Les demandes seront reçues jusqu'au 25 janvier au soir inclus, et le concours aura lieu le 1er février, à la Mairie, à 9 heures du matin.

CONCOURS POUR DES POSTES D'AGENTS DE POLICE

Un concours est ouvert pour des postes d'agents de police de 2e classe, au traitement de début de 1 200 francs.

Les candidats devront être âgés de 25 ans au moins et de 35 ans au plus.

Ils devront fournir : 1° Leur acte de naissance ; 2° Leur livret militaire ; 3° Un certificat de bonne vie et mœurs fourni par le maire de la ville où ils résident actuellement ; 4° Un extrait de leur casier judiciaire ; 5° Un certificat médical.

Les épreuves du concours comporteront : 1° Une épreuve de dictée et d'écriture ; 2° Rédaction d'un rapport de police ; 3° Des opérations arithmétiques portant sur les quatre règles.

Les demandes seront reçues jusqu'au 25 janvier au soir inclus, et le concours aura lieu le 1er février, à 9 heures du matin.

CONCOURS POUR UN EMPLOI DE SURVEILLANT D'OCTROI

Un concours est ouvert pour un poste de surveillant d'octroi aux appointements de 1.100 francs.

Les candidats devront être âgés de 30 ans au plus.

Ils auront à fournir : 1° Leur acte de naissance ; 2° Leur livret militaise ; 3° Un certificat de bonne vie et mœurs ; 4° Leur casier judiciaire ; 5° Un certificat médical.

Les épreuves du concours comporteront : 1° Une dictée ; 2° Une rédaction ; 3° Des opérations arithmétiquos portant sur les quatre règles.

---

12. Feuilleton du JOURNAL DES SABLES ET COURRIER DE LA VENDÉE réunis

L'ANNONCE

PAR

Robert d'AVRILLÉ

Il ne faut pas dire : « Fontaine, je ne boirai pas de ton eau.

VII

— SUITE —

Là se trouvaient Edith et la belle Américaine, fort coquettement parées se relayant avec deux autres grandes et belles personnes, suffisant avec peine à servir toutes les mains qui se tendaient vers les piles de babas, brioches, choux à la crème de mine fort tentante.

Tout près de là, une loterie où les chanceux pouvaient espérer gagner un verre de soixante centimes avec un billet payé un franc. Puis, une roue ornée de numéros, tournant sous les doigts anxieux, escomptant l'espoir d'avoir un cornet de berlingots.

Enfin, deux boutiques de fleurs égayaient de leurs parfums et de leurs fraîches couleurs de parterres improvisés tout ce joli ensemble.

Les roses d'un coloris éclatant coudoyaient les géraniums de toutes nuances et les orchidées, ces fleurs nouvelles, qui affectent parfois des formes si bizarres.

Chacun, acheteurs et vendeuses, rivalisait de zèle et d'entrain.

N'était-ce pas pour les pauvres « qu'on s'amusait !... »

Avec joie, s'ouvraient toutes les bourses pour les veuves et orphelins de nos vaillants marins des côtes bretonnes et en tombait l'obole qui les aidât à trouver le pain moins dur, l'hiver moins froid au foyer d'où le père avait disparu.

. . . .

La fête battait son plein, lorsque Lucien, accompagnant Monsieur et Madame Revel, fit son entrée à la Kermesse, mais bientôt Ollivier en eut assez — c'était son expression — et les quitta pour aller lire ses journaux à la salle de lecture du casino.

Le jeune homme alors, se laissant guider par la gentille Elina Revel, s'en allait de place en place, mettant de temps en temps la main à son porte-monnaie pour quelque menue acquisition... Lorsque... tout à coup !.. la jeune femme sentit trembler le bras qu'il lui avait offert et sur lequel elle s'appuyait. Surprise, elle le regarda et, fort étonnée le vit pâlir...

— Qu'avez-vous ? lui dit-elle.

Ce qu'il avait ?...

Là, à deux pas de lui, entourée de fleurs, idéalement belle, Bertrande !.. en une simple, mais ravissante toilette blanche, offrant ses bouquets, murmurant de sa voix de charme :

— Pour les pauvres, s'il vous plaît.

Et Lucien la regardait ébloui !... hypnotisé !... Elle !... c'était elle !... Par quel hasard ?

Il n'en pouvait croire ses yeux et semblait plongé dans une sorte d'extase... quand le froufron d'une robe de soie se fit entendre, et une volumineuse, mais agile personne, fit irruption dans la mignonne boutique de fleurs...

— Ah ! tu sais ma fille ! s'exclama-t-elle, j'ai eu une peine infinie à me faire octroyer par la belle baronne de Herr cette poche de gâteaux moyennant la somme de 6 francs 75. Ouf... enfin la voilà !... fais-moi le plaisir d'y goûter, car tu dois être exténuée, ma belle, depuis tantôt trois heures que tu es là !...

Et la marquise de Valvins, car c'était elle, l'aimable compagne de Lucien dans le rapide, posa le petit sac près de la jeune fille d'une main, tandis que de l'autre, elle maintenait l'effervescence de l'entreprenant Djyn qui, perché sur son bras, se démenait comme un beau diable pour atteindre les appétissantes pâtisseries.

— Fi ! le vilain gourmand ! gronda-t-elle d'un ton courroucé.

Puis, se retournant et, tout étonnée en apercevant Lucien :

— Comment ! vous ici, monsieur ? Et par quelle circonstance fortuite ?

Le jeune homme salua respectueusement :

— Depuis que j'ai eu l'honneur de vous voir, Madame, je suis ici, au chalet « des Dunes » chez mon excellent ami Ollivier Revel et sa charmante jeune femme que voici, et du regard, il désignait Elina.

— Ah ! fort bien, fit la marquise, adressant alors à la jeune femme un salut accompagné d'un aimable sourire.

— Et moi, continua-t-elle, je gîte tout près d'ici, trois kilomètres à peine, en une vieille masure qu'on veut bien décorer du nom de château... « Les Frênes » qui fut la propriété de ma mère... J'adore ce vieux nid de chouettes ; chaque année, j'y passe une partie de la belle saison et ma gentille filleule Bertrande vient par charité y égayer un peu ma solitude pendant quelques jours...

Puis se retournant :

— Bertrande, un aimable compagnon de retour dans mon dernier voyage de Paris à Angers ; à toute vapeur !... Monsieur, je ne l'ai pas oublié, fut plein d'attentions pour ta vieille et encombrante marraine...

— Madame, dit Lucien, en s'inclinant : J'ai déjà eu l'honneur de voir Mademoiselle. Et lorsqu'on l'a vue une fois, on s'en souvient toujours !...

Un vif incarnat colora les joues de la jeune fille.

— Tiens !... par exemple !... je serais curieuse de voir où vous avez rencontré la chère enfant ?

— Chez le comte de Cimiers, son père, au château des « Etangs ».

— Ah ! bah !... et à quelle occasion ?

— J'étais allé voir un demi sang superbe que le comte avait à vendre... Et mademoiselle voulut bien m'accueillir avec une grâce si parfaite que j'en ai gardé souvenir !

— Ah ! très bien, fit la marquise, je vois que vous pratiquez la vieille galanterie française !... vous êtes le chevalier courtois de toutes les femmes : des jeunes comme des vieilles... cela devient rare, de nos jours...

Elina Revel était demeurée muette pendant ce colloque...

Enfin, sur les derniers mots de madame de Vervins :

— Cher monsieur, dit-elle à Lucien, ne m'offrirez-vous pas une des fleurs de mademoiselle ?

— Comment donc !... vraiment oui, chère madame. Celles-ci vous plaisent-elles ? Et il désignait une gerbe d'admirables roses thé.

— C'est vingt francs, dit Bertrande qui, revenue de son étonnement, s'était reprise et lui remettait le bouquet accompagné d'un gracieux sourire.

Saisissant les fleurs, Lucien les offrit à sa compagne et déposa un louis à leur place... Puis, du geste, montrant un modeste bouquet de violettes russes que, depuis un instant et machinalement sans doute, pour se donner une contenance, Bertrande tournait et retournait entre ses doigts fuselés :

— Et celui-ci, dit-il ?

— Oh ! celui là, c'est cinq francs, dit-elle.

— Veuillez me le donner, je vous prie, mais pour moi, il vaut plus que cela.

Et en même temps, il tendait un billet de cent francs.

Mais comme elle, stupéfaite, hésitait...

— Prenez, dit il, vous saurez mieux que moi en faire usage.

— Monsieur, répondit-elle, vous êtes bien généreux Décidément, vous aimez les pauvres. Voici deux fois que je vous tends la main pour eux, et deux fois vous les comblez ! Dieu vous le rende !

— Qui sait ?... répondit-il à demi-voix.

La suite à Dimanche prochain.

Les demandes seront reçues jusqu'au 22 janvier inclus, à 5 heures du soir, à la Mairie. Le concours aura lieu à la Mairie le 25 janvier, à 9 heures du matin

CONCOURS POUR UN POSTE D'AGENT-VOYER COMMUNAL

Un concours sur titres est ouvert à la Mairie pour un emploi d'agent-voyer communal, au traitement de début de 2 100 francs.

Les candidats devront être âgés de 35 ans au plus. La liste d'inscription sera close le 31 janvier prochain, à 5 heures du soir.

A l'appui de leur demande, les candidats devront joindre les pièces suivantes : 1° Leurs diplômes ; 2° Un relevé de leurs états de services ; 3° Des renseignements établissant leur situation actuelle ; 4° Leur livret militaire ; 5° Un extrait de leur casier judiciaire ; 6° Leur acte de naissance.

TOURISME

Nous apprenons que l'*Académie des Sports* vient de décerner sa grande médaille d'or au Touring-Club de France « en hommage pour les services éminents rendus au pays par cette œuvre admirable et féconde ».

POUR LES ROIS

Goûtez le *Pierrot*, gâteau exquis, contenant une surprise très agréable. Vente au *Pierrot Gourmand*.

LES PONTS DE 1913

L'année qui commence sera vue d'un mauvais œil par les amateurs de «ponts» Les fêtes ne tombent pas les jours qu'il faut.

La Fête Nationale sera un lundi : la Toussaint, un samedi ; Noël 1913 et le Jour de l'An 1914 occuperont le milieu de la semaine, le jeudi ; le pont aurait trop d'arches.

Toutefois, l'Assomption arrive en bonne place : le vendredi ; voilà un beau congé de trois jours tout indiqué. Seulement, comme il tombera en pleine période de vacances, il sera pour beaucoup de nulle valeur.

Il est vrai que les « ponts » ne sont pas faits pour ceux qui peuvent s'octroyer quelques semaines de vacances, mais bien pour les autres, les plus nombreux, qui sont trop heureux de pouvoir ainsi tirer, de ci de là, une journée de repos au hasard du calendrier.

LIGUE DES PÈRES ET MÈRES DE FAMILLES NOMBREUSES

Dimanche prochain 12 janvier, à une heure de l'après-midi, salle du Gymnase, aux Sables-d'Olonne, aura lieu la réunion de la *Ligue des pères et mères de familles nombreuses* Tous les chefs de familles nombreuses y sont conviés.

Le Bureau.

ACCIDENTS DU TRAVAIL

M. Riou Joseph, 44 ans, chef de train, demeurant boulevard des Marchandises à la Roche-sur-Yon, voulait sortir une valeur du coffre du fourgon, une secousse l'ayant fait fait heurter violemment l'angle de la porte du coffre, a occasionné un érysipèle de la face consécutif à une petite plaie contuse au front.

Incapacité temporaire de travail, dont le résultat sera connu ultérieurement (d'après M. le docteur Filandeau).

— M. Morineau Henri, 40 ans, mécanicien, demeurant à l'usine du service des eaux, des Sables-d'Olonne, maniait les récipients où sont déposées les eaux à analyser ; une éprouvette s'est brisée et un éclat de verre a pénétré de 0,03 de profondeur dans l'avant bras droit. Cet accident a produit une section des veines superficielles de l'avant bras droit dans la région intérieure du poignet.

8 jours d'incapacité de travail d'après M. le docteur Manne.

— M. Naguet Alexandre, 46 ans, roulier, rue Pépin, aux Sables-d'Olonne, a été atteint par la chute d'une pierre en chargeant son tombereau. Cet accident a déterminé une plaie contuse à l'auriculaire gauche.

10 jours d'incapacité de travail d'après M. le docteur Mauger.

— M. Buton Pierre, 52 ans, roulier, chemin de ceinture, les Sables-d'Olonne, a reçu un coup de pied à la jambe en étrillant son cheval. Cet accident a déterminé une plaie externe de la cuisse gauche.

8 jours d'incapacité de travail d'après M. le docteur Manne.

POLICE MUNICIPALE

Procès-verbal pour violences légères a été dressé contre le sieur Epaud Armand, 19 ans, ouvrier chaudronnier, demeurant rue du Cimetière aux Sables-d'Olonne.

— Procès-verbal pour violences légères réciproques dressé contre les nommées Bouhier Marie, femme Milcent, 33 ans, ménagère, quai Guiné, et Caillaud Alexandrine, femme Le Rouellec, 33 ans, ménagère au même lieu.

— Procès-verbal pour défaut d'enlèvement d'immondices, rue de l'Abattoir, a été dressé contre M. Guilbaud, entrepreneur de la répurgation aux Sables.

MOUVEMENT DE LA POPULATION PENDANT L'ANNÉE 1912

Naissances : Légitimes masculins, 133; légitimes féminins, 105. Illégitimes masculins, 9 ; illégitimes féminins, 13. Total, 260.

Mariages : 120.

Divorces : 4.

Décès : Moins d'un an, 17 ; de 1 à 19 ans, 37 ; de 20 à 39 ans, 34 ; de 40 à 59 ans, 45 ; de 60 ans et plus, 131 ; âge inconnu, 1. Total, 265.

Enfants morts-nés : Masculins, 8 ; féminins, 8 Total, 16.

Répartition par sections

SECTION DES SABLES : *Naissances* : 184 ; *Mariages* : 90 ; *Divorces* : 2 ; *Décès* : 214 ; *Morts nés* : 12.

SECTION DE LA CHAUME : *Naissances* : 76 ; *Mariages* : 30 ; *Divorces* : 2 ; *Décès* : 51 ; *Morts-nés* : 4

SAVON DES PRINCES DU CONGO
Méfiez-vous des imitations. — V. VAISSIER.

CLASSE 1912

Voici la liste des jeunes gens de la commune des Sables appelés à former le contingent de la classe 1912 ;

Amiaud, Maximin, photographe. — Archambeau, Alphonse, cultivateur.

Barbeau, Louis, marin. — Barbeau, Victor marin. — Barré, Alfred, jardinier. — Baron, Pierre. — Basset, Jean, domestique. — Belz, Charles, boulanger. — Bernard, Marcel, plâtrier. — Bernard, Philippe, Boulanger. — Berthomé, Parfait, cuisinier. — Boizard, Charles, bijoutier. — Bonnefond, Valentin, cordonnier. — Bonnin, Léandre, marin. — Bouquard, Samuel, employé aux Chemins de fer de l'Etat. — Bourreau, Clément, charpentier. — Brin, Eugène, typographe. — Brochard, Georges, journalier. — Brochard, Henri, valet de chambre — Brossard, Charles, perceur en métaux. — Buchet, Elie, journalier. — Burgaud, Auguste, chaudronnier. — Burneau, Albert, charcutier.

Calleau, Albert, menuisier. — Charrier, Alexandre, ferblantier. — Charrier, Louis, marin. — Chauchet, Joseph, cultivateur. — Chauvet, François, marin. — Chéneau, Auguste, boulanger. — Chevalier, Charles, marin. — Chevrier Emilien, marin. — Chinchon, Henri, employé de commerce. — Chiron, Camille, mécanicien. — Cholliet, Louis, peintre. — Clot, Prosper, boulanger. — Clot, Roger, instituteur — Couthouis, Joseph, marin. — Crochet, François, marin.

Dappel-Voisin, Pierre, marin. — Darnet, Michel, marin. — Delaunay, Armand, domestique. — Deplagne, Auguste, employé de bureau. — Diesnis, Ferdinand, journalier. — Doublet, Georges, marin. — Duboil, Marcel, coiffeur. — Durand Eucharistе, menuisier.

Elbert, Ollivier, marin. — Febvre, Charles, boulanger. — Ferret, Joseph, élève en pharmacie. — Foucaud, Edmond, étudiant. — Foucher, Emile, employé de commerce. — Foucher, Théodore, forgeron-carossier. — Fourrier, Joseph. — Fradet, Hilaire, mécanicien. — Francheteau, Emile, marin.

Gaborit, Eugène, portefaix. — Gaudin, Adrien, serrurier. — Gautreau, Moïse, menuisier. — Gendronneau, Auguste, menuisier. — Gervais, Georges, marin. — Gitton, Gustave, cuisinier. — Gléneteau, Henri, employé de mairie. — Groleau, Marcel, mécanicien. — Guédon, René, tailleur de pierres. — Guignardeau Renée, marin. — Guiné Marcel, garçon de café.

Hédant Georges, cuisinier. — Herbert Baptiste, maréchal-ferrant. — Hériau Marcel, typographe. — Hersant Marcel. — Hervouet, Pierre, charpentier-menuisier. — Huguet Gédéon, marin.

Kirié Louis, chaudronnier.

Larrignon, Alfred, cuisinier. — Laurent, Maurice, charpentier de navires. — Leboucher, Firmin, marin. — Lebreton, André, coiffeur. — Lefebvre, Victor, marin. — Léger, Carmel, employé de commerce. — Le Marec, Victor, journalier. — Le Pul, Henri. — Logeais, Joseph, boulanger.

Mahé, Julien, roulier. — Marsault, Victor, comptable. — Méchineau, Edmond, maçon. — Mérieau, Maurice, menuisier. — Milcendeau, Maurice, marin. — Morisseau, Wilfrid, jardinier.

Naulet, Germain, marin — Naulin, Eugène, boulanger. — Neau, Robert.

Palvadeau, Emile, boulanger. — Patron, Eugène, menuisier-charpentier. — Péchereau, Henri. — Pitra, Cyprien, cordonnier. — Poupot, Donatien, cuisinier. — Praud, Léon, marin. — Proust, Clément, journalier. — Prouteau, Clément, charpentier de navires. — Proux, Edouard, limonadier.

Quefellec, Albert, voilier.

Raballand Georges, coiffeur. — Ramet, Camille, zingueur. — Renaud, Jules, garçon de café. — Ricolleau, Emile, boulanger. — Rocard, Armand, couvreur. — Rocard, Edouard, journalier. — Romain, Georges, typographe. — Rondard, Maurice, charpentier d'assemblage. — Ruchaud, Aimé, peintre.

Sauvette, Georges, marin. — Seguin Georges, ajusteur. — Souchet, Alexandre, roulier.

Tanguy, Edouard, aide des postes. — Thesson Darius, marin. — Tonnerre, Maurice, marin. — Trichet, Charles, jardinier.

Vigier, Eugène, marin. — Vincent, Athanase, briqueteur.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Audience du 8 Janvier 1913

Trio de jeunes voleurs. — Le 11 décembre, alors qu'ils flanaient le long des quais, les jeunes : Charrier 14 ans, Brochard, 16 ans et Baril, 16 ans, sur le conseil de ce dernier, allèrent visiter plusieurs bateaux, notamment celui de M. Colombeau, et s'emparèrent des cordages et des « fourrures » des mâts.

Baril, qui s'était constitué chef de bande, partit à La Chaume, chercher un sac chez M. Benaudet, chiffonnier, qui achetait tout ce que Baril apportait ; mais comme celui-ci était absent, ce fut sa femme qui s'empressa de le lui remettre.

Le fruit du vol apporté, elle pesa et évalua le tout à 5 francs. Comme elle n'avait pas de monnaie, elle se dirigeait vers la sortie pour chercher son mari, mais Baril, qui était pressé, lui demanda 1 franc, lui disant qu'il viendrait chercher le reste le soir.

M. Benaudet, en rentrant chez lui, examina les cordages, et, voyant qu'ils étaient neufs et coupés, eut des soupçons. Il en fit part à la gendarmerie.

Baril, qui fut averti, retourna pour reprendre le sac ; il fut reçu par Mme Benaudet qui le lui refusa. Ce que voyant, Baril la bouscula, la frappa, s'empara du sac et détala.

Les jeunes voleurs comparaissent devant le Tribunal.

M. le Procureur, dans son réquisitoire, demande, surtout, pour Baril, une peine très sévère.

Baril est condamné à 40 jours de prison.

Brochard à 15 jours avec sursis, et Charrier est acquitté et remis à ses parents comme ayant agi sans discernement.

Chasse sans permis. — Le nommé Jousseaume, 35 ans, demeurant à Bouin, est poursuivi pour chasse sans permis.

Le 8 décembre 1912, à 11 heures 45, alors qu'il faisait sa tournée, le gendarme Charbonneau aperçut un chasseur qui, à sa vue, lâchant son fusil et ses sabots, partit à toute vitesse. Le gendarme crut reconnaître Jousseaume, mais celui ci donne minute par minute avec témoins à l'appui, l'emploi de son temps de 10 h. 45 à 12 h. 10.

Le Tribunal voulant que la lumière soit faite, renvoie l'affaire à une prochaine audience et nomme M. Renault juge d'instruction, pour ouvrir un supplément d'enquête et entendre de nouveaux témoins.

Coups et blessures. — Le 22 novembre, le sieur Palvadeau, 64 ans, cultivateur à la Barre-de-Monts, se trouvait au débit de M. Thibaud, aubergiste à Notre Dame-de-Monts. Plusieurs autres personnes se trouvaient également dans le débit, notamment le sieur Hippolyte Peigné, 29 ans, maréchal-ferrant à Notre-Dame-de-Monts. Que se passa-t-il dans le débit ? Rien d'anormal selon les témoins, si ce n'est qu'un certain Boucard aurait dit à Florestine Billon, domestique chez M. Thibaud, que Peigné allait faire p'ter le menton de Palvadeau.

A 7 h. et demie ce dernier quittait le débit ; il avait à peine parcouru quelques dizaines mètres, qu'il fut assailli par trois personnes, qui le gratifièrent de coups de pied et de coups de poing. Se voyant pas de force, il songea à fuir et se dirigea vers la demeure de M. Aury, maire de Notre-Dame-de-Monts. Mais les trois agresseurs le poursuivirent, le tirèrent par la blouse le firent tomber, et l'un d'eux lui appliqua au dessus de l'œile, le cachet de son soulier ferré.

Il reçut les soins de Madame Aury, qui avait entendu les appels de Palvadeau et conduisit ce dernier chez un voisin pour le faire soigner.

Palvadeau ne connaît pas tous ses agresseurs : mais il y en a un qu'il affirme être sûr de reconnaître, c'est celui qui le frappa le plus brutalement et qui n'est autre que Peigné.

Ce dernier interrogé par le Tribunal nie être l'un des agresseurs de Palvadeau ; mais le témoignage de Florestine Billon, qui répète les paroles de Boucard, le condamne.

Me Brianceau, le jeune avocat du barreau des Sables, est chargé de la défense de Peigné. Il la présente si bien et avec tant d'éloquence que le Tribunal dont la conviction est faite sur la culpabilité de Peigné, devient hésitant à entrer en condamnation. Il lui faut une assurance nouvelle : il appelle à sa barre Palvadeau, et lui demande une dernière fois s'il a bien reconnu Peigné parmi ses agresseurs. « Oui, oui, déclare-t-il, y'ai ben recounu Peigné, y'o jure ! »

Devant cette affirmation, le Tribunal condamne Peigné à 1 mois de prison.

TOURISME NAUTIQUE

Sur la proposition de son collègue de la Marine, M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie vient d'accorder au Touring Club une subvention de 9.000 francs pour la construction, en eaux maritimes, de travaux intéressant la navigation de plaisance.

Depuis 1904, date de la constitution de son Comité de Tourisme Nautique, le Touring Club a reçu de l'Administration des subventions dont le total dépasse 75.000 francs et qui lui ont permis l'établissement de postes d'accostage et de débarcadères, la pose de bouées etc.. le long de nos côtes et dans la partie maritime de nos fleuves, notamment à : Agay, Arcachon, La Bouille, Gaudebec Duclair, Port Gros, Saint-Aygulf, Saint-Vaast-la-Hougue, Tancarville.

Les Pilules Suisses sont sans rivales contre la **constipation** et les **maux d'estomac**. Demander, 28, r. Grammont, Paris, l'almanach gratuit des **Pilules Suisses**.

ÉTAT CIVIL DES SABLES

du 2 au 9 Janvier

Naissances

Marcelle-Augustine-Gabrielle Maurat, rue Rapide.

René-Sylvain-Clément Masson, rue Buffon, 50.

Georgette-Fernande-Agathe Petiteau, rue Manuel.

José-Léon-Georges David, avenue Georges Godet.

Henri-Clète-Benjamin-Jean-Marie Mat, rue de la Bauduère, 29.

Promesse de mariage

Eugène-Florent-Alfred Berthomé, commerçant à Fontenay, et Marie-Josèphe Turbé, s. p. aux Sables, quai du Commerce.

Constant-Baptiste-Augustin Cheusseau, peintre, rue du Palais, et Yvonne-Augusta Legé, couturière, rue du Port.

Emile-Jacques Perray, commerçant, place de l'Eglise, et Marie-Imelda Naud, s. p. rue du Palais, 43.

Mariage

Louis-Hyppolyte Mocquillon, maçon, et Joséphine-Marguerite-Alglaée Remaud, poissonnière.

Décès

Léonard-Eugène Penard, 32 ans, journalier, célibataire, rue de la Paix.

Etiennette-Georgette-Philomène Mérieau, 22 ans, s. p., épouse de Vincent-Baptiste Roucher, rue des Séchoirs.

Geneviève Avgustine Aceline Mollé, 63 ans, lingère, épouse de Louis-Henri-Auguste Treillaud, rue du Centre.

François Guérineau, 65 ans, journalier, veuf de Adeline Poiraud.

Section de LA CHAUME

Naissance

Léonce-Jean-Moïse Gourdon, rue de la République.

Mariages

Paul-Henri-Alexandre-Pierre Coulombeau, marin, et joséphine Ragé, journalière.

Décès

André-Simon-Gaston-Félicien Berthomé, 4 ans, à l'Aubraie.

PETITE CONSULTATION

Après une pleurésie, une bronchite, un simple refroidissement peut amener de l'essoufflement, de l'oppression, des quintes de toux opiniâtres. C'est alors que la Poudre Louis Legras, toute puissante pour guérir l'asthme, doit être employée. Sous son influence, les complications naissantes disparaissent et les lésions se cicatrisent ; la guérison devient définitive. Une boîte est expédiée contre mandat de 2 fr. 10 adressé à Louis Legras, 139, Bd Magenta, à Paris.

DERNIÈRE HEURE

La guerre des Balkans

La situation s'aggrave. La Roumanie a décidé de commencer la mobilisation de ses troupes si, dans les 48 heures, elle n'a pas reçu satisfaction de la Bulgarie sur la rectification de frontière et les mesures stratégiques qu'il réclame. La flotte russe mobilisée s'apprête à intervenir.

D'autre part les Turcs persistent dans leur intransigeance, déclinent l'intervention des puissances et se déclarent décidés à reprendre les hostilités. On est persuadé dans les milieux compétents que les forces Turcs de Tchataldja ne pourront résister aux attaques des Bulgares.

La Bande Bonnot

Vingt-deux des complices de Bonnot, détenus à la prison de la santé, ont failli s'évader dans la nuit de jeudi à vendredi. Les gardiens ont déjoué cette tentative.

La crise sardinière

« Excelsior », au sujet de la crise sardinière, dit que le Gouvernement a fait une démarche auprès du Syndicat national des Fabricants de Conserves de poissons pour l'amener à une conservation et, si possible, à des négociations.

Les membres du bureau du Syndicat n'ont pas repoussé cette invitation, ils iront à Paris dès que les ministres les convoqueront, mais ils ne s'attendent pas à être appelés avant le Congrès de Versailles.

Les prédictions de Mme de Thèbes pour 1913

On sait que Madame de Thèbes, la célèbre chiromancienne, a l'habitude, à la fin de chaque année, de prophétiser les évènements de l'année qui vient.

Qu'est ce que Mme de Thèbes prophétise pour 1913 ? Un de nos confrères parisiens est allé le lui demander. Ecoutons la :

×

Au point de vue météorologique, 1913 sera médiocre. Il y aura de violents orages, des tremblements de terre, des cyclônes. Il ne serait pas impossible qu'on assistât à un réveil des volcans du plateau central de l'Auvergne. Brrr !...

×

1913 marquera un renouveau de la vie provinciale française, dont le mouvement partirait de la région lyonnaise et également de Nancy.

Toutefois, Mme de Thèbes voit des « alarmes et des deuils dans la région de « l'Est, des Françaises penchées sur des « blessés et des malades, et jusqu'en « dehors de nos frontières, se dévouant « pour sauver leurs frères, leurs fils et « leurs époux. »

Elle ajoute : « Une jeune fille, née « d'un petit pays de l'Est, et qu'un pro- « chain mariage mettra en évidence, aura « une mission délicate à remplir entre « la France et la Belgique. »

« ...Il y aura d'étonnants changements dans les modes et dans les mœurs. De redoutables crises économiques et immobilières menacent Paris. 1913 en précipitera l'échéance. Que de vieux quartiers abandonnés, notamment dans le centre de la ville ! »

Paris continuera, pourtant, à s'amuser follement, en dépit aussi des ravages du feu.

« Deux femmes jeunes, connues, aimées, se suicideront et leur mort tragique provoquera la compassion générale. Beaucoup de duels — trois personnalités parisiennes — une des lettres, deux de la politique, seront gravement menacées. Un accident provoquera une hécatombe féminime. Paris doit être sublime et effroyable d'ici le 20 mars 1914, si, comme tout l'indique, l'armée est aux frontières et la Patrie en danger. »

×

Pour les peuples étrangers, 1913 sera plutôt une année dure. L'Italie devra s'allier avec la France pour faire la guerre, et son destin est triomphant. Pie X mourra. L'Allemagne sera vaincue et l'archiduc héritier François Ferdinand d'Autriche ne régnera pas.

« La Belgique a duré plus qu'elle ne durera. Deuil royal imminent. L'Espagne et le Portugal vont vers un destin nouveau que 1913 révèlera. Une femme est l'âme d'une intrigue de cour qu'exploiteront différents partis politiques. La couronne d'Espagne est lourde. Le roi, cependant, est né sous une bonne étoile, mais qu'il prenne garde à user sa chance. L'Angleterre verra venir sans faiblesse l'heure des combats sur mer... Mais qu'elle veille sur l'ennemi intérieur. 1913 doit se lever pour elle sur un ample drame. Qu'elles seront grandes alors les femmes anglaises, qu'elles porteront haut le jeune prince, qui doit bientôt régner après avoir beaucoup pleuré ! .. »

En Russie, il y aura un grand éveil national.

Le salut viendra d'où les Russes ne l'attendent pas. L'avenir sourit à la Pologne. L'étoile de la victoire est au front des Slaves. Les mains des Japonais, hommes et femmes, portent des signes tragiques, les mains des turques aussi. Les mains bulgares indiquent l'avenir *invraisemblable* de la Bulgarie, si son tsar n'est pas arrêté brusquement dans son ascension.

×

Maintenant, que sera 1913 pour la France ?

« Une année aurorale, répond Mme de Thèbes. Elle marque la fin de la décadence, la fin de la stagnation, la fin de la dépopulation... Elle signifie, dans le cycle des destinées de ce beau peuple de France, l'heure couleur de cendre à ses débuts, couleur de pourpre à sa minute dernière où la nuit finissante va céder devant le jour triomphant. C'est l'année des espoirs grandioses, c'est l'unanime élan d'un peuple vers les cimes, c'est la marche en avant d'une race immortelle, qui s'est recueillie dans le doute et le désespoir, comme Job sur son fumier, et qui voit enfin luire au ciel de sa destinée l'heure magnifique de la délivrance !

Si elle tire l'épée, la France verra les victoires qui, naguère lui furent fidèles, se grouper de nouveau dans les plis des drapeaux tricolores... Du 21 mars 1913 au mars 1914, la France, entrée dans une ère nouvelle, vivra des heures grandioses de fièvre, de fol enthousiasme, de joie. Plus d'idées dissolvantes d'anémie des courages ! Mars, dieu de la guerre, va agir sur nous, en même temps que la Lune... De cette association d'influences, naîtront des évènements imprévus, où le bouffon le plus intense se mêlera au tragique le plus grand.

1913 ! C'est l'issue du tunnel d'où l'on découvre tout un horizon de lumière ! 1913 ! C'est la résurrection de l'énergie française ! »

×

Telles sont les prédictions de Mme de Thèbes pour 1913. Nos lecteurs pourront les vérifier ou... constater que les prophétesses se trompent souvent. Ces prédictions bizarres ne sont pas des articles de foi.

BULLETIN FINANCIER

Le marché dans l'ensemble reste soutenu.

Le 3 0/0 se tasse un peu à 89.30.

Les Fonds d'Etats étrangers conservent bonne tendance : Extérieure 91 30 ; Serbe 82.55 ; Turc 87.15 ; Russe Consolidé 92 40.

En raison des nombreuses émissions prochaines, le groupe des établissements de crédit demeure très ferme ; Crédit Lyonnais 1628 ; Société Générale 819 ; Comptoir d'escompte 1030 ; Banque Franco-Américaine 501 ; Banco di Roma 112.

Le Crédit Foncier est demandé à 855. Outre l'attrait habituel des différentes obligations de cet établissement, les nouvelles obligations foncières se recommandent par un revenu plus élevé, des lots plus forts, et un échelonnement des versements qui favorise les plus modestes épargnants.

Les valeurs industrilles russes sont très animées et conservent de hauts cours : Briansk 489, Sosnowice 1449.

Les bonnes dispositions du marché cuprifère se maintiennent : Rio 1897.

NOVEL,
rue Notre-Dame-des-Victoires, Paris.

La France Illustrée

JOURNAL HEBDOMADAIRE
Artistique, Littéraire & Scientifique

Sommaire du n° du 11 Janvier 1913

TEXTE. — Les défenses de Panama, Mondet Tenclin. — Une vieille corporation maritime, H. Laurier. — Les Tempêtes, Jean Vermont. — Autour de la guerre des Balkans, Charles Rétezeau. — Entre chiens, Jean Martial. — Le saccage du cimetière de Levallois-Perret, François Enault. — Note Bibliographique, F. E. — Souvenir, L.-L. Régnier, — France contre Ecosse, Jean Frinot. — La plus heureuse (*suite*) Paul de Garros. — Teisserenc de Bort. — Echos des familles, J. de C. — Problèmes et jeux d'esprit, Jean de Calais.

ILLUSTRATIONS. — Les inaugurations en Angleterre : Effroi des parents, amusement des enfants. — Les plus gros canons du monde, à l'entrée du canal de Panama. — Le colonel Gœshals. — Les prud'hommes pêcheurs de la Ciotat dans le costume archaïque de la corporation. — Les prud'hommes pêcheurs de Marseille dans le costume moderne des juges. — La tempête au village de Norfolk. — L'arsenal maritime de Diego Suarez saccagé par le cyclone du 24 novembre. — La rade et les quais du commerce de Diégo Suarez après le cyclone. — Femmes serbes du vilayet de Monastir. — Albanais de Dibra et de Malte. — Paysannes des environs d'Andrinople. — Le coiffeur en campagne. — Le flanc gauche de l'armée bulgare de Tchataldja sur la mer Noire. — Opération d'un blessé à l'hôpital de Lozengrad. — Le pont de Kabat-Kien détruit par les Turcs et réparé par les Bulgares. — La grande parade du jour de l'An en Allemagne. — Le général Soukhmolinoff, ministre de la guerre russe, se rend à Postdam chez l'empereur d'Allemagne. — M. Také Janesco, ministre de l'Intérieur de Roumanie. — L'Adoration des Mages. — La bénédiction d'une meute, le jour de la Saint-Hubert. — Les délégués balkaniques conviés à une chasse au renard aux environs de Londres. — La foule devant le cimetière de Levallois-Perret. — Les tombes saccagées. — *France contre Ecosse* : L'équipe de France. — Au fort de l'action. — L'équipe d'Ecosse. — Léon Teisserenc de Bort.

ABONNEMENTS : *Paris & Départements* Un an, 20 francs ; six mois, 11 francs, trois mois, 6 francs. Le numéro 0 fr. 60.

Union Postale : Un an, 30 francs ; six mois, 16 francs ; trois mois, 8 francs.

Rédaction et Administration rue de La Fontaine 40 PARIS-AUTEUIL

Un numéro spécimen gratis sur demande

Une œuvre humanitaire!

LA LUTTE CONTRE

LA HERNIE

Longtemps la hernie fut considérée comme une infirmité dangéreuse et *incurable*, beaucoup la regardaient même comme une maladie honteuse alors qu'au contraire elle n'est due, le plus souvent, qu'à un excès de vaillance et qu'elle atteint surtout les hommes les plus forts et les plus courageux.

Mais, on sait qu'un grand Spécialiste de Paris, **M. A CLAVERIE**, a trouvé le moyen de réduire à l'impuissance cette malencontreuse et pénible infirmité.

Depuis la récente découverte du renommé Praticien, fruit de trente années d'études et d'expériences, la hernie peut être considérée comme *définitivement vaincue*.

C'est par *millions* que l'on compte les blessés délivrés de leurs souffrances et de leurs inquiétudes grâce au merveilleux Appareil sans Ressort de **M. A. CLAVERIE** et qui ont voué au célèbre Praticien une reconnaissance enthousiaste et émue.

Récemment, le Jury, particulièrement difficile, de l'Exposition de Londres 1912 a décerné les plus hautes récompenses aux créations de **M. A. CLAVERIE** en leur accordant le *Grand Prix* et le *Grand Diplôme d'Honneur*.

Ces merveilleux appareils sont désormais **les seuls** capables de procurer, sans aucune gêne, l'occlusion intégrale de l'ouverture herniaire ainsi que la réduction absolue de la tumeur et d'apporter aux blessés un bien-être immédiat en favorisant toutes les chances de *guérison définitive*.

On comprend aisément toute la portée humanitaire d'une telle découverte et l'on s'explique la popularité et la renommée acquises par les appareils perfectionnés de **M A. CLAVERIE** auprès des nombreux blessés de toutes les contrées auxquels ils ont rendu la vigueur, le bien-être et la joie de vivre.

Aussi, nos lecteurs seront heureux d'apprendre que l'éminent Spécialiste est actuellement de passage dans notre région et nous leur recommandons instamment d'aller lui rendre visite afin de profiter de ses précieux conseils.

Il recevra de 9 heures à 5 heures, à :

LA ROCHE, lundi 13 Janvier, hôtel du Pélican.
CHALLANS, vendredi 17, hôtel des Voyageurs.
LUÇON, samedi 18. hôtel du Croissant.
LES SABLES, dimanche 19, hôtel du Cheval Blanc.

« **TRAITÉ de la HERNIE** », des « **VARICES** » et des « **AFFECTIONS ABDOMINALES** », conseils et renseignements gratis et discrètement, **A. CLAVERIE**, 234, Faub. Saint-Martin, à Paris.

LA HERNIE

Ex-Religieux offre **gratuitement** sa célèbre formule aux personnes atteintes de cette terrible infirmité et qui veulent guérir sans perte de temps et sans opérations.

De tout ce qui se fait pour soulager cette maladie, **seul**, le **Traitement du Révérend** de **M. SCHLAFLI**, spécialiste diplômé, **75, Boulevard de la Villette, à Paris**, assure la localisation de tous les cas, si compliqués soient-ils, et leur **rapide guérison**, car, prenant la cause à sa source il rend leur vitalité primitive aux tissus sous-cutanés du bas ventre et **supprime** pour toujours les bandages souvent douloureux, désagréables et malsains.

Consacré par 22 années d'applications dans les Communautés Religieuses du monde entier, le **Traitement du Révérend**, à l'exclusion de tout autre est **le seul** qui soit patronné et ordonné par le Corps Médical, Prêtres, Religieuses et tous les malades guéris de la région.

Ne pouvant répondre personnellement à tous les Hernieux qui réclament ses soins et afin que ses conseils soient bien exécutés, l'éminent spécialiste **M. SCHLAFLI**, fournisseur officiel du Clergé, recevra **lui-même gratuitement**, toutes les personnes qui veulent se soigner et guérir, de 9 heures à 3 heures, à :

ANCENIS, hôtel des Voyageurs, vendredi 17 janvier.
CHOLET, hôtel de la Boule d'Or, samedi 18.
BRESSUIRE, hôtel du Dauphin, dimanche 19.
CHANTONNAY, hôtel du Mouton, lundi 20.
LA ROCHE, hôtel du Pélican, mardi 21 janvier.
FONTENAY-LE-COMTE, hôtel de France, mercredi 22.
LES HERBIERS, hôtel des Voyageurs, jeudi 23.
LES SABLES, hôtel du cheval Blanc, vendredi 24.
LUCON, hôtel du Bœuf Couronné, samedi 25.

Le même succès est assuré et garanti dans tous les cas de **Déséquilibrement du ventre, Descentes de Matrice et Varices.**

Renseignements gratuits et discrets pour traitement par correspondance.

HORLOGERIE, BIJOUTERIE, OPTIQUE

L. ANCEL

49, rue des Halles

RÉPARATIONS ET TRANSFORMATIONS DE BIJOUX
RÉPARATIONS DE MONTRES, PENDULES, RÉVEILS
Prix très modérés

Montres pr aveugles (*Modèle déposé*)

UN PRÊTRE indique gratuitement recettes infaillibles pour guérir *promptement* et *radicalement* les **Ulcères variqueux, Plaies des Jambes, Eczémas**, toutes maladies de la **Peau** et du **Cuir chevelu, Constipation, Vices du sang, Hémorroïdes**, troubles du **Retour d'âge, Epilepsie, Neurasthenie**, toutes maladies du **Système nerveux, Douleurs, Goutte, Rhumatismes**. Ecrire à l'Abbé **LAURET**, Curé d'Ervauville (*Loiret*).

DENTIFRICES
ELIXIR, PÂTE, POUDRE ou SAVON
DES RR. PP.
BÉNÉDICTINS
DE SOULAC

Le BÉNÉDICTIN DE SOULAC dentifrice antiseptique et sans danger, est un produit français universellement adopté.

Franco à l'essai, demandez la **MONTRE** précise et garantie le **BIJOU** élégant et solide l'inusable **ORFÈVRERIE**
à G. TRIBAUDEAU
6 premiers Prix, 22 Médailles d'Or aux Concours de Chronomètres à l'*Observatoire de Besançon*.
G. TRIBAUDEAU, Fabt principal à **BESANÇON**, *livre directement au Public chaque année plus de 500,000 objets :* MONTRES, CHRONOMÈTRES, BIJOUX, PENDULES, ORFÈVRERIE, *Réparations*.
Franco Tarifs illustrés. **PRIME** à tout achat.

AUX MILLIERS DE MALADES venus pendant plus d'un demi-siècle au MONASTÈRE DE LA GRANDE-TRAPPE consulter le **Docteur Debreyne**, Trappiste et Médecin de la Grande-Trappe, le célèbre Religieux-Médecin, auteur de nombreux ouvrages de médecine pratique, préconisait avant tout, pour personnes faibles, le vin phosphaté qui porte aujourd'hui son **nom**.

Les cures merveilleuses obtenues ont valu au **Vin Debreyne** une renommée universelle. On peut se le procurer dans toutes les bonnes pharmacies. (Exiger le cachet de garantie : **Vin Debreyne-phosphaté-Grande-Trappe.**)

Le **Vin Debreyne** est vivement recommandé dans tous les cas où les fortifiants sont prescrits, faiblesse générale, affections des os, troubles de croissance et de formation, anémie, neurasthénie, bronchite et tuberculose sous toutes ses formes.

Le Vin Debreyne est indispensable aux enfants, aux convalescents et aux vieillards ; c'est le meilleur, le plus efficace et le moins dispendieux des reconstituants.

Le litre : 3 fr. 50, principales pharmacies.

LESSABLES : Gde Pharm. Gauduchon
CROIX de-VIE : Pharm. Gaudremeau
LA MOTHE-ACHARD : Phie Dreneau
TALMONT : Pharmacie Renaud
ST-JEAN-DE-MONTS : Pharm. Guérin

Les Sables Imp. Tardé-Lambert T. DORE succ

Le Gérant : T. DORÉ

ON DEMANDE une forte Famille

MÉTAYERS

Pour très bonne Propriété près de Saint Jean-d'Angély (Charente Inférieure), **70 hectares environ, à proximité de l'habitation.**

S'adresser à M. LABROUSSE, 5, rue Nationale, aux Sables-d'Olonde.

RELIGIEUSE donne secret pour guérir enfants urinant au lit.

Ecrire Nantes, Maison Borot, n° 860.

Etude de Me G. LAMOTTE, notaire aux Sables-d'Olonne.

VENTE par adjudication volontaire. Le mercredi 22 janvier 1913, à 2 h. aux Sables, en l'étude dudit notaire, des Immeubles situés route de l'Abattoir, à proximité de la gare, etc. Jouissance immédiate. Facilités de paiement. S'adresser audit notaire.

Même étude

A VENDRE à l'amiable, en totalité ou par un ou plusieurs lots, au gré des amateurs : 1° Une Villa, dite la *Maisonnette des Fleurs* ; 2° Plusieurs Parcelles de Terrain, Prés de la dite villa situés aux Sables. Magnifique situation. S'adresser au dit notaire.

Même étude

A VENDRE à l'amiable, en totalité ou par lots, au gré des amateurs, ville des Sables-d'Olonne, au centre du Remblai, Vastes Terrains à Bâtir, les seuls existants en bordure de la Plage. Entrée en jouissance immédiate. Facilités de paiement. Facultés les plus larges accordées aux amateurs pour la réunion ou la modification des lots. S'adresser audit notaire, et à M. Emmanuel Eriau, propriétaire à Aizenay (Vendée).

Etude de Maître Cl. CHARBONNIER, notaire aux Sables-d'Olonne, 1, rue Bisson, près la place de l'Eglise (successeur de Maître Poiraud).

A VENDRE à l'amiable la Borderie de la Peinière, sise commune d'Aizenay, exploitée par les époux Rabillier-Blanchard. Jouissance immédiate par la perception du fermage résultant d'un bail expirant le 1er janvier 1915. S'adresser audit notaire ou à M. Henri Buton, prop. à Lézardière, commune de Maché.

Même étude

A VENDRE à l'amiable ou à louer une vaste Maison Bourgeoise, située aux Sables-d'Olonne, rue de la Poissonnerie, 14, comprenant rez-de-chaussée, premier étage, jardin, cour, etc. Jouissance 24 septembre 1913. S'adresser audit notaire.

Même étude

A VENDRE à l'amiable une Maison sise à la Rudelière, commune du Château-d'Olonne, appartenant aux héritiers Barreau. Jouissance immédiate. S'adresser au dit notaire.

Même étude

A VENDRE à l'amiable une Maison sise aux Sables-d'Olonne rue de la Patrie, occupée par M. Bulher. Jouissance au 24 juin. S'adresser audit notaire.

Même étude

A VENDRE à l'amiable, un Jardin en plein rapport, rue du Château-d'Eau, 45, aux Sables-d'Olonne, d'une superficie de 343 mètres carrés. Jouissance au 31 janvier 1913. S'adresser audit notaire.

Même étude

A VENDRE à l'amiable : 1° La Villa « Margaret », sise aux Sables, à l'extrémité du Remblai, avenue Georges-Godet, 31, à proximité de la Forêt des Pins de la Rudelière, de 139 mètres carrés. 2° Un Terrain à Bâtir, sis aux Sables, rue du Bastion prolongée touchant la cour de la maison ci-dessus, de 151 mètres carrés. Jouissance immédiate pour le terrain et par la perception du loyer pour la villa. S'adresser audit notaire.

Etude de Me A. POIRAUD, notaire à Saint-Jean-de Monts

A VENDRE à l'amiable, commune de St-Jean-de-Monts : Le Cottereau, terre labourable en 8 parcelles de 1 hect. 74 a. 50 c.; le Clos des Rives, pré en 3 parcelles se joignant de 89 ares 30. S'adresser au dit notaise.

Etude de Me POTIRON, notaire à Soullans

A VENDRE à l'amiable le Pré Bordet, sis commune du Perrier, contenant 2 hectares 82, dépendant de la Borderie de l'Herbaudière. S'adresser audit notaire.

Etude de Me BIZET, notaire à Saint-Gervais (Vendée)

A LOUER de gré à gré, une Maison d'habitation, propre à tous commerces, sise au bourg de Saint-Gervais, occupée par M. Alexis Barreteau. Entrée en jouissance le 29 septembre 1913. S'adresser audit notaire.

Même étude

A VENDRE de gré à gré, commune de Beauvoir-sur-Mer, Une Parcelle de Terre, actuellement plantée en vigne, sise au lieu dit Les Plantes, Quartier des Garboullières, contenant 60 ares. Jouissance de suite. Facilités de paiement. S'adresser audit notaire.

Vins authentiques de la province royale de Champagne

Vte de St VALERIE

DES GRANGES

EPERNAY (Marne)

Cuvée de réserve	3 50
Carte bleue	4 50
Saint-Esprit	5 50
Gold bands	6 50
Rosé	6 50
Impériale	8 50
Gold Cross 1893	9 50

FRANCO GARE ÉPERNAY

0 fr. 25 en plus par demi-bouteille

Doux, demi-sec, sec, extra dry, brut

PRIX SPÉCIAUX

Par 500, 1.000 et 5.000 Bouteilles

Etude de Me LEMÉNAGER, notaire à Noirmoutier

BAIL par adjudication le dimanche 26 Janvier, à 3 heures du soir, à Noirmoutier, des immeubles appartenant au Bureau de Bienfaisance et à l'hospice de Noirmoutier. Pour renseignements s'adresser au dit notaire.

Etude de Me BÉLIARD, notaire à Bouin

ADJUDICATION Dimanche 26 janvier 1913, à 1 h. du soir, en l'étude de Me BELIARD, des Immeubles légués au département de la Vendée par M. Luneau, situés commune de Bouin, divisés en 12 lots. S'adresser audit notaire.

Etude de Me BRANGER, notaire à Talmont

A VENDRE aux enchères, le Dimanche 26 Janvier, à midi, à Talmont, en l'étude, plusieurs immeubles situés commune de Saint-Hilaire-de-Talmont, appartenant à M. Buffet. Jouissance au 1er novembre 1913.

Etude de Me BIAILLE de LANGIBAUDIERE, notaire à Jard.

A VENDRE Dimanche 12 Janvier 1913, à 1 heure de l'après-midi, salle de la mairie de Longeville, des immeubles situés commune de Longeville, appartenant à M. Auguste Boizard. Facilités de paiement.

Même étude

A VENDRE Le Dimanche 26 janvier, à 1 h. à Longeville, dans la maison appartenant à M. Landais divers Meubles et Immeubles. 10 0/0 en sus pour la vente de Meubles.

Etude de Me LEMIGNOT, notaire à Beauvoir-sur Mer

ADJUDICATION volontaire. Le dimanche 26 janvier 1913, à midi, en la salle de la mairie de Beauvoir, par le ministère dudit notaire, les Immeubles dépendant des successions de M. et Mme Gauvrit-Piberne, situés communes de Beauvoir-sur-Mer et de St-Urbain, divisés en 29 lots. Les mises à prix seront fixées au moment de l'adjudication. S'adresser audit notaire.

Etudes de Me Louis POTIRON, notaire à Soullans et de Me LEMIGNOT, notaire à Beauvoir-s-Mer.

A VENDRE à l'amiable, commune de Soullans, le Pré des Huit-Journaux de 4 hect. 88 a., et une Parcelle de Terre dite la Vallée, de 44 a. S'adresser audit notaire.

CABINET D'AFFAIRES

Agence de Locations

LES SABLES-D'OLONNE

29 ter, rue des Halles

Directeurs :

Ménage Walder et Naslin

Déclarations de successions, liquidations et partages d'actes, sous seings privés de toutes sortes, tels que : ventes de meubles et dimmeubles, vente de bateaux, échanges, vente de fonds de commerce, baux, de recouvrements de créances, etc., etc...

Pour passer le temps agréablement lire chaque semaine **„Nos Loisirs"** *32 pages illustrées 10 centimes*

LES MALADIES DE LA FEMME

Exiger ce portrait.

La femme qui voudra éviter les Maux de tête, la Migraine les Vertiges, les Maux de reins qui accompagnent les règles, s'assurer des époques régulières, sans douleur, sans avance ni retard, devra faire un usage constant et régulier de la **JOUVENCE** de l'abbé Soury.

De par sa constitution, la femme est sujette à un grand nombre de maladies qui proviennent de la mauvaise circulation du sang. Malheur à celle qui ne se sera pas soignée en temps utile, car les pires maux l'attendent.

Toute femme soucieuse de sa santé doit, au moindre malaise, faire usage de la **JOUVENCE**, qui est composée de plantes inoffensives sans aucun poison. Son rôle est de rétablir la parfaite circulation du sang et décongestionner les différents organes. Elle fait disparaître et empêche du même coup les Maladies intérieures, les Métrites, Fibrômes, Tumeurs, Cancers, Mauvaises suites de Couches, Hémorragies, Pertes blanches, les Varices, Phlébites, Hémorroïdes, sans compter les Maladies de l'Estomac, de l'Intestin et des Nerfs, qui en sont toujours la conséquence. Au moment du Retour d'âge, la femme devra encore faire usage de la **JOUVENCE** pour se débarrasser des Chaleurs, Vapeurs, Etouffements et éviter les accidents et les infirmités qui sont la suite de la disparition d'une formation qui a duré si longtemps.

La **JOUVENCE** de **l'Abbé Soury** se trouve dans toutes les Pharmacies. 3 fr. 50 le flacon, 4 fr. 10 franco. Les trois flacons 10 fr. 50 franco gare, contre mandat-poste adressé Pharmacie **Mag. DUMONTIER**, 1, place de la Cathédrale, ROUEN.

(Notice et renseignements confidentiels gratis)

GARAGE MODERNE

BOISSON, Place de la Barre

LOCATIONS D'AUTOMOBILES Limousine et Landaulet **RENAULT**

Stock Michelin, Réparation de pneumatiques par la vulganisation à chaud
Réparation et Mise au point des Voitures de toutes marques

Bicyclettes — Canots Automobiles - Moteurs Industriels

FERBLANTERIE, ZINGUERIE, PLOMBERIE, TOLERIE, VENTILATION

CHAUDRONNERIE, FER ET CUIVRE

Couverture économique sur Charpente en Fer

POMPES ET INSTALLATIONS D'EAU

APPAREILS SANITAIRES, PARATONNERRES

ARROSOIRS « LE PRATIQUE »

DÉPOSÉ S. G. D. G.

Edouard TEULET

9, Place de la Digue, 9

LES SABLES-D'OLONNE (Vendée)

Installations de **CHAUFFAGE CENTRAL**

Grand Prix, Diplôme d'Honneur et Médailles d'Or

Le plus agréable des Purgatifs

THÉ CHAMBARD

Pris à demi-dose, ce thé assure la régularité des fonctions digestives, prévient la **CONSTIPATION** *et ses suites : Maux de tête, Perte de l'appétit, Embarras d'Estomac, Bile, Acreté du sang, etc...*

C'EST LA MEILLEURE TISANE DE SANTÉ.

FERBLANTERIE - PLOMBERIE - ZINGUERIE - CHAUDRONNERIE

EAU ET GAZ — CHAUFFAGE CENTRAL

OCTAVE VOYER

Quai de la Poissonnerie, SABLES D'OLONNE

MAISON RECOMMANDÉE POUR SALLES DE BAINS ET SANITAIRE
ECLAIRAGE PAR LE GAZ LUXOR DE GRANDE ÉCONOMIE
SERVICE D'EAU HYDRAULIQUE. NOMBREUSES RÉFÉRENCES
LESSIVEUSE PERFECTIONNÉE A BOUILLEUR

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

Société Anonyme fondée en 1864

CAPITAL : 500 MILLIONS DE FRANCS

Siège Social : 54 et 56, Rue de Provence, à PARIS

980 Agences et Bureaux en France, Correspondants sur toutes les Places de l'Etranger

BUREAU DES SABLES-D'OLONNE

PLACE DU GÉNÉRAL COLLINEAU

Ouvert tous les jours non fériés de 8 h. 1/2 à 11 h. et de 1 h. à 4 h.

Service de Coffres-Forts

Le bureau des Sables-d'Olonne tient un service de COFFRES-FORTS à la disposition du public place du Général Collineau.

Garantie et sécurité absolue

Compartiments depuis 5 f. par mois

Tarif décroissant en proportion de la durée et de la dimension.

Une clef spécial unique *est remise à chaque locataire. Il fait et change sa combinaison à son gré, il peut seul ouvrir son coffre.*

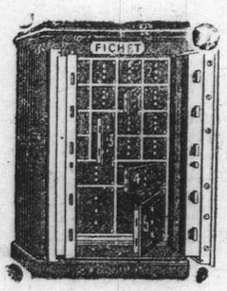

Opérations de la Banque

Dépots de fonds à intérêts en compte ou à échéance fixe. — Ordres de bourse. — Souscriptions sans frais. — Escompte et encaissement de coupons. — Mise en règle de titres. — Avances sur titres. — Escompte et encaissement d'effets de commerce. — Garantie contre le remboursement au pair et les risques de non vérification des tirages. — Transports de fonds (France et Etranger). — Billets de crédit circulaires — Lettres de crédit — Chèques. — Renseignements.

GRANDE BLANCHISSERIE MODERNE

HYGIÉNIQUE A VAPEUR

Rue de l'Abattoir — SABLES-D'OLONNE

Téléphone 1-25

Lavage repassage du linge,
Désinfection du linge à l'arrivée,
Glaçage américain pour faux-cols et manchettes, etc.
Spécialité de nettoyage pour chemisettes, corsages, jupons
Lavage de couvertures laine et coton, couvrepieds, etc.
Nettoyage hygiénique de flanelle.

La voiture de livraison prend et rend le linge à domicile
SE FAIRE INSCRIRE A L'USINE

Horaire des Trains — CHEMINS DE FER DE L'ETAT — Service à dater du 15 Octobre 1912

SABLES-D'OLONNE, LA ROCHE-SUR-YON, THOUARS, PARIS-Montparnasse

Les Sables.	d	5 3	7 45	9 35	13 18	17 55		
Olonne		5 12	7 54	9 45	13 30	18 3		
Mothe-Achd.		5 28	8 14	10 »	13 50	18 18		
Ste-Flaivre h.		»	8 22	10 8	13 58	18 26		
Clouzeaux		5 40	8 30	10 15	14 6	18 33		
La Roche.	a	5 52	8 43	10 27	14 21	18 44		
La Roche.	d	6 36	9 8	10 44	15 12	18 59		
Chaize-Victe.		6 57	9 45	11 2	15 33	19 16		
Fougeré (art)		7 5	»	11 9	15 41	»		
Bournezeau		7 13	10 13	11 16	15 49	19 27		
Chantonnay		7 39	12 2	11 38	16 12	19 50		
Sigournais h.		7 52	»	11 49	16 25	20 »		
Chavagnes		8 4	12 47	11 59	16 37	20 10		
Pouzauges		8 28	13 38	12 15	17 4	20 27		
St-Mesmin		8 41	14 10	12 28	17 21	20 40		
Cerisay		8 57	14 46	12 37	17 32	20 50		
Clazay		9 12	15 12	12 49	17 46	21 1		
Bressuire.	a	9 22	15 29	12 58	17 56	21 9		
Bressuire.	d	9 33		13 13	18 25	21 37		
Noirterre		9 49		13 26	18 43	»		
Luchet. arrêt		9 57		13 34	18 52	»		
Coulonges		10 4		13 41	19 2	»		
Rigné. arrêt		10 11		13 48	19 10	»		
Thouars	a	10 19		13 57	19 21	22 5		
Thouars	d	13 12	14 17	14 54	21 29		0 22	
Montreuil-B.		13 42	»	15 14	22 21		0 41	
Saumur (E.)		13 53	»	»	22 55		»	
Saumur (O.)		14 53	»	15 41	»		1 8	
Chartres		21 25	17 15	18 57	»		4 46	
Paris (Mont)		»	18 30	20 37	»		6 30	

Paris (M.).	d	21 5	»	»	23 20	8 13	10 45		
Chartres		22 34	»	»	1 15	9 51	12 5		
Saumur (O.)		1 51	»	»	6 39	13 15	.. ..		
Thouars	a	2 45	»	»	7 57	14 6	15 1		
Thouars	d	3 26	4 54	»	»	9 7		15 12	
Rigné. arrêt		»	5 7	»	»	9 18		»	
Coulonges		»	5 18	»	»	9 27		15 29	
Luché. arrêt		»	5 29	»	»	9 37		15 38	
Noirterre		»	5 41	»	»	9 48		15 48	
Bressuire.	a	4 3	5 54	»		10 »		15 59	
Bressuire.	d	4 15	6 4	»	7 50	10 25		16 18	
Clazay		»	6 16	»	8 8	10 35		16 28	
Cerizay		»	6 30	»	8 56	10 47		16 40	
St-Mesmin		»	6 41	»	9 25	10 55		16 50	
Pouzauges		»	6 55	»	9 58	11 8		17 5	
Chavagnes		»	7 10	»	10 37	11 19		17 19	
Sigournais h.		»	7 18	»	»	11 26		17 26	
Chantonnay		5 10	7 38	»	12 20	11 42		17 39	
Bournezeau		»	8 »	»	13 5	12 »		17 57	
Fougeré (art.)		»	8 7	»	»	12 7		18 4	
Chaize-Victe.		»	8 14	»	13 35	12 16		18 10	
La Roche.	a	5 46	8 31	»	14 »	12 31		18 26	
La Roche.	d	5 58	9 »	10 47	15 20	12 47		18 48	
Clouzeaux		»	9 13	11 »	15 34	13 »		19 1	
Ste-Flaive		»	9 20	11 7	15 49	»		19 9	
Mothe-Achd.		6 19	9 31	11 16	15 51	13 14		19 19	
Olonne		»	9 46	11 31	16 4	13 29		19 32	
Les Sables.	a	6 39	9 54	11 38	16 13	13 36		19 41	

De LA ROCHE-SUR-YON à NANTES (via Clisson)

VIA CLISSON											
La Roche	d	4 4	6 6	8 57	12 44	14 41	17 »	19 19	22 42		
Belleville		—	6 24	9 16	13 3	—	17 18	19 38	22 59		
L'Herbt-Brouz.		—	6 44	9 37	13 23	—	17 38	19 59	23 16		
Montaigu		—	6 58	9 54	13 39	15 16	17 53	20 11	23 29		
Clisson		4 55	7 24	10 20	14 2	15 32	18 21	20 42	22 50		
Nantes (Etat)	a	5 33	8 14	11 14	14 53	16 10	19 9	21 32	0 30		
Nantes (Orl.)	a	5 35	8 20	11 18	14 54	16 11	19 10	21 33	0 31		

VIA CLISSON									
Nantes (Orl.)	d	6 13	8 52	9 40	12 45	16 28	22 1		
Nantes (Etat)	d	6 22	9 1	9 45	12 48	16 37	22 5		
Clisson		7 23	9 39	10 50	13 40	17 24	22 53		
Montaigu		7 45	9 53	11 14	13 57	17 41	23 9		
L'Herbt-Brouz.		8 »	—	11 32	14 11	17 59	23 23		
Belleville		8 24	—	12 »	14 32	18 21	23 41		
La Roche	a	8 40	10 31	12 21	14 47	18 37	23 57		

CHANTONNAY, VOUVANT-CEZAIS A FONTENAY-LE-COMTE

Chantonnay	d	7 42	12 24	19 47
La Jaudonnière-Pareds		7 55	12 51	20 »
Thouarsais-la-Caillère		8 4	13 11	20 8
St-Sulpice-en-Pareds	halte	8 14	13 23	20 17
Vouvant-Cezais	a	8 20	13 31	20 23
Vouvant-Cezais	d	8 31	13 48	20 30
Fontenay-le-Comte	a	8 41	14 18	20 52

Fontenay-le-Comte	d	5 58	9 33	16 27
Vouvant-Cezais	a	6 16	10 »	16 45
Vouvant-Cezais	d	6 34	10 10	16 48
Saint-Sulpice-en-Pareds	halte	6 41	10 19	16 55
Thouarsais-la-Caillère		6 52	10 41	17 6
La Jaudonnière-Pareds		7 2	11 5	17 16
Chantonnay	a	7 16	11 22	17 30

LA ROCHE-SUR-YON, VELLUIRE, LA ROCHELLE, BORDEAUX

La Roche-sur-Yon	d	4 42	9 11	10 41	15 »	19 16	0 15	
Nesmy		4 57	9 26	—	15 14	19 31	—	
Courtesolles	halte	»	9 37	—	15 24	19 41	—	
Champ-Saint-Père		5 15	9 48	—	15 36	19 52	—	
La Bretonnière		5 29	10 2	—	15 48	20 4	—	
Luçon		5 46	10 18	11 21	16 4	20 20	1 2	
Sainte-Gemme		5 53	»	—	16 11	20 27	—	
Nalliers		6 2	10 32	—	16 22	20 36	—	
Langon-Mouzeuil		6 11	10 44	—	16 30	20 44	—	
Velluire		6 34	10 59	11 46	16 53	21 4	1 31	
Vix		6 40	11 6	—	17 »	21 11	—	
Ile-d'Elle		6 51	11 18	—	17 11	21 23	—	
Marans		7 2	11 28	12 4	17 24	21 35	1 53	
La Rochelle	a	7 41	12 6	12 28	18 6	22 10	2 18	
Bordeaux		»	»	»	»	»	6 40	

Bordeaux		22 16	8 36	—	—	—	12 16	
La Rochelle	d	2 6	12 23	9 8	5 35	15 21	19 51	
Marans		—	12 59	9 54	6 16	16 7	20 2	
Ile-d'Elle		—	»	10 3	6 24	16 15	20 35	
Vix		—	»	10 14	6 34	16 25	20 45	
Velluire		—	13 20	10 24	6 46	16 40	21 1	
Langon-Mouzeuil		—	»	10 42	6 57	16 52	21 11	
Nalliers		—	»	10 51	7 7	17 5	21 19	
Sainte-Gemme	halte	—	»	11 »	7 16	17 14	»	
Luçon		3 10	13 46	10 19	7 36	17 39	21 3	
La Bretonnière		—	»	11 29	7 44	17 43	21 44	
Champ-St-Père		—	1 48	11 44	8 »	18 2	21 58	
Courtesolles		—	»	11 55	8 12	18 13	»	
Nesmy		—	»	12 5	8 23	18 26	22 14	
La Roche-sur-Yon	a	3 50	14 27	12 18	8 37	18 40	22 27	

LA ROCHE-SUR-YON, VELLUIRE, FONTENAY-LE-COMTE, NIORT (1)

La Roche-sur-Yon		4 42		10 41		15 »		
Velluire		7 2		11 50	13 30	17 4	19 44	
Fontaines-Vendée				11 59	13 42	17 13		
Fontenay		8 5	10 13	12 23		18 11		
Niort		9 55	12 27	13 17		19 20		

Niort		4 50	6 40	11 23	17 2			
Fontenay		5 59	9 51	12 43		5 1		
Fontaines-Vendée		6 9	10 2	12 51				
Velluire		6 18	10 13	13 5		5 25		
La Roche-sur-Yon		8 37	12 1	14 25				

LES SABLES-D'OLONNE, LA ROCHE-SUR-YON, COMMEQUIERS, SAINT-GILLES-SUR-VIE

Les Sables-d'Olonne	d	5 3	7 45		13 18	17 55		
La Roche-sur-Yon	a	5 52	8 43		14 21	18 44		
La Roche-sur-Yon	d	6 22	9 3		14 51	19 7		
Commequiers	a	8 42	10 »		15 55	20 15		
Commequiers	d		10 15	13 41	16 15	20 32		
Notre-Dame-de-Riez			10 24	13 50	16 30	20 41		
Saint-Hilaire-de-Riez			10 36	14 2	16 48	20 53		
Saint-Gilles-sur-Vie	a		10 42	14 8	16 54	20 59		

Saint-Gilles-sur-Vie	d		8 »	12 55	15 21	19 43		
Saint-Hilaire-de-Riez			8 15	13 3	15 29	19 51		
Notre-Dame-de-Riez			8 30	13 13	15 39	20 1		
Commequiers	a		8 40	13 22	15 49	20 10		
Commequiers	d	8 52	10 3	13 37	16 10	20 18		
La Roche-sur-Yon	a	9 51		14 33	18 30	21 23		
La Roche-sur-Yon	d	10 47		15 20	18 48			
Les Sables-d'Olonne	a	11 38		16 13	19 41			

(*) Les mercredis et samedis et les jours de foire à Fontenay et à Fontaines, il part un train de Velluire pour Fontenay à 1 h. 30 soir.

(*) Les mercredis et samedis et les jours de foire à Fontaines, il part un train de Fontenay pour Velluire à 3 h. 48 soir.

TRAMWAY DES SABLES A CHAMP-SAINT-PÈRE — *Service à dater du 15 Octobre 1912*

Sables-d'Olonne	d	5 34	12 40	16 25	» »»	7 32	Circule entre les Sables et Avrillé le jour de foire d'Avrillé ; entre les Sables et les Moutiers le jour de la foire des Moutiers.	10 32	15	
La Rudelière	a f.	5 42	12 48	16 33	» »»	7 40		10 40	15 8	
Puits-Rochais	a f.	5 49	12 56	16 40	» »»	7 47		10 47	15 15	
Les Arpents	a f.	5 57	13 4	16 48	» »»	7 55		10 55	15 23	
La Michelière	a f.	6 8	13 14	16 59	» »»	8 6		11 6	15 34	
Talmont		6 20	13 26	17 15	» »»	8 16		11 12	15 48	
Le Hasard	a f.	6 24	13 30	17 19	» »»	8 20			15 52	
Le Brandais	a f.	6 32	13 38	17 27	» »»	8 28			16	
St-Hilaire-la-Forêt		6 41	13 47	17 35	» »»	8 36			16 10	
Guignardière	a f.	6 50	13 56	17 44	» »»	8 44			16 19	
Avrillé		6 56	14 4	18 »	» »»	8 50			16 38	
St-Avaugourd	a f.	7 8	14 16	18 12	» »»	9 2			16 50	
Moutiers-les-Mau.		7 19	14 28	18 30	» »»	9 14			17 »	
St-Vincent-Givre		7 32	14 41	18 43	» »»	9 27			17 14	
La Nanté	a f.	7 44	14 53	19 1	» »»	9 37			17 24	
Champ-St-Père	a	7 50	15 »	19 7	» »»	9 43			17 30	

Champ-St-Père	d	6 40	9 50	15 40	8 30	Circule entre Champ-St-Père et Avrillé le jour de foire d'Avrillé ; entre Champ-St-Père et les Moutiers le jour de la foire des Moutiers.	18 »			
La Nanté	a f.	6 47	10 2	15 48	8 38		18 6			
St-Vincent-Givre		6 59	10 14	16 »	8 51		18 18			
Moutiers-les-Mau.		7 16	10 30	16 13	9 12		18 34			
St-Avaugourd	a f.	7 24	10 38	16 21	9 20		18 42			
Avrillé		7 39	10 55	16 35	9 32		18 58			
Guignardière	a f.	7 43	10 59	16 39			19 2			
St-Hilaire-la-Forêt		7 50	11 7	16 46			19 11			
Le Brandais	a f.	7 57	11 14	16 53			19 18			
Le Hasard	a f.	8 4	11 21	17 »			19 25			
Talmont		8 14	11 34	17 7			19 35			
La Michelière	a f.	8 21	11 41	17 14			19 42			
Les Arpents	a f.	8 32	11 52	17 25			19 53			
Puits-Rochais	a f.	8 40	12 »	17 33			20 1			
La Rudelière	a f.	8 47	12 7	17 40			20 8			
Sables-d'Olonne	a	8 55	12 15	17 48			20 16			

Tramway des Sables à Champ-St-Père. — Aux arrêts facultatifs (a. f.), on peut monter ou descendre en prévenant le conducteur.

Certifié par le Gérant soussigné,

Vu pour la légalisation ci contre, Le Maire :

64 année — N° 3 HEBDOMADAIRE : 10 Centimes Dimanche 19 Janvier 1913

JOURNAL DES SABLES

ET COURRIER DE LA VENDÉE RÉUNIS

Organe d'Intérêts locaux, Républicain

ADRESSER les Abonnements et Annonces à l'Imprimerie T. DORÉ 27, rue des Halles, 27

ADRESSER ce qui concerne la Rédaction à M. T. DORÉ 27, rue des Halles, 27

M. POINCARÉ est élu Président de la République

Le Congrès de Versailles

LES SCRUTINS

Premier tour

Votants : 872 ; Suffrages exprimés : 867 ; Majorité absolue : 434.

MM. Poincaré	429
Pams	327
Vaillant	63
Deschanel	18
Ribot	16
Delcassé	2
Divers	15

Deuxième tour

Votants : 874 ; Suffrages exprimés : 859 ; Majorité absolue : 430.

MM. Poincaré	483	ELU
Pams	296	
Vaillant	69	

LETTRE PARISIENNE

L'évènement de cette semaine qui a et aura le plus grand retentissement, c'est évidemment l'élection du nouveau président de la République, et cependant je ne vous en parlerai pas aujourd'hui, cela pour deux raisons. La première, c'est qu'à l'heure où j'écris, ladite élection est encore plongée dans le mystère des choses futures. La seconde, c'est qu'à mon sens la démission... forcée de M. Millerand est au moins aussi grave que le choix du nouveau locataire de l'Elysée.

Ne criez pas au paradoxe ! Il y a dans cette triste affaire deux choses : le fait par lui-même et les causes qui l'ont produite. Je prétends que tous deux doivent retenir l'attention très soutenue de tous les Français de ce nom.

Nous avions un vrai ministre de la Guerre, c'est-à dire un homme qui, mettant au-dessus de tout le culte de la patrie, et, pour elle, celui de l'armée, avait déjà consacré un an de sa vie au relèvement matériel et moral de cette armée. Nous avions un homme en qui chefs et soldats avaient confiance, et vers qui instinctivement tous les regards se tournaient, dans l'angoisse des redoutables lendemains que peut-être va voir l'Europe. Nous avions cet homme — et nous ne l'avons plus. Oh ! certes, je n'ai point dessein de mettre en doute la bonne volonté, ni le patriotisme, ni même — voyez si je vais loin — la compétence de M. Lebrun, qui va recueillir cette lourde tâche. Mais enfin M. Lebrun est un homme nouveau, qui n'a pas, qui ne peut avoir la pratique des affaires militaires suivies pas à pas par son prédécesseur depuis un an. Il n'est pas besoin, je pense, de souligner le danger qui peut résulter en ce moment d'un changement de direction à la Guerre.

Pourtant, cela n'est rien encore, et voici plus grave. Le départ de M. Millerand est une marque éclatante de la force qu'ont encore en France les débris du Bloc, de funèbre mémoire. Pour renverser un ministre dont la valeur et l'intégrité les gênaient, les crapauds de la mare arrondissementière, les radicaux, les socialistes, les profiteurs de toute couleur et de tout poil se sont réunis, et le succès a du premier coup couronné leurs efforts. Nous avouons que notre surprise est aussi pénible que grande ; nous croyions leur néfaste puissance plus affaiblie, nous croyions la France davantage libérée de leurs griffes. Et cela est plus grave que tout, parce que c'est une irrécusable preuve de la force qu'a encore, en ce pays, la néfaste influence de Combes et Cie.

La presse aux gages des radicaux ignorant la honte du coup de pied de l'âne, clame bruyamment sa joie. Le *Radical* a osé parler de « l'importance « de la victoire que le parti républicain « vient de remporter. » Phrase inepte, phrase infâme, qu'il conviendrait de de clouer au pilori pour montrer jusqu'à quel abîme de sottise l'esprit sectaire peut entraîner un homme. Oui, peut être, une victoire — quelle victoire — a été remportée ; mais c'est par un parti que je me refuse à qualifier de parti républicain. Et savez-vous bien, bonnes gens qui me lisez, sur qui elle a été remportée, cette victoire ? Non point sur tel ou tel parti, mais sur la France même, que ces insensés ruinent et déchirent à plaisir.

Jean MAUCLÈRE

LA SEMAINE

Un grave évènement politique s'est produit cette semaine. Conformément à une décision de l'ancien ministre de la guerre, M. Messimy, son successeur, M. Millerand, a réintégré dans l'armée M. Paty du Clam, victime des dreyfusards. Ceux ci firent aussitôt de l'agitation et M. Millerand démissionna, M. Poincaré l'ayant abandonné. M. Lebrun remplace M. Millerand au ministère de la guerre, et M. Besnard remplace M. Lebrun au ministère des colonies.

— Considérant l'œuvre de relèvement entreprise dans l'armée française, la presse antipatriote de France et la presse allemande se réjouissent de l'évènement qui a chassé M. Millerand du ministère.

— Mardi a eu lieu l'ouverture des Chambres. M. Deschanel a été réélu président de la Chambre et M. Dubost, président du Sénat. On a beaucoup remarqué le discours plein de bon sens et d'à propos prononcé par M. Passy, doyen de la Chambre.

— Les ambassadeurs réunis à Londres ont arrêté le texte définitif de la note des puissances à remettre à la Turquie. Cette note conseillerait à la Porte de céder sur la question d'Andrinople et de s'en remettre aux puissances pour les îles de la mer Egée.

— Les alliés préviennent la Turquie que si elle n'accepte pas la proposition des puissances, ils sont décidés à reprendre les hostilités.

— Le fameux voleur, Rochette, qui, grâce à de puissantes protections, a pu s'enfuir au Mexique, vient d'écrire au ministre de la Justice pour affirmer son innocence et protester contre l'arrêt de la Cour de Cassation.

— Le général Lyautey va incessamment retourner au Maroc pour diriger lui même les opérations dans les régions troublées.

— L'enquête sur le grave accident du Masséna attribue l'explosion au mauvais état du tuyautage.

— La presse allemande d'Alsace, mécontente des succès qu'a remportés en France M. l'abbé Wetterlé, attaque violemment le courageux député qui, d'ailleurs, ne s'en émeut pas outre mesure. Il n'a pu faire la conférence qu'il devait donner à la salle de Géographie.

— Une réunion plénière des gauches s'est réunie au Luxembourg pour désigner le candidat des gauches à la présidence de la République. M. Pams arrive au deuxième tour en tête, avec 283 voix, suivi par M. Poincaré, qui a 272 voix. Cette attitude des radicaux est écœurante. Elle montre que ceux ci se laissent corrompre par l'argent.

— Alphonse XIII, roi d'Espagne, a eu des entretiens avec les leaders des partis de gauche, montrant qu'il voulait gouverner avec la collaboration des anticléricaux révolutionnaires.

LE NOUVEAU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

M. Poincaré élu - Effondrement du Bloc

Le Congrès de Versailles a élu Président de la République, après un deuxième tour de scrutin,

M. POINCARÉ

par 483 voix contre 296 à M. Pams. C'est un effondrement pour la juiverie et la Franc-Maçonnerie !

A la réunion plénière des gauches, M. Pams, opulent franc-maçon, avait été proclamé candidat du Bloc. Tous les meneurs du radicalisme, les Clemenceau, les Combes, les Augagneur, les Caillaux et autres Bouffandeau, Chopinet ou Trouillot avaient mené une campagne acharnée. Ils ne voulaient pas à tout prix que Poincaré arrivât à la Présidence.

Après le troisième tour de scrutin de la réunion des gauches, où M. Pams fut en majorité, les blocards ont sommé M. Poincaré de se désister par discipline républicaine ; celui-ci s'y est refusé, déclarant vouloir en appeler au Congrès de Versailles.

Le Congrès de Versailles s'est prononcé. Grâce aux voix de la Droite, de l'Action Libérale et des Progressistes, la minorité de M. Poincaré s'est transformée en une forte majorité qui l'a porté triomphalement à l'Elysée.

M. Poincaré ne représente sans doute pas notre idéal politique. Mais nous regardions son succès comme éminemment souhaitable, au point de vue patriotique ; nous le désirions parce que, depuis Thiers, aucun homme de valeur n'a occupé la première magistrature du pays ; enfin nous considérons cette élection, qui marque l'écrasement irrémédiable du combisme, comme une manifestation du souffle libérateur qui passe sur le pays annonçant que l'heure du relèvement national est proche.

×

Jamais, peut-être, élection présidentielle ne s'est accomplie dans des circonstances aussi graves : les complications extérieures qui préoccupent le Gouvernement et peuvent déclancher demain une formidable conflagration européenne, imposaient à ceux qui ont la mission de désigner le premier magistrat du pays le devoir d'élire un homme d'Etat de haute valeur, représentant dignement et avec autorité la Nation. Et ce qui aura donné à cette élection un caractère tout particulier, c'est l'intérêt qu'y a pris l'Europe toute entière.

L'Europe qui voit les choses de plus loin et de plus haut que la plupart de nos politiciens d'arrondissement, se demandait si notre politique extérieure allait être désavouée ou ratifiée par la représentation de notre pays. Cette préoccupation est très justifiée.

Il est des pays qui ont l'avantage de jouir d'une politique extérieure continue, alors que les ministères s'effondrent et se succèdent ; ici il suffit malheureusement d'un changement de ministère pour que les desseins les plus réfléchis, qui ont déjà fait leur preuve d'efficacité, soient remis en question.

L'Europe avait, hélas ! le droit de se demander si au lendemain de l'élection du président de la République, la même politique française devait prévaloir.

Il était curieux de parcourir les extraits des journaux étrangers ; partout perçait un même sentiment : Si nous étions les Français, nous savons bien qui nous élirions ; mais on voyait aussi transparaître cette autre impression que des Français pourraient bien, une fois de plus, agir comme des Français, c'est-à-dire négliger leur propre intérêt, et ne s'occuper que de mesquines questions personnelles.

Cette préoccupation de l'Europe ne s'est pas seulement traduite par des articles de journaux, mais aussi par des faits. On peut lui attribuer, en partie tout au moins, la lenteur des négociateurs de Londres. On a voulu savoir, Turquie comme Etat alliés, grandes et petites puissances, quel serait l'hôte de l'Elysée, autrement dit si la politique française qui a joué un grand rôle depuis l'ouverture de la question d'Orient, serait continuée.

Mais, hélas ! en France, ou du moins parmi une fraction notable des électeurs du Congrès de Versailles, ces très graves préoccupations n'entraient pas en ligne de compte. Il est un parti politique en France qui a donné en cette circonstance exceptionnellement importante de l'élection présidentielle et jusqu'à l'heure de la fermeture du scrutin de Versailles, un spectable écœurant. Le Combisme, qui plongea la France dans le « régime abject », a donné une fois de plus sa mesure. Il a préparé la fameuse réunion plenière, au cours de laquelle ce qu'on appelle « le parti républicain » devait désigner un candidat. En vérité, ce fut une « foire » ! une « foire d'empoigne » !

Les intrigues, les pressions, les marchandages bas et ignobles ont été mis en pratique. Ce fut un tohubohu indescriptible. Les groupes, les sous-groupes, les clans furent réunis dans une agitation intense ; une poignée de politiciens, à la tête desquels se démenaient un pitre dangereux, Clémenceau, et un vieillard méprisé, Combes, terrorisaient les parlementaires irrésolus, excitaient les appétits, flattaient les ambitions.

Six candidats étaient en présence. Cinq d'entre eux avaient occupé ou occupaient des postes considérables dans la République ; ils pouvaient faire valoir des titres. Et pourtant celui que choisirent les politiciens combistes, ce fut le sixième, le plus nul, le plus effacé, le plus insignifiant, presqu'un inconnu. Mais il a cependant une qualité très appréciée des parlementaires besoigneux : il est le plus riche ! C'était vouloir assurer le triomphe de la médiocrité et du « veau d'or ».

Nous n'exagérons rien.

×

On peut donc, dès à présent, donner à l'élection de M. Poincaré sa véritable signification. C'est la défaite des puissances occultes, du sectarisme intolérable, de ceux qui pratiquent la suspicion pour qui ose s'élever au-dessus du niveau de la médiocrité, de ceux qui veulent barrer la route à tout homme capable de largeur de vues, de volonté et d'initiative.

Bien plus, en passant outre les décisions des groupes de gauche, M. Poincaré a accompli un geste qui a une portée considérable et bouleverse toutes les traditions politiques considérées jusqu'à ce jour comme ayant force de loi dans les milieux gouvernementaux.

Désormais, les groupes, sous-groupes, clans et coteries n'imposeront plus leurs décisions, émanant des plus louches intrigues ; mais c'est la Nation qui parlera et il faudra bien qu'on l'entende. Il faudra surtout que ses représentants acceptent de faire prévaloir ses fières et nobles aspirations.

UN SABLAIS

M. Raymond Poincaré

Président de la République

Raymond-Nicolas-Landry Poincaré est né le 20 août 1860 à Bar le Duc ; son père était Inspecteur général des ponts et chaussées.

Après des études brillantes au lycée puis à la Faculté de Nancy, le jeune licencié en droit se fait inscrire au barreau de Paris en 1880 et il conquiert deux ans après son doctorat en droit. Il fut naturellement premier secrétaire de la conférence des avocats où il se fit remarquer par un *Eloge de Dufaure*, le ministre de l'Ordre moral.

L'avocat Poincaré s'était déjà fait une solide réputation au barreau où il s'était spécialisé dans les affaires civiles plus lucratives et plus sûres, quand il aborda la carrière politique par la voie de la presse. C'est à l'ancien *Voltaire* qu'il fit ses première armes, et c'est plus tard à la *République française* de Me Joseph Reinach qui affirma ses convictions progressistes.

Dès 1886, il est chef de cabinet du ministre d'Agriculture. Elu au Conseil général, et toujours réélu, par le canton de Pierrefitte, dans la Meuse, il est élu le 31 juillet 1887, député au scutin d'arrondissement le fidèle représentant de Commercy.

A la Chambre il fut naturellement le plus jeune député comme l'avait été avant lui Waldeck-Rousseau, son modèle Laborieux, zélé, on lui confia des parports sur les questions économiques ou juridiques assez ardues : il s'en acquitta si bien qu'on l'éleva au rapport du budget des finances puis, en 1893, au rapport général du budget.

Il ne lui restait qu'un échelon à gravir : il fut dès 1894, ministre dans le premier cabinet Dupuy, à l'Instruction publique ; il demeura dans le second aux Finances ; mais il revient à l'Instruction publique avec la présidence Ribot en 1895.

En 1903, M. Poincaré passe au Luxembourg à 43 ans. Comme on le voit, il a toujours débuté jeune dans toutes les étapes de sa vie publique et il obtenait dans son département 774 voix sur 808 votants. Le nouveau sénateur ne tarde pas à affirmer ses ambitions ; en 1906, il est titulaire du budget général et, peu après, il entre dans le cabinet Sarrien comme ministre des Finances ; c'est alors qu'il proposa son projet d'impôt cédulaire sur les revenus. En 1909, il entre à l'Académie. En 1912, M. Poincaré devient président du Conseil du « grand ministère national ». On connaît sa politique intérieure et son œuvre au ministère des Affaires étrangères pendant la crise que traversé l'Europe.

M. Poincaré a estimé qu'il pouvait continuer cette œuvre avec l'autorité plus grande encore de la présidence de la République. Ainsi en a décidé le Parlement.

DÉFAILLANCE !

On sait qu'au Conseil des Ministres réuni sur l'injonction des combistes pour examiner le cas de M. Millerand, c'est M. Pams qui prit le premier la parole. Il donna à entendre que si Millerand ne s'en allait pas, c'est lui, Pams, qui partirait.

Mis en demeure de choisir entre ce bouche-trou et le ministre de la guerre qui a rendu confiance à l'armée, M. Poincaré a sacrifié le ministre et gardé le bouche-trou.

Quand M. Poincaré a déclaré : « Si j'avais été consulté sur la réintégration, je ne l'aurais jamais approuvée », le Président du Conseil n'a pas dit la vérité. Il était impossible au contraire qu'il refusât son consentement à une mesure si simple.

Le lieutenant-colonel du Paty du Clam, ancien instructeur du procès Dreyfus, avait été mis à la retraite par la faction triomphante. Il avait déplu, en un temps où c'était un honneur de déplaire, mais son intégrité était demeurée au-dessus du soupçon. Vinrent les menaces de guerre, ce vieux soldat demanda d'être affecté à la défense territoriale.

Or, devant l'ennemi, il n'y a plus ni dreyfusards, ni antidreyfusards. Aussi bien les gouvernements successifs ont depuis lors maintes fois promis l'apaisement et quelques-uns — parmi lesquels on peut compter le ministère actuel — ont très visiblement et très courageusement fait de réels efforts vers la réconciliation nationale. Accorder au lieutenant colonel du Paty du Clam le poste modeste qu'il demandait à raison des dangers qui menacent actuellement la paix, était chose si naturelle qu'elle avait été formellement promise par M. Messimy, ministre radical-socialiste.

En affirmant qu'il se fût montré plus sectaire que M. Messimy, M. Poincaré se fait gratuitement injure à lui-même.

La vérité toute simple, toute claire, toute nue, c'est que M. Poincaré a eu peur. Il a tremblé devant une poignée d'énergumènes, devant ceux-là mêmes qui ont fait naguère tant de mal au pays. Il a sacrifié Millerand, qui a refait l'armée, à Pelletan, qui a détruit la marine.

La vie politique de M. Millerand s'est divisée en deux périodes. La première fut consacrée à servir ses ambitions par presque tous les moyens — y compris le vol des biens congréganistes, mais excepté, je crois, l'assassinat. La seconde, il paraît l'avoir destinée à racheter la première. A l'instar de mainte bonne dame qui oublie dans les œuvres pies les fredaines de sa jeunesse, et de ces fameux jacobins qui, une fois nantis, devinrent d'excellents fonctionnaires, M. Millerand donne la fin de sa carrière au service du pays. Quelle que fut la date de son ardeur et de son désintéressement, ils n'en étaient pas moins indispensables. M. Poincaré en a privé la France d'un cœur fort léger et sa conscience lui dit certainement que ce n'est pas bien.

La course présidentielle avait mis en ligne trois candidats dont on espérait qu'ils pourraient tenir dignement leur place à l'Elysée. M. Ribot, M. Deschas

nel et M. Poincaré étaient également considérés, mais un handicap avait pourtant été établi dans l'estime publique en faveur du dernier.

On voudrait en effet que le nouveau Président ne soit plus l'homme à tout faire et à tout signer. On énumère volontiers à la fin de chaque septennat les prérogatives du premier magistrat de la République. Il peut notamment exiger une nouvelle délibération d'une loi votée, il a le droit de provoquer la dissolution d'une Chambre néfaste. Ce n'est pas le pouvoir qui a manqué à ceux qui ont laissé ruiner l'autorité suprême, c'est le vouloir.

M. Poincaré a paru un instant l'homme qui saurait vouloir. Son soudain effacement devant les gens de « la domination abjecte » a singulièrement surpris ceux qui lui faisaient ainsi un crédit excessif. Sa carrière se ressentira de la désillusion qu'il a donnée au peuple.

Maurice PONTHIÈRE.

L'ETAT PROVIDENCE

Un grand quotidien parisien a le courage assez méritoire, étant donnée la tendance actuelle de l'opinion publique de dénoncer la mainie des Français à croire que l'Etat, c'est l'Eternelle Providence ; qu'il peut tout faire et tout empêcher, que rien n'arrive sans son ordre ou sa permission. Tout bien nous vient de l'Etat tout mal doit être guéri par l'Etat.

Si les fleuves débordent, écrit notre confrère, si la terre a soif, si les vers blancs ou les mulots pullulent, si deux trains se télescopent, le peuple implore ses représentants, qui rédigent bien vite les demandes d'interpellations : « Quelles mesures compte prendre le gouvernement contre les inondations ? contre la sécheresse ? contre les hannetons ? contre les déraillements ? contre le danger des armes à feu ? » Agenouillés, le front dans la poussière, les sujets attendent l'effet des mesures qu'aura prises l'Etat, infaillible, omnipotent. S'il n'en prend pas, rien à faire.

S'il en prend, ce sont des lois.

Il n'y a pas d'électeur qui, souffrant de quelque part, ou s'imaginant avoir découvert une panacée, n'ait dit à son élu : « Est ce que vous ne pourriez pas nous voter une loi pour... » Et le député de répondre : « Assurément, vous avez raison ; c'est une idée admirable ; je la proposerai en rentrant ».

Et ce qu'il y a de fâcheux, c'est qu'il fait comme il le dit.

Si la Guerre éclatait

La guerre ne sera plus pour la France que *la patrie en danger*, et dès lors, le jour du déclanchement, tout, absolument tout de l'activité nationale doit être consacré à l'action militaire.

Le public pressent bien qu'on assisterait à un formidable bouleversement de tous les rouages du train ordinaire de la vie, mais à part ses obligations de soldat, nul ne sait rien de précis.

Pourtant il est hors de doute que dans l'ordre financier, dans l'ordre administratif, dans le fonctionnement de la justice et des grands services publics (transports, alimentation des grandes villes, etc.), le gouvernement a dès longtemps prévu le cas de guerre et réglé les transformations qu'un pareil événement entraînerait.

Parmi les mesures arrêtées, beaucoup assurément ne peuvent être divulguées, mais certaines, par contre, doivent être connues du public, car, plus le pays gardera de sang-froid au moment psychologique, plus la concentration et les opérations des armées seront rendues faciles. L'idéal serait que, le jour de la mobilisation, chacun allât à son poste comme à son travail habituel ; pas d'à-coup, pas de flottement, pas de désarroi.

En temps de paix, c'est le cours normal des fonctions municipales : affichage des tableaux de convocation et de répartition du contingent ; établissement des listes de recensement ; mise à jour du tableau des cantonnements ; surveillance des étrangers, surtout dans le voisinage des ouvrages fortifiés, etc.

Pendant la période de tension politique, le maire doit inviter les parents des réservistes absents à mettre leurs fils sur le qui-vive, revoir la liste des insoumis, prendre des mesures pour remplacer le médecin ou le pharmacien mobilisables et pour assurer le cantonnement des troupes de passage, surveiller les fontaines et les abreuvoirs, faire arrêter les vagabonds, etc., etc.

Et voici la mobilisation. Le gendarme qui en apporte l'ordre fait appeler à la mairie le maire, à défaut l'adjoint ou un conseiller municipal ; il a le droit de les requérir. Le maire ou son représentant reçoit du gendarme un paquet comprenant : les affiches de mobilisation ; les instructions sommaires résumant les devoirs qui incombent aux maires ; des affiches de réquisition ; un tableau de correspondance entre les jours de mobilisation et les dates du calendrier ; éventuellement les lettres de convocation des membres civils des commissions de réquisition et de leurs suppléants. Le maire compte les affiches et en donne reçu au gendarme. Puis il s'agit en l'espèce d'une mairie de bourg ou de village, il fait aussitôt appeler le secrétaire de mairie, l'instituteur, les conseillers municipaux et, au besoin, les citoyens voisins de la mairie en mesure de remplir les affiches.

Dès que l'une d'elles est remplie, le crieur public, avant de la placarder dans le hameau auquel elle est destinée, en donne lecture au public rallié par son tambour. Les cloches sont mises en branle, il y a cas de péril commun et grand intérêt à signaler d'urgence aux populations la gravité de la situation.

Le maire recommande aux hommes qui vont rejoindre leur corps de se munir de deux chemises, d'un caleçon, d'une paire de chaussures en bon état, brisées au pied. Avec le Conseil, il examine la question des secours à accorder aux familles des hommes appelés sous les drapeaux.

Il n'y a qu'un tableau, qui, nous en avons la foi certaine, ne se réalisera pas, c'est celui de la commune envahie. Mais il faut tout prévoir, surtout à la frontière de première ligne.

Jacques ROZIÈRES

LA CLEF DE TOUTES LES RÉFORMES

C'est la réforme électorale. Et à ce sujet, un Maire rural nous adresse l'intéressante communication suivante :

Monsieur le Directeur,

Voulez vous permettre à un maire rural de vous donner son avis sur la proposition Ferdinand Dreyfus, qui fait l'objet d'un article que j'ai lu ce matin :

Trois points : 1° élargir les attributions des Conseils municipaux : très bien ; 2° transférer du ministère à la préfecture l'accomplissement d'un certain nombre de formalités : très bien encore ; 3° faire de même pour la préfecture en faveur de la sous-préfecture : ici, prenons garde !

Le sous-préfet est un agent purement électoral. Son objectif est de mettre la main sur les maires : ceux-ci sont classés en amis et ennemis. Tout maire indépendant est un ennemi. A supposer ces jeunes gens qu'on envoie dans les arrondissements expérimentés et compétents, ils sont tellement sous la main du député et des conseillers généraux ou d'arrondissement qu'ils ne peuvent se permettre aucune impartialité, aucune justice.

Prenons des exemples : d'abord, la question du garde champêtre. C'est malheureusement le sous-préfet qui a mission de l'agréer. Eh bien ! ce fonctionnaire ne se préoccupe jamais, parce qu'il ne peut pas le faire, de l'honorabilité et de la capacité du candidat, mais exclusivement docilité. J'en a eu trois successivement, mais séparés par des années d'interrègne, c'est-à-dire de déprédations rurales par défaut de surveillance : il m'a fallu profiter de certains moments d'apaisement politique ; et, alors, ce n'est pas le sous-préfet qui cédait au bon sens et à la justice, mais le préfet qui imposait sa volonté à son subordonné. Autre exemple : les subventions aux mutualités rurales. M. Ruau, répondant au Sénat, à M. L. Provost de Launay, affirmait que la distribution en était automatique. Rien de plus inexact ; en réalité, c'est une manne électorale. On obtient encore du préfet un lambeau de cette étoffe convoitée ; mais c'est toujours malgré la sous-préfecture, qui, ici, heureusement, n'a pas la décision à signer.

On propose de consulter les conseillers généraux. Presque partout ce sont des politiciens arrondissementiers : ils applaudiront.

C'est une fois de plus la preuve que la clef de toutes les réformes, comme le disait si justement M. Poincaré, c'est la réforme électorale. Commençons donc par elle.

UN MAIRE RURAL.

Les Sables

JUBILÉ SACERDOTAL

Dimanche, la paroisse de Notre-Dame de Bon-Port était en joie. Elle fêtait les noces d'or sacerdotales de M. l'abbé Richard, vicaire à Notre-Dame depuis trente ans.

Le vénéré jubilaire jouit de l'estime de tous les Sablais. Aussi, une telle circonstance fut l'occasion pour tous les paroissiens de manifester leur sympathie envers celui qui se dévoue depuis de si longues années dans notre ville.

Les cérémonies ont été célébrées avec une grande solennité, rehaussées par les chants de la maîtrise qui, après la grand' messe, a exécuté une cantate de circonstance : « Les Noces d'Or du Sacerdoce », chant d'un effet puissant, qui a été magistralement interprété.

Mgr Robert du Botneau a retracé, en chaire, les vertus de M. l'abbé Richard, qui a été, dit-il, un véritable bienfait pour la paroisse.

Ainsi que nos lecteurs le savent, une petite fête aura lieu au Patronage en l'honneur du cinquantenaire.

LIGUE DES PÈRES ET MÈRES DE FAMILLES NOMBREUSES

La Ligue des Pères et Mères de Familles Nombreuses (Section des Sables), s'est réunie dimanche dernier, salle du Gymnase, sous la présidence de M. Marsault.

Le président a retracé les rapides progrès de la Ligue fondée par le vaillant capitaine Maire et a expliqué le but poursuivi. Il a ensuite invité l'assistance à faire beaucoup de propagande pour le développement de l'Association, qui a pour but de faire triompher les revendications des familles nombreuses ; il s'agit, a-t-il dit, de l'avenir de notre chère Patrie. En terminant, M. Marsault a signalé plusieurs projets de loi déposés sur le bureau de la Chambre pour améliorer le sort des grandes familles.

M. Amiaud a montré l'action de la Ligue aux Sables et son intervention auprès de la municipalité. Nous sommes résolus, a-t-il déclaré, à défendre énergiquement la cause des familles nombreuses, et nous veillerons à ce que le Conseil municipal tienne les promesses qu'il nous a faites. M. Amiaud montre la force déjà imposante de la Ligue aux Sables qui groupe environ 450 chefs de famille représentant plus de 2 500 enfants. Il dit ensuite quelques mots sur le Congrès qui doit se tenir le 19 janvier prochain à Paris.

M. Gruet présenta les statuts de la Ligue qui furent adoptés par l'assemblée.

Puis on procéda à l'élection du Conseil d'Administration, qui est ainsi composé : Présidents, M. Marsault pour les Sables, M. Charles Rousseau pour la Chaume ; vice-présidents, MM. Amiaud et Fontaine pour les Sables, M. Violteau pour la Chaume ; secrétaire, M. Gruet ; trésorier, M. A. Augereau ; trésorier-adjoint, M. Théobald Boisard.

MM. Fontaine et Violteau remercièrent l'Assemblée et déclarèrent que, en qualité de conseillers, ils défendraient au sein de l'Assemblée municipale les intérêts des chefs de familles nombreuses. M. Violteau insista plus particulièrement sur certaines revendications qu'il était urgent de faire aboutir, et parle entre autre des habitations à bon marché.

M. Gruet montra les premiers résultats produits par l'action exercée par la Ligue sur les pouvoirs publics et donna connaissance à l'Assemblée des déclarations faites par M. Kloz à la commission extra-parlementaire de la repopulation. Il invita donc tous les pères de familles nombreuses à s'unir et à faire de la propagande pour la Ligue.

Puis la séance fut levée après que M. Amiaud eut attiré, une seconde fois l'attention de l'assistance sur le Congrès national du 19 janvier prochain.

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal se réunira en session extraordinaire, le lundi 20 Janvier 1913, à 8 heures 1/2 du soir.

Ordre du jour :

1. Liquidation de la pension de retraite du sapeur-pompier Jollivet.
2. Alignement place des Bains : Demande de M. Herbert.
3. Acquisition de terrain rues des Deux-Phares et du Bastion prolongée : Demande de M. l'abbé Marceau ; Fixation du prix.
4. Acquisition de terrain rue Félix Faure : Demande de M. Marcitteau ; Fixation du prix.
5. Cession de terrain à la voie publique : Demande de M. Courtin ; Fixation du prix.
6. Fourniture de braisettes d'anthracites pour l'Usine du Service d'eau ; Marché de gré à gré
7. Fourniture d'habillements au personnel des divers services municipaux.
8. Pétition des habitants de la rue de la Paix.
9. Pétition des habitants de la rue Gambetta.
10. Pétition des habitants de la rue des Barrières.
11. Pétition des habitants de la rue Trudaine.
12. Affaire en bornage : Demande Gibotteau.
13. Projet de rectification de frontières (forêt de la Rudelière).
14. Installation des fêtes et campement militaire ; Cahier des charges et devis.
15. Travaux de réparations à l'Eglise des Sables ; Marché de gré à gré pour le lot de serrurerie.
16. Cotes irrecouvrables de l'année 1911.
17. Demande de Mme Laurent, veuve de l'ancien commissaire de police.
18. Indemnités d'alignement et dispenses de purges des hypothèques.
19. Association fraternelle des Employés des Chemins de Fer de l'Etat ; Demande de subvention.
20. Régularisation de la comptabilité du concours de pompes à incendie ; Inscription en recettes et en dépenses d'une somme de 1.804 fr.
21. Affichage et publications des avis administratifs assurés par M. Moucherat ; Demande d'un crédit de 141 fr. 90.
22. Fournitures de tuyaux, Autorisation de traiter de gré à gré.
23. Communication concernant la forêt de la Rudelière.
24 Assistance-Retraite ; Avis du Conseil.
25. Assistance aux vieillards, infirmes et incurables.

CONCERT PUBLIC

Dimanche prochain, 19 janvier, à 3 heures 1/2 de l'après-midi, la Société chorale l'*Union Sablaise* donnera un concert public dans la Salle du Gymnase.

Le programme comporte quatre chœurs des plus remarquables du maître Saintis : *Les Proscrits, Les Remparts, Les Esclaves, Gaule et France.*

CARNET MONDAIN

Ces jours derniers, a été célébré, à Marseille, le mariage de M. Mayeux Yves, fils de M. et Mme Mayeux, éditeurs aux Sables, et de Mlle Yvonne Durrande, fille de M. Gabriel Durrande, capitaine de frégate de réserve, chef du service maritime de la Compagnie des Messageries maritimes, et de Mme Gabriel Durrande.

Nous adressons aux jeunes époux nos meilleurs vœux de bonheur.

NECROLOGIE

Nous apprenons la mort presque subite de M. de Martel, ancien conservateur des eaux et forêts aux Sables, chevalier de la Légion d'honneur.

Nous présentons à sa famille nos bien sincères condoléances.

— Jeudi matin, vers 11 heures, alors que M. Gèze, commissaire de police, était à son bureau, il fût pris d'un commencement de paralysie au bras gauche. Transporté chez lui, la paralysie gagna le côté tout entier, et malgré des soins énergiques, une seconde attaque se produisit à 5 heures ; peu après, il rendait le dernier soupir.

M. Gèze était aux Sables depuis un peu plus de deux mois. Il était âgé seulement de 40 ans. Nous présentons à Mme Gèze nos bien sincères condoléances.

LA CRISE SARDINIÈRE

Sur treize usines installées aux Sables-d'Olonne, neuf ont fermé leurs portes. Les patrons ont fait leurs déclarations à l'Administration afin d'être exonérés de la patente.

LA SITUATION AGRICOLE

Voici, d'après le rapport de M. le Directeur des Services agricoles, la situation en Vendée, à la date du 1er janvier :

« La température, relativement douce, a permis aux céréales, de se développer normalement. Toutes les cultures ont actuellement belle apparence ».

SUICIDE

Samedi matin, 11 janvier, le nommé Médard Moreau, 62 ans, veuf, sans enfant, ancien tonnelier, vivant seul, quartier de Bel-Air, a été trouvé pendu dans son logement par un de ses proches parents, M. Proux, à qui il avait écrit pour faire comprendre sa triste détermination.

D'après le docteur, la mort paraissait remonter à huit heures.

Moreau était atteint d'une maladie incurable.

LE PRIX DU SUCRE

D'après l'Association internationale de statistique sucrière, la récolte de betteraves à sucre en Europe serait, pour 1912, supérieure à 35 % à celle de 1911. Pour la France seulement, l'excédent serait de 35 %.

La qualité permet d'escompter un rendement de sucre meilleur et qui, pour la France, dépasserait de 71 % celui de la campagne 1911-1912.

Il semble donc que l'on puisse espérer une baisse appréciable dans le prix du sucre.

A LA POISSONNERIE

Au cours de la première dizaine du présent mois, il a été vendu à la poissonnerie 11.074 tables de poisson pour la somme de 62.511 fr.

Le bénéfice total a été de 3.536 fr. 50.

COUR D'ASSISES de la VENDEE

Première session de 1913. — La première session des assises de la Vendée pour 1913 s'ouvrira à la Roche-sur-Yon le lundi 29 janvier, à midi, sous la présidence de M. Châtaigner, conseiller à la Cour d'appel de Poitiers, assisté de MM. Meaume, président du Tribunal civil, et de Lapeyre de Bellair, juge au siège.

Voici les affaires inscrites au rôle :

Lundi 20 janvier : Affaire Couzinet. Viol et attentats à la pudeur. Défenseur : Me de la Thébaudière. Ministère public : M. Bévin, substitut.

Mardi 21 janvier : Affaire Hurteud. Tentative de meurtre. Défenseur : Me Brianceau, du barreau des Sables d'Olonne. Ministère public : M. Proust, procureur de la République.

LES ACTES DE L'ÉTAT-CIVIL

M. Briand, garde des sceaux, vient d'adresser aux procureurs généraux une circulaire recommandant la mise en application d'un recueil de formules nouvelles pour les actes de l'état civil.

A défaut de modèles officiels, la diversité la plus grande était apportée à la rédaction de ces actes. En vue de remédier à cet état de choses, une commission fut chargée d'établir des formules claires et précises qui pourraient servir de guide aux officiers de l'état-civil. Cette commission, présidée par M. Bruman, conseiller d'Etat, a établi le formulaire que le garde des sceaux a approuvé.

La Commission s'est demandé si les prénoms et noms des officiers de l'état-civil devaient être nécessairement mentionnés. Elle a décidé qu'à l'exception des actes de mariage, le nom du maire figurerait à la fin de l'acte, pour permettre de ne l'énoncer qu'au moment où sa signature serait apposée.

En ce qui concerne les professions, la commission a décidé que, pour les enfants âgés de moins de treize ans, la mention « sans profession » est superflue.

CONVOCATION DES RÉSERVISTES EN 1913

Les réservistes des divers régiments du 11e corps d'armée seront convoqués aux dates ci-après :

265e d'infanterie, de Nantes : 2 500 hommes ; aux Sables-d'Olonne, du 22 avril au 8 mai.

337e d'infanterie, de Fontenay-le-Comte : 2.250 hommes ; aux Sables-d'Olonne, du 4 au 17 avril.

316e d'infanterie, de Vannes : 2.250 hommes ; 2 bataillons au camp de Meucon, 1 bataillon à Monterblanc, du 4 au 17 avril.

318e d'infanterie, de Quimper : 2.600 hommes ; 2 bataillons à Grand-Champ, 1 bataillon à Locmaria et Locqueltas, du 4 au 17 avril. Le 316e et le 318e forment brigade de réserve.

BOULANGERIE COOPÉRATIVE SABLAISE

MM. les actionnaires sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le dimanche 9 février 1913, à 2 heures de l'après-midi, à l'hôtel Grit-Benoist.

Ordre du Jour :

1° Rapport du Conseil d'administration ;

2° Approbation des comptes de l'année 1912.

POLICE MUNICIPALE

Procès-verbal pour défaut d'enlèvement d'immondices, a été dressé contre le sieur Jules Guilbaud, adjudicataire de la répurgation.

— Procès-verbal pour violences légères réciproques a été dressé contre les nommés Amédé Perrichot, 19 ans, marin, demeurant chez Mme Dubroca, rue de l'Orneau, à la Chaume, et Maurice-Aimé Baud, 18 ans, marin, demeurant rue de la République, à la Chaume.

— Procès verbal pour dépôt d'ordures ménagères sur la voie publique, a été dressé contre la nommée Jeanne Bernard, femme Youinou, 41 ans, journalière, demeurant rue de la Broche, à la Chaume.

LA GARANTIE CHEVALINE

La première visite semestrielle devant la commission aura lieu dimanche prochain, à 8 heures du matin, avenue Nicot, près la place de la Liberté.

Réunion de l'assemblée générale, le même jour, à 2 heures de l'après midi, dans la salle de la Justice de Paix des Sables.

Objet. — Compte rendu de gestion de la Société ; déclaration de risques et dispositions à prendre pour le paiement ; renouvellement du Bureau ; questions diverses. *Le secrétaire :* G. Boré.

SPORTING-CLUB SABLAIS

Battus par 1 essai à 0 ; marqué par le vent, soit, mais beaucoup par la faute de l'arrière, enfin battus tout de même ; permettez des conseils.

Pour vaincre il faut : plus de rapidité à suivre le ballon ; moins d'inattention des partenaires ; davantage d'entraînement des mêmes 3/4 ; beaucoup moins de jeu personnel.

Vous possédez de bons éléments dans votre quinze, mais tous vous voulez marquer.

Un dernier effort, pour ne pas qu'avec le ballon, la victoire vous glisse des mains.

OFF. SIDE.

SERVICE DE SANTÉ

Conformément aux ordres du Ministre de la Guerre en date du 5 décembre 1912, un cours d'instruction est constitué à Nantes pour préparer à leurs fonctions du temps de guerre, les officiers du cadre auxiliaire du service de santé affectés aux formations sanitaires de campagne.

En 1913, ce cours fonctionnera en deux séries, de dix jours chacune.

Une 1re série du 6 au 15 mars.

Une 2e série du 3 au 12 novembre.

Indépendamment de ces deux séries théoriques, quatre journées, celles des 22, 23, 24 et 25 avril 1913, seront consacrées à des exercices spéciaux sur le terrain.

Les officiers du cadre auxiliaire du service de santé qui ne seront pas convoqués officiellement à ces cours ou exercices et qui, cependant, désireront les suivre à titre bénévole, feront connaître leur intention, au moins un mois à l'avance, au directeur du service de santé du 11e corps d'armée à Nantes.

Ceux des officiers qui résident en dehors de Nantes, recevront, pour leurs déplacements, une feuille de réduction leur donnant droit au tarif militaire sur les chemins de fer.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Audience du 15 Janvier 1913

Vagabondage. — Louis Saubon, qui en est à sa dix-huitième condamnation, a été arrêté en état de vagabondage et de mendicité. Le Tribunal estimant que par ce temps de tempête et de pluie Saubon sera mieux à l'hôtel des dunes qu'à *vadrouiller* sur les routes, le condamne à un mois de prison.

C'est un sorcier ! — « Votre mari est un sorcier », dit un jour Baptiste Beauvineau, 37 ans, cultivateur à Apremont, à la femme de Louis Duranteau, 27 ans, cultivateur au même lieu. « J'ai « actuellement, continua-t-il, une vache malade ; à partir d'aujourd'hui je « lui défends l'entrée de mon étable. »

Comme bien on pense, le soir venu, la femme Duranteau raconta la conversation de Beauvineau à son mari. Fureur de Duranteau qui décida de demander, dès le lendemain matin, des explications à celui qui l'accusait de sortilège.

Le 23 décembre la rencontre eut lieu ; elle commença par des coups qui occasionnèrent à Beauvineau 20 jours d'incapacité de travail. Il trouva que c'était payer trop cher ce qu'il avait dit de Duranteau. Il porta plainte et procès-verbal fut dressé. Aujourd'hui il se porte partie-civile et demande 300 fr. de dommages et intérêts. L'inculpé ne cherche pas à se disculper ; il avoue qu'il a administré une forte raclée à Beauvineau qui avait mal parlé de lui. Le Tribunal reconnait sa franchise ; Duranteau n'est condamné qu'à 48 heures de prison avec sursis, 50 fr. d'amende, et 80 fr. de dommages-intérêts.

Pas commode quand il a bu. — Pierre Gouraud, 34 ans, du Bernard, est un lascar qui n'est pas commode quand il a bu. Le jour de la foire d'Avrillé, après avoir absorbé pas mal de chopines, il entrait au café de M. Chevrolleau, et pour commencer ses ébats, se mit à injurier les consommateurs. Le patron voulut lui faire passer la porte ; mal lui en prit. Gouraud s'arma de son couteau, et menaça de la lame le premier qui approcherait de lui. Un citoyen cependant, le sieur Douin, se dévoua et arriva à désarmer l'energumène. Finalement il fut mis à la porte. M. Chevrolleau en fut quitte pour son veston déchiré, et un coup de pied dans le genou. Aujourd'hui Gouraud est plus calme ; il est néanmoins condamné à 8 jours de prison et 5 francs d'amende pour ivresse.

Voilà une « cuite » qui coûte cher.

Vol de linge. — S'emparer de 3 blousons et de deux draps, étendus sur un buisson, rouler le tout ensemble et le cacher dans un champ voisin est pour le domestique de ferme Julien Morisset, de la Chaize-Giraud, un jeu d'enfant. Mais la ménagère Marie Guillet et sa voisine Chevolleau, trouvaient la farce mauvaise, et cette dernière prévint son mari. Ce dernier se mit à la recherche du linge volé, et trouva le nid où le voleur avait caché son larcin. Il ne le dénicha pas, mais attendit, caché, derrière un buisson, qu'on vint le prendre. Peu de temps après, il aperçut le voleur qui fut ainsi pris au piège. Morisset, qui fait défaut est condamné à 48 heures de prison.

Encore l'ivresse. — Messire Pandore, chacun sait ça, n'aime pas qu'on le plaisante. Or Aimé Hilairet, 32 ans, au contraire, adore la plaisanterie quand il est entre deux vins. Le jour de la foire de la Mothe-Achard, se croyant très fort, et encouragé par les fumées de l'ivresse, il voulut blaguer les gendarmes. Mal lui en prit, ces Messieurs, de mauvaise humeur sans doute, l'envoyèrent coucher en lui dressant procès verbal. 48 heures de prison et 5 fr. d'amende pour ivresse, ça lui apprendra une autre fois à ne pas s'amuser à plaisanter Pandore.

Pour une seringue ! — Jacques Bernard, 53 ans, cultivateur à Châteauneuf, passant le 1er janvier devant l'épicerie de Mme Gaborit, aperçut sur le comptoir un énorme paquet, que pouvait contenir ce paquet ? Beaucoup de choses, car il était gros, et comme d'une part, un brave cultivateur est très curieux, et que d'autre part, il n'apercevait personne dans le magasin, il y entra. Défaire le paquet fut l'affaire d'un instant ; il resta en extase devant une petite boite, que pouvait contenir cette petite boîte ? Il n'eut pas le temps de s'en rendre compte. Entendant du bruit, il mit la petite boîte dans sa poche, refit tant bien que mal le paquet, et demanda un chocolat, cette demande fut faite d'un ton embarrassé, si bien que Madame Gaborit conçut des soupçons. Après le départ de Bernard elle défait le paquet et constata l'absence de la petite boîte. On se mit à la recherche du voleur encore peu éloigné et on lui explora les poches. On y trouva la petite boite, objet des convoitises de Bernard ; que pouvait donc contenir cette boîte ? On l'ouvrit et à sa grande stupeur il y vit une... une seringue ! ! ! C'était pour cet instrument là qu'il s'était mis voleur ! Cela lui vaut aujourd'hui 48 heures de prison avec sursis et 16 fr. d'amende.

Un lièvre de 30 francs. — Ça doit être un beau lièvre, direz-vous ? C'est cependant ce que coûte un animal de cette espèce, au sieur Georges Camus 32 ans, de St-Gilles-sur-Vie. Il voulait bien le payer moins cher en le faisant prendre par ses chiens, mais la guigne le poursuivit et il récolta un procès-verbal qui lui vaut 30 fr. d'amende.

Un époux pas commode. — Auguste Chaillou, 48 ans, cultivateur, demeurant à Apremont, n'est pas le mari rêvé par son épouse. Les appellations tendres de « ma chérie », « mon amour », « ma petite tourterelle », qu'une femme aime par-dessus tout s'entendre appeler, ne lui ont jamais fait mal à la gorge, et c'est par des arguments frappants qu'il mène sa moitié. Le 3 janvier, Madame Chailloux, ayant besoin d'argent, prit vingt francs dans la caisse. Chailloux s'en étant aperçu fit une scène à sa femme, et au comble de la fureur la poursuivit dans les champs, la prit à la gorge et comme une « petite tourterelle » allait lui tordre le cou, quand il se ravisa et se contenta de la « coller » contre une haie. Madame Chaillou se releva tant bien que mal, se tata les côtes, et trouvant les procédés de son mari, pas dignes d'un bon époux alla porter plainte.

Devant le Tribunal Chaillou nie les faits. Lui, un mauvais époux, allons donc ! Matin et soir, il entraine sa femme, lui donne tout ce qu'elle a besoin — et quelquefois ce dont elle n'a pas besoin — lui assure de beaux jours et une vie des plus heureuses. Le Tribunal se demande ce qu'il y a de mal, dans la plainte de Madame Chaillou.

Mais un témoin de la scène citée plus haut, Mme Sire, vient affirmer au Tribunal qu'elle a vu Chailloux prendre sa femme à la gorge et la jeter contre un fossé. Cette déposition fait le malheur de l'inculpé, qui n'est condamné cependant qu'à 50 fr. d'amende.

Agaceries et tracasseries. — Un jeune boulanger, Jules Coindreau, 15 ans, de St-Jean-de-Monts, en veut — pour quels motifs ? nos lecteurs le devineront sans doute, sans que nous ayons besoin de leur dire — à la jeune Elisa Baud, 20 ans, domestique. Il n'y a pas de jour où il ne lui fait quelques agaceries. Dernièrement voulant pénétrer chez elle, et se voyant fermer la porte, il lança des pierres sur Madame Baud. Plainte ayant été portée, les gendarmes voulurent faire des remontrances à Cointreau, mais celui-ci les prit de mauvaise grâce et envoya promener la maréchaussée. Cela lui vaut, par défaut, 15 jours de prison avec sursis.

St-Hilaire-de-Riez.

Audacieux voleur. — Le nommé Chevrier Louis, dit « Jagouère », 44 ans, cultivateur au Haut-Pay, commune de Saint-Hilaire-de-Riez, et travaillant actuellement dans un chantier de Nantes, est prévenu de deux séries de vols :

1° D'avoir soustrait, dans la nuit du 2 au 3 octobre, une taure, appartenant à M. Pageot Pierre, 58 ans, cultivateur à Saint-Hilaire-de-Riez, et valant environ 300 francs.

2° D'avoir soustrait, dans la nuit du 4 au 5 novembre : 5 dindons, à M. Averty, 49 ans, cultivateur à St-Hilaire-de-Riez ; 4 poulettes, à M. Vrignaud, cultivateur au même lieu ; et une brouette et une cage, à la veuve Gavrat, demeurant également au même lieu.

Des témoignages probants affirment que Chevrier a été vu, sur les marchés de Beauvoir, et de Challans, en possession, et de la taure, et des volailles, où il les exposa et mit en vente.

Nombreuses sont les circonstances aggravantes qui pèsent sur la culpabilité de Chevrier qui, avec un tranquille cynisme, oppose à tous ces témoignages des dénégations formelles. La ministère public prononce un réquisitoire net et précis. Pas de doute sur la culpabilité de Chevrier, de qui il retrace l'odyssée nocturne. Il demande qu'il soit jugé avec sévérité. Après délibéré, le tribunal condamne Chevrier à 6 mois de prison.

Bois-de-Céné.

Partie civile : chasse. — A la requête de M. Ecomard, propriétaire à la Garnache, M. Kerdraon Jean, 37 ans, receveur-buraliste, à Bois-de-Céné, est poursuivi pour avoir chassé, le 17 décembre, sur un taillis dépendant des réserves que M. Ecomard possède en cette commune. Ce dernier demande 200 fr. de dommages-intérêts. Le tribunal condamue M. Kerdraon à 16 fr. d'amende et 5 fr. de dommages-intérêts.

Croix-de-Vie.

Autre partie civile : sucrage de vin. — M. Groult Louis, propriétaire à Croix-de-Vie, a mis 24 kilos de sucre dans 22 hectolitres de vin, sans en faire la déclaration prescrite par la loi. L'administration des contributions directes, qui a été frustrée de 9 fr. 40, demande que M. Groult soit poursuivi, et condamné aux peines suivantes : 500 à 5.000 fr. d'amende, plus au paiement des décimes et demi-décimes de ladite amende ; à la confiscation de 22 hectolitres de vin, ou la redevance de 440 fr., et à l'affichage du jugement. Une paille ! Sur ces conclusions, Me BRIANCEAU prend la défense de M. Groult. Il plaide les circonstances atténuantes et réclame la loi de sursis pour son client. Quant à l'affichage du jugement, il pense bien que le tribunal ne l'infligera pas à M. Groult, qui en réalité n'est pas un fraudeur.

L'affaire est mise en délibéré.

Maché.

Subtilités scolaires. — Une école libre se fondait récemment dans la commune de Maché et devenait aussitôt florissante sous la direction dévouée de M. J. Clémot, 61 ans, instituteur libre. Du coup, l'école laïque se vidait, les parents se trouvant très heureux de pouvoir donner à leurs enfants une instruction conforme à leurs principes. Ce succès qui éveillait les susceptibilités laïques du crû, ne devait pas manquer d'attirer l'attention des pouvoirs publics. M. l'Inspecteur d'Académie, trouva dans l'école libre des élèves de moins de 6 ans. C'était de la part du dévoué maître d'école un zèle impardonnable. La loi républicaine lui interdit de faire la classe à de si jeunes élèves.

Que ne se repose-t-il pas au lieu de se créer cette charge !

L'honorable M. Clémot fut donc traduit devant le tribunal des Sables. Le maire du lieu déclara ne pouvoir fournir sur lui aucun renseignement ? Et la justice des hommes, malgré une éloquente et habile défense de Me BRIANCEAU, le condamna 50 fr. d'amende.

ÉTAT CIVIL DES SABLES

du 9 au 16 Janvier

Naissances

André-Lucien-Marc Monard, rue Blanche.

Lazare Roger-Pierre Brintin, rue de l'Hôtel de-Ville.

Promesse de mariage

Célestin-Gracieux Benéteau, marin, Ile-d'Yeu et Marie-Joséphine-Arsène Vairé, domestique, 83, rue Nationale.

Eugène Fumeux, employé de bureau, rue Travot, 15, et Joséphine-Eléonore Séraphine Gendronneau, commerçante rue des Halles.

Mariages

André-Emile Lefrançois, cuisinier, et Joséphine-Constance Maingui, couturiere.

Ernest-Charles-Sylas Rocheteau, marin, et Désiré-Irma Friconneau, couturière.

Décès

Jean-Médard Moreau, 62 ans, tonnelier, veuf de Marie-Joséphine Thurbert, à Bel-Air.

Eugène Costrou, 51 ans, marin, époux de Alexandrine Grassineau (H).

Section de LA CHAUME

Promesse de mariage

Jean-François Conand, cultivateur, grande Rue, et Rose Victorine Viaud, journalière, rue de Paris.

Décès

Constance-Andrée Gollas, 2 ans, rue du Triboulet.

LA GRIPPE

La grippe n'est redoutable que par ses complications pulmonaires. Elle laisse souvent des lésions qui produisent, à la longue, une affection chronique des bronches comme l'asthme, le catarrhe et l'emphysème. Pour enrayer le mal, un seul remède est réellement efficace. C'est la Poudre Louis Legras, qui a obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900. Elle calme instantanément et guérit progressivement l'asthme, le catarrhe et l'oppression. Une boîte est expédiée contre mandat de 2 fr. 10 adressé à Louis Legras, 139, Bd Magenta, à Paris.

Toulon (Var), 31 Mai 1912. J'ai 60 ans. Depuis 20 ans je prends des Pilules Suisses. Je dois à cet excellent remède de bien me porter aujourd'hui, autrefois j'étais toujours souffrante. Vve LAURE. (Sig, lég)

SAVON DES PRINCES DU CONGO
Méfiez-vous des imitations. — V. VAISSIER.

HORLOGERIE, BIJOUTERIE, OPTIQUE

L. ANCEL

49, rue des Halles

RÉPARATIONS ET TRANSFORMATIONS DE BIJOUX
RÉPARATIONS DE MONTRES, PENDULES, RÉVEILS
Prix très modérés

Montres pr aveugles (*Modèle déposé*)

LE RADICALISME

Jugé par un radical

Il n'est pas trop tard, après l'élection présidentielle, de publier les lignes suivantes dues à la plume de M. Schwob, directeur du *Phare de la Loire*, sur la réunion des gauches. C'est une démonstration si juste de la mentalité des politiciens radicaux, que nous n'avons aucun commentaire à y ajouter, de crainte d'en atténuer la portée.

.....

« On écarte tous les hommes de valeur, Ribot ou Deschanel aussi bien que Poincaré. On veut un homme qui soit l'incarnation du régime électoral actuel, **du système politique de l'assiette au beurre et qui en assure la continuation**.

« M. Pams est généreux. Alors que dans les autres ministères les « attachés » aux cabinets ne le sont guère que par des faveurs, lui, **leur distribue les soixante mille francs** qu'il dédaigne comme ministre et répand ses gracieusetés jusque parmi les huissiers eux mêmes.

« Quand il sera président, les douze cent mille francs permettront d'étendre le champ d'action ; **tous les parlementaires agréables fumeront des cigarettes élyséennes** et il règnera avec faste pendant que la **coterie gouvernera** pour lui.

« Notez que je ne connais pas M. Pams et que je n'ai aucune animosité contre lui. Mais il me suffit de penser qu'un homme **absolument inconnu**, dont l'arrivée au ministère de l'Agriculture a fait sourire tout le monde, a pu - **parce qu'il est très riche et le prisonnier d'une faction**, — réunir, dès le premier tour de scrutin, deux cents voix républicaines, pour que je ne puisse contenir mon indignation ni cacher la douleur que me cause une telle déchéance.

« Camille Pelletan, l'enfant terrible des radicaux, voulant sans doute expliquer pourquoi il n'est pas candidat, s'en va clamant partout qu'il ne faut pas d'homme de valeur à la Présidence. Il vaudrait mieux, alors, la supprimer, ce serait plus digne et plus propre. On ne donnerait pas à la nation l'impression fausse que la **première magistrature est mise à l'ancan**.

« Ce qu'il y a, peut être, de plus triste dans tout cela, c'est l'espoir qui nous reste.

« Ce sont les progressistes, les socialistes et les droitiers qui auront demain le pouvoir de redresser l'élection. Ce sont les opposants qui pourront à leur gré rendre la faute irrémédiable.

« La tontation sera grande pour eux de laisser leurs adversaires se suicider. Mais, à côté des intérêts de partis et au-dessus d'eux, il y a l'intérêt du pays. Il y a aussi la révolte des consciences. »

.....

M SCHWOB

CHRONIQUE SOCIALE

La Crise Sardinière

Intervention du gouvernement

Le gouvernement, en présence de la fermeture des 116 usines de la côte bretonne, a fait faire une démarche auprès du Syndicat national des fabricants de conserves de poissons pour les amener d'abord à une conversation, et, s'il est possible, à des négociations.

Les membres du bureau du Syndicat n'ont pas repoussé cette invitation. Ils viendront à Paris dès que les ministres les convoqueront.

⁂

Le Repos hebdomadaire des Employés

Les deux organisations, syndicat et chambre syndicale des employés de la région parisienne s'étaient mis d'accord pour tenir, salle des Sociétés Savantes, une réunion pour discuter ensemble les moyens d'action et de résistance contre les « saboteurs » du repos hebdomadaire.

Des orateurs des deux groupements prirent la parole et furent d'avis que le mieux était de s'unir le plus nombreux possible. L'assistance, à l'unanimité, adopta un ordre du jour constatant que « l'application de la loi sur le repos hebdomadaire est illusoire « et réclamant « la suppression des autorisations accordées pour le repos par roulement » et « la modification de la loi par la suppression du roulement ».

Enfin, les employés de commerce présents se sont engagés à mener une action commune en faveur de la semaine anglaise.

⁂

Pour les familles nombreuses

Le Conseil municipal de Levallois-Perret, élu par la R. P., a décidé, sur l'initiative des conseillers libéraux, de donner désormais à tous les employés et ouvriers communaux gagnant moins de 4.000 francs une somme annuelle de 100 francs pour chaque enfant : les enfants âgés de moin de 16 ans entrent seuls en ligne de compte.

Ils ont souvent de bonnes idées les élus de la R. P.

⁂

Lois sociales et Esprit chrétien

Bien significative cette conclusion d'un article que M. le comte d'Haussonville, adversaire d'ordinaire si énergique de l'intervention de l'Etat, consacre, dans l'*Echo de Paris* du 6 janvier, à la loi récente qui autorise la recherche de la paternité :

« A mes yeux, écrit-il, cette loi a un mérite, c'est d'être conforme au droit canon, et je terminerai par cette observation que, plus elle s'engage dans les lois qu'il est convenu d'appeler les lois sociales, plus la République se rapproche de l'Eglise et s'inspire du droit canonique. C'est ainsi qu'une loi récente qui a simplifié les formalités du mariage et dispensé, dans un certain nombre de cas, les futurs époux du consentement des parents, se rapproche beaucoup de la législation religieuse sur le mariage. C'est ainsi que les projets de loi dont la Chambre est saisie, et qui seront probablement votés, sur le minimum légal de salaire, semblent s'inspirer de la doctrine du « juste salaire » que Léon XIII a formulée dans une encyclique célèbre. Est-ce que, par hasard, la République serait en train de devenir inconsciemment cléricale ?

« Je crois devoir signaler ce péril à la vigilance des grands pontifes de la Franc-Maçonnerie ! »

CHRONIQUE AGRICOLE

Le défrichement

Le défrichement consiste à mettre en culture un terrain couvert de bois ou abandonné depuis longtemps à la végétation spontanée. Cette opération se pratique généralement pendant la période hivernale, alors que le sol détrempé se laisse facilement pénétrer par les outils, que les attelages sont disponibles et que la main-d'œuvre est moins chère.

Les sols en friche sont toujours de qualité médiocre ; c'est précisément parce qu'on les reconnait incapables de rémunérer suffisamment les capitaux consacrés pour les travailler et les fertiliser que ces sortes de terres ne sont pas soumises à la culture. Elles s'améliorent peu à peu d'elles-mêmes par suite de l'accumulation des débris de végétaux qui poussent à la surface.

Mais si on exploite leur production herbacée ou ligneuse pour la convertir en combustibles, en litières ou en fourrages, elles deviennent encore plus médiocres qu'au début. Dans ce dernier cas, la culture devient très coûteuse, et il est rare qu'il y ait intérêt à cultiver de pareilles terres.

On peut cependant tirer un parti assez avantageux des mauvais sols dans le cas où la proximité permet de porter à pied-d'œuvre, à bas prix, les éléments fertilisants qui leur manquent ou bien encore dans le cas où l'exploitation aurait à gagner à l'extention des terres arables.

Lorsque le défrichement ne porte que sur de petites surfaces, il suffit de considérer la qualité du sol et du sous sol pour se rendre un compte suffisamment exact de l'opportunité de l'opération.

Mais ces considérations sont insuffisantes s'il s'agit de mettre en culture de grandes étendues.

En ce cas, il est indispensable de déterminer avant tout commencement de travail, l'importance des débours à effectuer, car il ne faut pas perdre de vue que ces frais ne se limitent pas exclusivement dans la préparation mécanique et la fertilisation du sol ; ils s'étendent également sur tout le capital foncier et le capital d'exploitation.

C'est qu'en effet l'accroissement des surface cultivées entraine une augmentation de récoltes demandant de nouveaux instruments pour les loger, de nouveaux instraments pour les récolter, les transporter, de nouveaux attelages, etc.

Il faut donc avoir devant soi des capitaux suffisants pour mener à bien l'entreprise du défrichement.

Il ne reste alors qu'à procéder de la manière la plus rationnelle.

L'examen de la végétation spontanée peut donner, dans une certaine mesure, de bonnes indications sur la nature du sol ou du sous-sol. La prédominance de l'ajonc et de la bruyère à balais est bon signe ; ces plantes croissent sur des terres profondes et fertiles. Les petites bruyères, surtout si elles sont chétives, indiquent, au contraire, un sol aride qui serait coûteux d'amélioration. La grande fougère dans les terres siliceuses dénote la présence d'une certaine quantité de potasse.

On doit toujours donner la préférence aux terres silico-argileuses garnies de grandes bruyères, de fougères, de forts ajoncs ; ce sont celles dont la conversion coûte le moins.

Il vaut mieux ne pas livrer à la culture les terres siliceuses-argileuses reposant sur un sous sol imperméable voisin de la surface ; il est préférable de les consacrer à la plantation d'essences résineuses ou feuillues.

Par quelques sondages, on s'assure ensuite qu'aucun bloc de roche ne viendra gêner le passage des instruments de travail, puis on trace la direction des chemins d'exploitation.

Disons, pour terminer, que le défrichement des bois est soumis à certaines règles qu'on ne doit pas ignorer. Celui qui veut défrichir un bois doit en faire la déclaration au Préfet, au moins quatre mois d'avance, pour autorisation à donner par l'administration forestière.

Font toutefois exception à cette règle :

1° Les jeunes bois pendant les vingt premières années après leurs semis ou plantation ;

2° Les parcs et jardins clos ou attenant aux habitations ;

3° Les bois non clos d'une étendue inférieure à dix hectares, lorsqu'ils ne font pas partie d'un autre bois qui complèterait une contenance de dix hectares ou qu'ils ne sont pas situés sur le sommet ou la pente d'une montagne.

JEAN D'ARAULES
Professeur d'Agriculture

×

Les ennemis de la culture

La *fouine* est plus particulièrement l'ennemi de la fermière, car c'est surtout, à son poulailler et à son clapier qu'elle s'attaque. C'est une redoutable meurtrière qui tue non seulement pour assurer sa subsistance, mais encore pour sa simple satisfaction. Et lorsqu'elle peut s'introduire dans une basse cour, elle y cause une complète dévastation.

Les moyens de destruction de cet animal sont de trois sortes : on le chasse au chien terrier ou basset et on la tue au fusil en employant le plomb n° 7 ; on la prend au piège qu'on place au ras de terre devant les trous ouverts pour l'écoulement des eaux, car c'est le chemin que prend habituellement la fouine pour pénétrer dans l'habitation, ou bien encore en lui offrant des œufs empoisonnés.

On prépare ceux ci en pratiquant dans la coquille une petite ouverture. On vide une partie du contenu, on introduit dans l'intérieur un peu de strychnine, on brouille le tout et on rebouche la coquille avec du papier gommé.

On a enfin reconnu l'utilité de la *taupe* en matière d'agriculture. On a constaté irréfutablement que, d'une part, elle est une grande ravageuse d'insectes, tels que vers blancs, courtillières, etc., et même de petits mammifères comme les campagnols et les mulots et que, d'autre part, les galeries qu'elle creuse dans les prairies aident puissamment aux drainages des eaux et à la parfaite perméabilité du sol.

Mais il n'en est pas de même dans les jardins où ses travaux souterrains détruisent les racines et font périr souvent des plantes précieuses. Par suite, autant l'agriculteur a intérêt à protéger les taupes, autant le jardinier a intérêt à les détruire. Il existe pour cela de nombreux moyens. Les trois plus usités sont l'affût, le piégeage et l'appât empoisonné.

L'affût consiste à surveiller entre dix heures et midi, c'est-à-dire à l'heure où la taupe fouille le sol avec le plus d'activité, les taupinières et les galeries qui y conduisent. Un œil un peu attentif a vite remarqué les mouvements de la terre soulevée par l'animal au travail. Il suffit alors d'un bon coup de bêche pour mettre la taupe à découvert.

Il n'y a rien à dire des pièges de diverses sortes qui se trouvent dans le commerce. Nous indiquerons donc seulement le moyen le plus simple pour l'empoisonnement. Il consiste à déposer dans les galeries des taupes des vers de terre saupoudrés de noix vomique ou roulés dans des pâtes phosphorées ou arsenicales.

C'est également aux jardiniers que les *loirs* causent les plus sérieux dommages en s'attaquant à leurs espaliers, rongeant les plus beaux fruits qu'ils gâtent du reste, bien plus qu'ils ne les mangent.

On peut se préserver des loirs en asperge ant de glu marine les arbres qu'on veut protéger, tout en ayant soin, bien entendu, de ne pas atteindre les fruits.

L'odeur qui s'en dégage est extrêmement désagréable aux rongeurs.

Pour les détruire, le plus simple est de recourir au piège amorcé au moyen d'un beau fruit. Mais il faut avoir soin d'employer toujours comme appât un fruit différent de ceux de l'arbre devant lequel le piège est posé. Ainsi, si vous le placez au pied d'un pêcher, ne vous servez pas d'une pêche, le loir ne se ferait pas prendre.

Les *lapins* sont de terribles ravageurs de nos récoltes. De plus, ils s'attaquent également aux arbres, coupent les jeunes plans et rongent l'écorce. Ils causent ainsi parfois des dégâts très considérables.

On chasse le lapin à l'aide de chiens ou de furets. Pour ce dernier cas on introduit le furet dans le terrier ; il effraie le lapin qui détale et qu'on peut tirer ou prendre au filet à la sortie.

On remplace souvent le furet par des fusées crépitantes qui, placées à l'orifice du terrier, produisent, quand on les enflamme un tel bruit et une telle fumée que les lapins sortent du terrier épouvantés et avec la crainte d'être asphyxiés.

On emploie également le collet et les panneaux et enfin certaines personnes détruisent les lapins dans leurs terriers à l'aide de fumées asphyxiantes.

Mais, à défaut, on peut toujours se préserver de leurs ravages par l'un des deux procédés suivants :

Quand les vignes sont en bourgeons ou les blés en herbe, ficher en terre, le long des bords de la pièce, à quelque distance l'un de l'autre, des bâtons soufrés auxquels vous mettez le feu. Les lapins qui ont horreur de l'odeur du soufre n'approcheront pas. Comme l'odeur restera quatre ou cinq jours, vous n'aurez qu'à recommencer jusqu'à ce que votre vigne, votre blé ou votre luzerne soient hors de danger.

M de Binard recommande un moyen plus simple encore.

Enduire une ficelle de colle de poisson et la tendre, à quinze centimètre au-dessus du sol, autour du terrain à défendre.

La colle peut être remplacer par de la glu que les lapins détestent autant que les loirs.

JEAN D'ARAULES
Professeur d'Agriculture

SI VOUS ÊTES PRESSÉ
prenez le
CHOCOLAT-MENIER
EN POUDRE
CARTOUCHE DE POUDRE DE CHOCOLAT MENIER
GARANTI PUR
Pour Préparation Rapide
en Cartouches
à **10** c.

BULLETIN FINANCIER

Notre marché est peu actif et hésitant

Le 3 0/0 est peu traité et assez faible : 89.12 1/2 puis 89.10.

Les fonds d'Etats étrangers sont irréguliers : le Turc est en reprise sensible à 86.30 et le Serbe à 81.82 1/2. L'Extérieure plutôt lourde à 91.10, ainsi que l'Italien à 97.60.

Les Fonds russes sont en reprise : 4 1/2 1909 à 102. 5.

Les Etablissments de crédit ont en général bonne tendance : Crédit Lyonnais 1612 ; Société générale 820 ; Comptoir d'Escompte 1020; Banque Franco-Américaine 499 ; Banco di Roma 112.

La Société centrale des Banques de province en France et le Credito Italiano en Italie procèdent au placement au pair des actions de 250 fr. de la Société Franco-Italienne du chemin de fer métropolitain de Naples. La population de cette ville en voie d'accroissement très rapide dépasse actuellement 700.000 habitants. Son port est pour le mouvement des navires, le premier du royaume.

Le compartiment cuprifère reste lourd : Rio 1806.

NOVEL,
rue Notre-Dame-des-Victoires, Paris.

CABINET D'AFFAIRES
Agence de Locations
LES SABLES-D'OLONNE
29 ter, rue des Halles
DIRECTEURS :
Ménage Walder et Naslin

Déclarations de successions, liquidations et partages d'actes, sous seings privés de toutes sortes, tels que : ventes de meubles et dimmeubles, vente de bateaux, échanges, vente de fonds de commerce, baux, de recouvrements de créances, etc., etc...

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatisme, un moyen infaillible de se guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on apprécia le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire à M. VINCENT, 8, place Victor Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier, et enverra les indications demandées.

LA HERNIE

Ex-Religieux offre **gratuitement** sa célèbre formule aux personnes atteintes de cette terrible infirmité et qui veulent guérir sans perte de temps et sans opérations.

De tout ce qui se fait pour soulager cette maladie, **seul**, le **Traitement du Révérend** de **M. SCHLAFLI**, spécialiste diplômé **75, Boulevard de la Villette, à Paris**, assure la localisation de tous les cas, si compliqués soient-ils, et leur **rapide guérison**, car, prenant la cause à sa source il rend leur vitalité primitive aux tissus sous-cutanés du bas ventre et **supprime** pour toujours les bandages souvent douloureux, désagréables et malsains.

Consacré par 22 années d'applications dans les Communautés Religieuses du monde entier, le **Traitement du Révérend**, à l'exclusion de tout autre est **le seul** qui soit patronné et ordonné par le Corps Médical, Prêtres, Religieuses et tous les malades guéris de la région.

Ne pouvant répondre personnellement à tous les Hernieux qui réclament ses soins et afin que ses conseils soient bien exécutés, l'éminent spécialiste **M. SCHLAFLI**, fournisseur officiel du Clergé, recevra **lui-même gratuitement**, toutes les personnes qui veulent se soigner et guérir, de 9 heures à 3 heures, à :

BRESSUIRE, hôtel du Dauphin, dimanche 19.

CHANTONNAY, hôtel du Mouton, lundi 20.

LA ROCHE, hôtel du Pélican, mardi 21 janvier.

FONTENAY-LE-COMTE, hôtel de France, mercredi 22.

LES HERBIERS, hôtel des Voyageurs, jeudi 23.

LES SABLES, hôtel du cheval Blanc, vendredi 24.

LUCON, hôtel du Bœuf Couronné, samedi 25.

Le même succès est assuré et garanti dans tous les cas de **Déséquilibrement du ventre, Descentes de Matrice** et **Varices.**

Renseignements gratuits et discrets pour traitement par correspondance.

MESDAMES pour *Douleurs, Irrégularités, Suppressions* ou tout **RETARD DES ÉPOQUES** adressez-vous de préférence *à un pharmacien* qui vous indiquera un produit sérieux et efficace. Ecrire en confiance **LACROIX**, phie spécialiste, **Lille** (Nord), qui vous enverra tous renseignements.

LA HERNIE

PORTÉE HUMANITAIRE D'UNE BELLE DÉCOUVERTE

La nouvelle découverte du grand Spécialiste **M. A. CLAVERIE** de Paris est une de celles dont l'importance et la portée sont les plus considérables, si l'on songe au nombre incalculable de personnes qui sont atteintes de cette gênante et **grave** infirmité que l'on nomme la hernie.

Plus de 5.000 Docteurs-Médecins ordonnent journellement à leurs malades les appareils de **A. CLAVERIE**.

Plus de deux millions de blessés les ont adoptés avec enthousiasme.

Les **Hôpitaux**, les grandes **Administrations**, les **Sociétés de Secours Mutuels** les fournissent à leurs malades, à leurs employés ou a leurs membres.

Enfin chaque jour des centaines de **témoignages enthousiastes** de personnes soulagées et guéries parviennent à l'adresse du renommé Spécialiste.

Dans notre contrée notamment où la personnalité de **M. A. CLAVERIE** est depuis longtemps connue et hautement appréciée, nombreux sont les blessés qu'il a délivrés à tout jamais des **souffrances**, des **inquiétudes** et des **misères** causées par cette déplorable infirmité.

C'est pourquoi nous sommes heureux de rappeler la présence dans notre région du renommé Spécialiste qui fera l'application de ses appareils perfectionnés en donnant à chacun tous conseils et renseignements désirée, de 9 h. à 5 h. à :

LES SABLES, dimanche 19, hôtel du Cheval Blanc.

« **CEINTURES-MAILLOTS** » **CLAVERIE**, pour tous les déplacements des organes chez la Femme (Hernies ombilicales, Descentes et Déviations de la matrice, Rein mobile etc.).

Franco à l'essai, demandez la **MONTRE** précise et garantie le **BIJOU** élégant et solide l'inusable **ORFÈVRERIE** à **G. TRIBAUDEAU**
6 premiers Prix, 22 Médailles d'Or aux Concours de Chronomètres à l'Observatoire de Besançon.
G. TRIBAUDEAU, Fab^t principal à **BESANÇON**, livre directement au Public chaque année plus de 500,000 objets : MONTRES, CHRONOMÈTRES, BIJOUX, PENDULES, ORFÈVRERIE, Réparations.
Franco Tarifs illustrés. **PRIME** à tout achat.

DENTIFRICES
ELIXIR, PÂTE, POUDRE ou SAVON
DES RR. PP.
BÉNÉDICTINS
DE SOULAC
Le BÉNÉDICTIN DE SOULAC dentifrice antiseptique et sans danger, est un produit français universellement adopté.

AUX MILLIERS DE MALADES venus pendant plus d'un demi-siècle au MONASTÈRE DE LA GRANDE-TRAPPE consulter le **Docteur Debreyne**, Trappiste et Médecin de la Grande-Trappe, le célèbre Religieux-Médecin, auteur de nombreux ouvrages de médecine pratique, préconisait avant tout, pour personnes faibles, le vin phosphaté qui porte aujourd'hui son nom.

Les cures merveilleuses obtenues ont valu au **Vin Debreyne** une renommée universelle. On peut se le procurer dans toutes les bonnes pharmacies. (Exiger le cachet de garantie : **Vin Debreyne-phosphaté-Grande-Trappe.**)

Le **Vin Debreyne** est vivement recommandé dans tous les cas où les fortifiants sont prescrits, faiblesse générale, affections des os, troubles de croissance et de formation, anémie, neurasthénie, bronchite et tuberculose sous toutes ses formes.

Le Vin Debreyne est indispensable aux enfants, aux convalescents et aux vieillards; c'est le meilleur, le plus efficace et le moins dispendieux des reconstituants.

Le litre : 3 fr. 50, principales pharmacies.

LES SABLES : Gde Pharm. Gauduchon
CROIX-de-VIE : Pharm. Gaudremeau
LA MOTHE-ACHARD : Phie Dreneau
TALMONT : Pharmacie Renaud
ST JEAN DE MONTS : Pharm. Guérin

LIQUEUR FABRIQUÉE A **TARRAGONE** PAR LES **PÈRES CHARTREUX**

UN PRÊTRE indique gratuitement recettes infaillibles pour guérir *promptement* et *radicalement* les **Ulcères variqueux, Plaies des Jambes, Eczémas**, toutes maladies de la **Peau** et du **Cuir chevelu, Constipation, Vices du sang, Hémorroïdes**, troubles du **Retour d'âge, Epilepsie, Neurasthenie**, toutes maladies du **Système nerveux, Douleurs, Goutte, Rhumatismes**. Ecrire à l'Abbé **LAURET**, Curé d'Ervauville (*Loiret*).

Les Sables Imp. Tardé-Lambert Tr DORE sucr

Le Gérant : T. DORE

La France Illustrée

JOURNAL HEBDOMADAIRE
Artistique, Littéraire & Scientifique

Sommaire du n° du 11 Janvier 1913

TEXTE. — Les défenses de Panama, Mondet Tenclin. — Une vieille corporation maritime, H. Laurier. — Les Tempêtes, Jean Vermont. — Autour de la guerre des Balkans, Charles Rétezeau. — Entre chiens, Jean Martial. — Le saccage du cimetière de Levallois-Perret, François Enault. — Note Bibliographique, F. E. — Souvenir, L.-L. Régnier, — France contre Ecosse, Jean Frinot. — La plus heureuse (*suite*) Paul de Garros. — Teisserenc de Bort. — Echos des familles, J. de C. — Problèmes et jeux d'esprit, Jean de Calais.

ILLUSTRATIONS. — Les inaugurations en Angleterre : Effroi des parents, amusement des enfants. — Les plus gros canons du monde, à l'entrée du canal de Panama. — Le colonel Gœsbals. — Les prud'hommes pêcheurs de la Ciotat dans le costume archaïque de la corporation. — Les prud'hommes pêcheurs de Marseille dans le costume moderne des juges. — La tempête au village de Norfolk. — L'arsenal maritime de Diego Suarez saccagé par le cyclone du 24 novembre. — La rade et les quais du commerce de Diégo Suarez après le cyclone. — Femmes serbes du vilayet de Monastir. — Albanais de Dibra et de Malte. — Paysannes des environs d'Andrinople. — Le coiffeur en campagne. — Le flanc gauche de l'armée bulgare de Tchataldja sur la mer Noire. — Opération d'un blessé à l'hôpital de Lozengrad. — Le pont de Kabat-Kien détruit par les Turcs et réparé par les Bulgares. — La grande parade du jour de l'An en Allemagne. — Le général Soukhmolinoff, ministre de la guerre russe, se rend à Postdam chez l'empereur d'Allemagne. — M. Také Janesco, ministre de l'Intérieur de Roumanie. — L'Adoration des Mages. — La bénédiction d'une meute, le jour de la Saint-Hubert. — Les délégués balkaniques conviés à une chasse au renard aux environs de Londres. — La foule devant le cimetière de Levallois-Perret. — Les tombes saccagees. — *France contre Ecosse* : L'équipe de France. — Au fort de l'action. — L'équipe d'Ecosse. — Léon Teisserenc de Bort.

ABONNEMENTS : *Paris & Départements* **Un an, 20 francs ; six mois, 11 francs, trois mois, 6 francs. Le numéro 0 fr. 60.**

Union Postale : **Un an, 30 francs ; six mois, 16 francs ; trois mois, 8 francs.**

Rédaction et Administration rue de La Fontaine 40 PARIS-AUTEUIL

Un numéro spécimen gratis sur demande

Le Journal de la Famille

REVUE MENSUELLE ILLUSTRÉE

DONNE tous les renseignements indispensables à la vie de famille

PUBLIE dans chaque Numéro des Chroniques ou Etudes documentées sur les sujets ci-dessous

UTILE, PRATIQUE, ÉCONOMIQUE par ses articles sur la Famille, l'Hygiène, la Santé, le Bien-être, le Droit familial, l'Economie ménagère, la Mode, la Cuisine, le Jardin, la Basse-Cour, Recettes et procédés d'intérieur.

ARTISTIQUE, INTELLECTUELLE, LITTÉRAIRE, par ses études sur les Beaux-Arts, la Peinture, la Musique, le Mouvement littéraire et ses Contes, Nouvelles et Poésies.

AMUSANTE, AGRÉABLE et INSTRUCTIVE, par ses Chroniques sur la Photographie, la Chasse, la Pêche, les Sports, le Théâtre et sa Revue Illustrée de la presse humoristique

LA PLUS GRANDE REVUE FAMILIALE et LA MEILLEUR MARCHÉ

40 Pages grand format. Abonnement 2 fr. par an

Env. spécimen contre 0.20. DIRECTION et ADMINISTRATION 23, B^d des Italiens, PARIS

Faillite JARNY

Monsieur G. CHARON, avoué, syndic de la faillite JARNY, a l'honneur de prévenir les personnes qui avaient déposé pour les faire réparer, entre les mains du dit Monsieur JARNY des montres, pendules ou autres objets, de vouloir bien les retirer dans la huitaine du présent avis.

Passé ce délai, les objets non réclamés seront considérés comme faisant partie de l'actif de la faillite.

G. CHARON,
avoué-licencié
29, rue de la Poissonnerie.

Etude de Me J. PERRIN, huissier-audiencier aux Sables-d'Olonne, rue de la Poissonnerie (successeur de Me LALERE).

VENTE
de Marchandises neuves

POUR

CAUSE DE CESSATION DE COMMERCE

Le Samedi vingt cinq Janvier mil neuf cent treize, à une heure et demie du soir, et jours suivants s'il y a lieu, aux SABLES-D'OLONNE, *rue de l'Hôtel-de Ville*, **numéro 6 bis, il sera procédé par le ministère de Maître PERRIN huissier, à la vente aux enchères publiques des MARCHANDISES NEUVES** composant le fonds de commerce

D'AMEUBLEMENT

appartenant à Messieurs veuve A. FRANÇAIS et fils, négociants à La Rochelle (Charente-Inférieure), ayant succursale aux Sables-d'Olonne, rue de l'Hôtel de Ville numéro 6 bis, les dites marchandises consistant notamment en :

Lits complets en noyer, érable et fer et cuivre, Lits-cages, Armoire à glace cerisier, Commode cerisier, Tables de nuit pitchpin, Tables de toilette, Buffet cerisier, Glaces, Table à volet, Table vannerie, Table découpage, Table bureau, Fauteuil vannerie, Fauteuil pouf, Prie-Dieu, Chaise Henri II, Chaise Louis XVI, Chaise dorée, Chaise transatlantique, Guéridon cerisier, six Chaises cuir, Casier à musique, Fauteuil inodore, Guérite osier, Voiture d'enfant, Portes-serviettes, Portes-manteaux, deux carrés moquette, Stores, Portières tissu et japonaise, Voiles de fauteuil, Velours, et une quantité d'autres objets.

Il sera en outre vendu d'autres

OBJETS MOBILIERS

concernant la profession de tapissier, tels que :

Etabli, Presses fer, Machine à carder, Marche-pied, Table à couper, Tréteaux, Serre-joints, Presses en bois, Presse à copier, etc., etc,

AU COMPTANT ET 10 0/0 EN SUS

Cette vente est faite en vertu d'un jugement sur requête rendu par le Tribunal civil de première instance des Sables-d'Olonne, jugeant commercialement en date du trente décembre mil neuf cent douze, enregistré.

L'huissier chargé de la vente :
J. PERRIN.

NOTA. — Le lotissement sera indiqué au moment de l'adjudication.

Pour insertion,
J. PERRIN.

MAGASIN A CÉDER

DE SUITE

Aux SABLES-D'OLONNE

Epicerie, Mercerie, avec ou sans Buvette : Bonne Clientèle.

S'adresser au bureau du Journal.

ON DEMANDE une forte Famille
MÉTAYERS

Pour très bonne Propriété près de SAINT-JEAN-D'ANGÉLY (Charente-Inférieure), 70 hectares environ, à proximité de l'habitation.

S'adresser à M. LABROUSSE, 5, rue Nationale, aux Sables-d'Olonde.

RELIGIEUSE donne secret pour guérir enfants urinant au lit.

Ecrire Nantes, Maison Burot, n° 860.

Etude de Me G. LAMOTTE, notaire aux Sables-d'Olonne.

A VENDRE à l'amiable un Jardin en plein rapport, entièrement clos de murs, situé aux Sables, route du Château-d'Olonne, contenant 310 mètres. Jouissance de suite. Facilités de paiement. S'adresser audit notaire.

Même étude

VENTE par adjudication volontaire. Le mercredi 22 janvier 1913, à 2 h. aux Sables, en l'étude dudit notaire, des Terrains à Bâtir situés aux Sables, près la rue Gambetta et ayant façade sur la rue Jeanne-d'Arc (rue projetée), à proximité de la gare, etc. Jouissance immédiate. Facilités de paiement. S'adresser audit notaire.

Même étude

A VENDRE à l'amiable, en totalité ou par un ou plusieurs lots, au gré des amateurs : 1° Une Villa, dite la *Maisonnette des Fleurs* ; 2° Plusieurs Parcelles de Terrain, Prés de la dite villa situés aux Sables. Magnifique situation. S'adresser au dit notaire.

Même étude

A VENDRE à l'amiable, en totalité ou par lots, au gré des amateurs, ville des Sables-d'Olonne, au centre du Remblai, Vastes Terrains à Bâtir, les seuls existants en bordure de la Plage. Entrée en jouissance immédiate. Facilités de paiement. Facultés les plus larges accordées aux amateurs pour la réunion ou la modification des lots. S'adresser audit notaire, et à M. Emmanuel Eriau, propriétaire à Aizenay (Vendée).

Vins authentiques de la
province royale de Champagne

V^TE de S^T VALERIE

DES GRANGES

EPERNAY (Marne)

Cuvée de réserve	3 50
Carte bleue	4 50
Saint-Esprit	5 50
Gold bands	6 50
Rosé	6 50
Impériale	8 50
Gold Cross 1893	9 50

FRANCO GARE ÉPERNAY

0 fr. 25 en plus par demi-bouteille

Doux, demi-sec, sec, extra dry, brut

PRIX SPÉCIAUX

Par 500, 1.000 et 5.000 Bouteilles

Etude de Maître Cl. CHARBONNIER, notaire aux Sables-d'Olonne, 1, rue Bisson, près la place de l'Eglise (successeur de Maître POIRAUD).

A VENDRE à l'amiable la Borderie de la Peinière, sise commune d'Aizenay, exploitée par les époux Rabillier-Blanchard. Jouissance immédiate par la perception du fermage résultant d'un bail expirant le 1er janvier 1915. S'adresser audit notaire ou à M. Henri Buton, prop. à Lézardière, commune de Maché.

Même étude

A VENDRE à l'amiable ou à louer une vaste Maison Bourgeoise, située aux Sables-d'Olonne, rue de la Poissonnerie, 14, comprenant rez-de-chaussée, premier étage, jardin, cour, etc. Jouissance 24 septembre 1913. S'adresser audit notaire.

Même étude

A VENDRE à l'amiable une Maison sise à la Rudelière, commune du Château-d'Olonne, appartenant aux héritiers Barreau. Jouissance immédiate. S'adresser au dit notaire.

Même étude

A VENDRE à l'amiable une Maison sise aux Sables-d'Olonne rue de la Patrie, occupée par M. Bulher. Jouissance au 24 juin. S'adresser audit notaire.

Même étude

A VENDRE à l'amiable, un Jardin en plein rapport, rue du Château-d'Eau, 45, aux Sables-d'Olonne, d'une superficie de 343 mètres carrés. Jouissance au 31 janvier 1913. S'adresser audit notaire.

Même étude

A VENDRE à l'amiable : 1° La Villa « Margaret », sise aux Sables, à l'extrémité du Remblai, avenue Georges-Godet, 31, à proximité de la Forêt des Pins de la Rudelière, de 139 mètres carrés. 2° Un Terrain à Bâtir, sis aux Sables, rue du Bastion prolongée touchant la cour de la maison ci-dessus, de 151 mètres carrés. Jouissance immédiate pour le terrain et par la perception du loyer pour la villa. S'adresser audit notaire.

Etude de Me GENDREAU, notaire à la Mothe-Achard.

A VENDRE par parcelles ou par lots les Immeubles situés commune de l'Aiguillon-sur-Vie et dépendant de la Métairie de Ste-Hélène d'une contenance totale de 15 h. 02 a, 20 cent. Jouissance au 1er novembre 1913. S'adresser à M. Puiroux, expert à Bretignolles, soit à MM. Bernheim, frères et fils, 23, rue de l'Arcade, Paris, soit audit notaire.

Même étude

A VENDRE en bloc, par lots ou par parcelles une Petite Ferme sise à la Richardière, commune de Landeronde, d'une contenance de 10 h. 01 a. 34 c. Jouissance 1er novembre 1913. Les mandataires des vendeurs se trouveront à la Mothe-Achard, au café Vallet, le jeudi 6 février 1913. S'adresser à MM. Bernheim, frères et fils, 23, rue de l'Arcade, Paris, ou audit notaire.

Etude de Me A. POIRAUD, notaire à Saint-Jean-de Monts

A VENDRE à l'amiable, commune de St-Jean-de-Monts : Le Cottereau, terre labourable en 8 parcelles de 1 hect. 74 a. 50 c. ; le Clos des Rives, pré en 3 parcelles se joignant de 89 ares 30. S'adresser au dit notaise.

Etude de Me POTIRON, notaire à Soullans

A VENDRE à l'amiable, commune de Soullans, une Maison avec 25 ares de terre et une Vigne de 50 a. S'adresser aud t notaire.

Même étude

A VENDRE Commune de Commequiers, 11 h. 70 a. de Terre au Quartier de la Sauvagère. Commune de Notre-Dame-de-Riez, un Pré dit les Taudes, de 1 hect. 50 a. S'adresser audit notaire.

Même étude

A VENDRE à l'amiable le Pré Bordet, sis commune du Perrier, contenant 2 hectares 82, dépendant de la Borderie de l'Herbaudière. S'adresser audit notaire.

Etude de Me BIZET, notaire à Saint-Gervais (Vendée)

A LOUER de gré à gré, une Maison d'habitation, propre à tous commerces, sise au bourg de Saint-Gervais, occupée par M. Alexis Barreteau. Entrée en jouissance le 29 septembre 1913. S'adresser audit notaire.

Même étude

A VENDRE de gré à gré, commune de Beauvoir-sur-Mer, Une Parcelle de Terre, actuellement plantée en vigne, sise au lieu dit Les Plantes, Quartier des Garboullières, contenant 60 ares. Jouissance de suite. Facilités de paiement. S'adresser audit notaire.

Etude de Me LEMÉNAGER, notaire à Noirmoutier

BAIL par adjudication le dimanche 26 Janvier, à 3 heures du soir, à Noirmoutier, des immeubles appartenant au Bureau de Bienfaisance et à l'hospice de Noirmoutier. Pour renseignements s'adresser au dit notaire.

Etude de Me BÉLIARD, notaire à Bouin

ADJUDICATION Dimanche 26 janvier 1913, à 1 h. du soir, en l'étude de Me BELIARD, des Immeubles légués au département de la Vendée par M. Luneau, situés commune de Bouin, divisés en 12 lots. S'adresser audit notaire.

Etude de Me BRANGER, notaire à Talmont

A VENDRE de gré à gré Trois Maisons avec Jardin et servitudes sises à Talmont, route des Sables, appartenant à Mme Mornet. S'adresser audit notaire.

Même étude

A VENDRE aux enchères, le Dimanche 26 Janvier, à midi, à Talmont, en l'étude, plusieurs immeubles situés commune de Saint-Hilaire-de-Talmont, appartenant à M. Buffet. Jouissance au 1er novembre 1913.

Etude de Me BIAILLE de LANGIBAUDIERE, notaire à Jard.

A VENDRE de gré à gré, commune d'Angles, le Pré de la Gravelle ou du Mal-Été, d'une contenance cadastrale de 2 h 10 a. 05 c. S'adresser audit not

Même étude

A VENDRE Le Dimanche 26 janvier, à 1 h. à Longeville, dans la maison appartenant à M. Landais divers Meubles et Immeubles. 10 0/0 en sus pour la vente de Meubles.

Etude de Me LEMIGNOT, notaire à Beauvoir-sur Mer

ADJUDICATION volontaire. Le dimanche 26 janvier 1913, à midi, en la salle de la mairie de Beauvoir, par le ministère dudit notaire, les Immeubles dépendant des successions de M. et Mme Gauvrit-Piberne, situés communes de Beauvoir-sur-Mer et de St-Urbain, divisés en 29 lots. Les mises à prix seront fixées au moment de l'adjudication. S'adresser audit notaire.

Etudes de Me Louis POTIRON, notaire à Soullans et de Me LEMIGNOT, notaire à Beauvoir-s-Mer.

A VENDRE à l'amiable, commune de Soullans, le Pré des Huit-Journaux de 4 hect. 88 a., et une Parcelle de Terre dite la Vallée, de 44 a. S'adresser audit notaire.

Le plus agréable des Purgatifs

THÉ CHAMBARD

Pris à demi-dose, ce thé assure la régularité des fonctions digestives, prévient la* CONSTIPATION *et ses suites : Maux de tête, Perte de l'appétit, Embarras d'Estomac, Bile, Acreté du sang, etc...

C'EST LA MEILLEURE TISANE DE SANTÉ.

Pour passer le temps agréablement lire chaque semaine "Nos Loisirs"

32 pages illustrées 10 centimes

MALADIES DE LA PEAU

TRAITEMENT DU DOCTEUR F. LENORMAND

Médecin-Spécialiste

GUÉRISON certaine et radicale de toutes les **Affections** de la **Peau** et du **Cuir Chevelu, Dartres, Eczémas, Psoriasis, Acné, Herpès, Prurigo, Lupus, Teigne, Scrofule,** etc., même des **PLAIES** et **ULCÈRES** variqueux.

Ce **Traitement** qui a été essayé dans les **Hôpitaux** et présenté à l'**Académie de Médecine**, ne dérange pas du travail ; il est à la portée des petites bourses et dès le 2me jour produit une amélioration sensible.

Consultations gratuites, *22, rue de Rantimille, PARIS,* lundi, mercredi, vendredi, de 1 à 4 h. et par *correspondance.*

FEMMES
qui SOUFFREZ

de **Maladies intérieures, Métrite, Fibrôme, Hémorragies, Suites de couches, Ovarites, Tumeurs, Pertes blanches,** etc.

REPRENEZ COURAGE

car il existe un remède incomparable, qui a sauvé des milliers de malheureuses condamnées à un martyr perpétuel, un remède simple et facile, qui vous guérira sûrement, sans **poisons ni opérations,** c'est la

JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY

FEMMES qui SOUFFREZ, auriez-vous essayé tous les traitements sans résultat, que vous n'avez pas le droit de désespérer, et vous devez, sans plus tarder, faire une cure avec la **JOUVENCE de l'Abbé SOURY.**

La JOUVENCE c'est le salut de la Femme

Exiger ce portrait

FEMMES qui SOUFFREZ de Règles irrégulières, accompagnées de douleurs, dans le ventre et les reins ; de *Migraines,* de *Maux d'Estomac,* de *Constipation, Vertiges, Etourdissements, Varices, Hémorroïdes,* etc.

Vous qui craignez la **Congestion,** les **Chaleurs, Vapeurs** et tous les accidents du **RETOUR d'AGE,** faites usage de la

JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY

qui vous guérira sûrement.

Le flacon 3 fr. 50, dans toutes les Pharmacies. 4 fr. 10 franco. Les 3 flacons 10 fr. 50 franco contre mandat-poste adressé Pharmacie Mag. DUMONTIER, à Rouen.

(Notice et renseignements confidentiels gratis.)

FERBLANTERIE, ZINGUERIE, PLOMBERIE, TOLERIE, VENTILATION

CHAUDRONNERIE, FER ET CUIVRE

Couverture économique sur Charpente en Fer

POMPES ET INSTALLATIONS D'EAU

APPAREILS SANITAIRES, PARATONNERRES

ARROSOIRS « LE PRATIQUE »

DÉPOSÉ S. G. D. G.

Edouard TEULET

9, Place de la Digue, 9

LES SABLES-D'OLONNE (Vendée)

Installations de **CHAUFFAGE CENTRAL**

Grand Prix, Diplôme d'Honneur et Médailles d'Or

GRANDE BLANCHISSERIE MODERNE

HYGIÉNIQUE A VAPEUR

Rue de l'Abattoir — SABLES-D'OLONNE

Téléphone 1-25

Lavage repassage du linge,
Désinfection du linge à l'arrivée,
Glaçage américain pour faux-cols et manchettes, etc.
Spécialité de nettoyage pour chemisettes, corsages, jupons
Lavage de couvertures laine et coton, couvrepieds, etc.
Nettoyage hygiénique de flanelle.

La voiture de livraison prend et rend le linge à domicile
SE FAIRE INSCRIRE A L'USINE

FERBLANTERIE - PLOMBERIE - ZINGUERIE - CHAUDRONNERIE

EAU ET GAZ — CHAUFFAGE CENTRAL

OCTAVE VOYER

Quai de la Poissonnerie, SABLES D'OLONNE

MAISON RECOMMANDÉE POUR SALLES DE BAINS ET SANITAIRE
ECLAIRAGE PAR LE GAZ LUXOR DE GRANDE ÉCONOMIE
SERVICE D'EAU HYDRAULIQUE. NOMBREUSES RÉFÉRENCES
LESSIVEUSE PERFECTIONNÉE A BOUILLEUR

---

13. Feuilleton du JOURNAL DES SABLES ET COURRIER DE LA VENDÉE réunis

L'ANNONCE

PAR

Robert d'AVRILLÉ

Il ne faut pas dire : « Fontaine, je ne boirai pas de ton eau.

VII

— SUITE —

Madame Revel qui observait sans mot dire, était perplexe... Ce trouble, ces regards, cette générosité, enfin, cette phrase pleine de sous-entendus, tout cela était étrange ! Et son instinct de femme la guidant, elle crut comprendre...

Oui, Lucien aimait !... mais celle qu'il aimait, c'était elle, cette belle jeune fille !... c'était Bertrande... qui lui apparaissait ainsi idéalisée dans ce double cadre poétique des fleurs et de la charité !...

Mais elle n'osa le lui dire, respectant son doux secret.

Et tous deux regagnèrent la villa où les enfants et leur père les avaient déjà précédés.

. . . . . .

Le soir, il y avait bal au casino. Lucien y accompagna ses amis et se trouva bien entendu réuni à leur coterie habituelle. Il s'empressa de saluer chacun et s'inclina gracieusement devant Edith et la brillante Américaine. Mais au grand étonnement de celles-ci et, disons-le, à leur désappointement, à part quelques paroles banales qu'il leur adressa, il se tint sur la réserve et ne dansa pas.

— Que peut-il avoir ?.., Telle était la réflexion que se faisaient en elles mêmes les deux jeunes filles.

— Quelle mouche l'a piqué ?

Edith surtout, qui, encore sous l'impression de l'incident de leur course dans les rochers, s'attendait de sa part à plus et à mieux, et, disons le, l'espérait même ! Pour elle, la désillusion était plus grande encore que pour sa compagne.

Le jeune homme, en proie à une douce rêverie, le regard inquiet, par instants, semblait chercher quelqu'un qu'il ne rencontrait pas parmi toute cette brillante phalange de jeunes femmes. Il eut beau fouiller la salle, elle n'y était pas, celle qui décidément occupait sa pensée !

Enfin, on rentra, et lorsque Lucien se retrouva seul, dans sa chambre close, il se laissa tomber sur une chaise basse et là, la tête dans la main, il songea, inconscient des minutes qui s'écoulaient !... De temps en temps un sourire effleurait ses lèvres...

A qui souriait-il ?... A quelque douce vision, sans doute. Enfin, il releva le front et, dans ses yeux, se lut une résolution subite !

Le sceptique était vaincu !...

Il voyait clair en lui, il aimait !... oui ! il aimait éperdument Bertrande ! Il aimait comme il n'avait jamais aimé... d'un amour profond... d'un amour sincère !...

Cette fille si belle, si pure et si simple en même temps, s'était à son insu emparé de son cœur... de son être !... Ce cœur qu'il croyait bien devoir ne s'ouvrir jamais à l'amour vrai, battait maintenant à l'étouffer !...

Ecrasant et rejetant loin de lui par son pur attrait de vierge toutes les faciles beautés, dont les charmes capiteux l'avaient autrefois séduit, puis laissé sceptique et désabusé, Bertrande avait paru et, sans même s'en douter, l'avait vaincu apparaissant à ses yeux comme la vraie, la seule femme, c'est-à-dire l'amie, la compagne, près de laquelle, la vie doit s'écouler doucement sans heurts et sans secousses !... Oui !... son cœur, à lui, l'isolé, lui criait tout à coup : Insensé... tu m'as oublié !... mais je suis là, moi ! .. je vis !...

Alors, sortant de sa poche un petit porte-feuille qui ne le quittait jamais, Lucien l'ouvrit, et en tira, d'abord une photographie de femme, un peu pâlie par le temps... Celle de sa mère !.., et il la baisa pieusement...

Puis, dépliant un papier déjà vieux, froissé aux angles, un peu jauni, il y lut à demi voix ces lignes tracées par une main déjà rendue tremblante par les approches de la mort, et où se voyaient des traces de larmes :

« Mon Lucien,

Je sens que bientôt je ne serai plus là pour te guider et te protéger dans la vie... Ton père t'aime, mais a peu le temps de s'occuper de toi.

Ecoute les conseils de ta mère qui fut ta meilleure amie...

Reste toujours un croyant et un honnête homme. Fuis les mauvaises sociétés... Et lorsque tu seras en âge de te choisir une compagne, écoute bien ce que je vais te dire :

Prends la belle, car tout homme est sensible au charme de la beauté ! Mais surtout qu'elle soit bonne et pure, simple et droite, afin qu'elle t'aime ! Ne cherche pas uniquement l'argent, car s'il contribue au bonheur, ce n'est pas tout dans la vie, et s'il plaît à Dieu, tu en auras pour deux !... »

Lucien laissa doucement retomber le papier sur ses genoux et murmura :

— C'est bien cela... ma mère a raison : elle est belle, est pieuse, bonne et simple ! son regard est limpide et franc ! Elle est pauvre !... Si elle veut de moi, elle sera ma femme !...

Ma mère, sois heureuse dans l'au-delà !...

Puis, de nouveau, il posa ses lèvres brûlantes sur le portrait. Et prenant une plume posée à sa portée sur le guéridon, d'une main fiévreuse et agitée, il écrivit les lignes suivantes : Villa des Dunes. Jeudi.

« Monsieur »

Il y a quinze jours à peine, je suis venu chez vous sous l'inspiration d'une sotte plaisanterie. Je vous l'ai, du reste avoué avec franchise, pardonnez-le moi. Mais près de vous, j'ai vu celle que vous appelez votre fille chérie. Et depuis, son image est restée gravée en moi... Je n'ai pu l'oublier ! Je viens de la revoir ici par un hasard étrange, ou providentiel !... Monsieur, je viens vous demander si vous voulez m'accorder sa main, si toutefois elle veut de moi ! J'essaierai de la rendre heureuse !

Répondez moi je vous en supplie !... Dois je aller vous rejoindre à Angers, ou viendrez-vous ici ?

Je suis chez de bons amis au chalet des Dunes.

Votre respectueux et tout dévoué
« Lucien Dubreuil »

Puis, il cacheta la lettre et le lendemain, il courut la porter à la poste et, chemin faisant, il lui sembla que tous les gens qu'il rencontrait étaient bons et que toutes les femmes étaient jolies !

VIII

Le jour suivant, dans l'après-midi, Lucien recevait une dépêche ainsi conçue : « Serai demain Croisic à trois heures, hôtel de la Plage, vous y attendrai, « de Cimiers »

Tout comme un vulgaire écolier, attendant le jour des vacances, notre amoureux se mit à compter les heures, en proie à une émotion et un trouble inconnus jusqu'alors ! Mais autant, depuis quelques jours, il se montrait distrait, parfois préoccupé par une pensée imprécise, mais cependant dominante, autant tout en lui, maintenant exprimait une joie cachée, une espérance visible pour tout œil un peu observateur.

La suite à Dimanche prochain.

Certifié par le Gérant soussigné, *Vu pour la légalisation ci contre,* LE MAIRE :

64 année — N° 4 HEBDOMADAIRE : 10 Centimes Dimanche 26 Janvier 1913

JOURNAL DES SABLES

ET COURRIER DE LA VENDÉE RÉUNIS

Organe d'Intérêts locaux, Républicain

ADRESSER les Abonnements et Annonces à l'Imprimerie T. DORÉ 27, rue des Halles, 27

ADRESSER ce qui concerne la Rédaction à M. T. DORÉ 27, rue des Halles, 27

L'IMPRIMERIE du JOURNAL DES SABLES est spécialement outillée pour exécuter promptement toutes sortes de Travaux Typographiques : Factures, En-têtes de lettres, Enveloppes commerciales, faire-part de Naissance, de Mariage et de Décès, Cartes de visite et d'adresse, Prospectus, Circulaires, Brochures, Livres à souche, etc. — Exécution irréprochable. — Prix modérés. AFFICHES

ABONNEMENTS — LES SABLES (VILLE) : Un an ..... 5 fr. ; Six mois ..... 3 fr. — DÉPARTEMENTS : Un an ..... 6 fr. ; Six mois 3 50

Les abonnements se paient d'avance. — L'abonnement fini, l'acceptation de deux numéros suivants équivaudra à un réabonnement.

TÉLÉPHONE 2-12

Le journal est en vente chez tous les marchands de journaux et dans les principaux bureaux de tabac des Sables et de l'arrondissement.

ANNONCES — La ligne, 4e page ..... 25 cent. ; La ligne, 3e page ..... 50 cent. ; Tarif réduit pour longue publicité.

LES ANNONCES SONT REÇUES : Dans toutes les Agences de Publicité et au bureau du journal, rue des Halles, 27.

Ce journal est désigné pour recevoir les Annonces judiciaires et légales. — Les extraits des affiches imprimées par nous y sont insérés gratuitement.

LETTRE PARISIENNE

On a écrit, sur l'élection de M. Poincaré à la présidence de la République, maintes choses qui devaient être dites ; on en a fait le triomphe de l'idée Nationale sur l'esprit de parti, on y a vu, et avec raison, une victoire éclatante des éléments modérés de ce pays, comme aussi un gage de bonne politique étrangère. Tout cela est fort juste ; mais il serait à propos, je crois, de noter que les scrutins du 17, en amenant au pouvoir suprême un citoyen de l'Est, ont remis les choses en leur juste place.

Depuis Gambetta, en effet, l'immense majorité de nos dirigeants nous venait du Midi de la France. Ministre et présidents fondaient sur les maroquins et les fauteuils comme ces bandes de sauterelles affamées que le vent du sud pousse sur l'Algérie. Avec M. Fallières, le vin de la Garonne avait remplacé à l'Elysée celui du Rhône, mais la différence était minime ; nous avons failli avoir le banyuls de Perpiguan. Franchement, j'aime mieux le vin clair des côtes de la Meuse...

Remarquez que l'idée de décrier le Midi est fort loin de ma pensée. Mais enfin la population de nos départements du Sud n'atteint pas la moitié de ceux du Nord, la proportion de leurs industrie est plus faible encore ; il est de toute logique que, dans le gouvernement du pays, la place capitale appartienne aux enfants des régions qui contribuent le plus, par leur travail et leur natalité, à la prospérité générale.

Notre attention doit s'arrêter sur un autre point, fort délicat, mais très important, surtout dans les circonstances actuelles : le Sud n'est pas, ne peut pas être aussi patriote que le Nord, ni aussi attaché que lui par toutes ses fibres à la grande âme de la patrie. Comment en pourrait-il être autrement ? le Midi n'a pas connu l'invasion ; il n'a que les échos des réalités lugubres dont après quarante-et-un ans le reste de la France est encore meurtri ; il n'a pas vu ses plaines ensanglantées, ses villes ruinées ses maisons éventrées pleurer, dans le grand silence des choses, les forfaits de l'envahisseur.

De sorte qu'avec la meilleure volonté du monde le Méridional ne pourra jamais être patriote comme on l'est plus au Nord, parce que là à l'insu même de l'homme le sang qui coule dans ses veines est brûlant du chaud amour de la patrie ; patriote comme on l'est tenez, à Bar-le-Duc, — comme on le sera demain à l'Elysée. Et à une époque où le jour est sombre et le lendemain incertain, ce patriotisme éclairé et ardent chez celui qui va détenir pendant sept années le titre grandiose de « premier magistrat » de la République, chef suprême des » armées de terre et de mer », ce patriotisme nous est un précieux réconfort.

Ne nous abandonnons point cependant, à une joie excessive. A l'heure où j'écris ces lignes, M. Briand, qui cherche à constituer un ministère poursuit, visiblement d'accord avec M. Poincaré, un programme d'« Union républicaine. » C'est déjà quelque chose, direz vous. Sans doute. Mais combien j'aimerais mieux un ministère « d'Union nationale » ! Nous avons vu depuis plusieurs années l'étiquette républicaine couvrir des mélanges si hétéroclites et si nuisibles tout ensemble, que jusqu'à nouvel ordre nous demeurons sur la réserve. Nous en ferait-on grief ? Chat échaudé ..

Jean MAUCLÈRE

LA SEMAINE

Le nouveau ministère est constitué. M. Briand est Président du Conseil. Parmi les personnalités les plus marquantes qui entrent dans ce cabinet, signalons MM. Jonnart et Pierre Baudin.

— L'élection de M. Poincaré à la présidence de la République a été accueillie avec un grand enthousiasme dans toute la France qui la considère surtout au point de vue national et patriotique. La presse étrangère de toute nationalité se montre élogieuse pour le nouveau président qu'elle considère comme un grand homme d'État.

— Le conflit roumano-bulgare semble s'arranger. La Russie aurait offert ses bons offices qui auraient été agréés par les gouvernements bulgare et roumain. On dit même que la Roumanie serait prête à entrer dans la Confédération balkanique.

— On attend la réponse de la Turquie aux puissances. La Turquie semble s'incliner vers la paix. La peste serait à Andrinople.

— M. Deffaut, le receveur buraliste d'Arracourt, a reçu un poste équivalent à Manois (Haute-Marne).

— « L'Union Centrale des Syndicats professionnels féminins » a célébré dimanche ses dix ans d'existence par une fête qui a obtenu un très beau succès. Notre ami Henri Bazire a prononcé, pour la séance de clôture, un magnifique discours qui a été très applaudi

— Une fête a été organisée pour célébrer le cinquantième anniversaire de l'entrée de M. Etienne Lavisse à l'Ecole Normale qu'il dirige aujourd'hui. M. Poincaré, président de la République, était présent à cette fête.

— M. Celos, républicain de gauche, a été élu député de Bernay (Eure), en remplacement de M. Camille Fouquet, indépendant.

— M. Prubot, le rescapé de la catastrophe de Courrières qui conduisit au fond de la mine un groupe de ses camarades qu'il ramena à la surface après 17 jours passés dans le puit, est mort à Méricourt. M. Prubot, pour sa belle conduite, avait été nommé Chevalier de la Légion d'honneur.

— La Russie a fait entendre à la Turquie qu'il lui fallait abandonner Andrinople. L'Assemblée des Notables réunie à Constantinople, s'est prononcée pour l'acceptation de la note des puissances et la conclusion de la Paix Le gouvernement turc est décidé à suivre cet avis. On espère donc que la paix sera bientôt conclue.

— Gérard, le satyre nanéen a été guillottiné à Nancy. Il est mort courageusement.

— Sur la proposition de M. Grousseau, la Commission de l'enseignement a repoussé, par 9 voix contre 8 et 6 abstentions, la proposition de M. Brard, tendant à établir le monopole de l'enseignement dans les communes comptant moins de 3.000 habitants. M. P. Dupuy a été chargé de préparer un rapport dans ce sens.

Les Victoires Platoniques

Le matin même où ils annoncèrent l'élection de M. Poincaré, les journaux qui tiennent à être toujours du côté où l'on profite semblaient s'être concertés pour déclarer que le nouveau Président ne devait son succès qu'à une majorité vraiment « républicaine ».

Dans le cas particulier, les « républicains » avaient été délimités à l'avance par le bureau de la réunion plénière, et cette réunion avait donné la majorité à Pams. Si M. Poincaré a trouvé le lendemain, dès le premier tour de scrutin, une majorité devant le Congrès, il ne l'a pas dûe aux socialistes qui ont voté pour leur candidat avec une discipline parfaite ; il la doit aux progressistes, aux libéraux, et même aux conservateurs. Le nouveau Président a été élu contre le Bloc, et sa majorité se compose, pour un tiers, de ces députés que le vocabulaire maçonnique désigne du nom générique de « cléricaux ».

Tel est le fait. Telle est la vérité que personne n'a le droit de travestir.

On peut en tirer des déductions diverses, mais des déductions timides, atténuées, adoucies par les conditions et les restrictions. L'empressement que mettent les plus bruyants adulateurs de M. Poincaré à répudier ceux qui furent ses soutiens les plus fermes et les plus désintéressés, indique assez que la reconnaissance ne sera pas plus dans l'avenir que dans le passé une vertu politique.

D'autre part, c'est en adoptant certaines doctrines que l'opposition libérale défend depuis douze ans que les hommes de l'apaisement ont pu constituer la majorité sur laquelle ils s'appuient. Ni M. Poincaré, ni M. Briand ne sauraient l'oublier sans péril.

Au total, je crois qu'on pourrait mettre tout le monde d'accord si l'on convenait une fois pour toutes qu'il est permis de prendre aux libéraux leurs principes, mais qu'il est défendu jusqu'à nouvel ordre de leur rendre justice.

A nous le dépôt des doctrines tutélaires ; à eux les palmes académiques et les bureaux de tabac !

Ces emprunts qu'on fait à notre parti et ce concours qu'on en reçoit paraissent un peu plus frappants parce qu'ils portent sur des questions essentielles comme celle de la concorde patriotique ; mais en plein régime du Bloc, les quelques lois sociales qui furent votées avaient été élaborées, elles aussi, dans les Congrès de catholiques. Tandis en effet qu'il y a vingt ans, radicaux et socialistes réclamaient la protection de la femme ouvrière, la loi de dix heures, le repos du dimanche et les retraites pour la vieillesse. Quand ils ont senti le besoin de faire « quelque chose » pour le peuple, les radicaux ont pris les projets des catholiques sociaux et y ont mis leur estampille.

Pour que nos succès de principe deviennent des succès réels avec toutes leurs conséquences normales, il nous manque l'autorité et la méthode qui organiseront notre action politique et notre action sociale. En attendant que nous les ayons, il faut bien nous en passer.

D'ailleurs nous ne faisons pas fi de nos victoires platoniques. Elles ne nous servent à rien, personnellement ; mais elles servent notre pays. Notre ambition serait parfaitement satisfaite, si nous ne sentions pas que notre besogne serait mieux exécutée par notre parti lui-même.

Il n'y a pas à désespérer d'y parvenir, et le moyen le meilleur — puisque c'est celui qui nous réussit — est peut être de travailler à multiplier et à étendre nos conquêtes dans l'opinion publique.

Nous n'avons rien à inventer pour cela, nous n'avons qu'à provoquer des conférences, et à répandre nos journaux.

Il n'est pas rare d'entendre des braves gens déclarer à la sortie d'une réunion où l'un des nôtres a défendu nos doctrines : « A quoi bon ? Cela n'avance à rien ».

Combien qui devraient être les lecteurs assidus de la presse qui les défend donnent leur argent et livrent l'entrée de leur foyer à des journaux qui combattent plus ou moins sournoisement tout ce qu'ils aiment.

Et pourtant à des périodes comme celles-ci où nous voyons la lumière renaître en beaucoup d'esprits, ne faut-il pas se demander quelle part revient à ces orateurs et à ces journalistes qui n'ont pas cessé, dans les plus mauvais jours, de ranimer la flamme qui vacillait sous la tempête.

Ils écrivaient et on les lisait mal ; ils parlaient et on ne les croyait pas. Mais leur parole et leurs écrits traçaient tout de même dans le Bloc antipatriote et anticlérical le fin sillon de la félure. Le coup parut l'effleurer à peine, et pourtant... n'y touchez pas, il est brisé.

On ne sait pas trop ce qui s'élabore en ce moment dans les creusets de la politique. Les uns disent : ce sera la guerre au printemps. Les autres envisagent seulement l'éventualité moins sanglante de la réforme électorale. Dans l'une et l'autre hypothèse, le peuple aura plus que jamais besoin d'être réconforté par les saines doctrines. Il faut donc les répandre plus que jamais, par la parole et par la plume.

Les catholiques allemands ont formulé en faveur de leur presse la règle des trois *iren* : « Abonniren, Annonciren, Correspondiren ». La traduction est à la portée de tout le monde. Abonnez-vous à vos journaux, car l'abonnement seul est rémunérateur et leur permet de vivre. Réservez-leur vos annonces. Adressez-leur des informations afin que, par le concours de tous, ils deviennent les mieux renseignés.

Ils feront ainsi, avec vous, grâce à vous, la conquête définitive de l'opinion et hâteront le jour des vraies victoires.

MAURICE PONTHIÈRE.

LE MINISTÈRE BRIAND

Le troisième ministère Briand a été définitivement constitué.

La liste des membres avec les attributions des portefeuilles a paru mercredi matin au *Journal Officiel*.

Voici cette liste :

Présidence du Conseil et Intérieur	MM. Briand
Justice	Barthou
Affaires étrangères	Jonnart
Guerre	Etienne
Marine	Baudin
Finances	Klotz
Instruction publique	Steeg
Travaux publics	J. Dupuy
Commerce	Guist'hau
Agriculture	F. David
Colonies	J. Morel
Travail	Besnard
Sous-Secretaires d'Etat	
Intérieur	P. Morel
Postes et Télégraphes	Chaumet
Finances	Bourély
Beaux Arts	Bérard

Le Nouveau Ministère

M. Briand vient de constituer son ministère. A vrai dire, il ne paraît pas aussi « brillant » que le précédent. On n'y trouve pas des hommes d'État d'aussi grande envergure que les collaborateurs qu'avaient su grouper M. Poincaré. M. Briand a fait appel au concours des anciens membres du cabinet Poincaré ; mais il lui manque les hommes de premier plan, tels que MM. Millerand, Delcassé, Bourgeois.

On peut même dire que ce nouveau ministère est accueilli avec une certaine méfiance dans les divers milieux politiques. Les partis modérés, désirant un ministère national qui gouverne au-dessus des partis pour la grandeur de la France et l'apaisement dans l'intérieur, manifestent une défiance justifiée contre les éléments trop avancés que contient le nouveau Cabinet ; avant de lui faire crédit, ils l'attendent à l'œuvre et ne se fient pas aux déclarations de M. Briand qui prétend vouloir continuer la politique de M. Poincaré. Il serait maladroit de suivre une politique qui ne serait pas conforme aux aspirations du pays qui se sont manifestées et ont triomphé à l'occasion de l'élection présidentielle. L'opinion publique a suffisamment fait connaître sa volonté pour que M. Briand sache qu'il lui est impossible de passer outre.

D'autre part, les combistes sont loin d'être satisfaits et manifestent déjà leur intention de faire opposition au ministère.

On remarquera que M. Briand dit que « ses démarches ont évolué. » Il voulait, en effet, faire une place aux vaincus de Versailles. Mais ceux-ci ont été intraitables, ou bien ils ont posé des conditions inacceptables. De même, M. Briand s'est heurté à l'hostilité irréductible des antiproportionnalistes. Seul, M. Paul Bourély, partisan du scrutin de liste pur et simple s'est laissé convaincre.

Donc, pas d'illusions à se faire : c'est la bataille. Les combistes l'ont déjà engagée dès mardi. Le groupe radical-socialiste, réuni sous la présidence de M. René Renoult, a voté un ordre du jour affirmant « son attachement à une « politique d'action laïque et de réformes sociales, fondée sur l'union et la discipline des républicains de gauche, sans aucune compromission avec le parti progressiste et la Droite. »

Pour bien préciser sa manœuvre, le groupe a décidé de demander la fixation à une date très rapprochée de la discussion de la fameuse proposition de M. Brard contre les écoles libres. Les manifestants n'étaient, d'ailleurs, qu'une trentaine sur 150 membres que compte la gauche radicale-socialiste.

Le président, M. René Renoult, s'est distingué par la violence de ses attaques contre le ministère. Cependant, deux heures auparavant, il déjeunait dans un restaurant de l'avenue de l'Opéra avec un sénateur très ministériel de l'Algérie. Sans doute, les vins n'étaient pas assez généreux pour le disposer à la conciliation et à la bienveillance.

M. Briand avait, d'ailleurs, été informé officieusement dans la matinée du grave mécontentement des combistes par MM. Maurice Faure et Lintilhac, qui lui avaient déclaré tout net que la composition du ministère, telle qu'elle était annoncée par les journaux, ne saurait donner satisfaction à « l'opinion républicaine. »

Cela promet...

A. J.

La Paix est proche

Une grande et bonne nouvelle nous arrive d'Orient : la Turquie, cédant aux demandes des alliés et aux conseils des puissances, est décidée à abandonner Andrinople ; en outre, elle s'en remettra à l'Europe du soin de régler amiablement la question des îles de la mer Egée.

La dernière crainte de conflit se trouve éloignée et l'on peut dire que la paix est proche.

L'Europe entière, tous les gouvernements et tous les peuples accueilleront cette nouvelle avec la plus grande allégresse. Depuis trop longtemps la menace d'une conflagration était suspendue sur nos têtes, l'activité commerciale était hésitante, les finances publiques dans un inquiétant marasme, il n'est que temps que ce cauchemar cesse et que, de toutes parts on se remette avec confiance au travail.

Des évènements qui viennent de se dérouler en Orient, il se dégage une profonde leçon, dont nous ne pouvons méconnaître la portée : la Turquie sort de la lutte amoindrie, presque anéantie, incapable désormais de faire entendre sa voix dans le concert des puissances ; elle a dû subir, sans aucune restriction, la loi d'airain de ses vainqueurs ; ni ses menaces, ni ses supplications, ni ses appels à la Justice n'ont réussi à faire fléchir le *Va Victis* ! qui a été et qui sera l'éternelle loi des faibles.

Si la Turquie en est là aujourd'hui, ce n'est point qu'elle ait manqué de bonnes volontés et de courages, c'est qu'elle avait laissé introduire l'anarchie et le désordre dans son gouvernement politique, dans sa défense nationale ; c'est que voulant et pouvant être une nation forte et respectée, elle avait négligé la seule sauvegarde de toute nation qui veut vivre : son armée.

Le résultat fut que l'on vit, dans les champs de Kirk-Kilissé, des soldats braves jusqu'à l'héroïsme se sacrifier inutilement pour leur pays, alors que les généraux ignoraient leur devoir, que les chefs s'entredéchiraient, que les armements étaient dérisoirement insuffisants, que les services de ravitaillement et d'intendance étaient inexistants.

La leçon est terrible ; elle est méritée. Puissions-nous ne pas l'oublier !

Gardons-nous, Français, de prêter une oreille complaisante aux prêcheurs de désarmement, aux partisans d'un vague humanitarisme dont les théories amolissantes tendent à nous faire oublier notre devoir primordial de grande nation : la préparation à la défense nationale.

Une menace de conflit disparaît : cent autres peuvent surgir demain à l'horizon. Il en surgira d'autant plus qu'il y aura des nations faibles et incapables de se défendre. Il ne faut pas dire : « Si la Turquie avait été forte, elle n'aurait pas pas été vaincue », il faut bien se pénétrer de cette idée que, si la Turquie avait été forte, elle n'aurait même pas été attaquée, il n'y aurait pas eu de guerre, et la péninsule balkanique n'aurait pas été transformée en un affreux champ de bataille, et les peuples y vaqueraient tranquillement à leurs affaires et jouiraient en paix des bienfaits de la civilisation.

Soyons forts ! Faisons allègrement les sacrifices nécessaires à la défense nationale, veillons jalousement à la suprématie de notre armée, de notre marine. Enfin soyons unis pour être prêts au jour du danger : c'est en l'état actuel de l'Europe, le seul moyen de garantir nos droits et de nous assurer la paix.

Jacques ABEILLE.

MAINTENANT IL FAUT LA FAIRE...

C'est de la réforme électorale que nous voulons parler.

Les sénateurs obstructionnistes qui, sous la conduite de Clemenceau et de Combes, étaient partis en guerre contre la R. P., sont rentrés en hâte et tout éclopés dans leurs foyers, en laissant pour morts leurs grands chefs sur le champ de bataille.

Au fond, le combat s'est livré non sur le nom de M. Poincaré, mais à l'occasion de la R. P. Il serait d'une immoralité scandaleuse que la victoire n'eût pas de sanction immédiate.

D'autant plus — et Briand fera bien d'y prendre garde — que cette victoire est une victoire de l'opinion publique qui, en imposant l'élection de Poincaré, a entendu signifier une fois de plus sa volonté très nette au Parlement.

On prête à Briand l'intention de transiger, de faire une cote mal taillée. Cela ne nous paraît pas possible. Ce serait de la folie. Et il faudrait croire qu'une épidémie de suicide sévit sur le monde politique.

Si après avoir dénoncé les mares stagnantes, Briand en devenait le défenseur, si Poincaré, qui a si énergiquement soutenu la R. P, et l'a fait triompher devant la Chambre, acceptait de l'immoler pour désarmer les Blocards, ils deviendraient l'un et l'autre l'objet de la risée publique.

Cette capitulation devant Combes et Clémenceau, qu'on ressuciterait sans doute pour la circonstance, toucherait au grotesque.

L'élection Poincaré est interprêtée par le pays comme la victoire définitive de la R. P. C'est une sorte de pacte passé entre l'opinion publique et le nouveau Président. Nous ne doutons pas qu'il ait la loyauté de tenir sa promesse.

D'ailleurs, la moindre désillusion à cet égard, surtout après l'incident Millerand, emporterait rapidement sa popularité aujourd'hui certaine.

APRÈS LE CONGRÈS

DES FAMILLES NOMBREUSES

Le grand public, ces jours derniers, n'avait d'yeux que pour Versailles, pour l'élu du Congrès, pour le coup de massue asséné au Combisme. La convocation de l'Assemblée Nationale a donc quelque peu détourné l'attention d'une réunion plus modeste, mais fort utile et dont les résultats sont encourageants.

La Ligue populaire des pères et mères de familles nombreuses de France, que le capitaine Maire a fondée et préside, a tenu samedi et dimanche, un congrès national.

Comme les sections de la Ligue sont très nombreuses, les délégués l'étaient aussi et se sont montrés fort ardents. On sent dans ces groupes d'une activité bienfaisante et moralisatrice, un zèle et une confiance qui ne pourront que s'accroître quand les familles à enfants multiples auront pris plus encore conscience de leur force. D'ores et déjà, les ligueurs ne mâchent pas leurs mots : vote plural pour chefs des grandes familles, dégrèvements, allocations familiales, avantages militaires et, comme contre-partie, impôt sur les célibataires et les familles d'un enfant, etc., etc., ce ne sont plus des « vœux » pour les congressistes : ils parlaient de toutes ces choses comme on parlerait de droits incontestables. Cette énergie est réconfortante.

Aussi bien, tout ce mouvement, à l'encontre de tant de mouvements contemporains, dénote-t-il enfin la santé morale. Combien de fois faudra-t-il redire que le grand problème patriotique est celui de la repopulation, que les meilleurs serviteurs du pays sont ceux qui lui donnent des enfants que le néo-malthusianisme est une plaie immonde, lâcheté pour soi, injustice pour les autres ?

Ce sont nos enfants, disent aux malthusiens les ligueurs de M. Maire, qui protègent la fortune des vôtres, en même temps que leur nombre assure seul la survivance de la patrie commune... Et la société, sauvée par les familles nombreuses, s'ingénierait à peser sur elles ! Il faut que leurs services cessent d'être méconnus et que les « faveurs », s'il doit y en avoir, prennent le bon chemin, c'est-à-dire celui des bons serviteurs.

On a beau se creuser la tête pour chercher les objections qui pourraient être faites aux innombrables arguments que la Ligue tourne et retourne en tous sens : on ne découvre jamais l'ingénieux sophisme qui, dans le fond, parviendrait à lui donner tort. Le bon droit est pour elle. Sur les dix revendications précises qu'elle formule, il est loisible tout au plus d'ergoter sur quelques termes ou d'être en désaccord sur les voies de réalisation. Mais les principes sont justes.

Une nation qui voit, chaque année, diminuer les naissances, ne peut pas refuser qu'une allocation ou dégrèvement d'impôts soit accordée à partir du quatrième enfants ; que les faveurs dont l'Etat dispose soit surtout réservées de par la loi, aux familles nombreuses ; qu'il soit tenu compte aux fonctionnaires de leurs charges de famille ; qu'à mérite égal, il y ait, dans les admissions aux places, une cote de famille pour les concurrents ; que la loi qui permettait aux pères de familles de sept enfants d'en faire élever un aux frais de l'Etat soit rétablie ; que des bourses soient réservées aux enfants des familles nombreuses ; que l'Etat s'occupe sans tarder de la question des logements ; que l'assiette de l'impôt sur le revenu ne puisse être établie que par tête ; que le chef de famille ait le vote plural.

Nous ne saurions donc refuser notre actif concours, notre aide généreuse aux revendications si légitimes des familles nombreuses. Elles représentent l'élément moral de la nation, elles sont l'avenir, elles ont su d'ailleurs, maintenir résolument l'action de leur Ligue sur le terrain social, sans compromis politique : c'est ce qu'il faut.

Dans une conférence publique, au Trocadéro, M. le capitaine Maire a éloquemment exposé la raison d'être, l'objet et les méthodes du groupement. Sa conférence, que présidait le ministre des finances, accumulait avec précision et force les raisons péremptoires qui doivent faire des grandes familles l'objet de la sollicitude particulière des pouvoirs publics. Elle a été acclamée.

Où les ligueurs, cependant s'abusent (mais laissons-leur cette illusion fortifiante), c'est lorsqu'ils croient que leur succès peut être prochain et que leur bon droit, d'ici peu, aura raison de tous les petits intérêts particulier et électoraux de MM. les parlementaires. Tout arrive, ou tout arrivera — même la R. P — mais il faut le temps et l'obstination La justice d'une cause n'est qu'une faible garantie de son triomphe rapide.

FRANÇOIS LAURENTIE.

Franco à l'essai, demandez
la **MONTRE** précise et garantie
le **BIJOU** élégant et solide
l'inusable **ORFÈVRERIE**
à G. TRIBAUDEAU
6 premiers Prix, 22 Médailles d'Or aux Concours de Chronomètres à l'*Observatoire de Besançon*.
G. TRIBAUDEAU, Fabt principal à **BESANÇON**,
livre directement au Public chaque année plus de 500,000 objets : MONTRES, CHRONOMÈTRES, BIJOUX, PENDULES, ORFÈVRERIE, *Réparations*.
Franco Tarifs illustrés. **PRIME** à tout achat.

Les Sables

LA CRISE SARDINIÈRE

Ainsi que nous l'avons annoncé la semaine dernière, depuis le 1er janvier, 116 usines de conserves des côtes bretonnes et vendéenes, c'est-à-dire la totalité des usines à l'exception d'une vingtaine qui ont voulu conserver leur liberté d'action sont fermées, et cette mesure parait bien définitive puisque l'administration des contributions indirectes a été avisée par chacun des fabricants de la fermeture de ses usines pour 1913. Pour se rendre compte de l'étendue du désastre qui frapperait nos côtes, si d'ici le mois de mai prochain une entente n'était pas intervenue entre les pêcheurs et les fabricants ; il suffira de savoir que d'après une statistique récente, l'industrie sardinière occupe de Trébarden aux Sables-d'Olonne, les équipages de 3.500 barques, soit environ 21.000 pêcheurs, un personnel de 15.000 femmes, de 15.000 soudeurs, sans compter les centaines de manœuvres et ouvriers divers, elle verse annuellement aux pêcheurs de six départements et à leurs femmes plusieurs millions de salaires et elle fait subsister environ 40.000 familles, soit une population de 200.000 individus.

Ce n'est pas tout. L'arrêt de cette industrie frappe fatalement toutes celles qui s'y rattachent : construction des barques, commerce des agrés, cordages, voiles, rogues, etc., etc., la vie matérielle de plusieurs millions d'individus : boulangers, bouchers, épiciers, débitants, fournisseurs de toutes sortes, dépend essentiellement ou même presque exclusivement du rendement de la pêche de la sardine, puisque pour nos agglomérations maritimes la source principale de richesse ou pour mieux dire de bien-être est constitué par ce poisson et que la population même qui ne se livre pas à la pêche en vit indirectement.

Il est donc facile de voir par cet aperçu quel désastre constituerait pour les populations de nos côtes le maintien de la fermeture des usines.

Ce serait, il ne faut pas se le dissimuler, une population presque entière condamnée à mourir de faim, ou à peu près car la vente de la sardine en vert et la pêche du gros poisson n'arriveraient pas à compenser pour les pêcheurs, à beaucoup près, la vente aux usines ; et rien ne remplacerait les journées très rémunératrices que leur femmes y gagnent actuellement.

Mais quelles sont donc, va-t-on nous demander, les raisons qui ont pu déterminer les fabricants de conserves à prendre une décision qui, si elle est désastreuse pour les pêcheurs, ne l'est pas moins pour eux puisqu'elle aura pour conséquence de laisser improductifs les capitaux souvent considérables qu'ils ont consacrés à leurs installations industrielles ?

Les fabricants répondent à cette question, que leur industrie autrefois très prospère, traverse, depuis 1902, c'est-à-dire onze ans, une phase extrêmement difficile par suite de la concurrence terrible que leur font les usines de conserves établies sur les côtes d'Espagne, du Portugal et celles de Norvège. Dans ces différents pays on emploie les sennes, filets tournants, ce qui permet de capturer des quantités considérables de poissons, que les pêcheurs livrent aux usines à des prix extrêmement bas.

En France aux contraire, les pêcheurs cédant aux suggestions de quelques politiciens, comme les députés Goude et Le Bail, et des instituteurs directeurs des écoles de pêches, qui sont presque tous syndicalistes, n'ont trouvé rien de mieux que de limiter la pêche pour empêcher les prix de tomber au-dessous d'un certain niveau. Ils se sont entendus pour ne pas livrer aux usines au-dessus d'un certain nombre de milliers de sardines, et à plus forte raison, ils se sont opposés résolument à l'adoption des filets tournants qui permettait d'augmenter la pêche dans des proportions considérables.

Comme ils sont électeurs et qu'ils sont le nombre, l'administration de la marine s'est mise de leur coté, et sous prétexte d'empêcher des troubles dans les ports de pêche, a interdit l'emploi sur nos côtes des sennes et filets tournants.

Bien plus les pêcheurs comme ceux de Saint-Guemolé, qui emploient les filets tournants et s'en trouvent fort bien, ont comparu en correctionnelle le 15 janvier pour avoir enfreint le décret ministériel.

On comprend que dans ces conditions il était impossible aux fabricants de conserves de lutter contre la concurrence étrangère, si bien que toutes nos épiceries de campagnes, sont alimentées aujourd'hui par des conserves espagnoles ou portugaises. Beaucoup d'entre eux acculés à la ruine, ils ont décidé qu'ils ne pouvaient continuer à marcher ainsi, ils ont préféré fermer leurs usines de France dans lesquelles ils ne faisaient que manger de l'argent.

Les uns, le plus grand nombre sans doute, cesseront de fabriquer en attendant des jours meilleurs et les autres, transporteront leur fabrication en Espagne et en Portugal où ils trouveront le poisson à bien meilleur compte qu'en France et pourront ainsi lutter à armes égales avec leurs rivaux.

Telle est la situation. Comme toujours ce sont les petits, pêcheurs ou modestes fabricants de conserves, qui sont les plus sûrs d'y perdre ; les gros fabricants s'en tireront toujours, et nous ne voyons pour nos pêcheurs qu'un moyen de sortir de la terrible impasse où les ont conduits de mauvais conseillers, c'est de consentir à l'emploi des filets tournants, tout au moins lorsque la sardine s'éloigne des côtes, comme les fabricants le leur proposent ; d'obtenir de l'administration de la marine qu'elle rapporte le malencontreux décret rendu sur leur demande, et de s'entendre avec les fabricants, comme ceux-ci sont prêts à le faire pour fixer un minimum pour le prix de vente du poisson.

Une fois ce minimum établi, les pêcheurs n'auront plus à limiter la pêche et au contraire ils auront avantage à fournir le plus de poisson possible.

De leur côté les fabricants qui sont outillés depuis quelques années pour fabriquer un nombre beaucoup plus grand de boîtes de sardines ne refuseront plus du poisson comme jadis et seront en mesure de lutter contre la concurrence étrangère, car plus ils produiront plus leurs frais généraux diminueront relativement à la production totale.

Un de nos confrères annonçait ces jours derniers que le gouvernement, prévoyant ce qui se passera dans nos ports au moment de la réapparition de la sardine si, comme tout le fait craindre, les usines ne rouvraient pas, aurait fait une démarche près des fabricants de conserves, et leur aurait demandé d'entrer en pourparlers avec leurs collaborateurs pour tâcher de trouver un terrain d'entente ; les fabricants répondront très certainement au ministre qu'ils sont toujours prêts à s'entendre avec les pêcheurs, mais ce sera au gouvernement qu'il appartiendra de faire comprendre la situation à ces derniers, sans se préoccuper des questions électorales ou de popularité locale. C'est lui seul qui aura l'autorité nécessaire pour expliquer aux pêcheurs qu'il y a des lois économiques plus fortes que les députés et que les gouvernements eux-mêmes et contre lesquelles il est inutile de s'insurger.

S'il sait comprendre son rôle, il lui sera sinon facile, car les idées fausses sont trop ancrées dans les esprits, du moins possible d'arriver à une solution acceptable pour tout le monde et d'assurer la prospérité de nos ports de pêche, alors que si aucun remède n'est apporté à la situation actuelle on peut s'attendre à y voir régner l'été prochain le désespoir, la famine et la misère.

H. R.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 Janvier 1913

Lundi soir, à 8 h. 1/2, le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Collineau, adjoint. Il faisait mauvais temps, aussi bon nombre de nos édiles s'abstinrent de paraître. Un bon point au conseiller municipal chaumois, M. Pédeneau, qui a affronté la tempête pour remplir son devoir.

Etaient présents : MM. Collineau, Bataille, Palas, Lecomte, Lucas, Doré, Violteau, Mourat, Fontaine, Pedneau, Riant, Friconneau, Germain, Morineau.

La séance s'ouvre par la lecture et l'adoption des procès-verbaux des précédentes séances.

×

M. Lucas, instituteur, propriétaire route du Château, a obtenu de la Ville l'autorisation de faire passer un acqueduc sur un chemin communal longeant sa propriété, et dans ce but il a acheté des tuyaux. Mais le service vicinal s'oppose à l'établissement de l'acqueduc qui présente des inconvénients. Et voilà M. Lucas qui ne sait que faire de ses tuyaux. Le Conseil, reconnaissant la responsabilité de la Ville dans cette fausse manœuvre, décide de racheter les tuyaux pour la somme de 1400 fr.

×

M. Jollivet, sapeur pompier, est obligé par son état de santé de quitter la Compagnie. Le Conseil lui accorde la liquidation de sa pension de retraite qui sera de 140 fr. 65 par an.

×

M. Herbert a acheté le pan coupé du terrain du Calvaire. Il demande à acheter une bande de terrain en bordure sur la voie publique (place des Bains), de 90 centimètres de largeur. Cette demande est très discutée.

M. Morineau s'y oppose pour ne pas créer de précédent.

M. Fontaine votera contre. Il ne faut pas, dit-il, réduire le magnifique horizon qu'on découvre sur la mer du haut de la rue Travot ni empiéter sur la place des Bains. Vendre cette portion de terrain, c'est servir l'intérêt privé de M. Herbert contre l'intérêt général.

M. Violteau. — La place des Bains est le point central de la plage. Il y règne un encombrement considérable. Il y aurait plutôt lieu de l'élargir. Je ne voterai pas.

M. Palas. — Je voterai la demande de M. Herbert. J'estime de ça ne nuira pas à la circulation, mais qu'au contraire l'embellissement de la place y gagnera. D'autre part, nous ne devons pas dédaigner les fonds que produira la vente de ce terrain.

M. Collineau soutient la demande Herbert Il combat les arguments de MM. Morineau Fontaine et Violteau.

M. Morineau. — M Herbert, au lieu de s'étendre sur la voie publique, n'avait qu'à acheter un morceau de terrain sur les lots d'à côté. Mais il comptait sur ses amis du Conseil...

M. Collineau. — Vous nous supposez une singulière mentalité ! Nous ne regardons dans cette question que l'intérêt général

M. Doré. — Le Conseil doit être fixé maintenant, si nous passions au vote.

Il en est ainsi décidé. Le Conseil rejette la demande de M. Herbert par 9 voix contre 5.

×

M. Palas fait observer qu'au cours des fouilles faites dans les terrains du Calvaire, des ossements humains sont déterrés. Les enfants s'en emparent, et en trafiquent même sans aucun respect. M. Collineau dit que des ordres seront donnés pour recueillir avec soin ces ossements.

×

M. l'abbé Marceau désire acheter une portion de terrain, située rue des Deux-Phare, occupant un superficie de 46 m. 87, pour lequel il offre 13 francs du mètre. Le Conseil décide de demander 15 francs le mètre.

— Pour un terrain situé en façade de la rue Félix Faure, M. Marcitteau offre 8 francs du mètre. Le Conseil fixe son prix à 10 francs.

— Pour l'exécution du plan d'alignement, rue Basse à la Chaume, M. Courtin a cédé à la voie publique 54 mètres de terrain. Il demande 25 fr. du mètre. Le Conseil offre 20 francs.

×

L'adjudication pour la fourniture de braisettes d'anthracites à l'usine du service d'eau n'a pas donné de résultat. M. l'ingénieur Malégarie estime qu'il y a lieu d'acheter du charbon de première qualité. Il propose de passer un marche de gré à gré avec M. Legal qui fournira 20 tonnes de braisettes très acceptables au prix de 54 francs la tonne. Le Conseil se rangeant à cet avis décide de passer un marché avec M. Legal. Mais il sera demandé à M. l'ingénieur un rapport établissant le moyen de se procurer du charbon dans de meilleures conditions.

×

M. Souléry, commerçant aux Sables, demande que le commerce local soit admis à soumissionner pour la fourniture d'habillement du personnel des divers services municipaux, faite actuellement par la Maison de la Belle Jardinière. Il sera fait droit à la demande de M. Souléry.

×

Plusieurs pétitions des habitants de diverses rues sont soumises au Conseil :

Les habitants de la rue de la Paix prolongée (quartier de l'ancien hôpital) demandent la réfection de la chaussée et l'établissement de caniveaux. MM. Doré et Morineau appuient fortement cette pétition. Il y a une réelle urgence, disent ils, à faire la réfection demandée. La rue est impraticable, les eaux y croupissent et inondent les maisons voisines. Les fonds manquent pour faire les travaux nécessaires. Le Conseil décide cependant que les fonds provenant de la vente de terrains rue des Deux-Phares et rue Félix-Faure permettront de parer au plus pressé.

— Les habitants de la rue Gambetta réclament des canalisations de gaz et d'eau et l'établissement d'un bec au milieu de la rue. La canalisation d'eau sera faite aussitôt que des demandes suffisamment nombreuses d'abonnement auront été recueillies. 3 becs de gaz seront posées.

— Autre pétition des habitants de la rue des Barrières qui réclament le changement du nom de la rue. Le Conseil renvoie l'examen de cette question à une autre séance.

— Les habitants de la rue Trudaine réclament l'établissement d'une borne fontaine au coin de la rue des Francs-Maçons. Refusé.

— Sur la proposition de M. Collineau, les halles seront appelées « Marché Léandre-Giret ».

×

Le Conseil est satisfait de la façon dont M. Brelet, adjudicataire des fêtes et campements militaires, a accompli son contrat. Aussi, il est décidé qu'un marché de gré à gré sera passé avec lui.

×

L'adjudication des travaux de serrurerie pour réparations au clocher de l'église des Sables n'a donné aucun résultat. Le travail sera confié à M. Vidy, adjudicataire des travaux d'entretien des bâtiments communaux, qui consent un rabais de 5 0/0.

×

— Une subvention de 25 francs est votée à l'Association Fraternelle des Employés de Chemins de Fer de l'Etat.

— Une somme de 141 fr. 90 est votée pour payer à M. Moucherat, l'affichage et la publication des avis administratifs

— Une question d'échange de terrains, à la Rudelière, entre la Ville et M. Naud, propriétaire de la cité des Pins maritimes, sera discutée à une prochaine séance. Une commission municipale se rendra sur les lieux. A cette occasion, M. Doré déclare que puisque l'on parle de vente de terrains, il espère bien qu'une partie de l'argent réalisé sera affectée à la construction du chemin de l'Ilot à La Chaume.

Avant de clôre la séance, M. Collineau dit qu'à une prochaine séance, M. le Maire exposera au Conseil l'affaire de la forêt de la Rudelière.

A L'UNION SABLAISE

Le dimanche 19 janvier dernier fut pour notre excellente société chorale une journée de fête qui peut être marquée d'un caillou blanc.

La Société fêtait son vingtième anniversaire. A cette occasion, elle donnait un concert public salle du Gymnase. Ce concert eut un beau succès. La vaste salle était absolument bondée. Nos choristes exécutèrent avec beaucoup de brio, un ensemble parfait et un grand souci de l'expression musicale les chœurs inscrits au programme. Le public n'a pas ménagé ses applaudissements, et a fait à l'*Union Sablaise* une véritable manifestation de sympathie.

Le soir, un banquet réunissait un grand nombre de membres honoraires et les membres exécutants de la Société. Nous avons pu considérer l'estime dont l'*Union Sablaise* jouit dans notre ville, aux nombreux amis qui avaient tenu à prendre part à cette petite fête, et surtout à la qualité des convives qui appartiennent à l'élite de la population.

Encore une fois de plus, le Grand Hôtel du Cheval Blanc où se tenait ce banquet, a brillamment soutenu sa vieille réputation. Le service était assuré d'une manière impeccable, et les mets furent de choix et bien préparés. M. Larrignon a droit à tous nos éloges pour la renommée qu'il assure à son hôtel.

Aussi les convives firent le plus grand honneur au repas.

A l'heure des toasts, le sympathique président de la Société, M. A. Audebert prit la parole. Il eut à l'adresse de tous un mot aimable et plein de délicatesse, d'où la bonne humeur n'était pas bannie. Puis, au nom de la Société, il remit au chef une jolie baguette.

M. Genet, très touché de cette charmante attention, remercia chaleureusement ses camarades.

Le docteur Canteteau, avec une joviale bonhommie, dit tout l'attachement que les membres honoraires avaient pour l'*Union Sablaise* ; il rendit surtout hommage au dévouement de son président, et but à la prospérité de la Société. M. Lafargue, l'aimable propriétaire du Grand Café de la Plage, porta un toast au nom des plus anciens membres honoraires. Le docteur Jolly fit à son tour et avec beaucoup d'esprit l'éloge de la Société. M. Brianceau, avocat, puis M. Doré, conseiller municipal, auquel les membres de l'*Union* avaient tenu à manifester leur reconnaissance pour son intervention en faveur de la Société au Conseil Municipal, portèrent des toasts qui furent très applaudis. Enfin, M. Delaney, le jeune industriel bien connu, tint à montrer qu'aux Sables l'« entente cordiale » n'était pas un vain mot.

Après les toast, la joie et l'entrain se manifestèrent par des chants et des monologues qui nous montrèrent que la vieille gaieté gauloise n'est pas bannie de nos Sociétés sablaises. Il faut dire que les chanteurs abondèrent, ce qui fit paraître cette charmante petite fête, beaucoup trop courte.

Avant de se séparer, l'*Union Sablaise* exécuta avec brio l'un des plus beaux chœurs de son répertoire.

Cette petite fête laissera certainement un charmant souvenir à tous.

UN CONVIVE.

P. S. — On me prie d'informer les lecteurs du *Journal des Sables*, que l'*Union Sablaise* se prépare à aller dans quelques jours, à La Chaume, donner un concert avec le programme exécuté dans la salle du Gymnase.

AU PATRONAGE

Nous apprenons qu'à l'occasion du jubilé sacerdotal de M. l'abbé Richard, les jeunes gens du patronage Jeanne-d'Arc donneront, demain dimanche 26 janvier, à 4 h. 1/2, salle de la rue du Puits-Perdu, un grande représentation avec un très intéressant programme, notamment une pièce historique émouvante et de très grande valeur littéraire. *Thomas Morus*.

En raison de l'importance de cette séance, on est prié de retenir ses places à l'avance.

AU CERCLE DU PROLÉTARIAT

Le Cercle du Prolétariat célébrait, samedi dernier, selon la tradition établie, la fête des Rois. Les membres du Cercle avaient répondu en grand nombre à l'invitation qui leur avait été adressée.

On tira le gateau des rois. Ceux auxquels échue la fève furent l'objet d'une manifestation enthousiaste.

Notre ami Brianceau porta à leur santé. Il se félicita des liens de camaraderie qui unissent les membres du Cercle et donna lecture d'une lettre charmante de M. Henri Bazire, président d'honneur, qui, retenu à Paris, ne peut à son grand regret, être au milieu de amis du Cercle. En terminant, M. Brianceau leva son verre à la santé de M. Bazire, du président, M. Doré, et de tous les membres.

M. Doré prononça ensuite une allocution, remerciant M. Brianceau de ses excellentes paroles. Il félicita tous ceux qui avaient répondu à l'invitation et but à la prospérité du Cercle et de ses membres.

La réunion se poursuivit dans le plus joyeux entrain. Cette bonne soirée, qui fut trop brève, laissera le meilleur souvenir à ceux qui ont eu le plaisir d'y prendre part.

LA PROMOTION VIOLETTE

Le *Journal Officiel* vient de publier la promotion violette.

Dans la liste des nouveaux décorés de la rosette d'officier de l'instruction publique, nous relevons le nom de M. Belleville, qui dirige, depuis de longues années, avec un réel dévouement et une haute compétence, la Musique municipale des Sables.

Nous sommes heureux également de signaler la nomination de notre éminent compatriote, le ténor Léon David, au grade d'officier d'Académie.

Nous adressons aux nouveaux promus nos plus vives félicitations pour la distinction méritée qui honore leur grand talent.

A LA MUSIQUE MUNICIPALE

La nouvelle de la promotion de M. Belleville, le sympathique directeur de la Musique Municipale, au grade d'officier de l'instruction publique a naturellement causé le plus vif plaisir aux membres exécutants. Aussi une souscription a été aussitôt ouverte pour offrir une superbe palme enrichie de diamants à M. Belleville. La remise solennelle de ce souvenir aura lieu dimanche prochain, à 11 heures du matin.

La Société organise un bal qui se tiendra le 22 février prochain, au Grand Casino. La Musique Municipale effectuera une sortie promenade à Bordeaux pour les fêtes de la Pentecôte.

ACCIDENT DE VOITURE

Jeudi soir, M. Louis Riant fils, marchand de cochons aux Filées, revenait en voiture de Vairé, lorsqu'arrivé près le pont de la Grève, sa voiture heurta violemment celle de M. Désiré Amélineau, meunier à Vairé.

Le cheval de M. Riant fut tué sur le coup et les brancards complètement brisés.

IL ROULE ENCORE

Un inconnu, se faisant appeler Paul Renaudet, âgé de 20 ans, a loué une bicyclette, puis n'a plus reparu. Il roule encore... Plainte a été portée contre ce peu délicat cycliste.

PRESTATIONS EN NATURE

Les contribuables qui veulent acquitter leurs prestations pour 1913, en nature, doivent en faire la déclaration au secrétariat de la Mairie, jusqu'au 31 janvier inclus, dernier délai.

RETRAITES OUVRIÈRES ET PAYSANNES

Les assurés obligatoires ou facultatifs dont l'anniversaire de naissance se trouve dans le mois de janvier doivent faire procéder, dès maintenant à l'échange de leur carte annuelle dûment timbrée.

Le Maire invite également les assurés dont l'anniversaire de naissance se trouve dans les mois antérieurs et qui n'ont pas encore fait l'échange annuel de leur carte à y faire procéder d'urgence.

ASSISTANCE AUX VIEILLARDS INFIRMES ET INCURABLES

La 21e liste nominative des vieillards, infirmes et incurables privés de ressources proposés par l'administration de l'Assistance, se trouve déposée au secrétariat de la Mairie, où chaque contribuable ou habitant de la commune peut en prendre communication, tous les jours non fériés de 9 heures à 11 heures du matin, et de 1 heure à 4 heures du soir.

Pendant le délai de vingt jours, à compter du 23 janvier 1913, tout pétitionnaire dont la demande aura été rejetée pourra renouveler celle-ci, mais alors cette nouvelle demande devra être adressée au président de la Commission cantonale, à la Sous-Préfecture.

Dans le même laps de temps, tout contribuable ou habitant de la commune pourra également réclamer, ou l'inscription des personnes omises, ou la radiation de futurs bénéficiaires indûment portés sur la liste.

ACCIDENTS DU TRAVAIL

M. Ernest Loirat, 32 ans, camonneur chez M. Beaupuy, entrepreneur de menuiserie, s'est arraché l'ongle du pouce gauche en remuant des pièces de bois.

15 jours d'incapacité de travail, sauf complications, d'après M. le docteur Gaucher.

— Auguste Petitgas, 15 ans, apprenti cordier, travaillant chez M. Louis Buchou, cordier, route d'Olonne, s'est piqué en longeant un fil d'acier qui s'était décroché de l'émerillon, causant une plaie au poignet gauche.

10 jours d'incapacité de travail d'après M. le docteur Palas.

— Camille Penard, 53 ans, forgeron chez M. Friconneau, forgeron de marine, quai du Commerce, s'est brûlé la face dorsale de la main gauche, en redressant à chaud une pièce de fer.

8 jours d'incapacité de travail d'après M. le docteur Manne.

CONCERT DE « LA FAUVETTE »

C'est demain dimanche, 26 janvier, qu'aura lieu le concert offert par l'orphéon mixte *La Fauvette*, à ses membres honoraires et aux familles des exécutants, avec le concours de M. Pichery, comique des Concerts de Nantes ; l'Orchestre Symphonique et un groupe d'Amateurs.

Voici le programme :

PREMIÈRE PARTIE

1. *Miss Helyett*, fantaisie (Audran), orchestre. — 2. *Le Gave*, chœur (A. Kunc), hommes seuls. — 3. *M. Pichery* dans son répertoire. — 4. *Noël d'Irlande*, romance (Holmès), M. Louis Audrin. — 5. *A part ça, tout va bien!* chansonnette comique (X...), M. Clair. — 6. *La Veuve Joyeuse*, ent'acte du 3e acte (Lehar), orchestre solo de violon par M. Bertrand. — 7. *Monologue comique* (X...), M. G. Delille. — 8. *La Favorite*, duo du 1er acte (Donizetti), MM. Buchou et Blondel. — 9. M. *Pichery dans son répertoire*. — 10. *Chant de l'Almée* (Weyts), arrangé par M. Pinault, chœur mixte et orchestre. — Entr'acte de 10 minute.

DEUXIÈME PARTIE

1. *Marche du Comte de Luxembourg* (Lehar), orchestre — 2. *Les Martyrs aux Arènes*, chœur (L. de Rillé) hommes seuls), — 3. M. *Pichery dans son répertoire*. — 4. *Manon* « En fermant les yeux... » (Massenet) M. L. Audrin. — 5. *Le Moine du Capitaine*, chansonnette comique (X...). M. Clair. — *Flots du Danube*, valse chantée (Ivanovici), dames seules. — 7. *M. Pichery dans son répertoire*. — 8. *Air de Ballet* (Pfeiffer), orchestre. — 9. *Crispin médecin*, comédie en un acte de MM. Hauteroche et J. Truffier.

Le piano d'accompagnement sera tenu par Mlle Yvonne Fontaine et M. Pinault, professeur de musique.

La location est ouverte au Grand Casino le dimanche 26 janvier, de 9 heures à 11 heures du matin pour les membres honoraires et les familles des exécutants seulement, et de 1 heure à 4 heures pour les autres invités munis de cartes.

FÊTES DU CARNAVAL

Prolongation de la durée de validité des billets d'aller et retour.

A l'occasion des Fêtes du Carnaval, la durée de validité des Billets d'aller et retour délivrés par les gares du Réseau de l'Etat (Lignes du Sud-Ouest), sera prolongée comme il est indiqué ci-après :

A. — Billets à destination du Réseau de l'Etat (Lignes du Sud-Ouest), de la ligne de Ligré-Rivière à Richelieu, de la ligne du Pallet à Vallet, des Lignes de Chemins de fer Départementaux (Réseaux d'Indre-et-Loire, des Charentes et des Deux-Sèvres), de la ligne de Mamers à Saint-Calais, des lignes de l'Anjou, des Tramways de la Vendée, des Chemins de fer Economiques des Charentes et de la ligne du Blayais.

Les coupons de retour des billets délivrés à partir du 28 Janvier, dont la validité normale expirerait avant le 6 Février, seront exceptionnellement valables jusqu'au dernier train du 6 Février.

B. — Billets à destination du Réseau de l'Etat (Lignes de Normandie et de Bretagne), du Réseau d'Orléans et du Réseau du Midi.

Les coupons de retour des billets délivrés à partir du 30 Janvier, dont la validité normale expirerait avant le 5 Février, seront exceptionnellement valables jusqu'au dernier train du 5 Février.

MÉDAILLE DE 1870

M. Pierre Duret, qui a fait campagne contre l'Allemagne en qualité de soldat à la garde nationale mobilisée vient de recevoir le diplôme de la médaille de 1870 1871.

SUBVENTIONS

M. le ministre de l'Agriculture vient d'accorder aux sociétés d'assurance contre la mortalité des bestiaux, les subventions ci-après : 700 fr. à la Barroise-de-la-Barre-de-Monts, dont M. Dumarcet est le président ; 200 fr. à la Saint-Gervaisienne, de Saint-Gervais, président M. Sallion ; 700 francs à la Société de Bois-de-Céné, président M. Adam Boucher ; 1.000 fr. à La Fraternelle-Bouinaise, président M. Rousteau.

CLASSE 1912

Les Conscrits de la Classe 1912 sont priés de vouloir bien assister à la Réunion qui aura lieu Dimanche prochain, 26 Janvier, à 1 h 1/2 du soir, à la Buvette de la Pompe.

Objet : *Sortie du drapeau.*

FÊTE DU CARNAVAL 1913

C'est avec joie que nous apprenons que sa majesté Carnaval II Roi des Sables et empereur de la Rudelière reviendra cette année présider les bals organisés par M. Valère Rabette au Chalet des Pins.

Sa majesté retour d'un long voyage nous promets de nous apporter le soleil qui depuis longtemps s'est échappé des Sables. Ne regardant pas au prix elle nous a commandé une saison merveilleuse et pour les marins elle nous promet la réouverture des usines à sardines et la solution du conflit aux mieux des intérêts de nos pêcheurs.

Espérons qu'elle tiendra parole et préparons nous à aller l'acclamer au Châlet des Pins.

En dernière heure nous apprenons que sa majesté se fera habiller par les Nouvelles Galeries.

MUTATIONS ET NOMINATIONS

Comme suite au vote du budget de 1913, le Maire des Sables vient, par arrêtés en date du 15 janvier courant, de procéder aux mutations et aux nominations ci-après :

M. Roucher Baptiste, secrétaire adjoint à l'Etat-civil, est nommé chef de bureau au secrétariat. — M. Glénereau Henri, dactylographe, est nommé commis à l'état-civil. — M. Berthomé Jean, garde-square, est nommé garde-champêtre. — M. Besseau Frédéric, cantonnier, est nommé maçon. — M. Roux Fernand, piqueur-voyer, est nommé régisseur comptable du service des eaux. — M. Roucher Baptiste, bibliothécaire-adjoint, à la Bibliothèque municipale, est nommé bibliothécaire. — M. Glénereau Henri, est nommé bibliothécaire-adjoint. — M. Juteau Eugène, est nommé forgeron. — M. Pillet Alexandre, est nommé manœuvre. — M. Cocard Gustave, est nommé employé à l'abattoir. M. Bouron Pierre, est nommé cantonnier. — M. Dalibon Joseph, est nommé cantonier. — M. Logeais Henri, est nommé égoutier. — M. Thévain Elie, est nommé balayeur à l'école des garçons des Sables. — M. Faivre Alexandre, est nommé balayeur à l'école des filles des Sables. — M. Touchard Francis, est nommé balayeur à l'école des garçons de La Chaume. — M. Violleau Pierre, est nommé balayeur à l'école des filles de La Chaume.

VÉLOCE-CLUB SABLAIS

Le Bureau du *Véloce-Club Sablais* a été ainsi composé, pour l'année 1913, à la suite de la réunion générale du 17 courant :

Président, L. Rochier ; vice-président, A. Audebert ; trésorier, Benéteau ; secrétaire, Gueffier-Savarit ; secrétaire-adjoint, Guertin ; capitaines de route, Daviet, Michel Boré ; lieutenants de route, Guilbaud, Baclé.

SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS

Le bureau de la Société de Secours Mutuels des Ouvriers et Marins des Sables-d'Olonne, nous communique le compte-rendu financier de l'année 1912

Section Hommes. — Pendant cet exercice, les recettes (cotisations des membres participants et honoraires, intérêts, subventions et dons divers) se sont élevés à..... 6.034 fr. 92
et les dépenses à..... 4 780 fr. 84
d'où un excédent de recettes de..... 1.254 fr. 08

L'avoir de la Section est de 4.955 fr 47 et celui de la Caisse des Retraites de 32.809 fr. 20.

Section Femmes. — Les recettes ont été de..... 4.116 fr. 95
et les dépenses de..... 4.658 fr. 66
d'où un excédent de dépenses de..... 541 fr. 71

L'avoir de la section est de 653 fr. 09.

UN POSTE MONSTRE DE T. S. F.

Au bourg de Bouin, situé tout au fond de la baie de Bourgneuf, à trois kilomètres de l'Océan, vont incessamment commencer d'importants travaux pour l'installation d'un poste gigantesque de télégraphie sans fil.

A cet effet, un pylône de 250 mètres de hauteur sera édifié sur une circonférence de 1000 mètres de diamètre Trente-six câbles destinés à la télégraphie sans fil partiront du sommet de ce pylône et rejoindront la circonférence à 87 mètres les uns des autres.

ADJUDICATION

Le dimanche 16 février 1913, à 2 h. du soir, il sera procédé, à la mairie de Beaulieu-sous-la Roch, à l'adjudication des travaux de construction, dans la commune d'Aizenay, du chemin vicinal ordinaire n° 8. d'Aizenay aux Gâts.

Dépense, 15.200 fr. ; cautionnement, 500 fr. ; frais d'ajudication, 60 fr.

CONCOURS D'ADMISSION A L'ECOLE NAVALE

Le Ministre de la Marine a decidé, après entente avec le Ministre de la Guerre, que les épreuves écrites du concours d'admission à l'école navale seront reportées après celles du concours d'admission aux écoles polytechnique et spéciale militaire.

En consequence, les dates des épreuves ont été modifiées ainsi qu'il suit :

La visite médicale des candidats à l'Ecole navale aura lieu le 15 juin (le 16 si le 15 est un dimanche) ; les épreuves écrites auront lieu les quatre jours dimanche excepté, suivant la visite médicale (au lieu des quatre premiers jours de juin).

Les examens oraux ne commenceront plus à Paris que le 15 juillet (au lieu du 1er juillet).

Cette mesure s'appliquera dès le concours de 1913.

OBSÈQUES DE M. GÈZE

Les obsèques de M. Gèze, commissaire de police, ont eu lieu à Vic-de-Bigorre au milieu d'une foule sympathique.

On a remarqué dans le cortège de nombreuses personnalités locales, ainsi que MM. Vergé, commissaire spécial, Farinet, commissaire à Tarbes, et Soucazes, commissaire à Bagnères.

De splendides gerbes de fleurs et de belles couronnes avaient été déposées sur le cercueil.

Au cimetière des discours avaient été prononcés, retraçant les qualités du défunt.

CLOTURE DE LA CHASSE

Ainsi que nous l'avons déjà annoncé, la chasse à tir sera close le dimanche 26 janvier, au soir, dans toute l'étendue du département de la Vendée.

Rappelons que la chasse à courre, à cor et à cris sans armes à feu, est autorisée jusqu'au 31 mars, et que la chasse à tir du gibier d'eau, y compris les pluviers et les vanneaux, avec ou sans chien d'arrêt, est permise, même en temps de neige, du 30 juillet au 15 avril de l'année suivante inclusivement. La chasse à tir des oiseaux de mer est permise toute l'année, jusqu'à cent mètres du rivage.

En dehors de la période d'ouverture générale et en temps de neige, le gibier d'eau ne pourra être chassé qu'en bateau ou sur les bords des fleuves, rivières et canaux, lacs, étangs, marais sans que le chasseur puisse s'arrêter à plus de trente mètres des rives. On pourra employer, pour cette chasse, des sifflets ou appeau, des appelants vivants ou artificiels, des loges ou gabions et des huttes fixes ou roulantes. Tous autres engins ou procédés, tels que pièges ou filets, sont expressément prohibés.

La chasse à l'alouette, et, en général, celle des oiseaux de passages autres que les pluviers et les vanneaux, n'est permise dans le département que pendant le temps fixé chaque année pour la chasse du gibier ordinaire. Toutefois, la bécasse pourra être chassé au fusil avec chien d'arrêt, dans les bois et forêts, à partir de la clôture générale de la chasse jusqu'au 15 mars inclusivement.

RECETTE BURALISTE

M. Bert, receveur buraliste et débitant de tabac aux Sables-d'Olonne (Est), 2e catégorie, est nommé en la même qualité à Lamalou (Centre), (Hérault), 2e catégorie.

POUR LES ŒUVRES MUTUALISTES

Le « Journal Officiel » du 16 janvier publie la liste des subventions allouées, sur l'exercice 1912, par le ministre de l'Intérieur aux œuvres d'assistance maternelle et de protection des enfants du premier âge.

Voici les subventions obtenues par des sociétés diverses de notre département :

Société de charité maternelle de La Roche-sur-Yon, 200 francs ; Consultations de nourissons de La Roche-sur-Yon, 200 francs ; de Montaigu 100 fr. ; de Marcuil, 50 francs ; de Mortagne, 50 francs ; de Challans 100 francs ; des Sables-d'Olonne, 200 francs ; de Saint Gilles, 100 francs ; La Mutualité Familiale de Fontenay-le-Comte, 20 francs ; Société des Crèches des Sables-d'Olonne, 500 francs.

EXAMEN D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE NOTAIRE

La commission d'examen pour le diplôme d'aptitude aux fonctions de notaire, institué par la loi du 12 août 1902, procédera aux épreuves orales des candidats, le mardi 28 janvier, a une heure de l'après-midi, dans le local ordinaire des séances de la chambre des Notaires de l'arrondissement de La Roche-sur-Yon, place du Théâtre.

LES CONSEILS MUNICIPAUX

Les Conseils municipaux du département se réuniront, pour la première session ordinaire de 1913, le dimanche 9 février prochain.

La durée de cette session sera de quinze jours. Elle sera close le dimanche 23 février inclusivement.

Les Conseils municipaux pourront s'occuper, pendant la dite session, de toutes les matières qui rentrent dans leurs attributions.

DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DU CHEMAIN RURAL N° 7

Le Maire de la ville des Sables-d'Olonne, a l'honneur d'informer ses concitoyens que la décision en date du 28 décembre 1912 par laquelle la Commission Départementale a déclassé la partie du chemin rural reconnu, n° 27, comprise le long du chemin de grande communication n° 36, est déposée au Secrétariat de la Mairie ou les habitants pourront la consulter.

Tribunal des Sables-d'Olonne

Audience du 22 Janvier 1913

Un habitué

28 condamnations : tel est le bilan du nommé Trousicot, né à Commequiers, sans profession et sans domicile fixe. Cet individu, qui paraît avoir dépassé la cinquantaine, fut instituteur, aujourd'hui c'est un déclassé. Les gendarmes de Palluau l'ont arrêté en état de vagabondage et mendicité. Le tribunal condamne Trousicot à 3 mois et un jours de prison.

Croix-de-Vie.

Affaire Groult. — Dans cette affaire, mise en délibéré, il y a huit jours, le tribunal rend ainsi son jugement : il condamne M. Groult à 100 fr. d'amende et aux décimes et demi-décimes de ladite amende ; à la redevance de 9 fr. 40, montant des droits frustrés aux contributions indirectes, et somme à laquelle est réduite la valeur des 22 hectolitres de vin sucrés, soit 440 francs. La loi de sursis est refusée à M. Groult. La régie est condamnée en tous les dépens, sauf son recours contre l'inculpé.

SAVON DES PRINCES DU CONGO
Méfiez-vous des imitations. — V. VAISSIER.

Noces et Banquets

M HUGUENY, propriétaire du *Pierrot Gourmand*, a l'honneur d'annoncer que ses agrandissements lui permettent, en dehors de la saison balnéaire, de faire les Noces et Banquets, à des conditions très avantageuses, ayant chez lui un chef cuisinier et pâtissier, une très jolie salle au premier avec vue sur la mer, pouvant contenir 100 couverts, avec orchestre gratuit.

Fournitures pour noces pour la ville et les environs, pièces montées, petits-fours, glacés, vins fins.

M. HUGUENY offre gracieusement sa salle ainsi que l'orchestre, aux noces qui se fournissent chez lui.

ÉTAT CIVIL DES SABLES

du 16 au 23 Janvier

Naissances

Gabriel-Néolis-Auguste Brochard, chemin de Ceinture.

Marie-Antoinette-Joséphine-Félicité Arnaud, Petit Jubilé.

Henriette-Léopoldine-Armande-Rosa Porchet, route de Nantes.

Promesse de mariage

Henri-Armand-Ferdinand-François Jutard, employé des chemins de fer, rue de Nantes, 33, et Berthe-Amande-Maximilienne Bégaudeau, femme de chambre, place de la Liberté.

Mariages

Edouard-Camille Boiseau, employé des chemins de fer, et Marie-Joséphine-Céline Montrelay, tailleuse.

Eugène-Florent-Alfred Berthomé, chaudronnier et Marie-Josèphe-Céline Turbé, s. p.

Constant-Baptiste-Augustin Cheusseau, peintre, et Yvonne-Augusta Légé, couturière.

Décès

Charles-Victor Comte de Martel, 83 ans, chevalier de la Légion d'honneur, Conservateur des Forêts en retraite, époux de Evire Sophie-Noël, rue de Napoléon.

Edmond-Hippolyte Gèze, 40 ans, Commissaire de police, époux de Constantine Vriet, rue des Jardins.

Léon-Pierre-Adrien Vilaine, 37 ans, cuisinier, époux de Léontine-Françoise-Armande Rougier, rue de l'hôtel-de-Ville, 37.

Jacques Andouin, 78 ans, marin, époux de Marie-Lodoïska Millot, rue des Deux-Phares, 4.

Section de LA CHAUME
Promesse de mariage

Gustave-Charles-Victorien Fradet, marin, et Valéria-Philomène-Marie Berjonneau, s.p.

Décès

Alphonsine-Elisabeth-Marie, Demigné 37 ans, s. p. épouse de Dominique Pierre Logeais, rue Collinet.

OBSERVATION UTILE

Dès que la gêne respiratoire ou l'oppression annoncent qu'un rhume ne cède point aux moyens habituels, il faut employer la Poudre Louis Legras, ce merveilleux remède qu a obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900. Sous son influence, les complications naissantes disparaissent instantanément. Les accés d'asthme même, le catarrhe, la toux des vieilles bronchites, sont promptement améllorés et guéris. Une boîte est expédiée contre mandat de 2 fr 10 adressé à Louis Legras, 139, Bd Magenta, à Paris.

Pour chasser les **glaires**, conserver l'estomac solide et l'intestin propre, il faut prendre des **Pilules Suisses**. 1 fr. 50 la bte franco, Glæsel, ph., 28, r. Grammont, Paris.

Cour d'Assises de la Vendée

La première session de la Cour d'Assises de 1913 s'est ouverte lundi, à La Roche-sur-Yon. Elle était présidée par M. Chataigner, conseiller à la Cour d'Appel de Poitiers. Deux affaires étaient inscrites au rôle.

Audience du lundi 20 janvier

Affaire de mœurs

Après les formalités d'usage et constitution du Jury, le huis-clos est prononcé.

L'accusé est un nommé Julien-Ferdinand Couzinet, cordonnier à Chaillé-les-Marais. Après audition de onze témoins, le réquisitoire et la plaidoirie éloquemment faite par Me de Lathébaudière, le jury apporte un verdict affirmatif, mitigé par les circonstances atténuantes.

En conséquence, après une courte délibération, la Cour condamne **Couzinet à 18 mois de prison.**

***

Audience du mardi 21 janvier

Tentative de meurtre

Nos lecteurs se rappellent de cette affaire dont nous avons parlé en son temps. Hurtault le braconnier des Epesses, est inculpé de tentative de meurtre sur le garde chasse Sourisseau.

Acte d'accusation. — Le 20 octobre 1912, vers 6 h. 1/2 du matin, le garde Sourisseau, au service de M. de Piolan, en surveillance sur les terres de Garoullaire, commune des Epesses, surprenait dans un champ de blé un individu en action de chasse. Il l'observait, lui demandait son nom et, sur le refus de le lui décliner, lui proposait de se rendre à une ferme voisine.

Le braconnier s'y refusait d'abord, puis y consentait ; mais après quelques pas il essayait de prendre la fuite. Le garde le saisit par le bras et l'invita à décharger son fusil ; il avait, en effet, été, de la part du braconnier, l'objet d'une menace ainsi formulée : « Ne me faites pas de mal, car c'est moi qui vous en ferais. »

Les deux hommes, marchant côte à côte, parcourent environ 100 mètres pour sortir du champ. Arrivés sur le chemin très accidenté qui aboutit à la route, le garde passa devant, suivi, à quatre ou cinq mètres, par le braconnier. A peine avait-il franchi 25 mètres qu'il recevait un coup de fusil dans l'épaule droite et la nuque ; il prenait aussitôt la fuite et, au bout d'une dizaine de mètres, s'étant retourné, il se voyait couché en joue et essuyait un deuxième coup de feu qui lui criblait les reins et le bras droit qu'il avait instinctivement porté à la tête.

Il continuait à s'éloigner aussi rapidement que ses forces le lui permettaient et allait atteindre la route lorsqu'il fut rejoint par le braconnier qui, tenant son fusil par les canons, le brandissait comme une masse. Le garde réussit alors à saisir l'arme et à la briser en deux, tandis que son agresseur prenait la fuite. Il parcourait encore 70 mètres avant de tomber sur le bord de la route.

Ses cris ayant heureusement été entendus par le personnel de la ferme de la Pamplaire, on vint à son secours et on le transporta à son domicile. Quant au braconnier, il rentrait tranquillement chez son patron, se faisait la barbe, changeait d'effets, se rendait à bicyclette aux Herbiers, s'y procurait, chez l'armurier Poislevé, un vieux fusil pour remplacer celui qui venait de lui être enlevé et rentrait chez son patron, M. Hérault, où il se couchait tout habillé sur son lit.

C'est là que les gendarmes le trouvaient quand, munis du signalement donné par le garde Sourisseau et procédant à des recherches, il se présentèrent à la ferme de la Pamplaire.

Le braconnier en question n'était autre que le nommé Auguste Hurtauld, domestique d'Hérault. Il nia d'abord être l'auteur de la tentative de meurtre et présenta, comme n'ayant jamais eu d'autre arme en sa possession, le fusil qu'il venait d'acheter. Mais, reconnu formellement par sa victime, il finit par entrer dans la voie des aveux. Il a toutefois fourni, sur la manière dont les coups de fusil furent portés, des explications qui ont été reconnues inexactes.

Les constations immédiates ont d'ailleurs corroboré les explications du garde. Le premier coup de fusil a été tiré à quatre ou cinq mètres et le deuxième à dix ou douze mètres. La mort pouvait résulter de ces blessures et ce n'est que par un concours de circonstances heureuses que Sourisseau a pu y échapper. Il n'en a pas moins éprouvé une incapacité de travail qui ne disparaîtra pas et fait des réserves pour l'avenir sur les complications qui pourraient se produire ultérieurement dans l'état de santé du garde.

Les renseignements fournis sur Hurtault ne sont pas défavorables : il n'a pas d'antécédents judiciaires et travaille assez régulièrement ; mais il se livre fréquemment au braconnage.

Hurtault, cultivateur, demeurant aux Epesses, est inculpé d'une tentative de meurtre sur la personne du garde Sourisseau, chargé de la surveillance de la propriété du Piolan, le 20 octobre 1912.

L'inculpé affirme qu'il n'a pas eu l'intention de tuer le garde et que le 1er coup de fusil partit tout seul. L'interrogatoire des témoins parmi lesquels le brigadier de gendarmerie, la victime, M. le Dr Blé, Pierre Hérault, Ernest Bouin, Pillaud, cultivateurs, n'apporte pas de fait nouveau.

Le ministère public dans son réquisitoire demande une peine sévère, mais ne s'oppose à l'admission de circonstances atténuantes.

La tâche de la défense paraissait lourde et l'acquittement bien improbable. Me BRIANCEAU, du barreau des Sables, l'a présentée si brillamment, que le jury s'est laissé convaincre et a adopté ses conclusions.

Après une demi-heure de délibération, il rapporte un verdict affirmatif en ce qui concerne le délit de chasse sans permis dans une propriété privée et négatif sur l'inculpation de meurtre.

En conséquence, la Cour condamne **Hurtault à cent francs d'amende.**

L'audience est terminée à 5 h. 45.

Le Président déclare close la première session des Assises de 1913.

AUX
Nouvelles Galeries
LES SABLES-D'OLONNE
Samedi 1er Février
EXPOSITION
DE BLANC-TOILES
LINGERIE
Percales, shirtings, torchons, rideaux, etc.
à des prix sans concurrence possible
— SACRIFIÉS POUR UN SEUL JOUR —

A l'occasion de cette mise en vente, la direction des NOUVELLES GALERIES a fait une importante commande de **MIMOSA**, pour être offert aux dames qui voudront bien visiter cette Exposition.

Saint-Christophe-du-Ligneron

L'église détruite par la foudre

Jeudi de la semaine dernière, sur les midi, un violent orage a éclaté sur notre bourg, et la foudre est tombée à deux reprises sur notre église en y pénétrant de deux côtés différents. Les deux courants se sont rencontrés et, chose qu'on voit, paraît-il, très rarement, ont produit une formidable explosion qui a fait l'effet d'une véritable mine. En un clin d'œil les voûtes ont été détruites et les poutres projetées à une très grande distance, les murs et le clocher ont été lézardés, les bancs, les confessionnaux, les très beaux anges qui garnissent le grand autel, ont été réduits en morceaux. L'autel en marbre lui-même ainsi que la pierre sacrée ont été fendus. Seul, ce qui peut être considéré dans la circonstance comme un véritable miracle de la présence réelle, le tabernacle où était renfermée l'hostie est resté intact.

Les premiers moments d'indicible émotion passés, toute la population du bourg s'est précipitée vers son église. M. le curé et son vicaire se trouvaient précisément absents pour assister à un service funéraire à Grand'Landes, mais les hommes de Saint-Christophe n'ont pas voulu laisser l'hostie sainte au milieu de ces décombres. L'un d'eux, un charpentier, s'est dévoué ; il a recueilli le saint ciboire, l'a enveloppé précieusement dans un drap qu'on lui avait apporté, et tous les hommes présents sont allés processionnellement le porter dans le salon de la cure. Tout le monde pleurait et la scène était vraiment impressionnante. Les habitants de St-Christophe ont donné là une grande preuve de leur foi profonde.

L'église était heureusement assurée pour une somme de 210.000 francs. Elle pourra donc être reconstruite sans de trop grands sacrifices pour la paroisse.

BULLETIN FINANCIER

Notre marché conserve quelque défiance mais il est ferme et même assez animé.

Le 3 0/0 s'inscrit à 89,32 ; il est plus demandé au comptant.

Hausse des Fonds d'Etats étrangers, surtout des Fonds balkaniques : Extérieure 91.70 ; Serbe 83.40 ; Turcs 87.60 ; Russe Consolidé 92.50.

Progrès des Etablissements de Crédit : Société Générale 820, Crédit Lyonnais 1630 ; Banque Franco-Américaine 501 ; Banco di Roma 112.

L'émission des 55.000 obligations 5 0/0 or de l'emprunt de l'emprunt de la ville de Bahia s'annonce comme un grand succès. Les garanties offertes, l'intérêt élevé, net de tous impôts, le paiement sans retenue des coupons semestriels aux guichets des établissements émetteurs, la marge de plus-value constituée par la prime de remboursement rendent en effet ce titre particulièrement attrayant.

Les Chemins de fer français sont recherchés : Nord 1657, Orléans 1348.

Le compartiment cuprifère est en hausse : Le Rio parti de 1821 s'inscrit à 1844.

NOVEL,
rue Notre-Dame-des-Victoires, Paris.

La France Illustrée

JOURNAL HEBDOMADAIRE
Artistique, Littéraire & Scientifique

Sommaire du n° du 25 Janvier 1913

TEXTE. — M. Poincaré, Président de la République, François Enault. — La Photographie par fil téléphonique, Alphonse Lambs. — Mgr Meunier, H. C. — Le Tonnelier, Louis Peccate. — Une vieille corporation maritime (*suite*), H. Laurier. — Vitrail. L.-L. Reignier. — Chez nos consins germains, Myriam Thélen. — La course des six jours, Mondet-Tenclin. — Le mariage au lasso, P. Lenormand. — Note bibliographique, X. S. — Les oies sauvages, Louis Peccate. — Autour des bêtes, Jean Frinot. — La plus heureuse (*suite*) Paul de Garros. — Echos des familles. — Les délassements hebdomadaires, Jean de Calais.

ILLUSTRATIONS. — M. Raymond Poincaré Président de la République française. — La foule devant le Palais de Versailles. — M. Antonin Dubost, président du Congrès, et le bureau du Sénat. — M. l'abbé Lemire, député du Nord, arrivant au Congrès. — M. Doumer, sénateur de la Corse ; M. Villaut-Duchecnois, député de la Manche. — M. Camille Pelletan, descendant de sa limousine. — M. Clémenceau sortant de l'hôtel des Réservoirs. — M. Jules Coutant d'Ivry. — M. Méline, sénateur des Vosges, — M. Hersent, le candidat inattendu, gesticulant devant la salle du Congrès. — Le Marquis de Polignac ; Marquis de Dion ; M. Hesse, — M. Louis Passy, doyen d'âge de la Chambre des Députés. — M. Poincaré dans sa famille au soir du Congrès. — Le père du Président de la République. — Au seuil du cabinet présidentiel. — Le cabinet de travail du Président de la République à l'Elysée. — L'appareil de photo-téléphonie. — M. Belin dans son laboratoire. — Cylindre récepteur recouvert de la pellicule impressionnée. — Reporter photographe muni du transmetteur Belin. — Mgr Meunier. — Le quai des Messageries Maritimes. — La calanque de Frigurolles. — Les joutes à la Ciotat. — Ne bougeons plus !.., — Une église byzantine à Athènes. — Evezone de la garde royale. — Le départ de la course des six jours au Palais des Sports. — Vue générale pendant la course. — Dupré et les deux lapins blancs qu'il a gagnés. — Les Américains Fogler et Goullet, vainqueurs de la course. — Un mariage de cowboys dans les rues de Londres. — *Autour des bêtes* : En tête à tête. — Un convive sonne la cloche du repas. — La tribune d'un petit Poucet de Poméranie. — Le repas du Nouvel An à la maison de retraite des chevaux. — La quête de l'âne pour les vieux chevaux. — Croquis humoristiques, par d'Angonnet.

ABONNEMENTS : *Paris & Départements* Un an, 20 francs ; six mois, 11 francs, trois mois, 6 francs. Le numéro 0 fr. 60.

Union Postale : Un an, 30 francs ; six mois, 16 francs ; trois mois, 8 francs.

Rédaction et Administration rue de La Fontaine 40 PARIS-AUTEUIL

Un numéro spécimen gratis sur demande

AUX MILLIERS DE MALADES venus pendant plus d'un demi-siècle au MONASTÈRE DE LA GRANDE-TRAPPE consulter le **Docteur Debreyne**, Trappiste et Médecin de la Grande-Trappe, le célèbre Religieux-Médecin, auteur de nombreux ouvrages de médecine pratique, préconisait avant tout, pour personnes faibles, le vin phosphaté qui porte aujourd'hui son nom.

Les cures merveilleuses obtenues ont valu au **Vin Debreyne** une renommée universelle. On peut se le procurer dans toutes les bonnes pharmacies. (Exiger le cachet de garantie : Vin Debreyne-phosphaté-Grande-Trappe.)

Le **Vin Debreyne** est vivement recommandé dans tous les cas où les fortifiants sont prescrits, faiblesse générale, affections des os, troubles de croissance et de formation, anémie, neurasthénie, bronchite et tuberculose sous toutes ses formes.

Le Vin Debreyne est indispensable aux enfants, aux convalescents et aux vieillards ; c'est le meilleur, le plus efficace et le moins dispendieux des reconstituants.

Le litre : 3 fr. 50, principales pharmacies.

LES SABLES : Gde Pharm. Gauduchon
CROIX-de-VIE : Pharm. Gaudremeau
LA MOTHE-ACHARD : Phie Dreneau
TALMONT : Pharmacie Renaud
ST-JEAN-DE-MONTS : Pharm. Guérin

MESDAMES pour *Douleurs, Irrégularités, Suppressions* ou tout **RETARD DES ÉPOQUES** adressez-vous de préférence *à un pharmacien* qui vous indiquera un produit sérieux et efficace. Ecrire en confiance **LACROIX**, phien spécialiste, **Lille** (Nord), qui vous enverra tous renseignements.

Les Sables Imp. Tardé-Lambert T. DORE suce

Le Gérant : T. DORE

Etude de Me **André BONNIN**, avoué-licencié aux Sables-d'Olonne (successeur de Me Eugène REMAUD).

VENTE
Sur Surenchère
Après Aliénation Volontaire

Le **Lundi dix sept février** mil neuf cent treize, à *une heure du soir*, il sera procédé à l'audience publique des criées du tribunal civil des Sables-d'Olonne, à la vente sur surenchère, après aliénation volontaire, au plus offrant et dernier enchérisseur des

IMMEUBLES

ci-après désignés :

I Commune de MACHÉ

1° **UNE PIÈCE DE TERRE LABOURABLE**, dite la *Tonnelle des Landes*, de quarante-sept ares trente centiares, cadastrée section A nos 34 et 35 ;

2° **UN PRÉ**, dit le *Marché de Malnoue*, contenant vingt-neuf ares, cadastré n° 739 section A ;

3° **UNE PATURE**, dite les *Jards* ou les *Parts*, cadastrée n° 797 p section A, contenant un hectare neuf ares quarante-cinq centiares ;

4° **UNE PIÈCE DE TERRE** du même nom, même numéro, même contenance, même section ;

5° **UNE PIÈCE DE TERRE**, dite la *Noue aux Loups*, de un hectare huit ares, cadastrée n° 9 section A ;

6° **UNE PIÈCE DE TERRE** du même nom, terre et pâture contenant trente huit ares soixante-dix centiares cadastrée n° 14 section A ;

7° *Les Fouinières*, **TERRE** en deux parcelles contenant quatre-vingt-douze ares cinquante centiares, section A, numéro 20 ;

8° *La Croix Rateau*, **TERRE** de un hectare vingt-trois ares soixante-dix centiares, cadastrée sous le n° 29 de la section A ;

9° *Le Grand Cha..* **TERRE** de trente sept ares n° 32 section A ;

10° *La pièce des Landes de Lauterie* de quatre vingts ares soixante-dix centiares, cadastrée section A n° 17 p.

11° *La Marre de Malnoue*, **TERRE**, nos 769, 769 et 1366 contenant quatre vingt dix-sept ares soixante-quatre centiares ;

12° **UN CLOS DE VIGNE** d'une contenance de trois hectares cinquante ares environ, joignant nord chemin, levant Gallas et autres, borne midi Chapelain, haie à lui, couchant route de Commequiers ;

13° **UNE MAISON D'HABITATION** et de fermier, écurie et toits, le tout d'un seul ensemble, joignant nord route de Palluau, levant Gauvreau, midi et couchant route de Challans par un angle au lieu dit Bel Air ;

14° Au même lieu de Bel Air un logement de pressoir et le pressoir lui-même, jardin joignant, de quinze ares environ, le tout borne nord Raimondeau, levant le même, midi route de Challans, couchant chemin.

II. Commune de St-CHRISTOPHE-DU-LIGNERON

15° **UNE PIÈCE DE TERRE** dite *les Chênes*, de cinquante ares environ, tenant nord et levant Souzeau, midi Mériau, couchant chemin ;

16° **UN PRÉ** dit *la Forêt* de trente ares environ, tenant du nord Gauvreau, levant et midi Duet, couchant Gendre et Mériau, d'une contenance de trente ares environ ;

17° **UNE PIÈCE DE TERRE** dite *les Chênes*, de quatre-vingts ares environ, tenant du nord Brenau et autres, levant route de la Forêt, midi veuve Souzeau, et du couchant l'autre pièce des Chênes ;

18° **DEUX PIÈCES** de terre labourable se joignant près le bourg de Saint Christophe du Ligneron, contenant deux hectares environ, nommées *les Croisettes*, joignant nord Mademoiselle de la Roche Saint André, levant route de Palluau, midi et couchant ancienne fabrique de l'Eglise.

III Commune de FALLERON

19° **UNE VIGNE** appelée *le Patis*, contenant cinquante ares environ, joignant nord chemin, levant héritier Boisseleau, midi héritiers Hamon.

Mise à prix outre les charges : vingt huit mille six cents francs, ci..... **28 600 fr.**

Cette vente sur surenchère est poursuivie à la requête de Monsieur Louis IGNACE, négociant demeurant à Dijon, rue Michel Servet.

Surenchérisseur ayant Maître André BONNIN pour avoué.

Contre :

1° Monsieur Joseph BARREAU, propriétaire demeurant au bourg de Commequiers (Vendée).

Acquéreur de l'immeuble surenchéri ayant Me André BONNIN pour avoué,

2° Monsieur Alain GOUYON DE PONTOURAUDE, propriétaire, ancien notaire à Saint Etienne du Bois, pris tant en son nom personnel que pour assister et autoriser Madame Marie DE LA ROCHE SAINT ANDRÉ, demeurant actuellement à Bel-Air, commune de Maché ;

3° Madame Marie DE LA ROCHE SAINT ANDRÉ, époux de Monsieur Alain GOUYON DE PONTOURAUDE, propriétaire, ancien notaire avec lequel elle demeure actuellement à Bel Air, commune de Maché.

Vendeurs de l'immeuble surenchéri ayant Me LÉVEILLÉ pour avoué.

Les immeubles surenchéris avaient été vendus par Monsieur et Madame GOUYON DE PONTOURAUDE moyennant le prix de vingt six mille francs, acte en mains, c'est-à-dire frais à la charge des vendeurs, à Monsieur Joseph BARREAU, suivant acte reçu par Me VERGNE, notaire à Légé (Loire-Inférieure) le dix octobre mil neuf cent douze enregistré.

Monsieur Joseph BARREAU acquéreur ayant fait aux créanciers inscrits les sommations prescrites par les article deux mille cent quatre vingt trois et deux mille cent quatre vingt quatre du Code Civil, Monsieur Louis IGNACE négociant à Dijon, rue Michel Servet, a formé une surenchère dans laquelle il a porté le prix des dits immeubles à la somme de vingt huit mille six cents francs et par jugement en date du trente

décembre mil neuf cent douze enregistré, le Tribunal Civil des Sables-d'Olonne a validé la dite surenchère et ordonné que la vente des immeubles surenchéris aurait lieu à l'audience des criées du Tribunal le dix sept février mil neuf cent treize sur la dite mise à prix de vingt huit mille six cents francs outre les frais.

Pour tous renseignement s'adresser à Me André BONNIN avoué poursuivant la vente, à Me LÉVEILLÉ avoué présent à la vente, et pour voir le Cahier des charges au Greffe du Tribunal Civil des Sables-d'Olonne.

Fait et dressé par l'avoué soussigné.

Les Sables-d'Olonne le vingt janvier mil neuf cent treize.

Signé : André BONNIN.
avoué.

Enregistré aux Sables-d'Olonne, le vingt janvier mil neuf cent treize, f° 61, c^se 1.

Reçu décimes compris un franc quatre-vingt-huit centimes.

Signé : A. DE MÉJANÈS.

Pour copie conforme,
André BONNIN.

Etude de Maître **André BONNIN**, avoué-licencié aux Sables d'Olonne (successeur de Maître Eugène REMAUD).

EXTRAIT
d'un jugement de divorce

D'un jugement rendu par défaut faute de conclure par le Tribunal Civil des Sables-d'Olonne, le vingt-et-un octobre mil neuf cent douze enregistré et signifié.

Entre Madame Adélaïde CHABOT, épouse de Monsieur Ernest LEPINET demeurant aux Sables-d'Olonne, quai de la Poissonnerie.

Demanderesse ayant Maître BONNIN pour avoué.

Et Monsieur Ernest LEPINET, négociant, demeurant aux Sables-d'Olonne.

Défendeur ayant Maître LÉVEILLÉ pour avoué.

Il appert que le divorce a été prononcé entre les époux LEPINET CHABOT au profit de la femme et aux torts et griefs du mari.

Les Sables-d'Olone le vingt janvier mil neuf cent treize.

Pour extrait,
Signé : **A. BONNIN.**

AVIS de CESSION

Suivant acte sous signature privée, en date du vingt Janvier mil neuf cent treize ;

Monsieur Joseph BARBEAU, ébéniste, demeurant rue du Thabor, numéro quatre-vingt-trois, aux Sables-d'Olonne, a vendu à Monsieur Clément LAPIE, hôtelier, demeurant à la Bernerie (Loire-Inférieure), le **fonds de commerce de Café-Restaurant** qu'il exploitait aux Sables-d'Olonne, rue du Thabor, quatre-vingt-trois.

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites au plus tard dans les dix jours de la seconde insertion, et seront reçues à l'Agence Malin, trois, place de la Liberté.

Pour première insertion,
LAPIE.

ON DEMANDE de suite, **SERVANTE pour Cure de Vendée.** Bonnes références exigées.

S'adresser au bureau du Journal.

JEUNE FILLE 15 ans, sérieuse bonnes références, demande place.

S'adresser au bureau du journal.

FEMME accepterait de faire des copies chez elle.

Prendre adresse bureau du Journal.

Etude de Maître **GANDRIAU**, notaire à Beaulieu-sous-la Roche

Société en nom collectif

Suivant acte reçu par Maître GENDREAU, notaire à Beaulieu sous la Roche (Vendée) le dix Janvier mil neuf cent treize enregistré.

Monsieur Emile FERRÉ, forgeron, et Monsieur Gabriel AUGIZEAU, forgeron, demeurant tous les deux au bourg de Beaulieu sous la Roche.

Ont formé entre eux une société en nom collectif pour l'exploitation d'un fonds de commerce de forge au bourg de Beaulieu sous la Roche, pour une durée de dix années qui ont commencé à courir le premier novembre mil neuf cent douze et expireront le premier novembre mil neuf cent vingt-deux.

Le siège de cette société est au bourg de Beaulieu sous la Roche.

La raison et la signature sociales sont : Emile FERRÉ et AUGIZEAU.

Les associés ont fait apport à la société par moitié entre eux.

Du matériel, des marchandises, de la clientèle et de l'achalandage composant le dit fonds de commerce de forge évalués à deux mille francs ci. **2.000 fr.**

Les affaires et opérations de la Société seront gérées et administrées par Monsieur Emile FERRÉ qui aura la signature sociale.

En cas de décès de Monsieur AUGIZEAU pendant le cours de la société elle sera dissoute de plein droit et en cas de décès de Monsieur FERRÉ elle continuera entre sa veuve ou ses enfants et Monsieur AUGIZEAU.

Une expédition de cet acte de Société a été déposée le vingt-quatre janvier mil neuf cent treize à chacun des Greffes de la Justice de Paix de la Mothe-Achard et du Tribunal Civil des Sables-d'Olonne.

Pour extrait,
GANDRIAU

CABINET D'AFFAIRES
Agence de Locations
LES SABLES-D'OLONNE
29 ter, rue des Halles

DIRECTEURS :

Ménage Walder et Naslin

Déclarations de successions, liquidations et partages d'actes, sous seings privés de toutes sortes, tels que : ventes de meubles et dimmeubles, **vente de bateaux,** échanges, vente de fonds de commerce, baux, de recouvrements de créances, etc., etc...

MAGASIN A CÉDER
DE SUITE
Aux SABLES-D'OLONNE

Epicerie, Mercerie, avec ou sans Buvette : Bonne Clientèle.

S'adresser au bureau du Journal.

Le plus agréable des Purgatifs

THÉ CHAMBARD

Pris à demi-dose, ce thé assure la régularité des fonctions digestives, prévient la **CONSTIPATION** *et ses suites : Maux de tête, Perte de l'appétit, Embarras d'Estomac, Bile, Acreté du sang, etc...*

C'EST LA MEILLEURE TISANE DE SANTÉ.

---

teau-d'Olonne, contenant 310 mètres. Jouissance de suite. Facilités de paiement. S'adresser audit notaire.

Même étude

A VENDRE à l'amiable, en totalité ou par un ou plusieurs lots, au gré des amateurs : 1° Une Villa, dite la *Maisonnette des Fleurs* ; 2° Plusieurs Parcelles de Terrain, Prés de la dite villa situés aux Sables. Magnifique situation. S'adresser au dit notaire.

Même étude

A VENDRE à l'amiable, en totalité ou par lots, au gré des amateurs, ville des Sables-d'Olonne, au centre du Remblai, Vastes Terrains à Bâtir, les seuls existants en bordure de la Plage. Entrée en jouissance immédiate. Facilités de paiement. Facultés les plus larges accordées aux amateurs pour la réunion ou la modification des lots. S'adresser audit notaire, et à M. Emmanuel Eriau, propriétaire à Aizenay (Vendée).

Etude de Maître Cl. CHARBONNIER, **notaire aux Sables-d'Olonne, 1, rue Bisson, près la place de l'Eglise (successeur de Maître POIRAUD).**

A VENDRE à l'amiable la Borderie de la Peinière, sise commune d'Aizenay, exploitée par les époux Rabillier-Blanchard. Jouissance immédiate par la perception du fermage résultant d'un bail expirant le 1er janvier 1915. S'adresser audit notaire ou à M. Henri Buton, prop. à Lézardière, commune de Maché.

Même étude

A VENDRE à l'amiable ou à louer une vaste Maison Bourgeoise, située aux Sables-d'Olonne, rue de la Poissonnerie, 14, comprenant rez-de-chaussée, premier étage, jardin, cour, etc. Jouissance 24 septembre 1913. S'adresser audit notaire.

Même étude

A VENDRE à l'amiable une Maison sise à la Rudelière, commune du Château-d'Olonne, appartenant aux héritiers Barreau. Jouissance immédiate. S'adresser au dit notaire.

Même étude

A VENDRE à l'amiable une Maison sise aux Sables-d'Olonne rue de la Patrie, occupée par M. Bulher. Jouissance au 24 juin. S'adresser audit notaire.

Même étude

A VENDRE à l'amiable, un Jardin en plein rapport, rue du Château-d'Eau, 45, aux Sables-d'Olonne, d'une superficie de 343 mètres carrés. Jouissance au 31 janvier 1913. S'adresser audit notaire.

Même étude

A VENDRE à l'amiable : 1° La Villa « Margaret », sise aux Sables, à l'extrémité du Remblai, avenue Georges-Godet, 31, à proximité de la Forêt des Pins de la Rudelière, de 139 mètres carrés. 2° Un Terrain à Bâtir, sis aux Sables, rue du Bastion prolongée touchant la cour de la maison ci-dessus, de 151 mètres carrés. Jouissance immédiate pour le terrain et par la perception du loyer pour la villa. S'adresser audit notaire.

Etude de Me BIAILLE de LANGIBAUDIERE, notaire à Jard.

A VENDRE de gré à gré, commune d'Angles, le Pré de la Gravelle ou du Mal-Été, d'une contenance cadastrale de 2 h 10 a. 05 c. S'adresser audit not.

Même étude

A VENDRE de gré à gré deux Maisons situées au village du Chêvrefoy, commune de St-Hilaire-de-Talmont, avec leurs servitudes, appartenant à M. Georges Voisin. S'adresser audit notaire.

Etude de Me A. POIRAUD, notaire à Saint-Jean-de Monts

A VENDRE à l'amiable, commune de St-Jean-de-Monts : Le Cotteau, terre labourable en 8 parcelles de 1 hect. 74 a. 50 c. ; le Clos des Rives, pré en 3 parcelles se joignant de 89 ares 30. S'adresser au dit notaise.

Etude de Me POTIRON, notaire à Soullans

A VENDRE à l'amiable en bloc ou en détail, commune de Commequiers la Métairie de la Petite Turelière, contenant 62 hectares et diverses Parcelles de Terre. S'adresser audit notaire.

Même étude

A VENDRE à l'amiable un Pré dit le Bois-Ingand ou Pré-Oujet, contenant 86 ares 60, sis commune du Perrier. S'adresser audit notaire.

Même étude

A VENDRE à l'amiable, commune de Soullans, une Maison avec 25 ares de terre et une Vigne de 50 a. S'adresser audit notaire.

Même étude

A VENDRE Commune de Commequiers, 11 h. 70 a. de Terre au Quartier de la Sauvagère. Commune de Notre-Dame-de-Riez, un Pré dit les Taudes, de 1 hect. 50 a. S'adresser audit notaire.

Même étude

A VENDRE à l'amiable le Pré Bordet, sis commune du Perrier, contenant 2 hectares 82, dépendant de la Borderie de l'Herbaudière. S'adresser audit notaire.

Etude de Me BIZET, notaire à Saint-Gervais (Vendée)

A LOUER de gré à gré, une Maison d'habitation, propre à tous commerces, sise au bourg de Saint-Gervais, occupée par M. Alexis Barreteau. Entrée en jouissance le 29 septembre 1913 S'adresser audit notaire.

Même étude

A VENDRE de gré à gré, commune de Beauvoir-sur-Mer, Une Parcelle de Terre, actuellement plantée en vigne, sise au lieu dit Les Plantes, Quartier des Garboullières, contenant 60 ares. Jouissance de suite. Facilités de paiement. S'adresser audit notaire.

Etude de Me BRANGER, notaire à Talmont

A VENDRE de gré à gré, en bloc ou par pré, commune de la Jonchère, le Grand Pré des Chaons ou de la Brisse, divisé en 3 prés, contenant ensemble 2 hect. 49 a. 75. S'adresser audit notaire ou à M. Maximin Tapon, au Bernard.

Même étude

A VENDRE de gré à gré Trois Maisons avec Jardin et servitudes sises à Talmont, route des Sables, appartenant à Mme Mornet. S'adresser audit notaire.

Etudes de Me Louis POTIRON, notaire à Soullans et de Me LEMIGNOT, notaire à Beauvoir-s-Mer.

A VENDRE à l'amiable, commune de Soullans, le Pré des Huit-Journaux de 4 hect. 88 a., et une Parcelle de Terre dite la Vallée, de 44 a. S'adresser audit notaire.

CHAMPAGNE Vve DE SAINT VALERIE

ON DEMANDE **une forte Famille**
MÉTAYERS

Pour très bonne Propriété près de SAINT-JEAN-D'ANGÉLY (Charente-Inférieure), **70 hectares** environ, à proximité de l'habitation.

S'adresser à M. LABROUSSE, 5, rue Nationale, aux Sables-d'Olonde.

Etude de Me G. LAMOTTE, notaire aux Sables-d'Olonne.

A VENDRE à l'amiable un Jardin en plein rapport, entièrement clos de murs, situé aux Sables, route du Châ-

---

Etude de Me GENDREAU, notaire à la Mothe-Achard.

A VENDRE par parcelles ou par lots les Immeubles situés commune de l'Aiguillon-sur-Vie et dépendant de la Métairie de Ste-Hélène d'une contenance totale de 15 h. 02 a, 20 cent. Jouissauce au 1er novembre 1913. S'adresser à M. Puiroux, expert à Bretignolles, soit à MM. Bernheim, frères et fils, 23, rue de l'Arcade, Paris, soit audit notaire.

Même étude

A VENDRE en bloc, par lots ou par parcelles une Petite Ferme sise à la Richardière, commune de Landeronde, d'une contenance de 10 h. 01 a. 34 c. Jouissance 1er novembre 1913. Les mandataires des vendeurs se trouveront à la Mothe-Achard, au café Vallet, le jeudi 6 février 1913. S'adresser à MM. Bernheim, frères et fils, 23, rue de l'Arcade, Paris, ou audit notaire.

Le Journal de la Famille
REVUE MENSUELLE ILLUSTRÉE

DONNE tous les renseignements indispensables à la vie de famille

PUBLIE dans chaque Numéro des Chroniques ou Etudes documentées sur les sujets ci-dessous

UTILE, PRATIQUE, ÉCONOMIQUE par ses articles sur la **Famille, l'Hygiène, la Santé, le Bien-être, le Droit familial, l'Economie ménagère, la Mode, la Cuisine, le Jardin, la Basse-Cour, Recettes et procédés d'intérieur.**

ARTISTIQUE, INTELLECTUELLE, LITTÉRAIRE, par ses études sur les **Beaux-Arts, la Peinture, la Musique, le Mouvement littéraire** et ses **Contes, Nouvelles** et **Poésies**

AMUSANTE, AGRÉABLE et INSTRUCTIVE, par ses Chroniques sur la **Photographie, la Chasse, la Pêche, les Sports, le Théâtre** et sa **Revue illustrée** de la presse humoristique

LA PLUS GRANDE REVUE FAMILIALE et LA MEILLEUR MARCHÉ

40 Pages grand format. *Abonnement* **2** *fr. par an*

Ens. spécimen contre 0.30 DIRECTION et ADMINISTRATION 23, Rue des Italiens, PARIS

Pour passer le temps agréablement lire chaque semaine **„Nos Loisirs"** *32 pages illustrées 10 centimes*

Les MALADIES de la FEMME
LE FIBROME

Exiger ce portrait

Sur cent femmes, il y en a 90 qui sont atteintes de Tumeurs, Polypes, Fibrôme, et autres engorgements, qui gênent plus ou moins la menstruation et qui expliquent les *Hémorragies* et les *Pertes* presque continuelles auxquelles elles sont sujettes.

La Femme se préoccupe peu d'abord de ces inconvénients, puis tout à coup le ventre commence à grossir et les malaises redoublent. **Le FIBROME** se développe peu à peu, il pèse sur les organes intérieurs, occasionne des douleurs au bas-ventre et les reins. La malade s'affaiblit et les pertes abondantes la forcent à s'aliter presque continuellement.

QUE FAIRE ? A toutes ces malheureuses il faut dire et redire : **Faites une cure avec la**

la JOUVENCE de l'Abbé SOURY

qui vous guérira sûrement, sans que vous ayez besoin de recourir à une opération dangereuse. N'hésitez pas car il y va de votre santé, et sachez bien que la **JOUVENCE de l'Abbé SOURY** est composée de plantes spéciales, sans aucun poison, elle est faite exprès pour guérir toutes les **Maladies intérieures de la Femme,** *Métrites, Fibrômes, Hémorragies, Pertes blanches, Règles irrégulières et douloureuses, Troubles de la Circulation du sang, Accidents du* **RETOUR d'AGE,** *Etourdissements, Chaleurs, Vapeurs, Congestions, Varices, Phlébites.*

Il est bon de faire chaque jour des injections avec **l'HYGIENITINE des DAMES** (1 fr. 25 la boîte).

La **Jouvence de l'Abbé Soury** se vend 3 fr. 50 le flacon dans toutes les Pharmacies, 4 fr. 10 franco gare. — Les 3 flacons franco contre mandat-poste 10 fr. 50 adressé l'pharmacie **Mag. DUMONTIER,** 1, place de la Cathédrale, Rouen.

(Notice et renseignements confidentiels gratis.

FERBLANTERIE, ZINGUERIE, PLOMBERIE, TOLERIE, VENTILATION
CHAUDRONNERIE, FER ET CUIVRE

Couverture économique sur Charpente en Fer

POMPES ET INSTALLATIONS D'EAU
APPAREILS SANITAIRES, PARATONNERRES
ARROSOIRS « LE PRATIQUE »
DÉPOSÉ S. G. D. G.

Edouard TEULET
9, Place de la Digue, 9
LES SABLES-D'OLONNE (Vendée)

Installations de **CHAUFFAGE CENTRAL**
Grand Prix, Diplôme d'Honneur et Médailles d'Or

GRANDE BLANCHISSERIE MODERNE
HYGIENIQUE A VAPEUR
Rue de l'Abattoir — SABLES-D'OLONNE
Téléphone, 1--25

Lavage repassage du linge,
Désinfection du linge à l'arrivée,
Glaçage américain pour faux-cols et manchettes, etc.
Spécialité de nettoyage pour chemisettes, corsages, jupons
Lavage de couvertures laine et coton, couvrepieds, etc.
Nettoyage hygiénique de flanelle.

La voiture de livraison prend et rend le linge à domicile
SE FAIRE INSCRIRE A L'USINE

FERBLANTERIE - PLOMBERIE - ZINGUERIE - CHAUDRONNERIE
EAU ET GAZ — CHAUFFAGE CENTRAL

OCTAVE VOYER
Quai de la Poissonnerie, SABLES D'OLONNE

MAISON RECOMMANDÉE POUR SALLES DE BAINS ET SANITAIRE
ECLAIRAGE PAR LE GAZ LUXOR DE GRANDE ÉCONOMIE
SERVICE D'EAU HYDRAULIQUE. NOMBREUSES RÉFÉRENCES
LESSIVEUSE PERFECTIONNÉE A BOUILLEUR

EXIGER
la Véritable Marque
SANS AUCUN PRÉNOM

CHOCOLAT-MENIER

USINE DE NOISIEL
Production journalière :
60.000 KILOS

---

14. Feuilleton du JOURNAL DES SABLES ET COURRIER DE LA VENDÉE réunis

L'ANNONCE

PAR

Robert d'AVRILLÉ

Il ne faut pas dire : « Fontaine, je ne boirai pas de ton eau.

VII

— SUITE —

Ollivier et sa femme ne furent pas sans s'en apercevoir et se communiquèrent leurs impressions, mais ne lui firent aucune allusion.

Dans l'après midi, on fut sur la plage s'asseoir sous la tente, où les dames et les demoiselles établissent leur cénacle habituel, tandis que les enfants font des pâtés de sable et élèvent des fortifications éphémères que bientôt la marée montante viendra détruire.

Les mères et les sœurs s'occupent à quelque travail luxueux, comme il est de mode aujourd'hui d'en exhiber : fines dentelles et broderies, mais on se sert fort souvent plus de la langue que des doigts, et ce, sur le dos du prochain...

Lucien rejoignit ses amis, se montra gai et empressé auprès de tous. Aussi le sourire revint il sur les lèvres de la belle Edith qui ne savait à quoi attribuer sa froideur du jour précédent...

— L'aurais-je froissé, se demandait-elle... involontairement, par quelque parole irréfléchie ?...

En tous cas, il n'y paraît plus...

Quant à miss Edje, de nature plus pratique et moins confiante que sa rivale, en sa qualité de positive Yankee, plus libre de manière, mais, en somme, moins superficielle et moins crédule, elle observait, et ses réflexions la portaient moins à la confiance et à l'indulgence pour la précédente froideur du jeune homme qu'elle considérait comme un outrage à ses charmes irrésistibles... Comment Lucien avait-il pu, ne fut-ce qu'un jour, se soustraire à l'influence de son attrait ? C'était un crime de lèse-beauté... Et cela, elle le lui ferait expier, il pouvait en être sûr. Et de légères escarmouches en furent la preuve !...

.....

Inutile de dire que le lendemain, à trois heures sonnantes, Lucien entrait à l'hôtel de la Plage. On le conduisit aussitôt à la chambre du premier étage où l'attendait Monsieur de Cimiers arrivé peu d'instants auparavant.

Le comte s'avança vers le jeune homme et lui tendit la main.

Lucien ému et embarrassé, disons-le, ne savait comment entamer l'entretien... Enfin, le gentilhomme lui vint en aide.

— Monsieur, lui dit-il, en lui offrant une chaise et en en prenant une autre, je ne croyais pas, je vous l'avoue, avoir l'honneur de vous revoir...

— Ma foi !.. ni moi non plus, répondit le jeune homme, je ne vous cache pas que j'étais dans la même croyance ; mais il devait en être autrement !... Ce qui se produit, est je dirais presque invraisemblable ! La façon dont nous nous sommes trouvés mis en relation est si étrange ! convenez en... je crois rêver.

— C'est vrai ! dit le comte. C'est vrai !

— J'avais juré, continua Lucien, de rester célibataire, et voilà que je suis parjure !

— C'est très grave, fit Monsieur de Cimiers en souriant...

— J'ai lutté reprit notre parisien, je vous en fais l'aveu, contre l'obsession de l'idéal et beau visage entrevu à vos côtés, à l'église d'abord, puis dans votre château... Elle est si belle votre Bertrande !

— Oh ! oui, répondit le vieux gentilhomme avec une sorte d'extase mêlée d'orgueil parternel,... belle comme était sa mère et bonne comme elle aussi.

Les deux hommes causèrent longtemps.

Le comte après les premiers aveux faits aux Etangs n'avait plus grand chose à apprendre à son jeune interlocuteur... Mais ce fut autour de celui-ci de parler. Lucien dit alors sur lui et sur sa famille tout ce qui en était, leur position plus que modeste autrefois... puis, il raconta la vie toute d'intelligence, d'ordre et de travail de son père, lequel lui avait laissé quatre-vingt mille livres de rentes en bonnes valeurs et en propriétés foncières en Bourgogne et en Normandie...

— Si j'ai le bonheur, acheva-t-il, d'être accueilli par vous et votre chère fille, je serai heureux de vous rendre intact et restauré le vieux logis de vos ancêtres dont vous resterez toujours le maître respecté, et dans lequel vous voudrez bien accueillir le jeune ménage pendant la belle saison.

Profondément ému, le comte serra la main du jeune homme. Son cœur tant éprouvé, était touché d'une telle générosité... Une joie depuis longtemps inconnue l'inondait... Cependant, par instant, une ombre venait obscurcir cette joie...

De cela, il n'osa parler à Lucien.

— Bertrande, voulait-elle ?... question ardue qu'il se posait.

Tout était là, maintenant... Le jeune homme lui plairait-il ? Ne sachant rien des affaires de son père, se croyant riche, elle devait se supposer le droit de choisir, et elle ne devait jamais connaître le subterfuge employé par son père pour sauver la situation ! Sa fierté se fut révoltée !

Cela, le comte et Lucien s'étaient jurés mutuellement qu'elle ne connaîtrait jamais ce qui devait rester un secret pour elle.

Si elle le savait ! avait dit le comte, jamais elle ne voudrait être à vous ! elle doit croire à une rencontre due au hasard !

.....

Après s'être dit ; à bientôt ! les deux hommes se séparèrent et Monsieur de Cimiers se fit conduire aux Frênes.

Comme il ne s'était pas annoncé, son arrivée surprit fort Bertrande et la marquise.

— Oh ! mon cousin ! quelle agréable surprise ! dit celle-ci... Quel bon vent vous amène ? Est ce pour mes beaux yeux, ajouta-t-elle en riant... Eh ? eh ? qui sait ? Bien que ma taille n'ai plus cinquante centimètres de tour, je ne me laisserai pas enlever, je vous en préviens !...

Et l'excellente femme de rire de plus belle !

— Allons, cousin, ne restez pas là planté comme ça devant nous !... Embrassez donc votre chère fille !... Et désignant Bertrande : Est elle assez jolie ?... hein ! un vrai printemps !

Mais déjà la jeune fille était dans les bras de son père...

— Que je suis contente de vous voir, père chéri !... disait-elle... comme vous avez bien fait de venir nous surprendre ainsi !

Les premiers épanchements passés, Monsieur de Cimiers fit adroitement comprendre à sa parente que sa visite inopinée n'était point due au hasard, mais bien à un motif grave concernant sa fille.

Alors, entraînant cette dernière dans sa chambre, il lui annonça être venu vers elle porteur d'une demande en mariage.

La suite au prochain numéro.

Certifié par le Gérant soussigné,

Vu pour la légalisation ci-contre, LE MAIRE :